

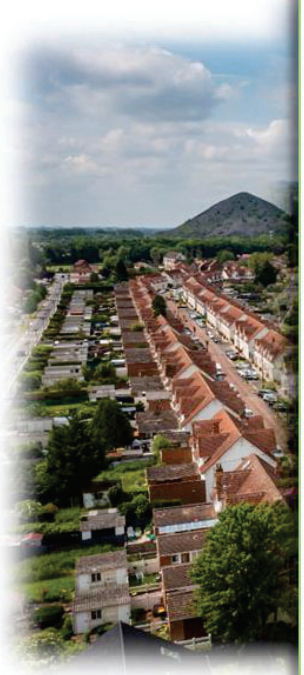


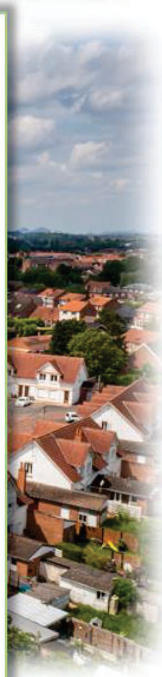
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

de LENS-LIEVIN-HENIN-CARVIN

Annexe 1 : Diagnostic territorial

Approuvé le 30 juin 2025











Crédits photos de la page de garde :
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin
Agence d'Urbanisme de l'Artois
Flaticon.com

AVERTISSEMENT

Le présent document constitue le diagnostic territorial du Schéma de Cohérence Territoriale de Lens-Liévin-Hénin-Carvin. Il dresse un portrait du territoire sur différentes thématiques et dégage des enjeux auxquels le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) devra répondre.

Ce document a été complété tout au long de la procédure.

- Cette version a été amendée par les observations des personnes publiques associées lors des réunions de novembre 2020 ou par leurs contributions écrites (Pour faciliter la lecture, ces compléments figurent en caractères rouges).
- Ce diagnostic détaillé a aussi été consolidé en 2022 pour intégrer les éléments relatifs aux PLH 3 des deux agglomérations et pour intégrer une partie concernant les morphologies urbaines (Partie 4)
- Conformément aux dispositions de l'ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT, le PAS s'appuie sur une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Cette synthèse figure dans la première partie du PAS.
- Enfin, les principales données chiffrées du diagnostic ont donné lieu à une actualisation qui figure dans le livret « Actualisation des principales données chiffrées du diagnostic territorial »

SOMMAIRE GENERAL du DIAGNOSTIC TERRITORIAL

I. Synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent
II. Actualisation des données chiffrées du diagnostic territorial
III. Diagnostic territorial détaillé

I. SYNTHESE et ENJEUX TRANSVERSAUX DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

ARTICULATION DU DIAGNOSTIC avec le PROJET d'AMENAGEMENT STRATEGIQUE

SOMMAIRE

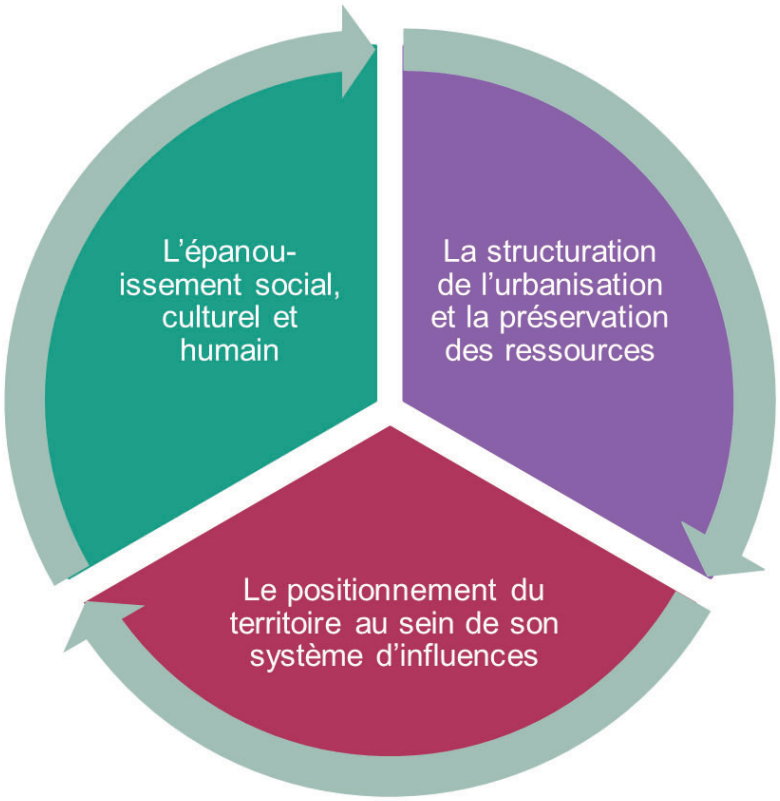
- Enjeu transversal I : l'épanouissement social, culturel et humain des populations

- Enjeu transversal II : la structuration de l'urbanisation et la préservation des ressources

- Enjeu transversal III : le positionnement du territoire dans son système d'influences

Synthèse du diagnostic et des enjeux transversaux - Articulation avec l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT

A la lecture des enjeux thématiques identifiés dans le diagnostic territorial, trois enjeux transversaux permettent de saisir la réalité complexe de ce territoire et préfigurer les priorités pour l'avenir.



Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre

ENJEU TRANSVERSAL I : L'EPANOUISSEMENT SOCIAL, CULTUREL ET HUMAIN DES POPULATIONS

Au premier plan de ces enjeux réside l'épanouissement social, culturel et humain des populations qui vivent et travaillent sur territoire du SCoT Lens-Liévin-Hénin-Carvin. De nombreux facteurs sont susceptibles d'interférer sur ce cadre d'épanouissement : les services et équipements offerts à la population, l'accès au logement, à l'emploi, à la formation, aux soins, la qualité du cadre de vie ouvert sur la nature, propice aux activités de loisirs et sportives et facteur de bien-être.

A ce titre, les habitants du territoire jouissent d'un accès intéressant et d'une offre particulièrement importante en matière d'activités sportives, culturelles et de loisirs. Derrière le Louvre-Lens, de

nombreux équipements culturels maillent le territoire comme à simple titre d'exemples le centre culturel « Jean Ferrat » à Avion, « R Coutteure » à Grenay, « La Gare » à Méricourt, ou encore le centre « Jean Effel » à Carvin auxquels s'ajoutent de nombreux équipements cinématographiques. Les équipements sportifs ne sont pas en reste puisque le territoire compte par exemple 10 piscines dont certaines en projet. La structure multipolaire du territoire garantit un bon maillage de cette offre avec seulement 3 communes à plus de 10 minutes en voiture des services de proximité (source : SDAASP, Département Nord Pas de Calais- BPE, INSEE, 2015)

Cette offre culturelle, de loisirs et sportive s'est enrichie au cours des années faisant aussi de l'histoire minière un enjeu d'appropriation, de valorisation patrimoniale et de façonnement d'un nouvel idéal social. Au travers de la reconnaissance Unesco et des moyens engagés à travers l'ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier), il s'agit de reconnaître le bassin minier comme un patrimoine évolutif et vivant, en préservant les hauts lieux marquants de l'histoire minière (terrils, chevalements…), en travaillant à la modernisation des anciennes cités minières – restructuration et adaptation des logements, rénovation énergétique, tout en conservant leurs lignes architecturales.

Pour autant, ce cadre d'épanouissement doit prendre en compte le niveau de pauvreté des populations. Le revenu médian des ménages s'élève ainsi à 16 803€ sur la CAHC et 17 330€ sur la CALL, là où la moyenne nationale est de 20 809€. Seul le secteur de l'Artois atteint cette moyenne nationale. Aussi, en 2016, 22,5% des ménages de la CAHC et 25,4% des ménages de la CALL vivaient sous le seuil de pauvreté.

Fruit de nombreux facteurs liés à la précarité et au chômage, aux recompositions familiales avec une part non négligeable de familles monoparentales (12% en progression de 15,6% entre 2006 et 2016), au niveau de formation et plus largement, à la reproduction des inégalités sociales, cette difficulté sociale rend une partie de la population particulièrement vulnérable et dépendante dans sa capacité à être mobile, à se soigner, à accéder aux nouvelles technologies, à acquérir un logement à consommer et à fortiori à consommer des produits de qualité ou encore, à décohabiter. Les chiffres en matière d'occupation des logements sont révélateurs de cette situation avec une part plus importante de locataire (50,45%) que de propriétaires occupants. Parmi ces locataires, plus de 30% sont locataires d'un logement HLM. Autre révélateur important, le taux de ménages non motorisés qui est élevé et concerne jusqu'à un tiers des

ménages dans certaines communes. La dépendance à la voiture comme mode de déplacement quotidien aggrave la solvabilité des ménages qui peuvent encore en supporter le coût.

Cette situation de pauvreté peut avoir des impacts importants sur l'état de santé d'une partie de la population La mortalité précoce est particulièrement importante, 60% supérieure à la moyenne nationale, et peut être notamment le signe d'une mauvaise hygiène de vie. Celle-ci est accentuée par un cadre de vie particulièrement dégradé : des logements énergivores avec 53,7% des logements construits avant la première réglementation thermique de 1974, un continuum urbain qui laisse peu de place au végétal et à des espaces de respiration, des nuisances et pollutions particulièrement importantes liées à la prédominance de la voiture dans les modes de déplacement et à la proximité des grandes infrastructures routières (A1, A21) des lieux d'habitation. Par ailleurs, cette surmortalité s'inscrit dans un contexte où la démographie médicale connait des enjeux de renouvellement générationnel particulièrement prégnants qui pèseront lourdement sur les dispositifs de prévention pour une population déjà fragilisée.

A cette problématique s'ajoute celle du vieillissement attendu de la population qui induira des besoins nouveaux et une situation de dépendance pouvant elle-même s'aggraver. Les prévisions INSEE estiment que 14% de la population du SCoT aura plus de 75 ans à l'horizon 2050.



Enjeux Transversaux

Face à ces constats, les enjeux liés à ce cadre d'épanouissement social, culturel et humain, portent sur :

- La satisfaction des besoins essentiels en lien avec le vieillissement de la population et la caractéristique Jeune du territoire – logements, mobilité, commerce, santé, etc., vecteur de dignité sociale
- L'adaptation au changement climatique, par la réduction des ilots de chaleur urbain, la réduction de l'empreinte carbone et le développement des énergies renouvelables et de récupération
- Le façonnement d'un cadre de vie sain et attractif, en particulier sur le cœur urbain dense par l'accès à la nature, l'encouragement des modes actifs, la qualité et salubrité des milieux et de la biodiversité
- Le maintien de l'offre de santé à moyen et long termes dans un contexte de baisse de la démographie médicale et d'un état de santé général des populations dégradé

- L’accès à l’emploi, à la formation initiale et continue, au numérique, vecteur de promotion et d’ascension sociale
- La préservation, la valorisation et l’appropriation des communs, ce qui fait patrimoine, vecteur d’identité, de bien-être et de valorisation sociale et culturelle

Orientations

Pour répondre à ces enjeux, le SCoT peut donner un certain nombre d'orientations qui garantissent des aménagements urbains plus vertueux et incitent les différents champs de politique publique à l'amélioration des conditions de vie.

Ces orientations peuvent notamment consister à :

- Préserver et valoriser les milieux naturels existants, y compris les bords de cours d'eau.
- Poursuivre la politique de reconquête des friches pour en faire des « lieux ressources » de biodiversité et d'appropriation du patrimoine vivant et évolutif du bassin minier.
- Définir des coupures vertes à protéger et à valoriser pour réintroduire de la nature en ville et favoriser les activités sportives favorables à la santé.
- Favoriser les politiques de diversification et d'amélioration de l'habitat, notamment en direction de l'habitat minier.
- Favoriser le développement d'une agriculture de qualité et de proximité pourvoyeuse d'une alimentation saine et de qualité, et respectueuse de l'environnement. Permettre le développement d'une offre de santé complète (premier recours et spécialiste), bien maillée et coordonnée.
- Accompagner la création du nouveau centre hospitalier métropolitain.
- Renforcer le maillage des mobilités tout mode à partir de l'armature structurante BHNS.

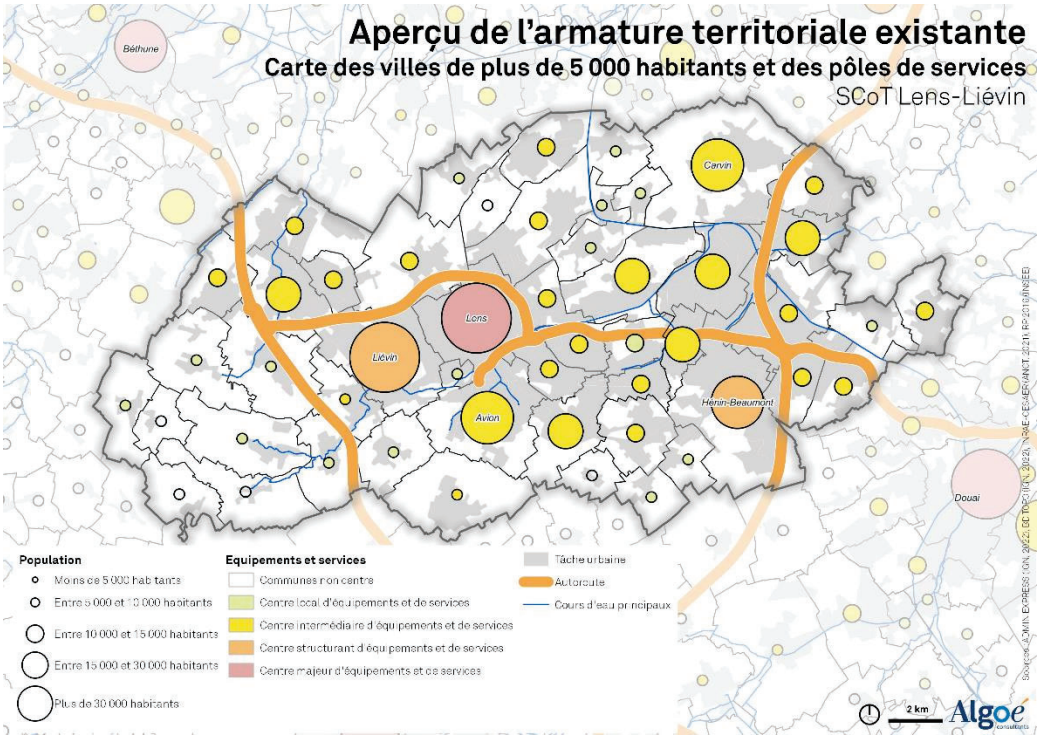
Ces différentes orientations, non limitatives à ce stade, ont pour objectif d'engager le travail de réflexion qui sera entrepris dans le cadre du projet d'aménagement stratégique et établir ce passage partant des enjeux issus du diagnostic vers les orientations stratégiques du projet (PAS).

Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre

ENJEUX TRANSVERSAL II : LA STRUCTURATION DE L'URBANISATION ET LA PRESERVATION DES RESSOURCES

Le deuxième enjeu structurant pour le développement et l'aménagement du territoire, et certainement celui sur lequel le SCoT aura un rôle prépondérant à jouer, porte sur la structuration de l'urbanisation et la préservation des ressources liées à l'eau, aux espaces naturels et agricoles, à la biodiversité, etc.

Le territoire est organisé sur une structure multipolaire originale. Ici, ni centre, ni périphérie mais un ensemble constitué autour des 4 pôles principaux (Lens, Liévin, Hénin-Beaumont et Carvin) et des 20 communes de taille intermédiaire. Cette situation atypique est notamment mise en évidence par le SRADDET de la Région Haut-de-France qui fait apparaître 26 communes au titre de pôle d'envergure régionale.



Source : INSEE et Centre d'Economie et de Sociologie (CESAER) « Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ? https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/2020-synthese-centralites-synthese-de-letude-centralites-comment-les-identifier

Cette multipolarité confère au territoire de véritables atouts, au premier rang desquels la bonne accessibilité en tout point du territoire aux commerces, aux services de proximité et aux équipements publics dont ceux du domaine culturel, de loisirs ou sportif.

On décompte par exemple près de 6.600 activités commerciales sur le territoire et 460 000 m² de grandes et moyennes surfaces sur plus d'une trentaine de polarités marchandes de taille et de typologie très diverses.

Pour autant, cette multipolarité constitue une gageure pour l'organisation d'un réseau de mobilité performant et pour maîtriser l'étalement urbain qui se réalise autour de ces différents pôles. Aujourd'hui la ceinture agricole et naturelle est grignotée par les fronts urbains. Ressource importante pour le territoire et le développement du secteur agroalimentaire, les espaces agricoles ne représentent plus que 42% de la superficie du territoire, derrière les espaces artificialisés couvrant eux 47% de cette superficie. Entre 2005 et 2015, 900 hectares ont été artificialisés. Sur ces 900 ha, 95 % étaient à l'origine des espaces agricoles et 5 % des espaces naturels. Et parmi ces espaces agricoles, les terres arables ont été les plus consommées (64 %).

Face à cette dynamique d'étalement urbain, les centres-villes connaissent des problématiques importantes de dévitalisation commerciale et de l'habitat. L'attrait des polarités marchandes, notamment celle de Noyelles-Godault, et l'intérêt marqué pour des formes résidentielles péri-urbaines a contribué à dévitaliser les centres-villes et développer la vacance commerciale. Pour autant ces centres-villes jouissent de certaines particularités, notamment le centre de Liévin qui compose une figure originale entre le centre-ville ancien et la zone commerciale à proximité. Ici les enjeux de complémentarité de l'offre entre centre-ancien et nouveaux développements commerciaux prennent tout leur sens.

Enrayer ce processus, c'est organiser une véritable politique de reconquête des centres urbains mais aussi de renouvellement et de requalification de ce continuum urbain est-ouest qui s'étend globalement le long de l'ex-RN43, d'Hénin-Beaumont à Liévin en passant par Lens. La trame verte, comme la structure patrimoniale du bassin minier, ont un rôle important à jouer dans cette dynamique de requalification urbaine. Il s'agit tout à la fois d'exhumer les composantes de la treille minière comme élément structurant l'organisation des quartiers et participer à valoriser la trame verte et bleue - celle des jardins particuliers, celle des zones humides, ou encore celle des anciens cavaliers et des terrils et leur nouvelle vocation néo-naturelle. Il s'agit donc de redonner sens à ce continuum en valorisant les éléments clés d'organisation qui lui ont donné naissance autour de la treille minière, tout en invoquant des vecteurs de valorisation future autour de la « ville du care » : la nature en ville, la qualité des espaces publics, le développement des mobilités

décarbonées (mobilité douce, BHNS, piétonisation etc.), le développement des énergies renouvelables, etc.

Enjeux Transversaux

Face à ces constats, les enjeux liés à la structuration urbaine et à la préservation des ressources, portent donc sur :

- La définition d'une organisation territoriale qui conforte les polarités, garantisse les complémentarités, notamment commerciales, entre les pôles
- L'évolution du modèle d'urbanisation en faveur d'une gestion plus économe de l'espace et tendant à terme vers un objectif de neutralité foncière
- La structuration des développements urbains, économiques et commerciaux autour :
- de centralités fortes et d'une « treille minière » reconquise, qui retiennent et attirent la population – fonctions commerciales renouvelées, relocalisation de l'économie, cadre urbain attractif, piétonisation, nature en ville, …
- De formes urbaines propices à la pratique des modes doux
- De la requalification, densification des secteurs déjà urbanisés: reconquête des friches, densification et mixité fonctionnelle des zones commerciales, structuration-densification des espaces économiques
- La structuration d'une offre de mobilité plurielle, efficace, bien maillée et sans rupture desservant les pôles de services, les zones d'emplois, de commerces et les secteurs résidentiels
- La préservation (sanctuarisation?) de la ceinture agricole et naturelle
- La préservation de la ressource en eaux, en lien notamment avec la protection des aires de captage et la gestion des risques

Orientations

Pour répondre à ces enjeux, le SCoT devra fixer un certain nombre d'orientations qui garantissent une trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols et un relatif équilibre de croissance entre les différentes parties du territoire. Ces orientations peuvent notamment consister à :

- Proposer une armature territoriale lisible, gage d'équilibre/équité territoriale mais aussi de maîtrise des développements urbains.
- Préserver/sanctuariser la ceinture agricole et naturelle et permettre le développement de projets d'agriculture périurbaine.

- Accompagner l'émergence de centralités attractives en favorisant les projets de requalification urbaine et de revitalisation commerciale des centralités.
- Définir des objectifs de réduction de l'artificialisation et en assurer le suivi dans le temps. La définition de ces objectifs devra notamment être compatible avec le SRADDET des Hauts-de-France et prendre en compte la loi Climat et Résilience sur son volet foncier.
- Structurer le développement des espaces économiques et contenir le développement des espaces commerciaux périphériques en tenant compte du réseau armature de transport en commun, et penser leur évolution future – densité, mixité, évolution des usages.
- Favoriser la densification urbaine autour du réseau performant de transports en commun.

Comme pour le second enjeu, ces orientations ne sont pas limitatives et servent d'appui à la réflexion qui sera portée pour la construction du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).



Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre

Enjeux transversal III : le positionnement du territoire dans son systeme d'influences

La troisième clé de lecture transversale autour des enjeux réside dans le positionnement stratégique du territoire et sa dynamique économique. Le territoire s'inscrit dans trois systèmes d'influence majeurs

- Celui de la dynamique métropolitaine lilloise, qui marque des dynamiques de croissance démographique soutenues dans la partie est et nord-est mais aussi des polarités marchandes majeures fortement attractives ;
- Celui des pôles urbains voisins : Douai, Béthune, Arras. Si la polarisation lilloise est importante, celle d'Arras constitue une influence particulièrement émergente qui mérite d'être observée et accompagnée ;
- Le niveau national et international avec la présence de grands équipements à rayonnement national et international (stade Bollaert-Delelis, Louvre-Lens, Arena Liévin…) ainsi que de marqueur patrimoniaux qui relie le lieu au monde à travers l'histoire des grandes batailles de la première Guerre Mondiale dont le mémorial de Vimy et la Nécropole de Notre-Dame-de-Lorette en constituent l'incarnation, mais aussi l'histoire de

l'industrie minière reconnu en 2012 comme Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO.

Le territoire est aussi au cœur d'un réseau dense d'infrastructures routières, ferroviaires et fluviales qui le place en position de carrefour de l'Europe. Situé à 200 km de Paris, Londres et Bruxelles et à proximité immédiate de la métropole Lilloise, il revêt un potentiel important pour les professionnels de la logistique. De cette situation privilégiée, le territoire connaît une évolution importante des fonctions de transport et d'entreposage avec la création de zones dédiées. Ainsi, fin 2017 sont dénombrées 1,2 millions de m^2 d'entrepôts sur le territoire du SCoT. Les récents projets ont fait progresser cette offre de 1 millions de m^2 supplémentaires et le très fort développement du e-commerce ne pourra que renforcer ce besoin logistique.

Le potentiel de déploiement de l'intermodalité fluviale et ferroviaire est important avec l'existence d'une liaison fluviale à grand gabarit constituée de 9 sites de transbordement dont la plateforme multimodale Delta 3 qui joue aussi un rôle majeur dans la réorganisation du fret ferroviaire en France avec 3000 trains chargés/déchargés en 2017. Bien que ce potentiel soit appelé à se renforcer avec la création du Canal Seine Nord Europe, les flux restent largement dominés par la route générant des congestions et des pollutions importantes sur les principaux axes autoroutiers de l'A1 et A21.

Eu égard aux réserves foncières faibles du territoire et au potentiel d'emplois du secteur de la logistique, plutôt faible par rapport aux m^2 consommés, le développement du secteur de la logistique nécessite d'être encadré pour ne pas préempter les potentialités de développement dans les autres secteurs de l'économie - notamment l'agriculture et l'agroalimentaire, les énergies renouvelables, l'éco-construction, le tourisme, l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire, etc.

Plus que pour tout autre territoire, les enjeux de diversification économique sont importants pour ne pas retomber dans une mono-activité, comme cela a été le cas pour l'industrie minière ou encore l'industrie automobile. Ainsi, la logistique doit être un secteur à promouvoir parmi d'autres dans un contexte d'offre foncière particulièrement contrainte.

Des enjeux importants sont aussi à attendre quant à l'évolution du secteur du commerce qui représente 17,4 % des emplois privés et qui connaît avec la crise, une accélération de sa transformation vers le e-

commerce. Le SCoT et notamment le DAACL (Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique) devra accompagner ces évolutions dans l'objectif de maintenir un tissu commercial dense, diversifié et réparti de façon homogène sur le territoire.

Enfin, les efforts portés sur la mise en tourisme du territoire avec la création du Louvre Lens et le potentiel de valorisation qu'offre l'inscription du bassin minier au Patrimoine Mondial de l'Unesco méritent d'être poursuivis pour faire de ce secteur un véritable secteur pourvoyeur d'emploi qualifiés et non délocalisables. Bien que le territoire noue des relations privilégiées outre-Atlantique et avec le territoire britannique et bénéficie de sites générateurs de flux (Le Louvre-Lens, le stade Bollaert-Delelis, les hauts-lieux de la Grande Guerre,… , etc.), la dynamique touristique n'imprime pas. La question d'une stratégie de destination se pose à plusieurs échelles et sur plusieurs segments de clientèles (locales, nationales et internationales).



Enjeux Transversaux

Face à ces constats, les enjeux liés au positionnement du territoire dans ses différents systèmes d'influence portent sur :

- Le rayonnement du territoire et la mise en réseau des valeurs patrimoniales, identitaires avec ses territoires d'influence dont la figure de l'Archipel vert, chère au paysagiste Michel Desvigne constitue un vecteur d'expression incarné par la Chaîne des Parcs.
- Le développement d'une économie non délocalisable et pourvoyeuse d'emplois – durable, renouvelable, circulaire, touristique
- Le maintien d'une armature commerciale attractive et maillée afin de continuer à apporter un service de proximité tout en réduisant la consommation d'espaces non artificialisés pour cette vocation
- L'affirmation d'un territoire de référence sur des domaines d'activités stratégiques : Industrie Agroalimentaire, logistique, économie circulaire, Economie Sociale et Solidaire
- L'organisation des mobilités à l'échelle métropolitaine et le développement du télétravail dans une stratégie de réduction de l'usage de la voiture individuelle (renforcement de l'offre ferroviaire avec Lille et dans les liaisons Est-Ouest, développement de la tarification combinée, etc.
- Le développement de l'usage de la voie d'eau et le maintien des embranchements ferroviaires

Orientations

Pour répondre à ces enjeux, le SCoT devra fixer un certain nombre d'orientations qui garantissent au territoire de pouvoir valoriser ses atouts et assure sa diversification économique dans un système d'influences complexe.

Ces orientations peuvent notamment consister à :

- Maîtriser, organiser, réserver les espaces dédiés à la logistique en tenant compte des grands projets d'infrastructure (Canal Seine Nord Europe)
- Permettre et accompagner l'aménagement des sites patrimoniaux en favorisant une continuité de traitement et leur mise en réseau
- Promouvoir une stratégie supra-territoriale d'organisation des mobilités et permettre la création d'équipements structurants (réseau express Grand Lille – Système Express Métropolitain)
- Permettre le développement des domaines d'activités stratégiques – libération du foncier économique, structuration d'un bassin de compétences, création de polarités dédiées.
- Faciliter le développement des capacités d'accueil touristique

II. Actualisation des données chiffrées du diagnostic territorial





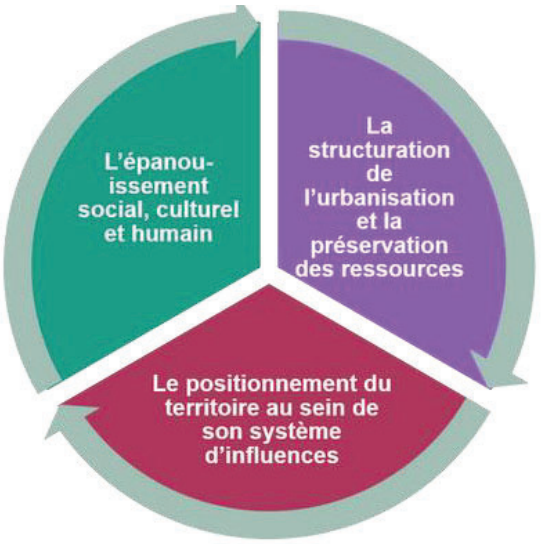






Ce fascicule a pour but de mettre à jour les éléments du Diagnostic Territorial présentés en 2020 au Comité Syndical et consolidés en 2022 par le Bureau d'Études Techniques ALGOÉ.

Une synthèse de ce diagnostic ainsi que les grands enjeux transversaux qui en résultent ont été présentés lors d'une conférence des maires qui s'est tenue le 9 mars 2022.



Les trois grands enjeux transversaux issus du Diagnostic Territorial.

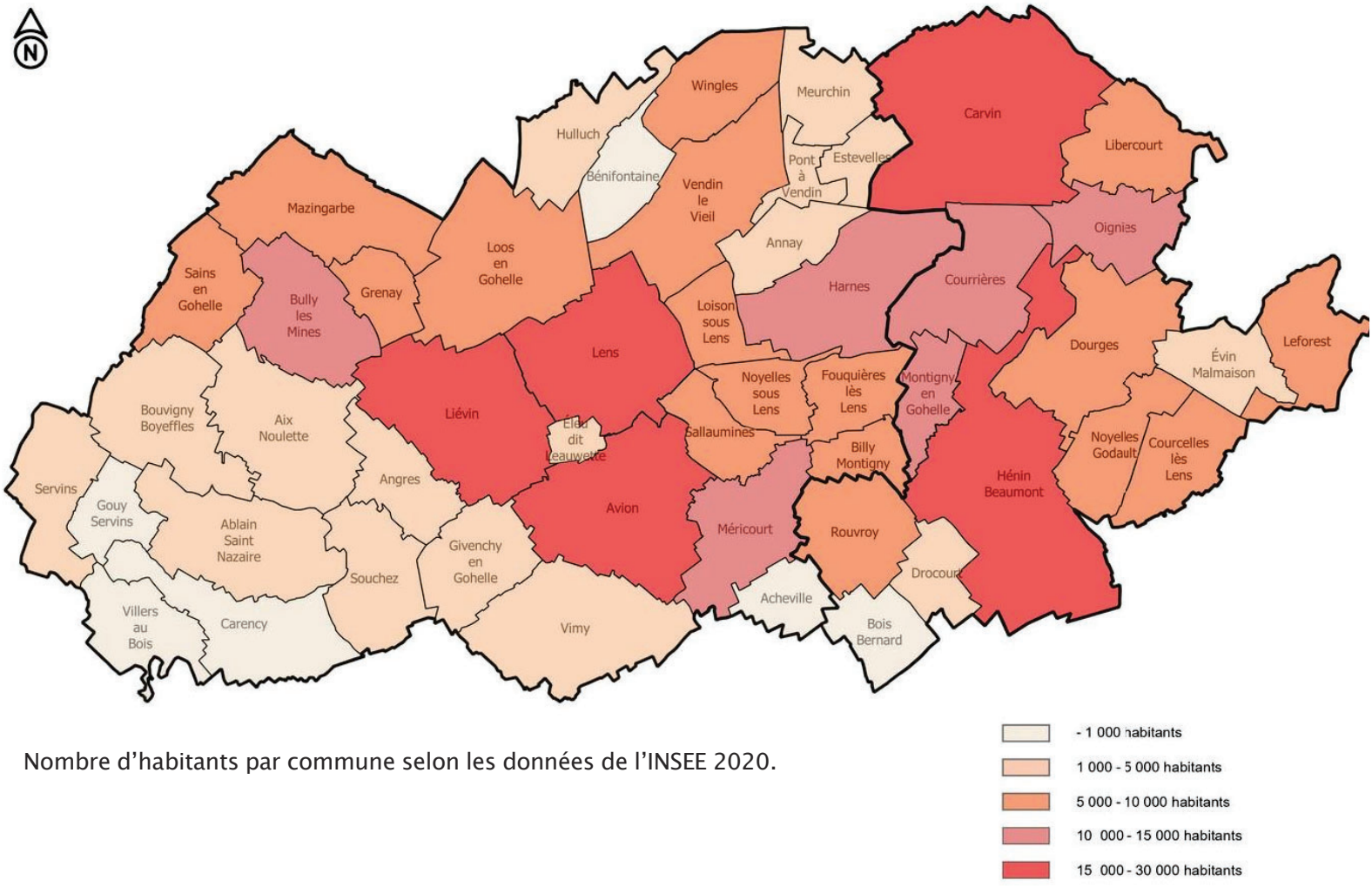
QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

Territoire multipolaire composé de 50 communes, situées sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin.

128 429 actifs travaillants et résidents sur le territoire.
Un indice de concentration de l'emploi à 0.89.

369 427 en 2021, répartis sur 351,45 km², soit une densité d'environ **1 132 habitants par km².**

936,2 hectares consommés entre 2011 et 2020, dont 390,6 hectares pour l'habitat et 446,7 hectares pour l'activité.



Nombre d'habitants par commune selon les données de l'INSEE 2020.

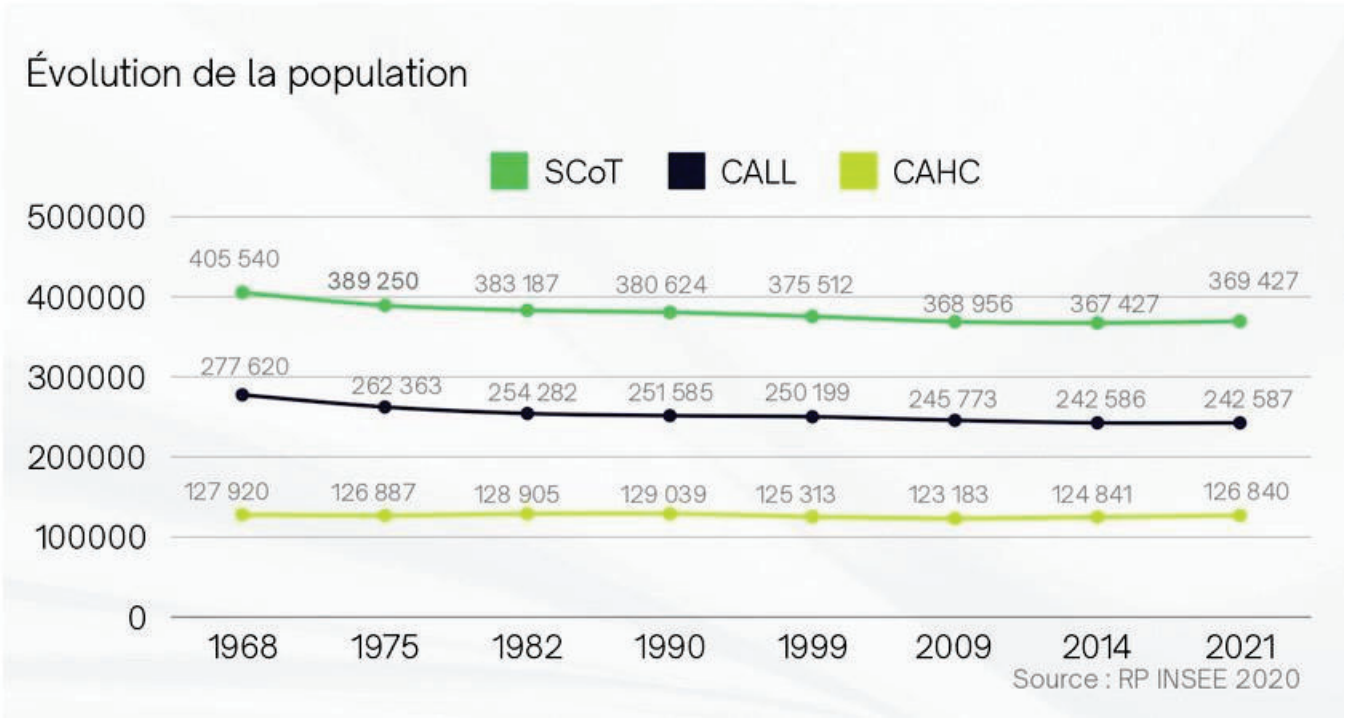
STABILITÉ DÉMOGRAPHIQUE AVEC UNE LÉGÈRE TENDANCE À LA HAUSSE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le territoire connaît une **stabilité démographique avec une légère hausse** depuis 2020 :

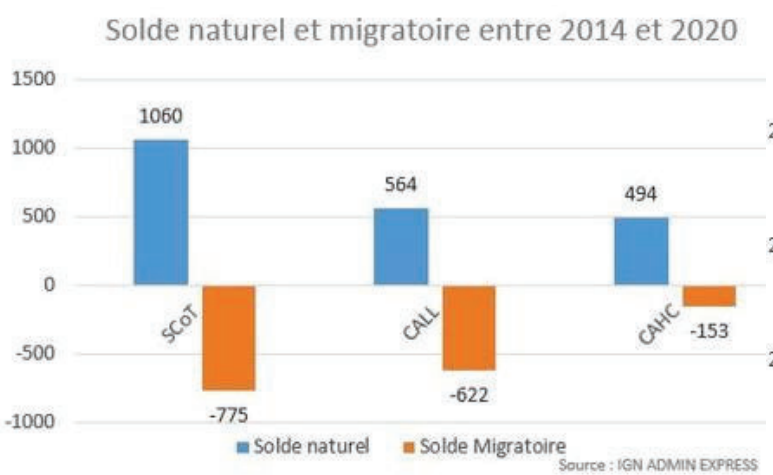
- 2016-2020 : + 1 588 habitants
- 2020-2021 : + 294 habitants
- 0,77% d'évolution annuelle entre 2014 et 2020.

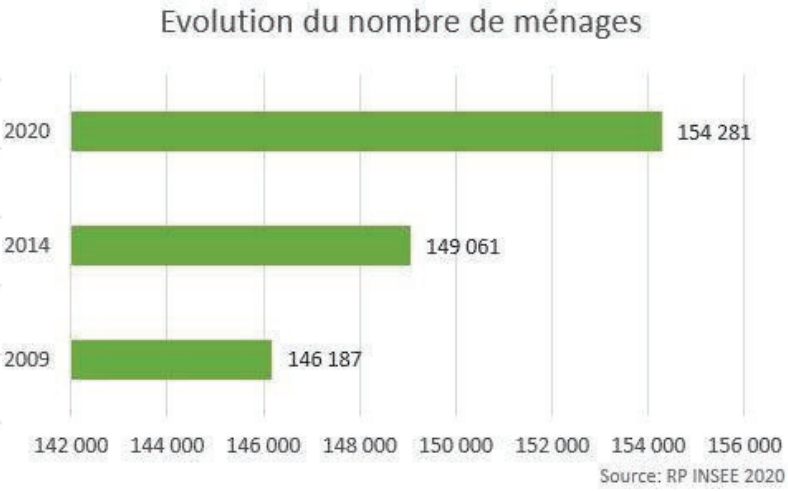
Parallèlement, le **nombre de ménages augmente** également dû au desserrement de ces derniers et à l'augmentation du nombre de familles monoparentales :

- 154 288 ménages en 2020.
- 2,36 personnes par ménage en moyenne.



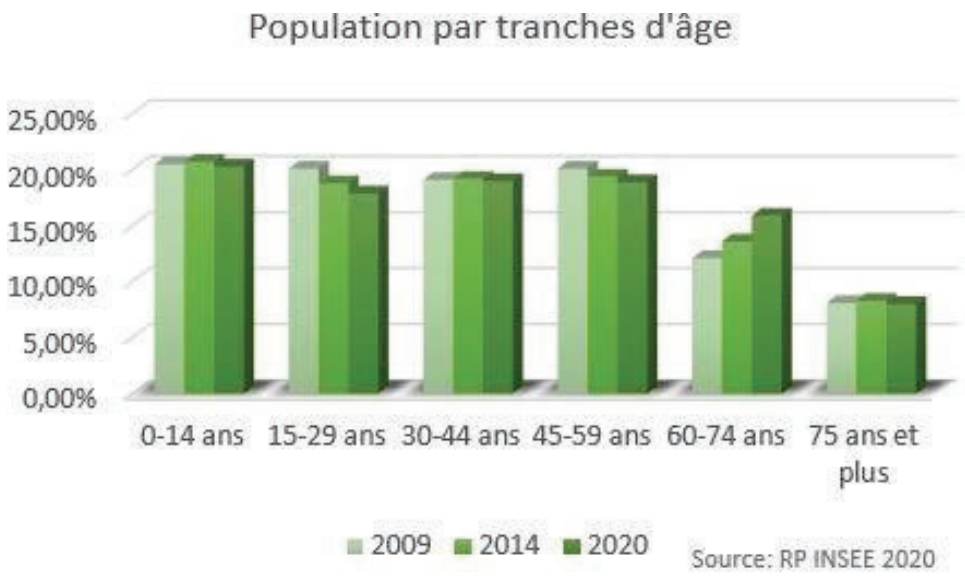
Une hausse démographique qui résulte davantage du solde naturel que migratoire.

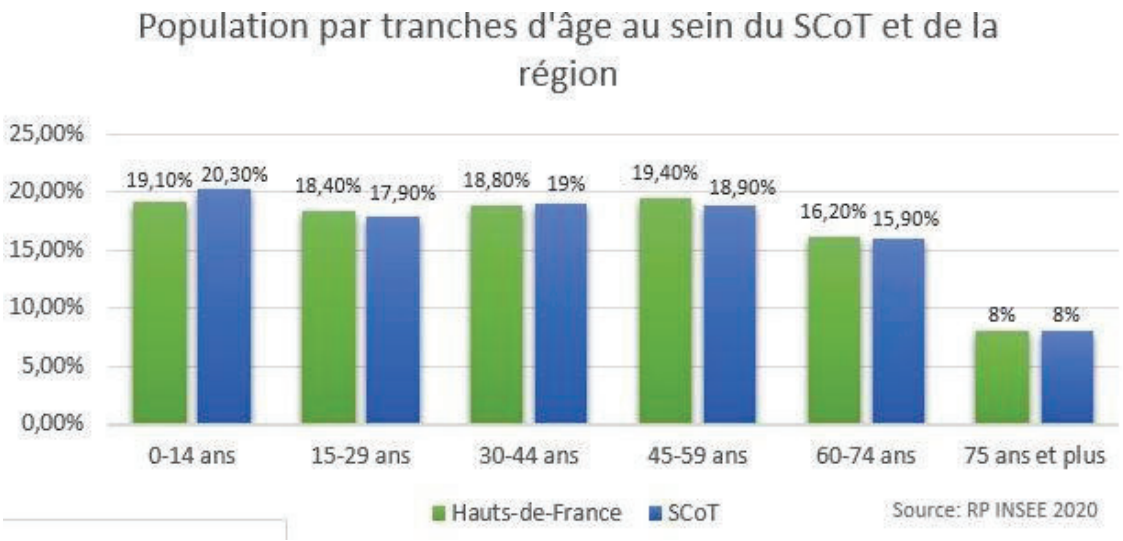




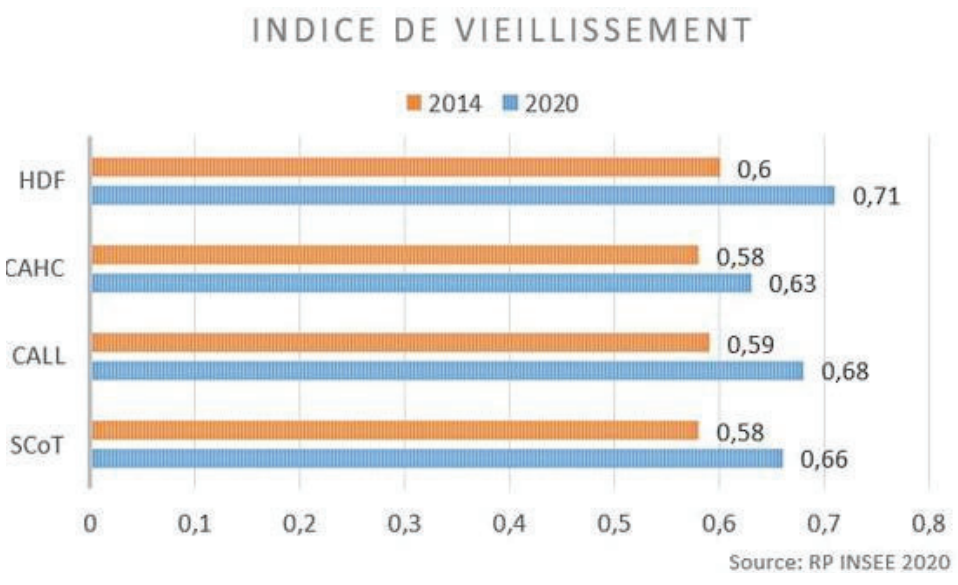
UN INDICE DE VIEILLISSEMENT FAIBLE MAIS EN PROGRESSION

La population est plutôt jeune malgré une hausse du nombre de personnes âgées.
Toutes les catégories d'âges diminuent à l'exception des 60 - 74 ans.





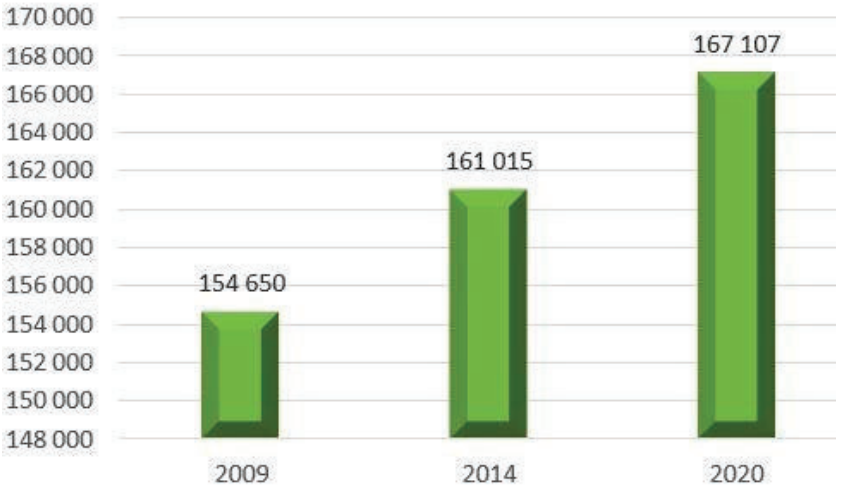
L'indice de vieillissement sur l'ensemble du territoire reste inférieur à la région Hauts-de-France depuis 2014.



UNE NÉCESSAIRE MIXITÉ DE L'OFFRE DE LOGEMENT, À RÉPARTIR SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

- **167 107 logements en 2020** répartis dans les trois secteurs géographiques du nouveau SCoT :
- 65 552 logements dans les pôles urbains structurants,
- 92 438 logements dans le secteur urbain,
- 9 117 logements dans le secteur rural

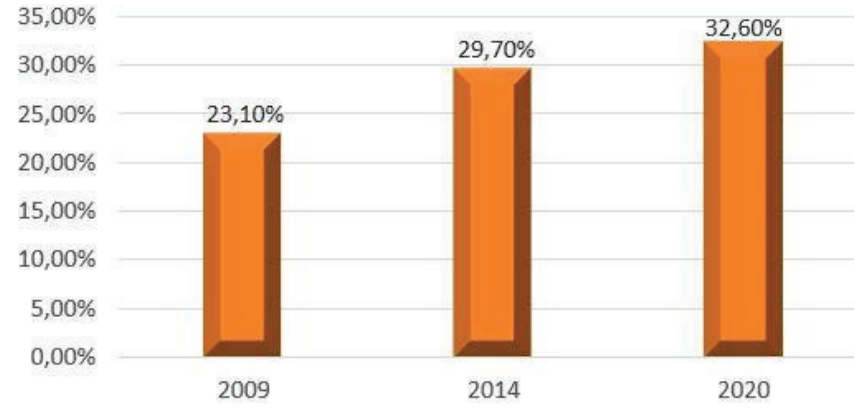
Evolution du nombre de logements sur le territoire du SCoT



Source: RP INSEE 2020

- 50,5% des résidents sont locataires, dont 32,6% en logements sociaux.

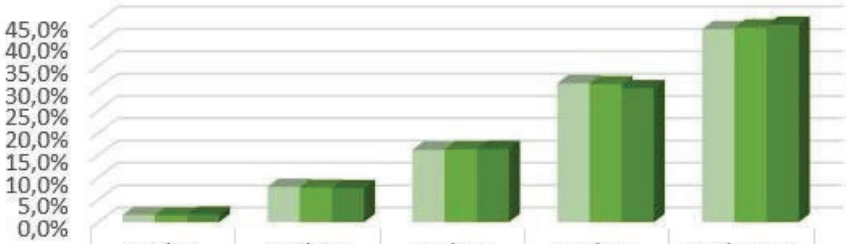
Taux de locataires de logements sociaux sur le territoire du SCoT



Source: RP INSEE 2020

- Le territoire est principalement composé de maisons individuelles de grandes tailles; 74,2%.
- Un taux de vacance estimé à 12 182 logements en 2020 selon l'INSEE, soit 7,30%.

Evolution de la taille des logements



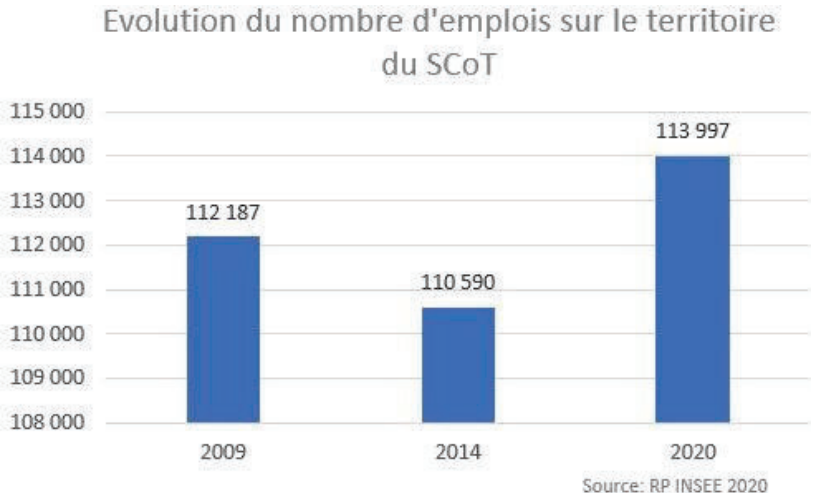
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et plus
2009	1,6%	7,9%	16,2%	31,1%	43,2%
2014	1,5%	7,7%	16,3%	30,9%	43,6%
2020	1,7%	7,6%	16,4%	30,0%	44,2%

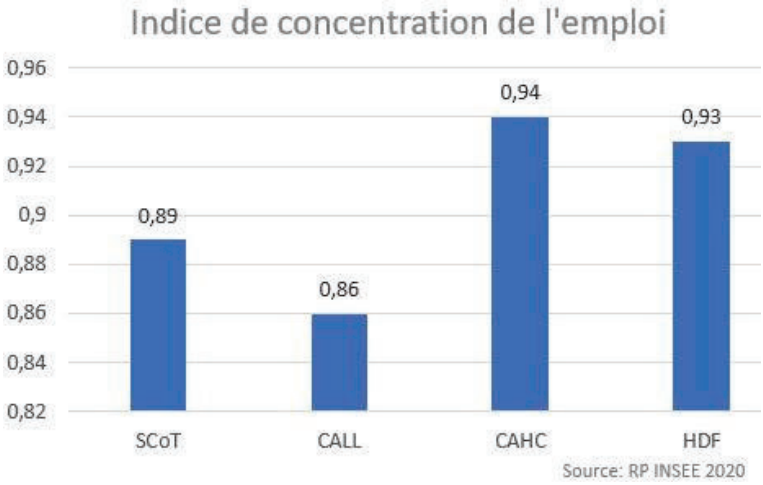
2009 2014 2020

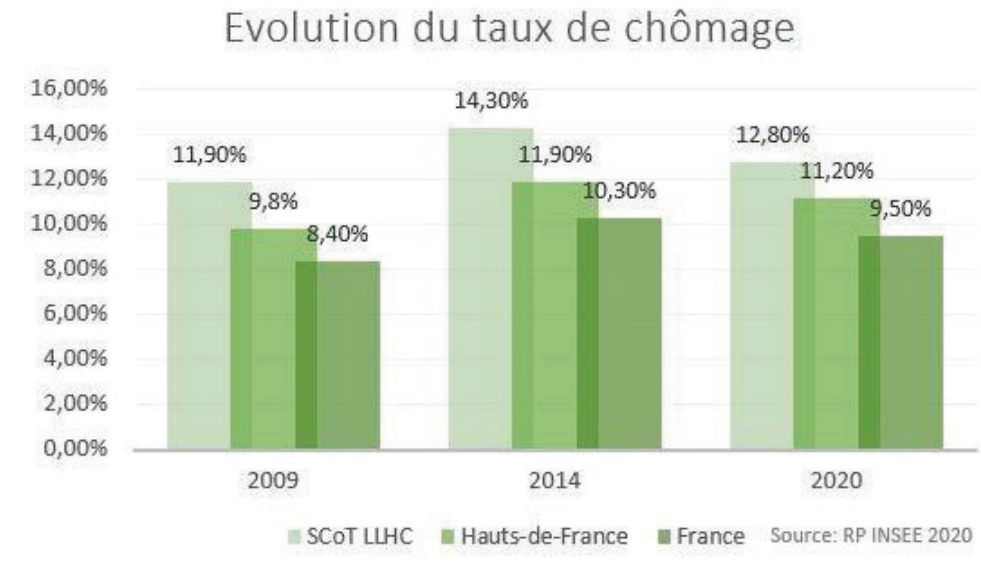
Source: RP INSEE 2020

UN TAUX DE CHÔMAGE ÉLEVÉ MALGRÉ UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE.

- Le territoire a subi une **hausse du nombre d'emplois depuis 2014** proposant ainsi 113 997 emplois en 2020.
- Un indice de concentration de l'emploi plus faible à l'échelle du SCoT que de la région.



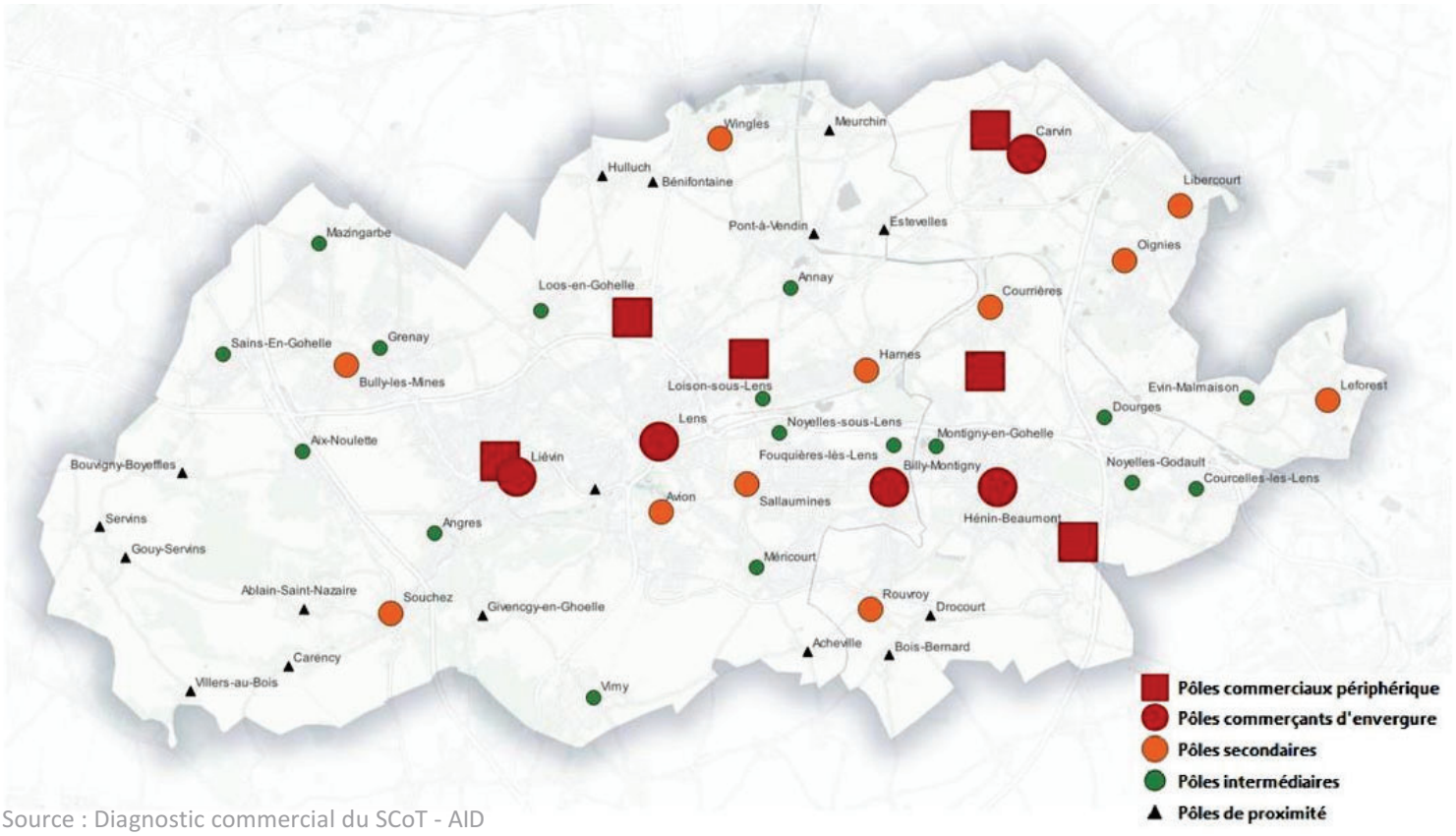




- Un taux de chômage sur le territoire qui reste au-delà de celui de la région Hauts - de - France et du taux national, malgré une diminution de 1,5 point de pourcentage depuis 2014.

UNE OFFRE DE COMMERCES ET D'ÉQUIPEMENTS COMPLÈTE SUR LE TERRITOIRE

La multipolarité du territoire permet une répartition des polarités commerciales sur l'ensemble du territoire. La présence de nombreuses Grandes et Moyennes Surfaces pose la question de l'attractivité des centres-villes.



Source : Diagnostic commercial du SCoT - AID

- Une offre d'équipement complète et répandue, qui suit la morphologie du territoire.
- **En 2020, 795 équipements** sont recensés sur le secteur Lens - Liévin - Hénin - Carvin.

- **566 équipements de proximité** *(bibliothèque, salle et terrain multisport, bureau de poste, boulangerie…)*
- **204 équipements de la gamme intermédiaire** *(école, collège, bassin de natation, supermarché…)*
- **25 équipements de la gamme supérieure** *(théâtre, musée, médecin spécialiste...)*



Arena Stade Couvert — Crédit photo: site commune de Liévin



Equipement sportif, Fouquières-lès-Lens — Crédit photo: SCoT LLHC



Louvre Lens Vallée — Crédit photo: SCoT LLHC



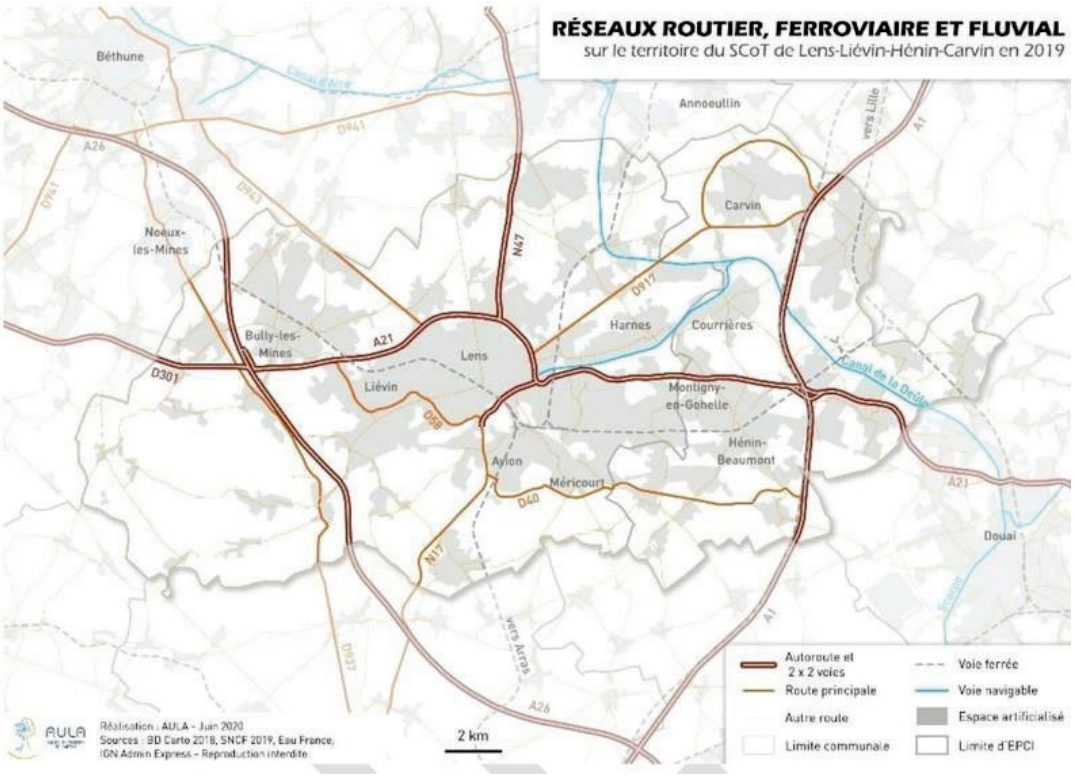
Aquaterra, Maison de l'environnement — Crédit photo: SCoT LLHC

UNE FORTE PRÉSENCE DE LA VOITURE SUR LE TERRITOIRE

Un territoire maillé grâce à un réseau d'infrastructures important et complexe:

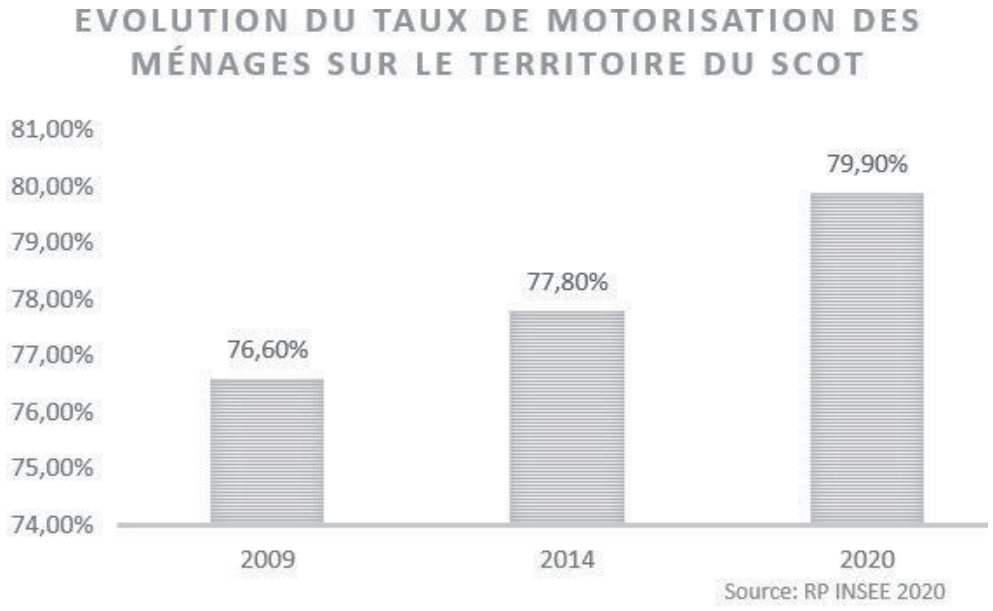
- A1 vers Paris et Lille,
- A21 vers Lille,
- A26 vers Calais,

Ainsi que par plusieurs routes nationales et départementales qui complètent la connexion avec la MEL, l'Arrageois, le Douaisis, le Béthunois et le Littoral.



Le réseau autoroutier, a connu peu d'évolution depuis 2019, excepté le nouveau contournement de la commune de Courrières par la RD919.

- Un taux de motorisation des ménages qui ne cesse de s'accroître depuis 2009.



UN RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN ET DE MOBILITÉ DOUCE QUI POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT

Une offre alternative aux déplacements individuels carbonés se développe sur le territoire, permettant ainsi de se connecter aux territoires voisins:

- Quatre ligne de **Bus à Haut Niveau de Service** ainsi que la gratuité pour les habitants des deux agglomérations, à compter de 2025.



Voie BHNS à Hénin-Beaumont Crédit photo : SCoT LLHC

- **287 kilomètres d'aménagements cyclables** sur le périmètre du SCoT et de la CABBALR.



Aménagements cyclables sur le territoire Crédit photo : SCoT LLHC

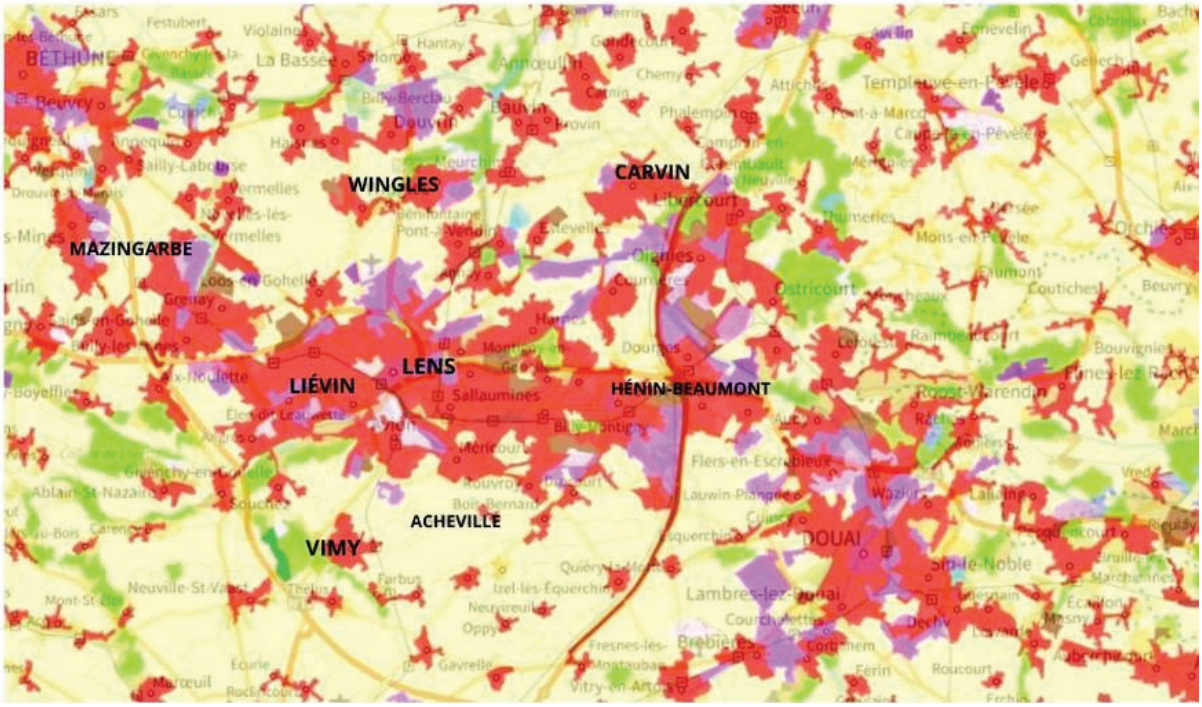
- **18 points d'arrêts ferroviaires** dont la gare TGV de Lens.



Gare de Lens Crédit photo : SCoT LLHC

VERS UNE DYNAMIQUE DE RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Dans le contexte des transitions climatiques, énergétiques et écologiques auxquelles nous allons faire face, la réduction de l'artificialisation des sols devient un sujet et un enjeu majeur dans l'aménagement des territoires.



Source : Géoportail

De 2011 à 2020, selon le portail de l'artificialisation du CEREMA :

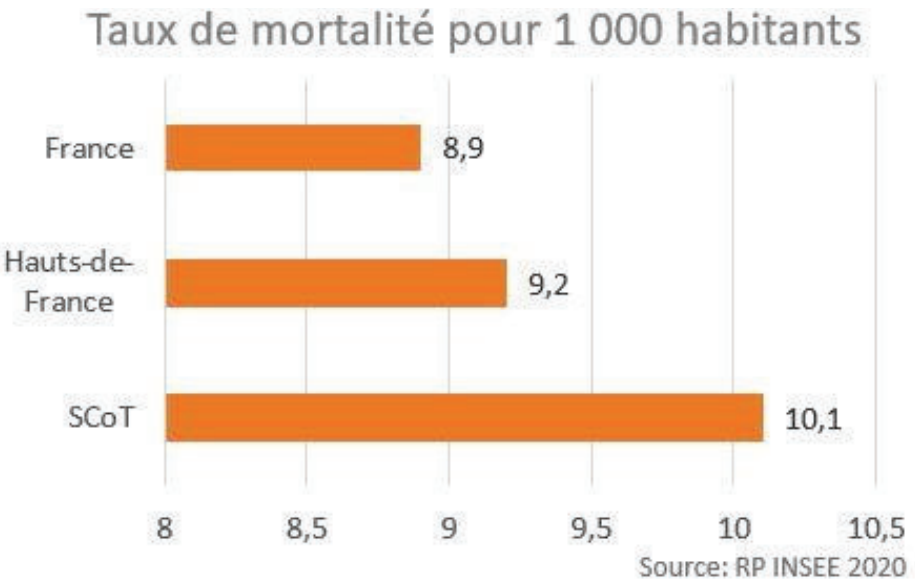
- 936,19 hectares ont été artificialisés sur le territoire du SCoT,
- 390,6 hectares ont été artificialisés pour l'habitat,
- 446,7 hectares ont été artificialisés pour l'activité,

soit 48,5% du territoire artificialisé en 9 ans.

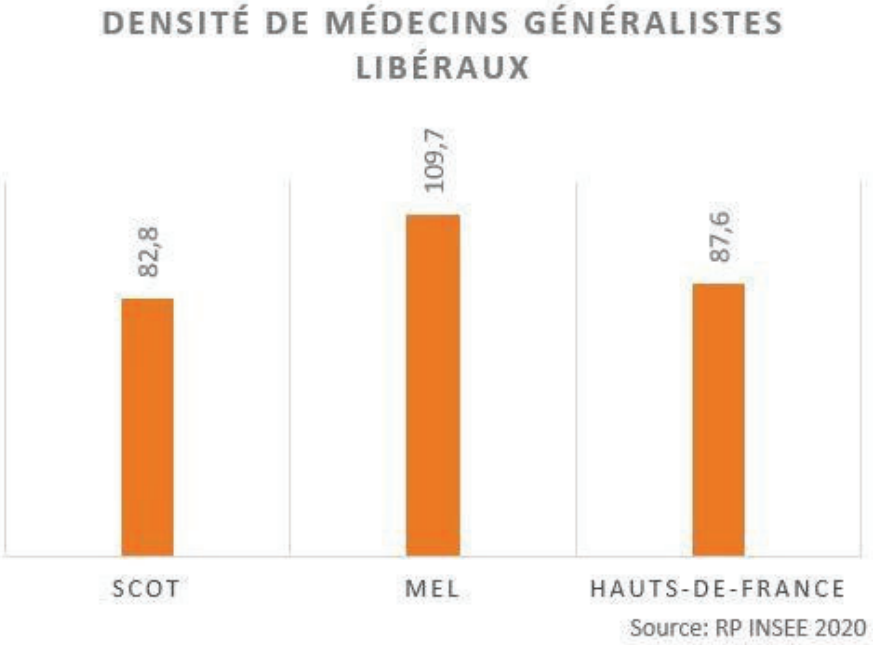
DES INDICATEURS DE SANTÉ FRAGILE

- Un taux mortalité plus élevé sur le territoire du SCoT qu'à l'échelle régionale et nationale.

(Selon l'INSEE, le taux de mortalité représente le nombre de décès par rapport à la population totale sur une période donnée.)



Par ailleurs, le phénomène de désertification médicale affecte plus le territoire que d'autres territoires tels que la Métropole Européenne de Lille. L'importante part de médecins de plus de 55 ans sur le territoire (entre 51,9% et 61,1%, selon l'ARS), accentue ce phénomène.



UN DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE LIÉ AU TOUTISME DE MÉMOIRE CULTUREL ET AUX ACTIVITÉS DE "NATURE"



Balade aux pieds des terrils de Fouquières-lès-Lens Crédit photo : SCoT LLHC



Terrils du 11-19, Loos-en-Gohelle Crédit photo : SCoT LLHC

- 5 133 218 visiteurs au Louvre Lens en 2022,
- 600 000 visiteurs au Mémorial Canadien de Vimy en 2016,
- 200 000 visiteurs à la Nécropole National de Notre-Dame-de-Lorette en 2022,
- 150 000 visiteurs aux terrils du 11-19 de Loos-en-Gohelle en 2016.

Ses chiffres sont approximatifs en raison de l'absence de borne de comptage sur certains sites.



Mémorial Canadien, Vimy Crédit photo : SCoT LLHC



Musée du Louvre-Lens Crédit photo : SCoT LLHC



Musée Mémorial 14-18, Souchez Crédit photo : SCoT LLHC



Parc des îles, Hénin-Beaumont Crédit photo : SCoT LLHC

CHIFFRES CLÉS CONCERNANT LE VOLET CLIMAT, AIR, ÉNERGIE



Parc solaire de Leforest – Crédit photo : CAHC

Selon l'**Etat Initial de l'Environnement du PCAET de la CALL** datant de mars 2022, les trois secteurs les plus consommateurs d'énergies sont les suivants:

1. **Le secteur résidentiel, 34%** de la consommation d'énergie sur le territoire, soit **1 257 GWHEF par an.**
2. **Le secteur industriel, 22%** de la consommation d'énergie, soit **1 973 GWHEF par an.**
3. **Les mobilités** représentent une part égale à la consommation d'énergie de l'industrie, **22% en 2022,** soit **1 287 GWHEF par an.**

Parallèlement, **l'Etude de Planification Energétique de la CAHC** datant de mai 2021, indique un classement similaire à celui de la CALL:

1. **Le secteur résidentiel, 30%** de la consommation d'énergie, soit 982 GWHEF par an.
2. **Le secteur du transport routier des personnes, 24%** soit 787 GWHEF par an.
3. **Le secteur de l'industrie et du transport de marchandises,** 13% soit respectivement 436 GWHEF et 428 GWHEF par an.

L'ensemble des données Climat, Air, Energie, ont été actualisées dans le cadre de la réalisation du diagnostic PCAET de la CALL (mars 2022) et de l'Etude de Planification Energétique de la CAHC (mai 2021).

III. Diagnostic territorial détaillé

SOMMAIRE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL DETAILLE

Le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale de Lens-Liévin-Hénin-Carvin 37
Le Syndicat Mixte, structure porteuse du SCoT 37
Contexte législatif et réglementaire 37
Le diagnostic territorial 38
PERIMETRE DU SCoT 39
Le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de Lens-Liévin-Hénin-Carvin 39
Les communes du territoire 40
Positionnement du territoire au sein de la Région 42
ARMATURE TERRITORIALE 44
Une organisation singulière héritée d'un passé industriel 46
Une organisation multipolaire structurée autour de villes moyennes 47
Une structure multipolaire du territoire reconnue dans les pratiques de la population 48
Lens, un pôle d'envergure régionale dans un territoire multipolaire 50
Des liens multiples avec la Métropole Lilloise et les territoires voisins 52
Une organisation urbaine à redéfinir en raison de l'affaiblissement des polarités au profit du péri-urbain 52
La mise en réseau, un enjeu de cohésion sociale et territoriale 54
Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre 58
Enjeux 59
DYNAMIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES 61
Une évolution de la population qui se stabilise sur la période récente mais qui recouvre des dynamiques démographiques distinctes 63
Un solde migratoire négatif presque compensé par le solde naturel positif 67
Des évolutions distinctes au sein du périmètre du SCoT 70
Les migrations résidentielles 73
Une majorité de flux internes au sein du périmètre du SCoT 73

Davantage de flux sortants que de flux entrants 77
Des liens étroits avec les territoires voisins 81
Une population qui reste jeune malgré un vieillissement sensible et progressif 91
Des tendances appelées à se poursuivre à l'horizon 2050 ?..... 94
Vers une poursuite des tendances actuelles d'évolution du nombre d'habitants 94
Une poursuite du vieillissement de la population 97
Des ménages plus nombreux et plus petits 99
Evolution du nombre de ménages 99
Evolution de la taille des ménages 101
Evolution de la composition des ménages 102
Des ménages aux revenus globalement faibles 104
Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre 109
Enjeux 111
HABITAT..... 113
Une augmentation modérée du parc de logements et des disparités géographiques..... 115
Evolution générale du nombre de logements depuis 1968 115
Evolution récente du nombre de logements 117
Les orientations fixées dans les PLH à l'horizon 2028..... 118
Des objectifs tenant compte des rythmes de production passés 118
Une dynamique de rééquilibrage qui s'amorce entre l'habitat individuel et l'habitat collectif . 119
Une politique du logement orientée sur le renouvellement du parc 119
Une esquisse de structuration du territoire en matière d'accueil de populations ....**Erreur ! Signet non défini.**
Une prépondérance de résidences principales..... 120
Une part de logements vacants qui s'inscrit dans la moyenne régionale mais en forte progression 121
La vacance dans le parc social 125
Un parc composé majoritairement de maisons individuelles..... 125
Une proportion importante de logements anciens 127
Une majorité de grands et moyens logements 131
Une dynamique de construction qui confirme l'attractivité des zones rurales et périurbaine 135
Une majorité d'habitants installés depuis plus de 10 ans sur le territoire. 139

Des propriétaires occupants beaucoup moins nombreux dans le tissu urbain historique de l'ex-bassin minier que dans les communes rurales et périurbaines 140
Focus sur le logement locatif social 144
Focus sur le parc locatif privé 147
Un parc minier important nécessitant une approche spécifique 148
Une offre d'aires d'accueil des gens du voyage à renforcer 150
Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre 152
Enjeux 155
MORPHOLOGIES URBAINES 157
Les cités minières, une mise en scène toujours différente 158
Une mosaïque de formes 159
Une composition urbaine favorable à la nature en ville 163
Un lien à reconstruire avec les cœurs de ville 164
Les cœurs de villes et de bourgs 165
Les ensembles d'habitats collectifs 167
ECONOMIE 169
Evolution générale de l'emploi local 171
Evolution du nombre d'emplois 171
Evolution du nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans le périmètre du SCoT 172
Typologie de l'emploi 173
Evolution de l'emploi au lieu de travail 173
Les mouvements domicile-travail : une dépendance à l'emploi plus large que le périmètre du SCoT 175
Evolution de l'emploi privé 178
Une tertiarisation de l'économie locale qui s'accélère 181
Localisation des emplois du secteur privé 183
Un positionnement stratégique pour le développement des activités logistiques 185
La population active 187
Un rythme de croissance en baisse 187
Un taux d'activité des femmes sous la moyenne nationale et une proportion plus importante d'emplois précaires 188
Un taux d'activité des jeunes plus élevé qu'au plan national et des séniors moins actifs 190
Un taux de chômage qui ne faiblit pas 190

Une population active composée majoritairement d'employés et d'ouvriers 192
Formation 194
Les entreprises 196
Un nombre d'établissements en très forte augmentation mais un territoire qui en compte néanmoins peu. 196
Une dynamique entrepreneuriale plus faible qu'à l'échelle nationale 198
Un boom de créations d'entreprises lié à l'arrivée du régime de la micro-entreprise 199
Un territoire maillé de nombreux parcs d'activités 200
Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre 203
Enjeux 206
COMMERCE 208
Le commerce : un secteur en mutation 210
Une organisation commerciale multipolaire principalement centrée autour des grandes surfaces commerciales 210
Un maillage commercial très dense du territoire par les grandes et moyennes surfaces 211
Une croissance importante du commerce périphérique au dépens du commerce de centre-ville 214
Une production de mètres carrés commerciaux en forte progression 215
Une offre et une demande de moins en moins corrélées 215
Un secteur d'emplois important mais une croissance faible au regard des surfaces de vente créées 216
Des pratiques commerciales tournées vers les communes périphériques 217
Une vacance commerciale en progression 218
Des achats sur internet qui se développent 219
Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre 222
Enjeux 224
MOBILITES ET TRANSPORTS 226
Un territoire maillé par un réseau d'infrastructures important et complexe 228
Un réseau routier dense 228
Un réseau ferroviaire important et structuré 229
Présence d'un réseau fluvial à grand gabarit et d'un aérodrome 229
Une organisation spatiale qui impacte fortement la mobilité quotidienne 230
Les parts modales : une mobilité dépendante de l'usage de l'automobile 230
Des motifs de déplacements variés 233

Un territoire avec une organisation spatiale singulière propice à l'usage de l'automobile 234
Des flux internes reflétant la multipolarité du territoire 235
Des déplacements domicile-travail qui s'allongent en lien avec les dynamiques de métropolisation 236
L'augmentation de la motorisation : une tendance logique face à l'allongement et l'éclatement des flux mais une dépendance à l'automobile problématique 237
Des trafics qui reflètent les usages et posent la question des choix d'aménagement et du report modal 239
Un réseau routier structurant saturé 239
Le train : une relative stagnation des trafics liée à une offre saturée ? 242
Les transports collectifs urbains : une pérennisation de l'usage qui ne pourra se limiter à un développement de l'offre 245
Intermodalité : des progrès à faire dans les correspondances et l'aménagement des pôles d'échanges 247
Un usage faible du vélo des potentialités pour développer des cheminements sécurisés 248
Le transport de marchandises : un recours aux transports alternatifs à la route en baisse 250
Transport de marchandises : un territoire fortement générateur de flux routiers 250
Un positionnement stratégique, idéal pour l'activité logistique, qui gênera inévitablement de nouveaux flux 250
Le trafic fluvial 252
Le trafic ferroviaire : des trafics portés par le développement du transport combiné 254
Un territoire avec des opportunités de développement futur 255
L'impact environnemental du transport et de la mobilité 255
Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre 259
Enjeux 261
AGRICULTURE 263
Une agriculture toujours présente, mais fragile 265
Une diminution marquée des surfaces agricoles 266
Une activité agricole diversifiée fortement tournée vers les productions « végétales » 268
Vers une mutation de la consommation alimentaire 269
Une présence de l'agriculture biologique en développement sur le territoire 270
Une forte implantation des Industries Agro-Alimentaires (IAA) 271
Une diminution du nombre d'emplois agricoles mais une filière Agro-Alimentaire bien représentée 272

Des enjeux importants de renouvellement générationnel 274
Vers une diversification de l'activité agricole 274
Des circuits courts qui se développent 275
Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre 277
Enjeux 279
EQUIPEMENTS ET SERVICES 281
Un territoire bien doté en équipements et services 283
Une bonne accessibilité aux équipements et aux services 286
La population du territoire est majoritairement satisfaite de l'offre de proximité sur le territoire 287
Le développement du numérique et ses limites actuelles 289
Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre 293
Enjeux 295
SANTE 299
Une mortalité élevée et une espérance de vie plus faible qu'à l'échelle nationale 301
Des fragilités sociales qui se retrouvent dans l'IDH 4 304
Une offre de santé de 1er recours comparable à la moyenne régionale 305
Un enjeu en termes de démographie médicale concernant les médecins généralistes libéraux 307
Une médecine spécialisée sous représentée 307
Un bon recours aux médecins généralistes mais plus difficile quant aux spécialistes 309
Un territoire en partie couverts par les Zones d'Intervention Prioritaire, d'Actions Complémentaires et d'Accompagnement Régional 309
Une offre de santé spécifique et complémentaire issue du régime minier 311
Un bon maillage hospitalier 312
Une offre d'hébergement pour personnes âgées dépendantes en dessous de la moyenne départementale 314
Une offre d'équipements variée à destination des enfants et adultes en situation de handicap 315
Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre 321
Enjeux 323
TOURISME 325
Une offre touristique diversifiée 327
Le tourisme de mémoire 327
Le tourisme culturel 328
Le tourisme industriel 330

Un tourisme lié à l'événementiel sportif 332
La destination autour du Louvre Lens - ALL 333
Une économie touristique en développement 334
L'hébergement et la restauration 334
L'emploi touristique 336
Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre 337
Enjeux 337

INTRODUCTION

Le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale de Lens-Liévin-Hénin-Carvin

Le Schéma de Cohérence Territoriale de Lens-Liévin Hénin-Carvin (LLHC), approuvé le 11 février 2008 et dont la révision a été engagée par délibération du 24 juin 2015, couvre un territoire de plus de 351 km² de surface incluant les Communautés d'Agglomération d'Hénin-Carvin (CAHC) et de Lens-Liévin (CALL), réunissant ainsi 50 communes.

Situé en plein cœur de l'ancien bassin minier du Pas-de-Calais, le territoire compte aujourd'hui, 367 839 habitants (en 2016), soit une densité moyenne très élevée de 1 047 habitants/km². La population se concentre particulièrement dans le cœur urbain et le secteur nord alors que la densité est plus faible dans les Collines de l'Artois. Situé en plein cœur de la conurbation minière, le SCoT couvre un territoire urbain très dense et étalé. Le contraste entre le paysage urbain marqué par l'activité minière puis industrielle, et les collines rurales de l'Artois fait l'originalité du territoire. Sa composition spécifique et sa situation singulière en font un territoire particulier.

Bien que disposant de nombreux atouts comme sa situation géographique stratégique, à l'un des carrefours de l'Europe, son maillage par un réseau d'infrastructures importantes, sa population importante et jeune, le territoire de Lens-Liévin-Hénin-Carvin doit également faire face à plusieurs défis pour la plupart hérités du XIXe siècle et de l'époque minière portant les stigmates de son coût environnemental (pollution, friches, risques miniers, etc.) et de son histoire sociale. Ainsi le territoire doit remédier/travailler à sa reconversion économique, à la fragilité de son tissu social, à la réduction de son solde migratoire, ou encore à la perte de puissance de ses centres-urbains.

Le Syndicat Mixte, structure porteuse du SCoT

Le Syndicat Mixte du SCoT de Lens-Liévin Hénin-Carvin a été créé en juin 2002 à l'initiative des deux Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et Hénin-Carvin pour l'élaboration, l'approbation, la mise en œuvre, le suivi et la révision du SCoT.

Contexte législatif et réglementaire

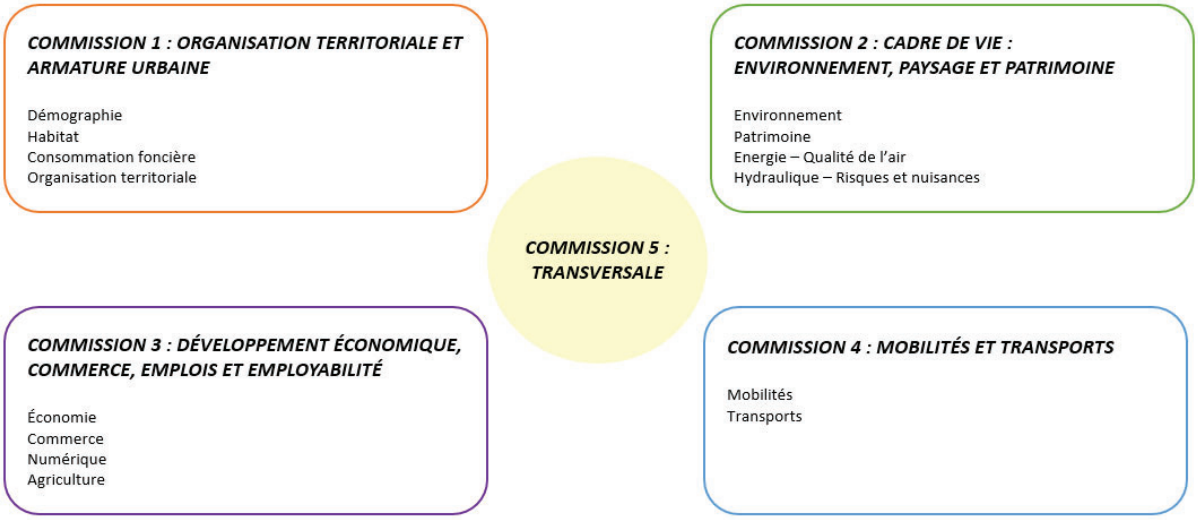
De nombreuses évolutions législatives et règlementaires sont intervenues depuis l'approbation du précédent SCoT et notamment la loi du 12 juillet 2010 dite loi « Grenelle II » ou encore la loi n°2014 – 366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové dite loi « ALUR ». Plus récemment, l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020, prise en application de de l'article 46 de la loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 dite loi ELAN, a été promulguée et vise à moderniser les Schéma de Cohérence Territoriaux. Par délibération en date du 20 mai 2021, le comité syndical a décidé d'appliquer les dispositions de ladite ordonnance pour la révision du SCoT. Enfin la loi du 22 août 2021 complétée par la loi du 20 juillet 2023, fixe un nouveau cadre législatif en matière de réduction de l'artificialisation des sols.

Le diagnostic territorial

Le diagnostic territorial (document faisant partie des annexes) est l'élément clé de la compréhension du territoire. Il constitue une référence permanente au cours de l'élaboration du SCoT, notamment pour le PADD et le DOO. Ce diagnostic fixe un état des lieux du territoire au regard des prévisions économiques et démographiques, des besoins territoriaux en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, de transports, etc. pour les années à venir permettant ainsi de renouveler les approches et d'actualiser les enjeux existants et futurs de ces différentes thématiques, propres aux communes du SCoT de LLHC.

Cinq commissions pluri-thématiques ont été mises en place dès la phase de la construction du diagnostic territorial par le Syndicat Mixte du SCoT : ces réunions de travail animées par l'AULA, ont permis d'alimenter la réflexion, la discussion et le débat avec les élus du territoire et les Personnes Publiques Associées (PPA).

Les dynamiques territoriales à l'œuvre sont donc ici présentées afin de déterminer quels sont, pour les habitants du territoire, les nouveaux enjeux, les défis toujours présents et les progrès qui seront à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT révisé. Ce diagnostic stratégique, plutôt que de viser l'exhaustivité, cherche à identifier les tendances récentes.



PERIMETRE DU SCoT

Le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de Lens-Liévin-Hénin-Carvin

	Population en 2016	Nombre de communes	Superficie en km²	Habitants par km² en 2016
CA de Lens-Liévin	242 386	36	239,38	1012
CA d'Hénin-Carvin	125 453	14	112,07	1119
SCoT LLHC	367 839	50	351,45	1 047



PERIMETRE DU SCoT

Les communes du territoire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

COMMUNE	POPULATION en 2016	SUPERFICIE EN KM²	DENSITÉ DE POPULATION
Ablain-Saint-Nazaire	1 784	9.85	181.12
Acheville	638	3.04	209.87
Aix-Noulette	3 901	10.44	373.66
Angres	4 439	4.82	920.95
Annay	4 298	4.33	992.61
Avion	17 900	13.04	1 372.70
Bénifontaine	355	4.24	83.73
Billy-Montigny	8 166	2.71	3 013.28
Bouvigny-Boyeffles	2 428	9.07	267.7
Bully-les-Mines	12 299	7.66	1 605.61
Carency	735	8.60	85.47
Éleu-dit-Leauwette	2 960	1.17	2 529.91
Estevelles	2 048	2.54	806.3
Fouquières-lès-Lens	6 353	4.14	1 534.54
Givenchy-en-Gohelle	1 962	5.95	329.75
Gouy-Servins	344	3.32	103.61
Grenay	6 899	3.22	2 139.44
Harnes	12 524	10.76	1 163.94
Hulluch	3 429	5.74	597.39
Lens	30 689	11.70	2 622.99
Liévin	30 936	12.83	2 411.22
Loison-sous-Lens	5 417	3.55	1 525.92
Loos-en-Gohelle	6 647	12.70	523.39
Mazingarbe	8 011	10.29	778.52
Méricourt	11 688	7.53	1 552.19
Meurchin	3 805	4.64	820.04
Noyelles-sous-Lens	6 656	3.72	1 789.25
Pont-à-Vendin	3 177	2.01	1 580.60
Sains-en Gohelle	6 213	5.71	1 088.09
Sallaumines	9 799	3.82	2 565.18
Servins	1 085	6.36	170.6
Souchez	2 509	6.75	371.7
Vendin-le-Vieil	8 683	10.67	813.78

Villers-au-Bois	561	5.20	107.88
Vimy	4 282	11.33	377.93
Wingles	8 776	5.93	1 479.93
CA de LENS-LIÉVIN	**242 386**	**239.38**	**1 012.56**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'HENIN-CARVIN

COMMUNE	POPULATION en 2016	SUPERFICIE EN KM²	DENSITÉ DE POPULATION
Bois-Bernard	827	3.97	208.31
Carvin	17 167	21.03	816.31
Courcelles-lès-Lens	7 630	5.56	1 372.30
Courrières	10 579	8.63	1 225.84
Dourges	5 828	10.48	556.11
Drocourt	2 936	3.40	863.53
Evin-Malmaison	4 580	4.57	1 002.19
Hénin-Beaumont	25 901	20.72	1 250.05
Leforest	7 112	6.22	1 143.41
Libercourt	8 396	6.60	1 272.12
Montigny-en-Gohelle	10 185	3.50	2 910.00
Noyelles-Godault	5 922	5.45	1 086.61
Oignies	9 692	5.52	1 755.80
Rouvroy	8 698	6.42	1 354.83
CA D'HÉNIN-CARVIN	**125 453**	**112.07**	**1 119.42**

Positionnement du territoire au sein de la Région

Le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, situé au sud-ouest de la Métropole Européenne de Lille (MEL), dans le département du Pas-de-Calais et dans la région des Hauts-de-France est doté d'une place très importante, au cœur de l'Europe du Nord.



PARTIE 1

ARMATURE TERRITORIALE

Une organisation singulière héritée d'un passé industriel

La structuration du territoire se caractérise par l'absence d'une centralité forte et par une organisation en nappe urbaine héritée du passé minier du territoire.

Lorsque les compagnies minières s'installent sur le territoire à partir du XIX^{ème} siècle, le territoire du SCoT est rural et sa structure est classique avec des bourgs-centres organisés le long d'un réseau viaire.

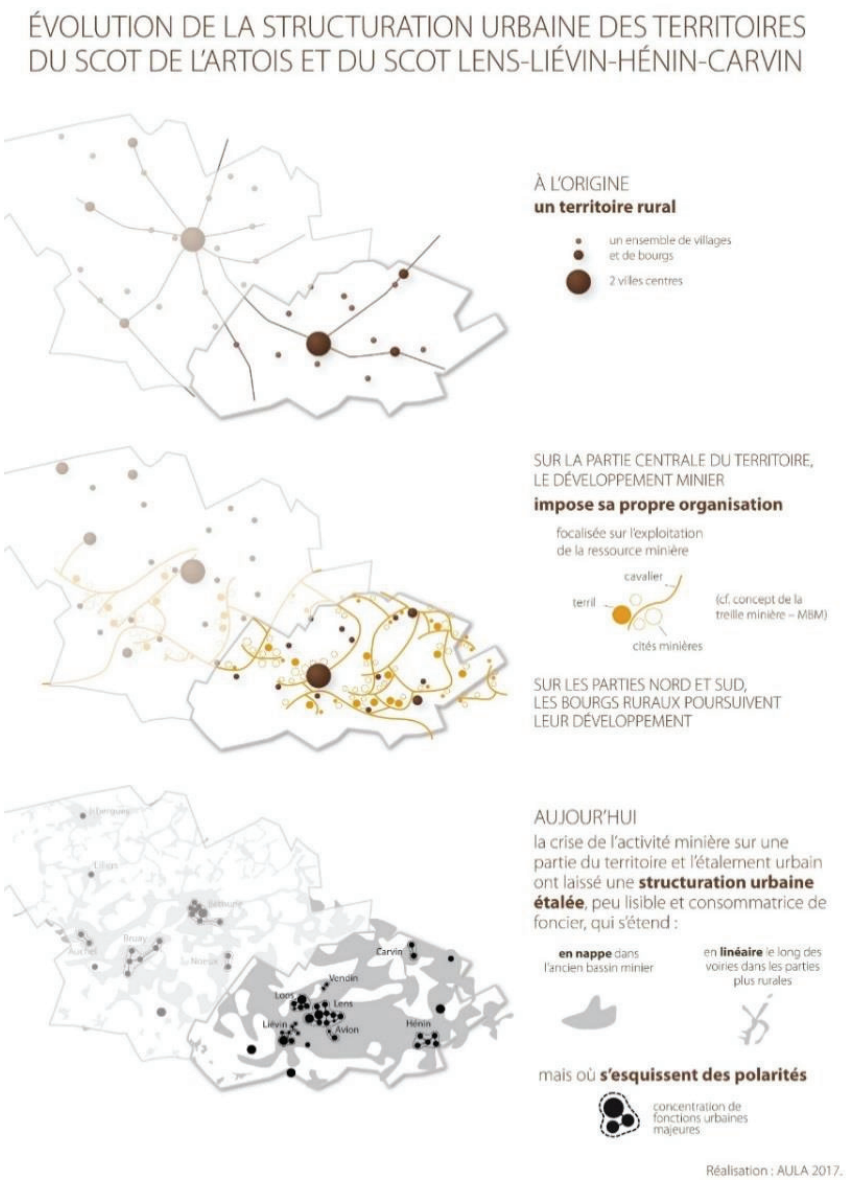
L'activité façonna dès lors le développement du territoire en suivant une stricte logique économique. L'industrie charbonnière entraina ainsi une croissance démographique rapide en raison de ses besoins en main d'œuvre importants. Des cités minières, conçues comme des quartiers indépendants des bourgs ruraux, ont alors été bâties autour des fosses d'exploitation pour accueillir cette affluence de population ainsi que des équipements (éducatifs – sanitaires – sportifs – cultuels – etc.) et cela jusqu'aux années 1950. Le territoire s'est alors développé en suivant le parcours des veines de charbon.

Les années 1960 marquèrent le début de la récession de la production minière en raison de l'appauvrissement de la ressource. Les puits les moins rentables furent progressivement fermés. La population commença à décroitre. Dès le début des années 70, le territoire est amené à s'interroger sur l'après-mine et fait face au défi de sa reconversion, politique engagée sous l'égide de l'Etat avec notamment l'implantation d'usines de construction automobile.

Malgré la fermeture des mines en 1990 et la perte constante de population depuis les années 1960, une dynamique de périurbanisation s'est installée. Les communes situées en périphérie du cœur historique du Bassin minier se développent par extensions successives au détriment des villes-centres qui s'affaiblissent, et occultant ainsi le tissu minier constitué les décennies précédentes.

Il en résulte un tissu urbain très étalé, peu dense et composé d'une juxtaposition d'entités indépendamment les unes des autres qui donne le sentiment d'un développement résidentiel sous forme de nappe urbaine progressant inexorablement. Ce sentiment est renforcé par la prédominance de la maison individuelle (cf. chapitre habitat).

Aujourd'hui, cette organisation renvoie une image peu lisible et peu structurée du territoire et sa redéfinition constitue un enjeu majeur.



Une organisation multipolaire structurée autour de villes moyennes

En dépit d'une densité de population importante, le territoire présente la particularité de ne pas être structuré autour d'une grande ville-centre mais autour de trois villes de taille moyenne, à l'ouest Lens et Liévin comptant chacune plus de 30 000 habitants, et à l'ouest Hénin-Beaumont avec plus de 20 000 habitants. Viennent ensuite 10 communes de plus de 10 000 habitants et 17 communes de plus de 5 000 habitants.

Sur un territoire comptant près de 370 000 habitants en 2016, il est singulier de constater que la ville-centre du territoire, Lens, qui est le chef-lieu d'arrondissement, ne pèse moins de 10 % de la population totale de l'arrondissement, et moins de 20 % si on l'associe à Liévin.

Le caractère multipolaire du territoire prend ici toute sa signification, ce que confirme l'analyse des pôles de services structurants (cf. fiche équipements et services). Si la diversité des équipements de la gamme supérieure est inférieure à celle constatée sur d'autres pôles structurant de la Région (Lens proposant 39 équipements de la gamme supérieure sur les 47 que celle-ci compte alors que Calais, Dunkerque ou Arras en possèdent 45), les villes de Lens et Liévin ensemble disposent de la totalité des 47 équipements de la gamme.

Une structure multipolaire du territoire reconnue dans les pratiques de la population

Si la structure urbaine du territoire relève d'une organisation multipolaire, celle-ci est-elle perceptible par la population ? Comment les habitants vivent-ils cette spécificité territoriale ? Quelle pratique de la multipolarité y a-t'il à échelle de l'individu ?

L'Agence d'Urbanisme de l'Artois a lancé, fin 2019, une enquête auprès de la population pour connaître les usages et pratiques que celle-ci avait du territoire, et ce à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA). Sur Lens-Liévin-Hénin-Carvin, 565 personnes ont été questionnées (368 sur la CA de Lens-Liévin et 197 sur la CA Hénin-Carvin).

Pour aborder la question de l'organisation du territoire, ont été identifiées les principales polarités commerciales, déterminées au regard des travaux antérieurs, et en particulier de l'Enquête Ménage Commerces de 2016 (cf. chapitre commerce). Il s'agit pour le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin du centre-ville de Lens, des centres commerciaux de Liévin, de Lens-Vendin (Cora Lens 2) et Noyelles-Godault.

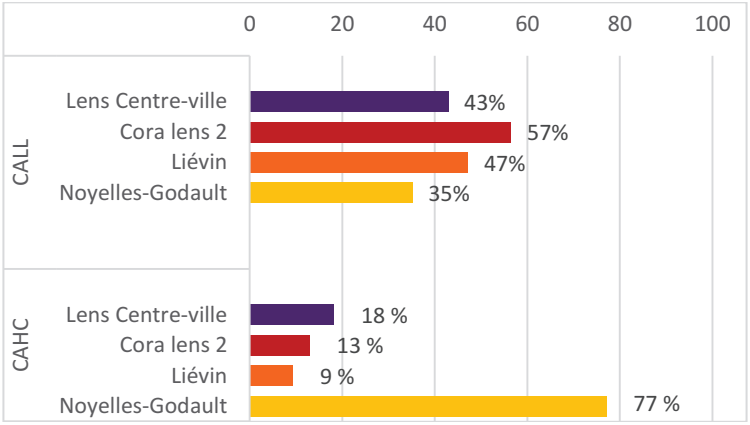
A la question portant sur la fréquentation des principales polarités commerciales du territoire, « *pour chaque polarité citée, précisez si vous y allez et à quelle fréquence* », l'analyse des réponses confirme l'importance des polarités multiples dans l'organisation de ce dernier. Ainsi, dans les usages de la population, les polarités commerciales sont bien plus complémentaires que concurrentes.

L'analyse des fréquentations régulières (au moins une fois par mois) des polarités par les interrogés amène plusieurs constats :

- Le centre-ville de Lens occupe encore une place significative dans les usages de la population puisque 43 % des personnes interrogées résidant sur la CALL le fréquentent (contre 57 % pour Cora Lens 2 – 47 % Carrefour Liévin et 35 % Noyelles-Godault) ;
- la pratiques des polarités est en grande partie territorialisée à l'échelle de chaque EPCI, mais des échanges entre EPCI existent. Ainsi, 18 % des sondés qui habitent la CAHC fréquentent le centre-ville de Lens, et ce

dépit de la présence extrêmement importante de Noyelles-Godault (77 %).

FREQUENTATIONS DES POLARITES AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS, SELON L'EPCI D'ORIGINE

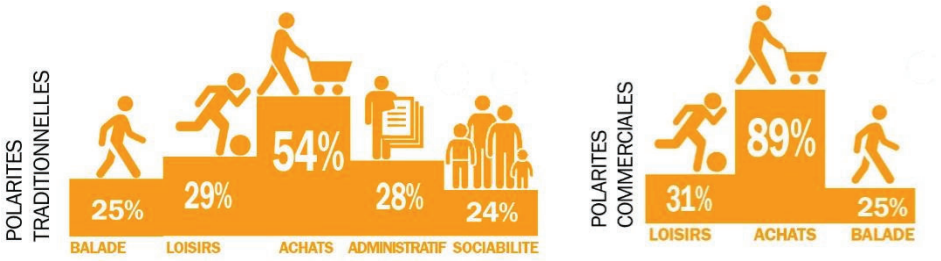


Une analyse plus fine de ces fréquentations permet de constater la présence de binômes dans les usages des interrogés. En effet, 21 % des résidents du territoire interrogés fréquentent le centre-ville de Lens et la zone commerciale de Cora Lens 2 au moins une fois par mois, et 22 % fréquentent sur la même périodicité les centre commerciaux de Lens et de Liévin.

.

Enfin les pratiques réalisées dans ces polarités contribuent à conforter l'hypothèse d'une complémentarité entre les différents types de polarités. En effet, si les principales pratiques réalisées sont similaires (achats et loisirs) d'un type de polarité à l'autre, il est à noter que les polarités traditionnelles (ici le centre-ville de Lens) présentent des usages bien plus diversifiés que les polarités commerciales où les achats restent largement majoritaires. Mais cette diversité qui jusque-là faisait la spécificité des centres-villes tend à s'atténuer face à des polarités commerciales de plus en plus polyvalentes.

PRATIQUES AU SEIN DES POLARITES DU TERRITOIRE PAR LES USAGERS INTERROGES



Lens, un pôle d'envergure régionale dans un territoire multipolaire

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), qui a été approuvé par arrêté préfectoral le 04 août 2020, distingue, au sein de l'ossature régionale, trois niveaux de pôles pour son organisation :

- Les pôles majeurs de Lille, capitale régionale et d'Amiens, second pôle régional ;
- Les pôles d'envergure régionale, dont fait partie la ville de Lens ;
- Les pôles intermédiaires des espaces ruraux et périurbains.

Les pôles d'envergure régionale sont différenciés autour de quatre fonctions :

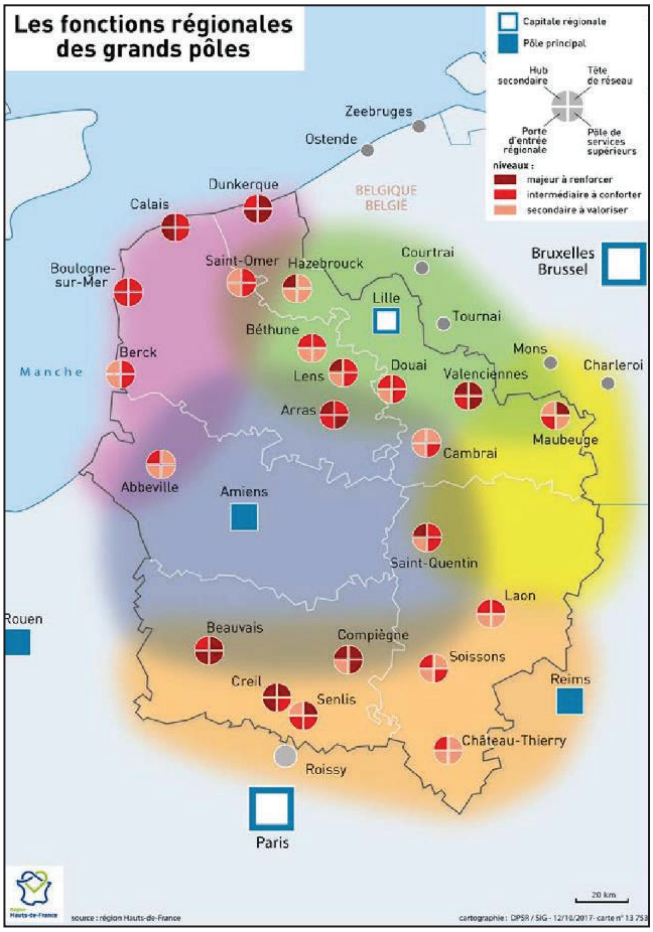
- La fonction « Hub » qui renvoie à la structuration des pôles gares régionaux en s'appuyant sur le trafic TER existant mais aussi sur des indicateurs permettant de préciser le rôle de chacun de ces nœuds ;
- La fonction « Tête de réseau », approchée par des indicateurs permettant de mesurer la présence des fonctions tertiaires supérieures ;
- La fonction « Pôle de services supérieurs », approchée par la présence et la concentration de différents services supérieurs ;
- La fonction « Porte d'entrée régionale » renvoyant à l'importance du pôle en termes d'entrée de personnes ou de marchandises mais également aux fonctions touristiques du territoire.

Pour chacune de ces fonctions, trois niveaux d'intervention sont définis ; majeur à renforcer, intermédiaire à conforter et secondaire à valoriser.

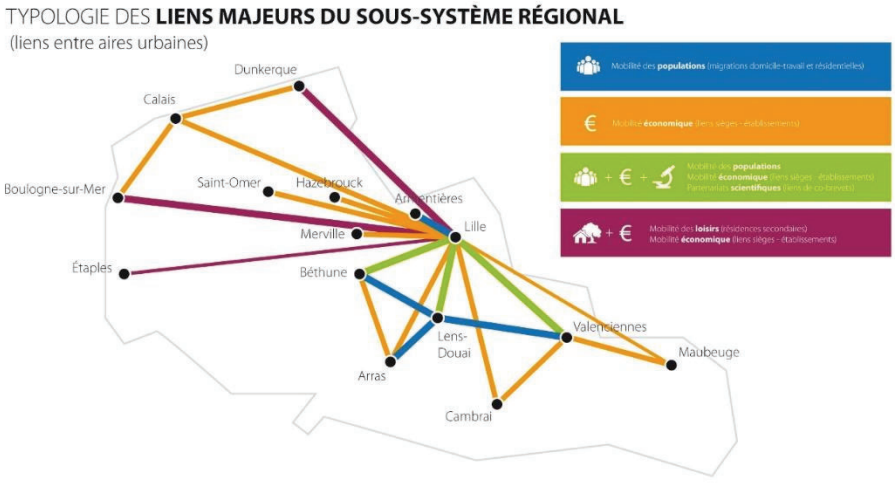
Sur le territoire du SCoT, le pôle lensois est ainsi identifié en tant que pôle d'envergure régionale avec les niveaux d'ambition suivants :

- Hub secondaire : majeur à renforcer ;
- Tête de réseau : intermédiaire à conforter ;
- Pôle de services supérieurs : intermédiaire à conforter ;
- Porte d'entrée régionale : secondaire à valoriser.

Les politiques d'accompagnement de la Région visent à soutenir les politiques locales et programmes d'actions qui contribuent à atteindre ces objectifs.



Si l'organisation territoriale interne au territoire du SCoT reste déterminée librement par les élus locaux comme le précise le SRADDET, elle doit être compatible (au sens juridique du terme) et cohérente avec l'organisation régionale ainsi définie. Se faisant, la Région reconnait le caractère particulier du territoire et son organisation multipolaire au sein de laquelle les fonctions supérieures sont réparties sur plusieurs villes.



Réalisation : AULA - 2017, d'après l'étude des systèmes territoriaux de la région Hauts-de-France, réalisée par Nadine Cattan pour le réseau régional des Agences d'urbanisme de la région Hauts-de-France en 2017.

Des liens multiples avec la Métropole Lilloise et les territoires voisins

Le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin est situé à moins de 40 kilomètres de la sixième métropole de France.

Toutefois si les flux pendulaires vers Lille sont en augmentation (+27,5% depuis 2006), principalement pour les professions intermédiaires, ouvriers et employés, il est à noter que la majorité de ces déplacements domicile-travail s'effectue au sein même du territoire du SCoT. Dans un premier temps en interne à chaque EPCI et dans un second temps selon un axe Ouest-Est qui alimente l'hypothèse d'une attractivité du secteur situé le long du couloir autoroutier de l'A1.

Si les migrations pendulaires depuis la Métropole Lilloise vers le territoire du SCoT restent minoritaires, bien qu'en hausse vers le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, le constat est différent quant aux migrations résidentielles.
On assiste en effet à un effet de repli de certaines populations sur les franges nord du territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, repli imposé par une pression foncière et par conséquent un prix de l'immobilier trop importants dans la Métropole Lilloise et ses franges.

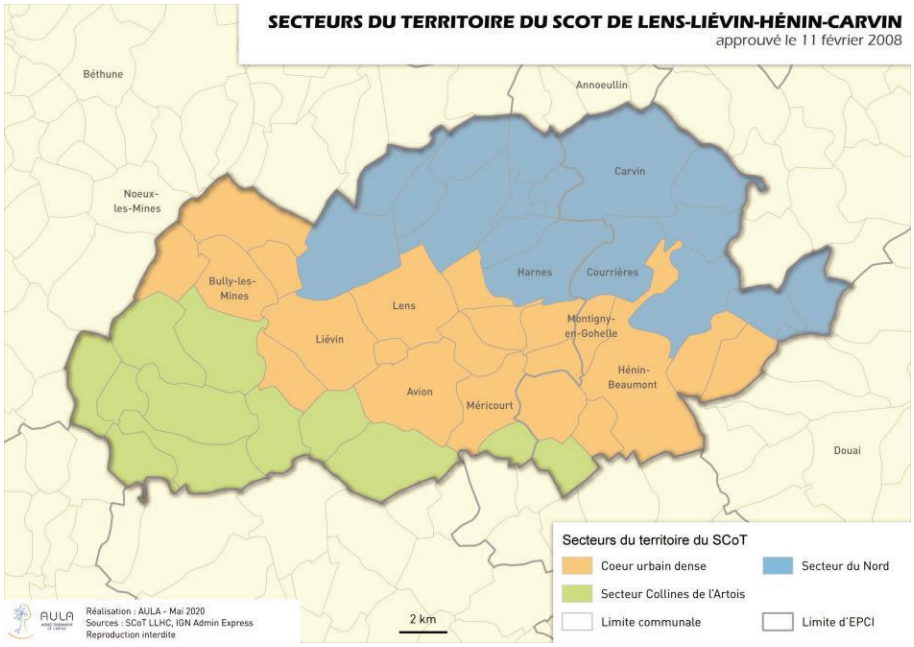
Une organisation urbaine à redéfinir en raison de l'affaiblissement des polarités au profit du péri-urbain

Le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en 2008 se proposait d'organiser le territoire en trois grands espaces :

- Le cœur urbain dense qui représentait une entité urbaine dont l'existence résulte de l'activité minière. La restructuration urbaine et le renouvellement urbain étaient identifiés comme les moteurs de cette unité de 250 000 habitants ;
- Le secteur nord du territoire constitué d'espaces urbains moins denses que le centre urbain, et rassemblant autour du canal de la Deûle et de la Souchez 100 000 habitants ;
- Les Collines de l'Artois, au caractère rural. Cette partie du territoire se distingue par ses qualités paysagères et patrimoniales. Couvrant un tiers du territoire, ce secteur regroupait 25 000 habitants.

L'organisation et le développement de ces entités territoriales étaient envisagés selon des principes de renforcement du tissu urbain (densification de l'habitat et des services) le long d'un axe Est-Ouest, autour des lignes de Transport en Commun en Site Propre alors en projet. Une ébauche d'organisation urbaine figurait ainsi dans les documents du SCoT, sans toutefois permettre de faire ressortir les

principes d'une armature à mettre en place à même de faire émerger un équilibre et une dynamique territoriale.



Secteur du territoire du Scot de Lens-Liévin-Hénin-Carvin approuvé le 11 février 2008
Source : SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin

Force est de constater que depuis 2008 les dynamiques territoriales sont allées à l'encontre des principes affichés dans le SCoT, illustrant ainsi la défaillance de l'armature telle qu'elle avait été envisagée à l'époque :

- le développement urbain s'est poursuivi le long des axes routiers, indépendamment de l'offre structurante en transports en commun désormais en place, en particulier le long de l'A1 ;
- les périphéries ont continué de se développer, au détriment des centres, tant d'un point de vue résidentiel que commercial (cf. fiches habitat et développement économique)
- enfin, sans un cadre bien défini, nécessaire à un arbitrage politique ferme, les concurrences territoriales continuent de nuire au développement du territoire, toutes thématiques confondues.

Ainsi, la position des centralités dans la hiérarchie urbaine s'est progressivement estompée. Or, celles-ci devraient jouer un rôle moteur pour le territoire et remplir un certain nombre de fonctions indispensables :

- Identité : incarner le territoire. Créer un attachement, un point de repères, une image et une fierté ;
- Economique et de services : proposer des activités économiques et des services que l'on ne peut pas trouver ailleurs, et ainsi attirer par la proximité d'autres activités qui leur sont utiles et un volume de clientèle plus important ;

- Lien : proposer des lieux de rassemblement, d'interactions, de rencontres, d'échanges.

La mise en réseau, un enjeu de cohésion sociale et territoriale

Le scénario « au fil de l'eau », qui est la continuité des dynamiques en cours observées depuis le début des années 2000, consistant en un développement péri-urbain qui se fait au détriment du cœur de l'agglomération n'est aujourd'hui plus soutenable en l'état pour des raisons socio-économiques mais également d'un point de vue organisationnel et environnemental. L'absence de polarités urbaines fortes alliant équipements/services et densités raisonnées versus un développement de la périphérie par extensions urbaines successives renforce cette image générale d'un territoire décousu et illisible, d'une nappe urbaine qui poursuit son étalement. Cette évolution concourt aussi à une perte de reconnaissance globale du territoire et à sa difficile identification par les collectivités territoriales de rang supérieur comme étant un territoire structuré sur le plan urbain.

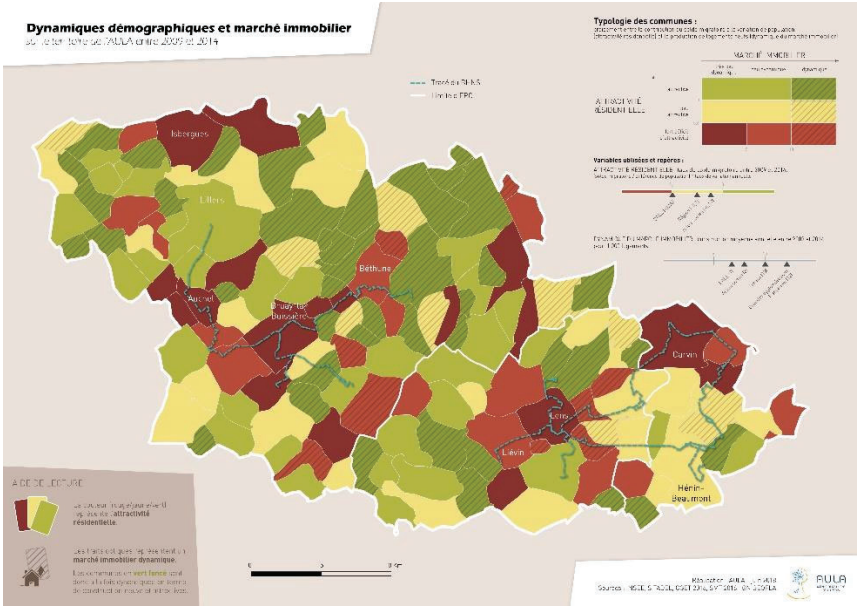
Cet étalement urbain entraîne par ailleurs l'émergence de nouveaux problèmes ; inondations liées à la consommation foncière et à l'artificialisation continue des sols, des phénomènes de précarité énergétique des ménages liés à la mobilité…

Il y a aujourd'hui un véritable enjeu de cohésion sociale et territoriale à l'échelle du territoire de SCoT, avec le risque d'opposition des communes urbaines vs communes rurales et péri-urbaines ; les 1ères confrontées à une perte d'attractivité, à un marché immobilier atone et une pauvreté diffuse, les secondes bénéficiant d'une augmentation et d'une diversification sociologique de la population.

Or, le cœur urbain, constitué historiquement des plus grandes communes, concentre l'essentiel des équipements et services publics, à la charge généralement de communes aux moyens financiers limités. Ces moyens sont d'autant plus limités que les classes moyennes quittent ces communes pour le péri-urbain. Pourtant l'utilité « sociale » de ces équipements et services dépasse très largement le territoire des communes d'implantation et profite à l'ensemble de l'agglomération. Dans un contexte de réduction des dotations budgétaires et de moindres rentrées fiscales liées à la crise économique actuelle (qui risque de s'amplifier dans les mois à venir), le devenir de ces équipements pourrait se poser à terme tant en ce qui concerne la diversité et le niveau de qualité des activités et services proposés, voire même dans certains cas en termes de pérennité, ce qui serait préjudiciable à l'ensemble des communes du territoire.

Dans la même logique, investir massivement dans des infrastructures majeures de transport, à l'image du BHNS, dans le cœur urbain qui est en déprise aujourd'hui peut s'avérer paradoxal si ces investissements

ne sont pas accompagnés d'une politique ambitieuse et prioritaire du territoire, et en l'occurrence des deux agglomérations, partagée par l'ensemble des communes, de réinvestissement massifs dans les secteurs urbains traversés, notamment sur le plan de l'habitat pas uniquement (diversité des fonctions).



Enfin, ce scénario au fil de l'eau n'est plus soutenable non plus sur le plan environnemental pour un territoire qui subit encore aujourd'hui les stigmates de son passé industriel fondé sur un développement non durable (friches - pollution de sites - etc.).

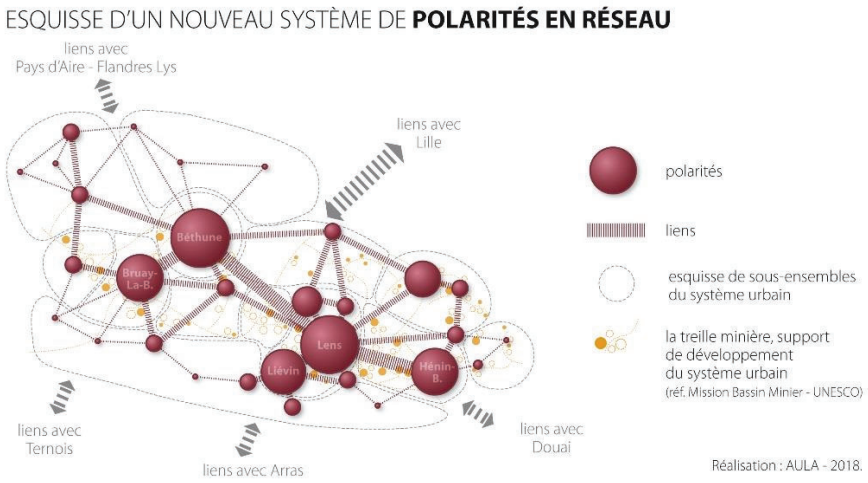
Or, sur un territoire qui a fait de la résilience son maître-mot, l'organisation urbaine en réseau porte, par sa structure, une forme de résilience :

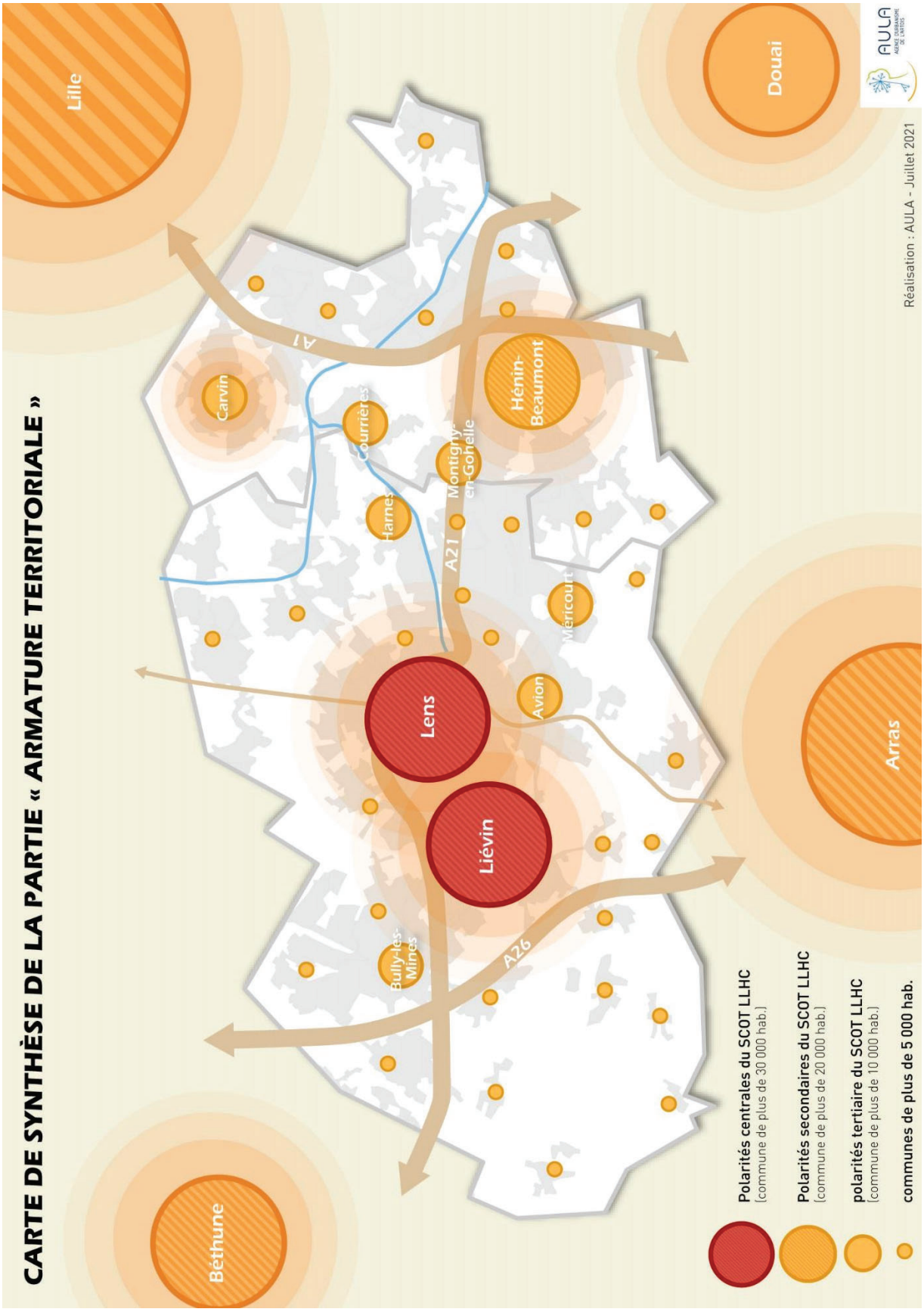
- Pour les populations, la structure en réseau implique la création d'un maillage permettant de replacer l'individu au cœur du système urbain. En cela le modèle en réseau, par sa capacité à donner une place à chacun est potentiellement plus inclusif, et moins excluant que le modèle mono centrique ;
- En termes de cadre de vie, cela se traduit par la mise en avant d'une vie de proximité, permettant une gestion plus sobre du quotidien, tout en permettant l'accessibilité à tout point du réseau ;
- Pour les territoires, c'est la mise en valeur d'un respect des spécificités de chacun, pas de stigmatisation ou de standardisation des entités constituantes du système. Au travers du développement d'une complémentarité entre les nœuds du réseau, le système en réseau induit un fonctionnement mieux adapté au développement de solidarités. L'organisation structurellement multipolaire du

territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin crée l'opportunité de la mise en place d'un système urbain en réseau autour du pôle d'envergure régionale identifié. Inclure ce pôle dans un réseau doit permettre de le renforcer et d'asseoir le positionnement du territoire dans la dynamique d'amplification du rayonnement métropolitain en lui adossant la force d'un territoire dans son ensemble ;

- Pour la transition énergétique ; la complémentarité visée à travers la mise en réseau du système urbain doit permettre une mutualisation des grands équipements, plus performants et moins consommateurs d'espace mais également une réduction des déplacements. Cette mise en réseau trouve également écho dans le développement des réseaux intelligents permettant d'optimiser l'offre énergétique renouvelable.

La spécificité du territoire face à cette structuration multipolaire devient ainsi un atout et peut lui permettre, par le biais de l'identification d'une armature lui permettant de dépasser les concurrences territoriales endogènes et d'affirmer son positionnement régional.




CARTE DE SYNTHÈSE DE LA PARTIE « ARMATURE TERRITORIALE »
Lille
Douai
Béthune
Arras
Lens
Liévin
Hénin-Beaumont
Carvin
Courrières
Harnes
Montigny-en-Gohelle
Avion
Méricourt
Bully-les-Mines
A1
A21
A26
Polarités centrales du SCOT LLHC
(commune de plus de 30 000 hab.)
Polarités secondaires du SCOT LLHC
(commune de plus de 20 000 hab.)
polarités tertiaire du SCOT LLHC
(commune de plus de 10 000 hab.)
communes de plus de 5 000 hab.
Réalisation : AULA - Juillet 2021
AULA

Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre

Le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin est un territoire qui se caractérise par **l'absence d'une centralité forte** et par une **organisation en nappe urbaine** héritée de son passé industriel ; organisation qui renvoie aujourd'hui à une image **peu lisible** et **peu structurée**, consommatrice de foncier.

Le territoire possède ainsi une particularité, celle d'être **structuré autour de trois villes de taille moyenne** comptant chacune plus de 20 000 habitants (Lens, Liévin et Hénin Beaumont). On retrouve autour de ces principales polarités, un chapelet de villes de plus de 10 000 habitants et de nombreuses communes de plus de 5 000 habitants.

Cette structure multipolaire est reconnue d'une part, par la mise à disposition des services proposés par chacune des communes (cf. fiche « équipements et services ») et d'autre part, par les usages et pratiques de la population, mis en exergue par une enquête menée en 2019 par l'Agence d'Urbanisme de l'Artois auprès des habitants du territoire.

Dans le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), approuvé en août 2020, la Région a classé la ville de **Lens en pôle d'envergure régionale**, **tout en reconnaissant** le caractère particulier du territoire et **son organisation multipolaire.** Il faut garder à l'esprit que l'organisation territoriale interne au territoire reste déterminée librement par les élus locaux.

Au fil des années, cette organisation urbaine a subi la **montée en puissance de la périurbanisation** au détriment du développement des polarités, qui sont actuellement en perte de vitesse. Force est de constater que depuis l'approbation du **SCoT de LLHC de 2008**, **les dynamiques territoriales** à l'œuvre sont allées **à l'encontre des principes affichés** dans ce dernier.

Le **scénario « au fil de l'eau »,** c'est à dire la continuité des dynamiques en cours, n'est aujourd'hui **plus soutenable**. Le territoire dans son ensemble a **besoin de centralités fortes** permettant de retenir et d'attirer la population, ainsi que de maintenir et des développer des équipements et services au bénéfice de l'ensemble du territoire et de ses habitants. **Le renforcement des centralités est un enjeu majeur pour le SCoT.**

Dans un territoire qui a fait de la résilience le maître-mot de son (re)développement, **sa structuration multipolaire**, qui est sa spécificité, **peut devenir un atout** et lui permettre de dépasser les concurrences territoriales endogènes et d'affirmer son positionnement régional.

Enjeux

Au vu de ces constats, les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale en lien avec cette thématique sont de :

- Réinterroger le modèle urbain actuel, générateur de concurrences territoriales et d'exclusion ;

- Sortir de l'ambition de définir une centralité unique pour prendre appui sur l'armature urbaine, héritée de son passé industriel, afin de construire une nouvelle organisation territoriale adaptée aux mutations sociétales en cours ;

- Mettre en réseau toutes les polarités et organiser les complémentarités entre elles afin que le territoire dans son ensemble, et donc sa population, bénéficie des services, équipements et aménités qu'il offre.

PARTIE 2

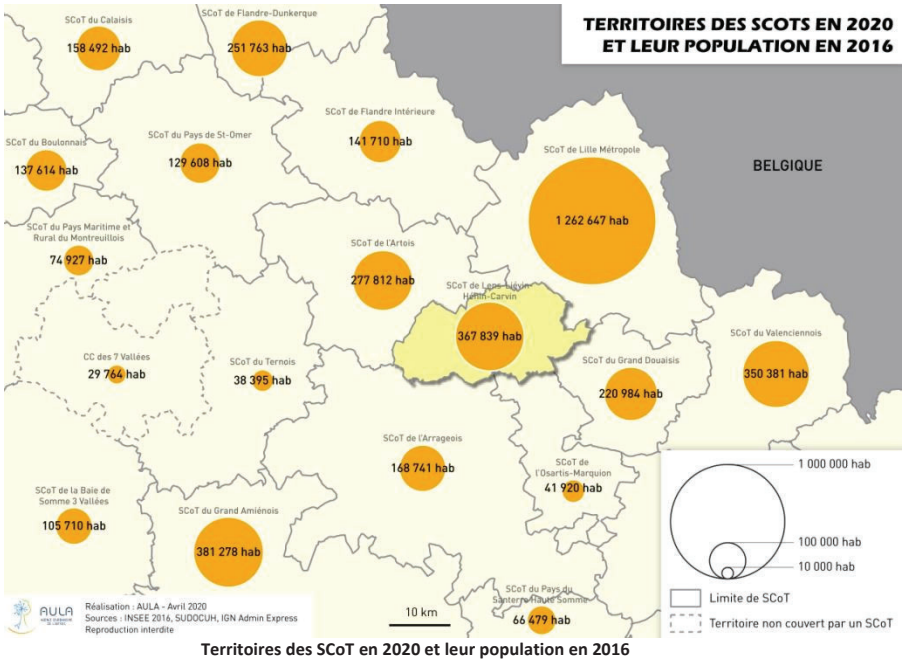
DYNAMIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Une évolution de la population qui se stabilise sur la période récente mais qui recouvre des dynamiques démographiques distinctes

367 839
habitants en 2016

Selon les données du dernier recensement, avec ses 367 839 habitants, le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin réunissait, en 2016, 25% de la population du Pas-de-Calais et 6,1 % de la population régionale des Hauts-de-France. Il est le troisième territoire de SCoT le plus peuplé au niveau régional derrière celui de Lille Métropole et du Grand Amiénois.

25%
de la population départementale



Territoires des SCoT en 2020 et leur population en 2016
Source : INSEE, RP 2016

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016
CALL	277 620	262 363	254 282	251 585	250 199	246 097	243 987	242 386
CAHC	127 920	126 887	128 905	129 039	125 313	124 580	124 434	125 453
SCoT	405 540	389 250	383 187	380 624	375 512	370 677	368 421	367 839
Département	1 397 099	1 402 295	1 412 413	1 433 203	1 441 568	1 453 387	1 462 807	1 470 725
Région	5 394 378	5 592 362	5 673 217	5 775 686	5 854 014	5 912 930	5 960 124	6 006 870
France Métropolitaine	49 711 853	52 591 584	54 334 871	56 615 155	58 518 395	61 399 733	63 070 344	64 468 792

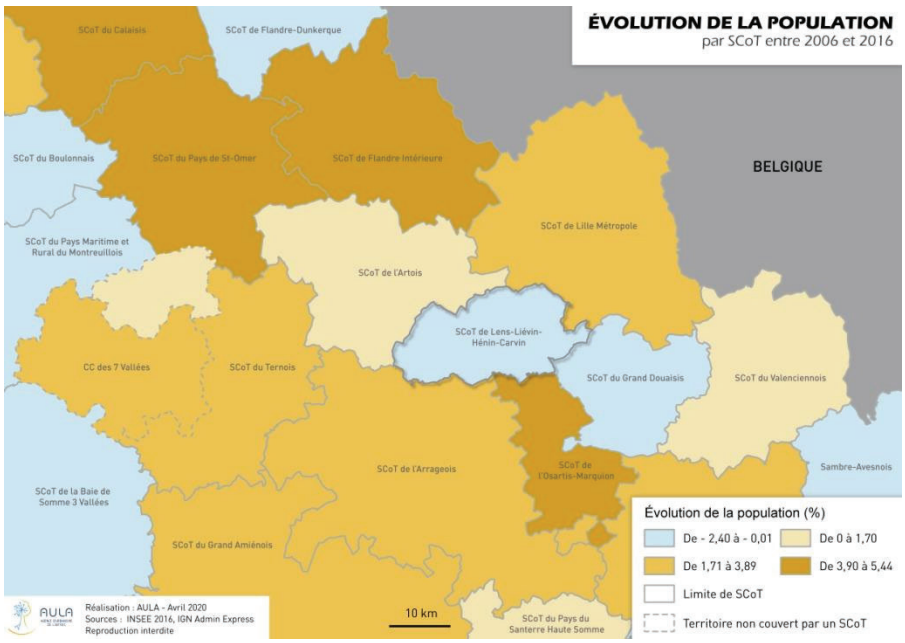
Evolution de la population entre 1968 et 2016
Source : INSEE, RP1968 à 2016

6,1%
de la population régionale sur 1,1% de la superficie régionale

Si le nombre d'habitants est resté relativement stable entre 2006 et 2016 (-2 838 habitants / -0,8 %), le territoire a perdu, depuis 1968, 37 701 habitants (soit -9,3%), dans un contexte de croissance démographique au plan national (+29,6%) et régional (+11,3%) et ce, alors que le précédent SCoT, approuvé le 11 février 2008, avait fixé les deux objectifs démographiques suivants :

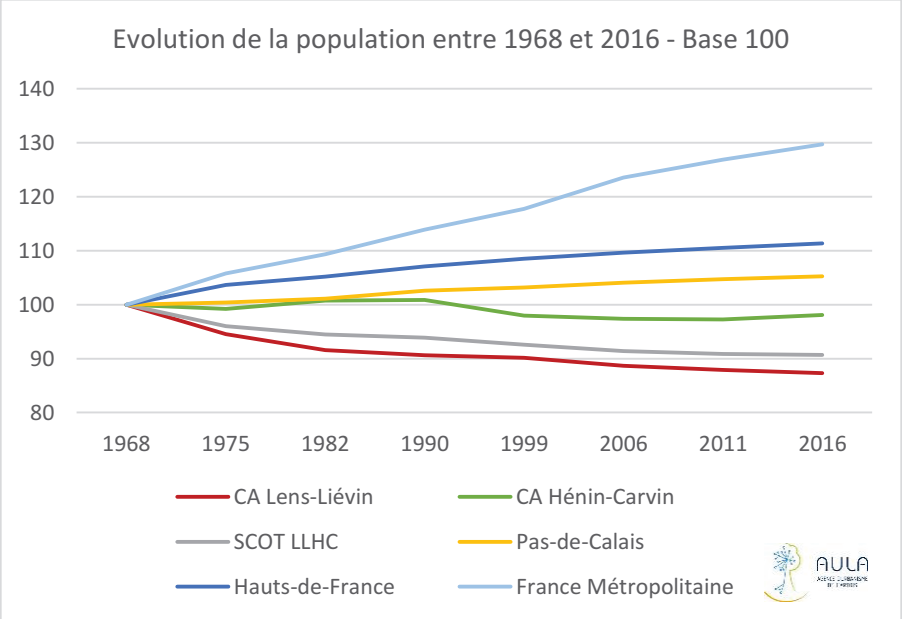
- Le maintien de la population à 375 000 habitants à l'horizon 2015-2020 ;
- Une augmentation de la population à 400 000 habitants à l'horizon 2030.

L'objectif de maintien de la population n'a donc pas été rempli notamment sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) qui n'a pas su endiguer son déclin démographique.



Evolution de la population par SCoT entre 2006 et 2016
Source : INSEE, RP 2016

-0,02 %
d'évolution annuelle moyenne entre 2006 et 2016



Evolution de la population entre 1968 et 2016 base 100.
Source : INSEE, RP1968 à 2016

L'analyse du taux de variation annuel de population (-0,02% entre 2006 et 2016) témoigne également du faible dynamisme démographique observé à l'échelle globale du SCoT. A l'échelle des agglomérations, on notera que la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin connait un taux de variation annuel identique à la région (0,08%) sur la période 2006-2016 alors que celle de Lens-Liévin a un taux négatif (-0,15%) mais qui s'améliore sur la période récente.

	Taux de variation annuel 1999-2006	Taux de variation annuel 2006-2011	Taux de variation annuel 2011-2016	Taux de variation annuel 2006-2016
CALL	-0,24%	-0,17%	-0,13%	-0,15%
CAHC	-0,08%	-0,02%	0,16%	0,08%
SCoT LLHC	-0,18%	-0,12%	-0,03%	-0,02%
Département	0,12%	0,13%	0,11%	0,05%
Région	0,14%	0,16%	0,16%	0,08%
France Métropolitaine	0,69%	0,54%	0,44%	0,49%

Taux de variation de la population. Source : INSEE – RP 1999 à 2016

2ème SCoT

de la région en termes de densité de population

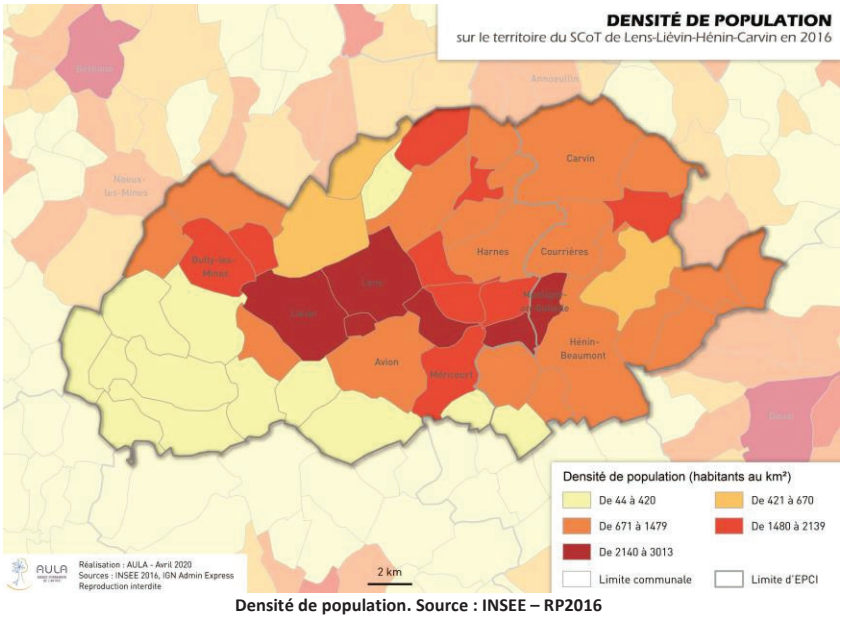
Malgré cette perte de population, avec une densité moyenne de 1047 habitants par kilomètre carré en 2016, cinq fois supérieure à la densité moyenne régionale (189 habitants par km² en 2016), le territoire présente la plus forte densité de population observée à l'échelle des SCoT de la Région des Hauts-de-France après celui de Lille Métropole.

	Population 2016 (en nombre d'habitants)	Superficie (en km²)	Densité de population en 2016 (en habitants/km²)
CALL	242 386	239,38	1012,56
CAHC	125 453	112,07	1119,42
SCoT LLHC	367 839	351,45	1046,63
Département	1 470 725	6 671,35	220,45
Région	6 006 870	31 806,09	188,86
France Métropolitaine	64 465 404	543 898,76	118,52

Densité de population. Source : INSEE – RP2016

1047

habitants par km²



Densité de population. Source : INSEE – RP2016

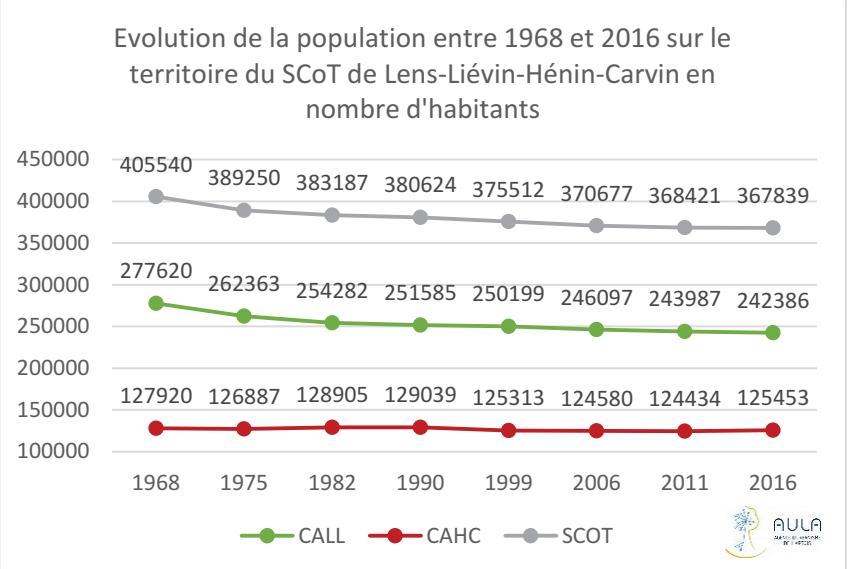
A une échelle plus fine, on observe que les dynamiques démographiques sont distinctes entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et celle d'Hénin-Carvin.

En effet, on observe une baisse de la population de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) depuis 1968 (-12,7% entre 1968 et 2016 dont une perte de 3711 habitants sur la période 2006-2016).

-9,3%
d'habitants entre 1968 et 2016
à l'échelle du SCoT

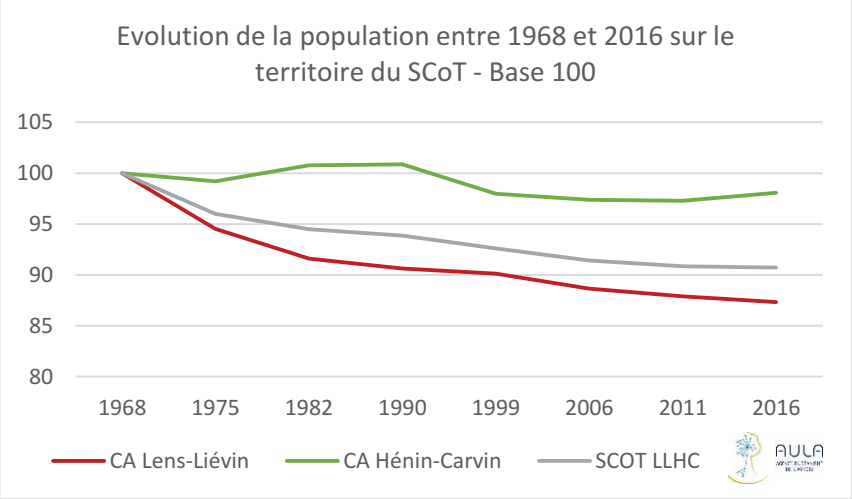
La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin a connu, pour sa part, une augmentation de population entre 1968 (127 920 habitants) et 1990 (129 039 habitants), et ce malgré la récession minière puis une baisse démographique de 1990 à 2011 (124 434 habitants) à un rythme proche de celui observé sur la CALL. Depuis, l'agglomération bénéficie, à nouveau, d'un accroissement démographique mais qui ne lui permet pas de retrouver l'effectif de population recensé en 1968 (-1,9% entre 1968 et 2016). En 2016, elle comptait, en effet, 125 453 habitants.

-12,7%
d'habitants entre 1968 et 2016
sur le territoire de la CALL



Evolution de la population entre 1968 et 2016 base 100.
Source : INSEE, RP1968 à 2016

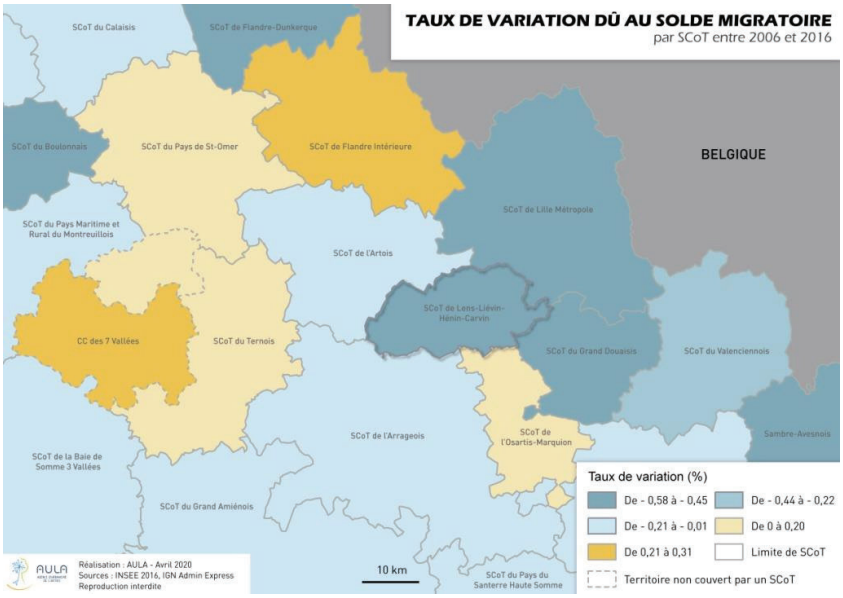
-1,9%
d'habitants entre 1968 et 2016
sur le territoire de la CAHC



Evolution de la population entre 1968 et 2016 base 100.
Source : INSEE, RP1968 à 2016

Un solde migratoire négatif presque compensé par le solde naturel positif

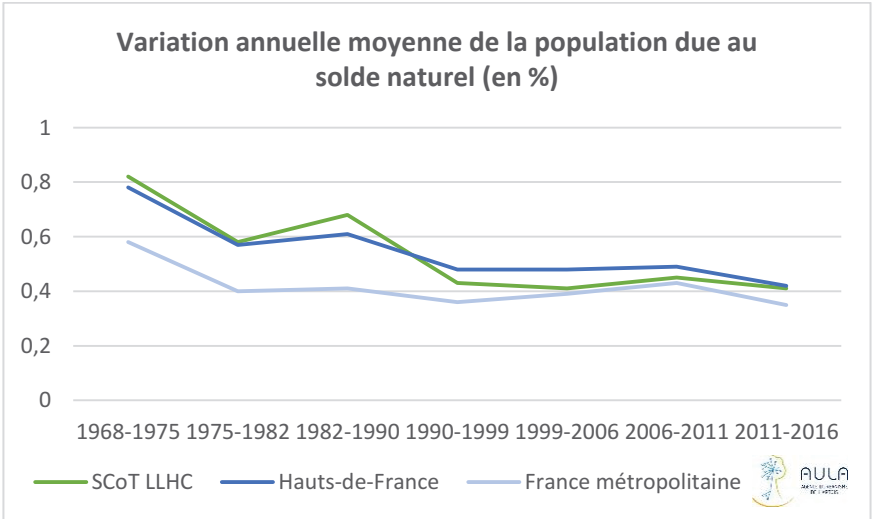
A l'échelle du SCoT et sur la période 2006 à 2016, le solde migratoire, c'est-à-dire la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties, est négatif.



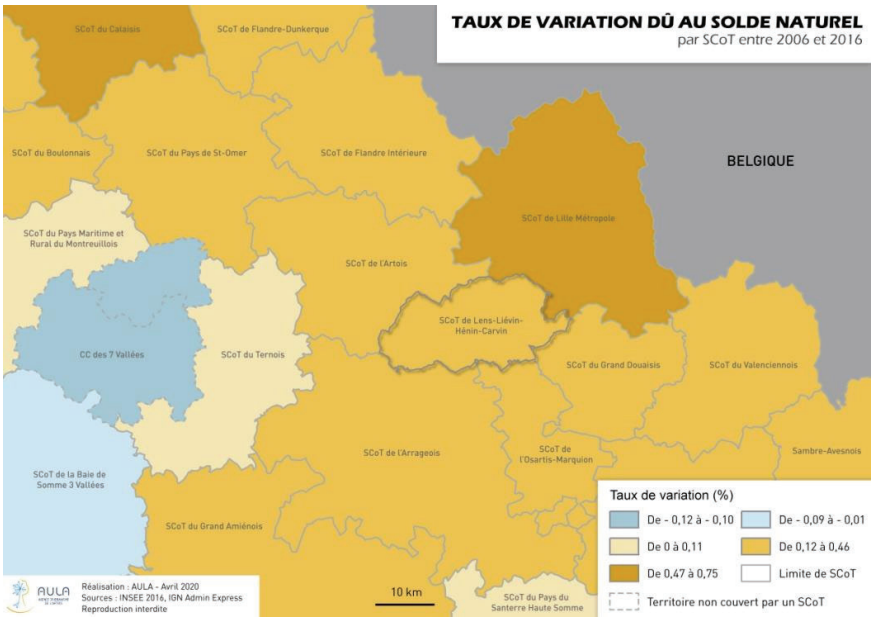
Taux de variation annuelle moyenne de la population due au solde migratoire entre 2006 et 2016 (en %).
Source : INSEE, RP2016

+ 15 874
habitants lié au solde naturel sur la période 2006-2016

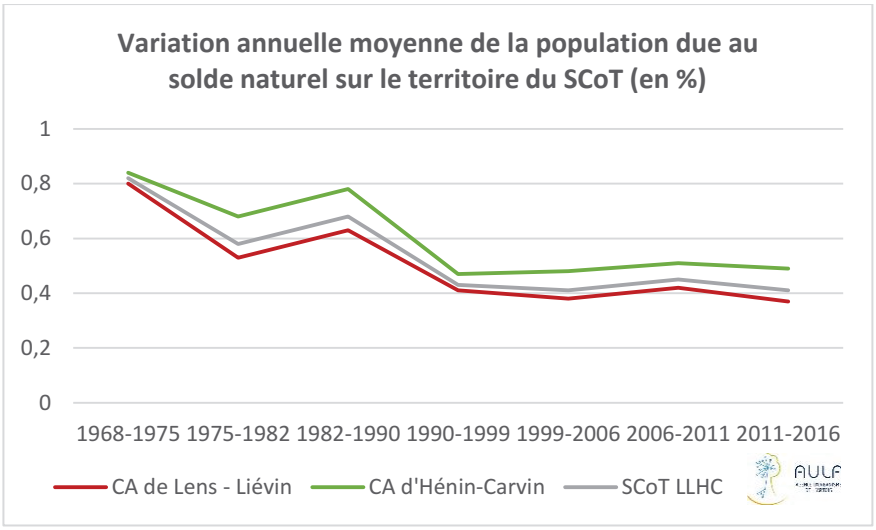
Le solde naturel, à savoir la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès observés pendant cette même période, est positif mais ne permet pas de compenser les départs. En effet, le solde naturel observé entre 2006 et 2016, était de + 15 874 habitants. Ainsi, le territoire a enregistré plus de naissances que de décès.



Taux de variation annuelle moyenne de la population due au solde naturel (en %).
Source : INSEE, RP1968 à 2016



Taux de variation annuelle moyenne de la population due au solde naturel entre 2006 et 2016 (en %).
Source : INSEE, RP2016



Taux de variation annuelle moyenne de la population due au solde naturel (en %).
Source : INSEE, RP1968 à 2016

14,2‰
Taux de natalité pour la période 2006 et 2016 sur le territoire du SCoT

Le taux de natalité, de 14,2‰ entre 2006 et 2016, est plus élevé que celui observé à l'échelle départementale (13,2‰) régionale (13,5‰) et nationale (12,5‰). Le taux de l'agglomération d'Hénin-Carvin (14,4‰) est le plus élevé du périmètre du SCoT.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016	2006 à 2016
CALL	18,2	16,0	16,9	14,2	13,9	14,3	13,9	14,1
CAHC	18,7	17,0	17,5	14,0	14,1	14,4	14,6	14,4
SCOT LLHC	18,3	16,3	17,1	14,1	13,9	14,3	14,1	14,2
Département	18,6	16,1	16,0	13,5	13,5	13,6	12,9	13,2
Région	18,9	16,4	16,0	13,9	13,8	13,7	13,2	13,5

France Métropolitaine	16,6	14,2	13,9	12,8	12,8	12,8	12,3	12,5

Taux de natalité (en ‰)
Source : INSEE, RP1968 à 2016

9,9‰
Taux de mortalité pour la période 2006-2016 sur le territoire du SCoT

A l'opposé, le taux de mortalité, de 9,9 ‰ entre 2006 et 2016, est également plus élevé que celui observé à l'échelle régionale (9‰) et nationale (8,7‰) mais s'inscrit dans la tendance départementale (9,8‰).

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016	2006 à 2016
CALL	10,1	10,7	10,6	10,1	10,1	10,1	10,2	10,2
CAHC	10,2	10,3	9,7	9,2	9,3	9,3	9,7	9,5
SCOT LLHC	10,2	10,6	10,3	9,8	9,8	9,8	10	9,9
Département	10,9	10,9	10,3	9,6	9,7	9,6	9,8	9,7
Région	11,1	10,7	9,9	9,1	9,0	8,9	9,0	8,9
France Métropolitaine	10,8	10,3	9,7	9,2	8,9	8,5	8,7	8,6

Taux de mortalité (en ‰)
Source : INSEE, RP1968 à 2016

- 18 712

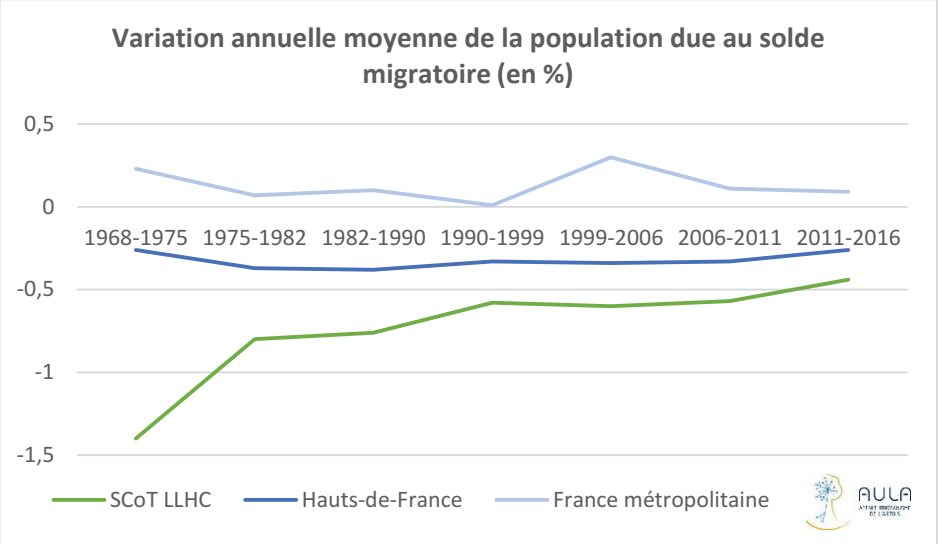
habitants sur la période 2006-2016 lié au solde migratoire

Le solde migratoire était de – 18 712 habitants sur la même période. On observe donc qu'il y a davantage de personnes qui quittent le territoire que de nouveaux arrivants qui viennent s'y installer.

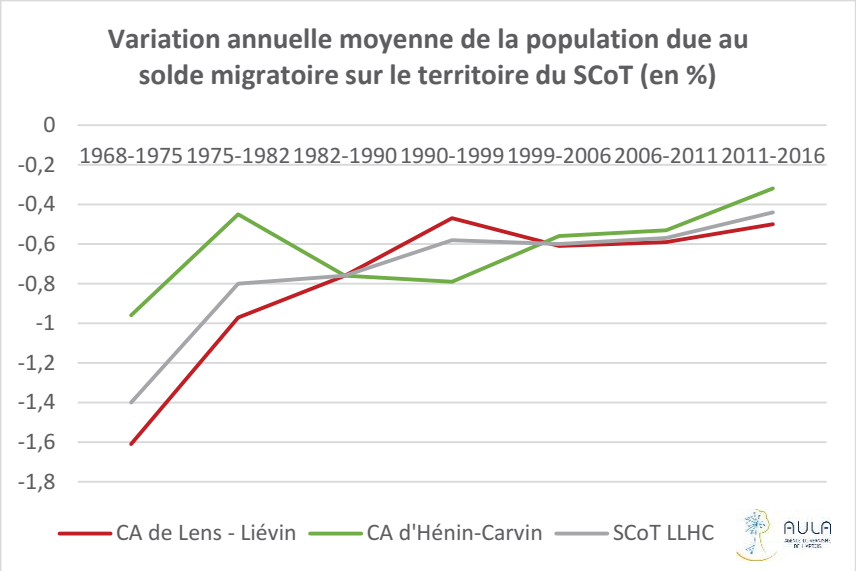
Avec une différence de -2 838 habitants sur une période de 10 ans, le solde naturel compense presque le solde migratoire négatif.

- 2 838

habitants sur la période 2006-2016



Taux de variation annuelle moyenne de la population due au solde migratoire (en %).
Source : INSEE, RP1968 à 2016



Taux de variation annuelle moyenne de la population due au solde migratoire sur le territoire du SCoT (en %).
Source : INSEE, RP1968 à 2016

Des évolutions distinctes au sein du périmètre du SCoT

A l'échelle des agglomérations situées dans le périmètre du SCoT, on observe des évolutions démographiques distinctes.

+ 873

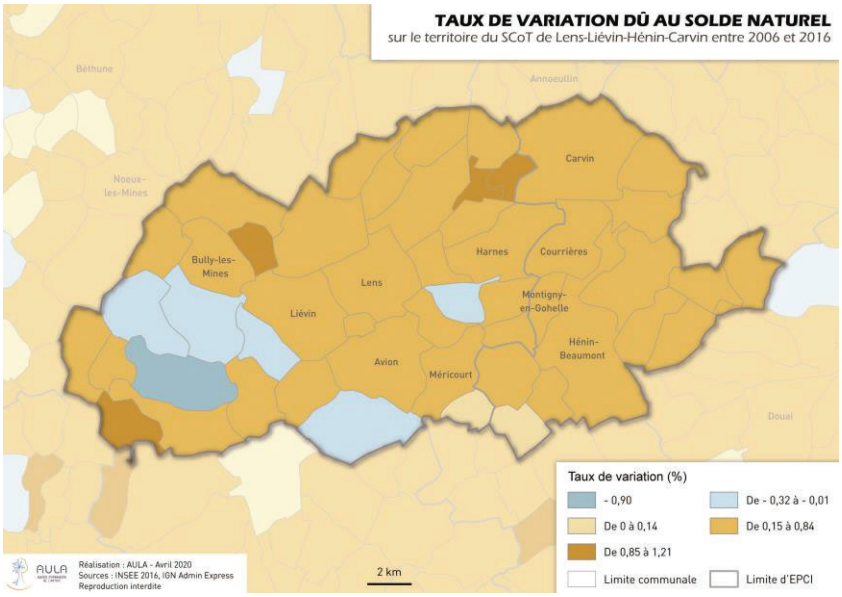
habitants sur la période 2006-2016 sur la CAHC

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, le solde naturel positif (+ 6 192 habitants entre 2006 et 2016) compense le solde migratoire négatif (- 5 319 habitants sur la même période). Sa population a ainsi augmenté de 873 habitants au cours des dix dernières années.

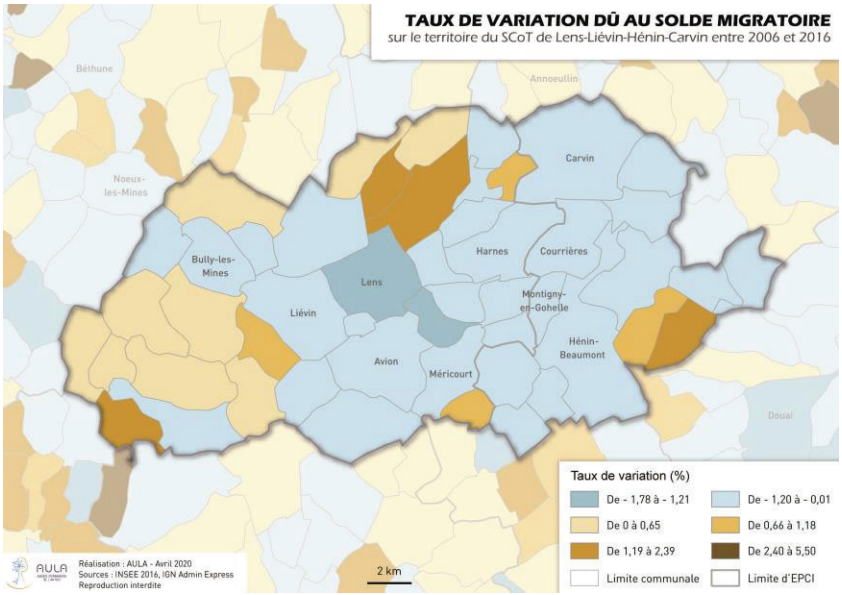
- 3 711

habitants sur la période 2006-2016 sur la CALL

En revanche, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, le solde naturel positif (+ 9 682 habitants sur la période) a été insuffisant pour compenser le solde migratoire négatif (- 13 393 habitants). L'agglomération a ainsi perdu 3 711 habitants au profit d'autres territoires entre 2006 et 2016.



Taux de solde naturel entre 2006 et 2016 en % . Source : INSEE –RP2011 et RP2016



Taux de solde migratoire entre 2006 et 2016 en % . Source : INSEE –RP2011 et RP2016

On observe, sur le territoire de l'agglomération d'Hénin-Carvin, une situation globalement homogène. Sur la période de 2006 à 2016, le taux de solde naturel est positif dans l'ensemble des communes tandis que le taux de solde migratoire y est négatif à l'exception des communes de Noyelles-Godault (0,94%, soit un solde migratoire de +522 habitants) et Courcelles-lès-Lens (1,86% ; soit un solde migratoire de +1 243 habitants) lié, notamment, à la réalisation d'opérations de logements importantes.

On notera que la ville de Carvin a un solde naturel (+805 habitants entre 2006 et 2016) qui ne lui permet pas de compenser les 1382 habitants perdus au profit d'autres territoires (soit une perte de population de 577 habitants). En revanche, avec le solde naturel positif

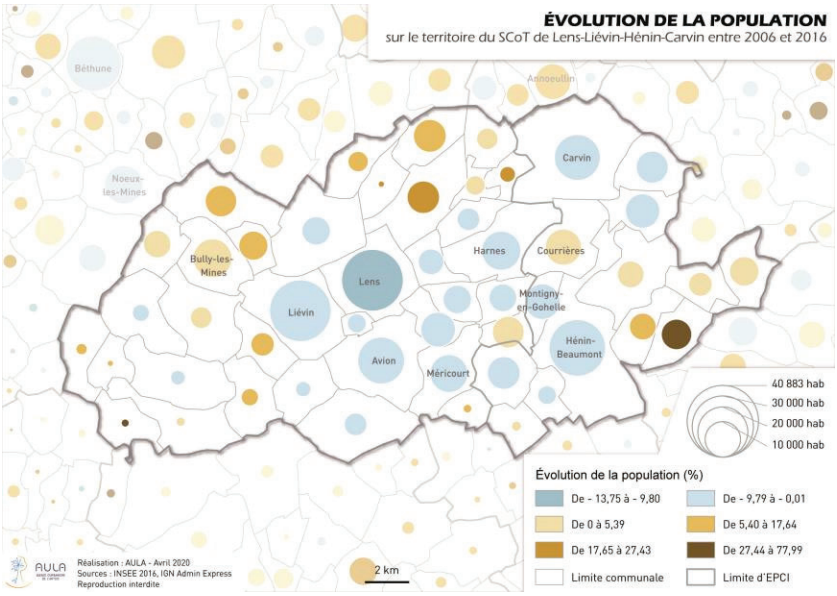
le plus important en effectif de l'agglomération (+1 535 habitants), la ville d'Hénin-Beaumont parvient quasiment à compenser son solde migratoire négatif important (-1 549 habitants).

Sur le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin, la situation est plus contrastée. On observe, en effet, un solde migratoire négatif dans la plupart des communes du cœur urbain mais positif dans le nord et le sud de l'agglomération. Or si le solde naturel est globalement positif dans ces communes, il reste insuffisant pour équilibrer le solde migratoire négatif global.

On notera ainsi que la polarité Lensoise a perdu 4 894 habitants entre 2006 et 2016 (solde naturel : + 1037, solde migratoire : - 5 931) et celle de Liévin, 1629 habitants (solde naturel : + 1488, solde migratoire : - 3117).

A l'échelle des deux agglomérations, on note que ce sont les villes principales du territoire qui sont les plus concernées par un solde migratoire négatif élevé à l'inverse de communes rurales (comme celles des collines de l'Artois) ou périphériques à ces villes (comme Angres ou Vendin-le-Vieil).

L'analyse des tendances d'évolution démographique permet de mettre en évidence une perte d'attractivité des villes principales et une baisse continue de leur population.



Evolution de population (en %) entre 2011 et 2016 . Source : INSEE –RP2011 et RP2016

Toutefois, si le territoire connait une perte notable d'attractivité des centres urbains, il y a lieu de tenir compte de l'impact démographique des grandes opérations de renouvellement urbain en cours qui les concernent (le Nouveau Programme National de Renouvellement

Urbain : NPNRU, en particulier) ou les opérations de rénovation du parc minier. En effet, ces opérations de démolition ou de réhabilitation lourde des logements nécessitent un relogement des populations concernées. Si les relogements sont effectués, en règle générale, dans les communes portant ces opérations, parfois, ceux-ci peuvent avoir lieu dans des communes voisines. Cette réduction temporaire du parc de logements a pour incidence de faire baisser, mécaniquement, l'offre en logements et donc l'effectif de population.

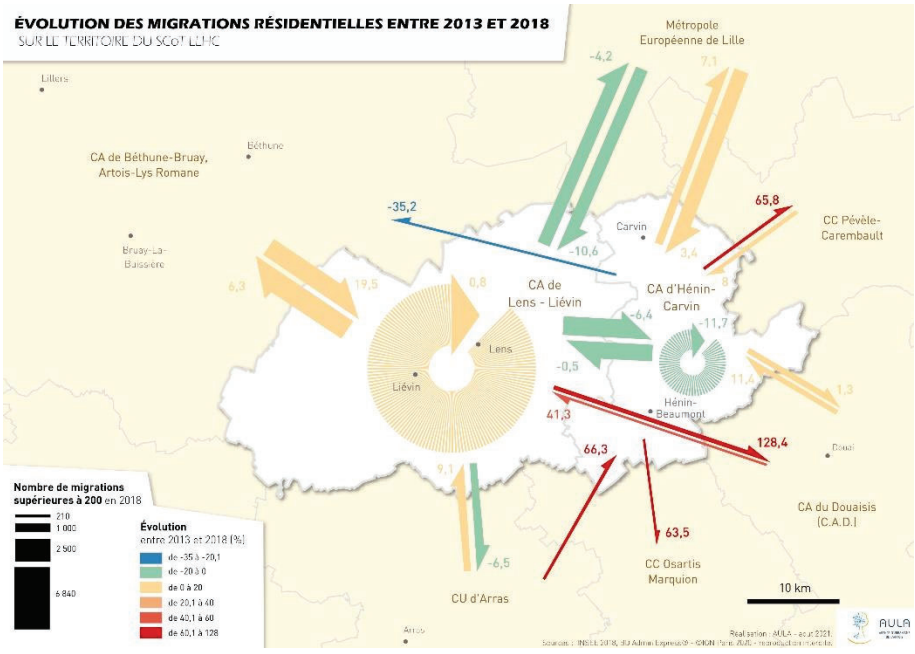
Les migrations résidentielles

Note au lecteur : Depuis la publication de la donnée 2018 du recensement de population, l'analyse détaillée des migrations résidentielles peut, à nouveau, être réalisée suite au changement du champ du formulaire lié au lieu de résidence antérieur. En effet, depuis le recensement 2013, l'interrogation porte sur le lieu de résidence l'année antérieure contre 5 ans auparavant.

Chaque enregistrement correspond à la déclaration d'un individu sur son lieu de résidence aux années N et N-1. Ainsi, un entrant est une personne qui ne résidait pas sur le territoire à l'année N-1 mais qui déclare y résider à l'année N. Un sortant est une personne qui résidait sur le territoire à l'année N-1 mais qui n'y réside plus à l'année N. Enfin, lorsqu'une personne change de domicile au sein de communes du même territoire entre ces deux années, on parle de migration interne.

Une majorité de flux internes au sein du périmètre du SCoT

Guide de lecture : Par soucis de lisibilité, ne sont représentés sur la carte ci-contre que les flux de migration les plus importants (supérieurs à 200). Faisant ainsi abstraction de nombreux flux moins importants, elle n'est pas représentative des proportions totales de flux entrants et sortants. Ceci précisé, elle permet de mettre en valeur les migrations principales avec les territoires voisins.



Evolution des migrations résidentielles entre 2013 et 2108 (flux supérieurs à 200). Source : INSEE –RP2018

On observe tout d'abord que la majorité des flux migratoires (39,5%) se font au sein du territoire du SCoT. En 2018, 11 789 personnes ont changé de domicile pour une autre commune du SCoT (-2,8 % depuis 2013).

Guide de lecture : Pourquoi la somme de flux observés à l'échelle de chaque EPCI est-elle différente des chiffres observés à l'échelle du SCoT ? Cette différence s'explique par la définition des différents flux et la différence d'échelle d'analyse. Par exemple, un flux qualifié de « sortant » de la CALL vers la CAHC sera comptabilisé comme « flux interne » à l'échelle du SCoT.

	CALL	CAHC	SCoT
Flux entrants	6563,1	4463,6	8354,6
Flux sortants	7518,7	4821,6	9668,2
Flux internes	6840,8	2275,8	11788,7
Total	20922,6	11561	29811,5

Migrations résidentielles en 2018. Source : INSEE –RP2018

	CALL	CAHC	SCoT
Flux entrants	31,4%	38,6%	28,0%
Flux sortants	35,9%	41,7%	32,4%
Flux internes	32,7%	19,7%	39,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Part des flux de migration résidentielle en 2018. Source : INSEE –RP2018

	CALL	CAHC	SCoT
Flux entrants	+14,5%	+8,2%	+17,8%
Flux sortants	+13,8%	+13,5%	+19,5%
Flux internes	0,8%	-11,7%	-2,8%

Evolution des parts des flux de migration résidentielle entre 2013 et 2018. Source : INSEE –RP2018

A l'échelle de chaque agglomération, on constate que si les flux internes sont importants, ils ne sont toutefois pas majoritaires dans l'ensemble des migrations.

En 2018, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin compte davantage de flux sortants que de flux entrants et internes. Cela signifie qu'il y a davantage de personnes qui ont déménagé de son territoire que de personnes qui s'y sont installées ou qui ont déménagé pour une autre commune de l'agglomération.

Depuis 2013, l'évolution des flux entrants et sortants ont progressé respectivement de 14,5% et 13,8% et les flux internes sont restés stables (+0,8%).

Sur l'agglomération d'Hénin-Carvin, les flux internes sont minoritaires (19,7% des migrations). A l'instar de la situation observée sur la CALL, Les flux sortants (41,7%) sont plus nombreux que les flux entrants (38,6%) avec un écart plus faible que celui observé sur la CALL.

Depuis 2013, les migrations internes à l'agglomération sont en baisse (-11,7%) et l'évolution des flux sortants (+13,5%) est supérieure à celle des flux entrants (+8,2%).

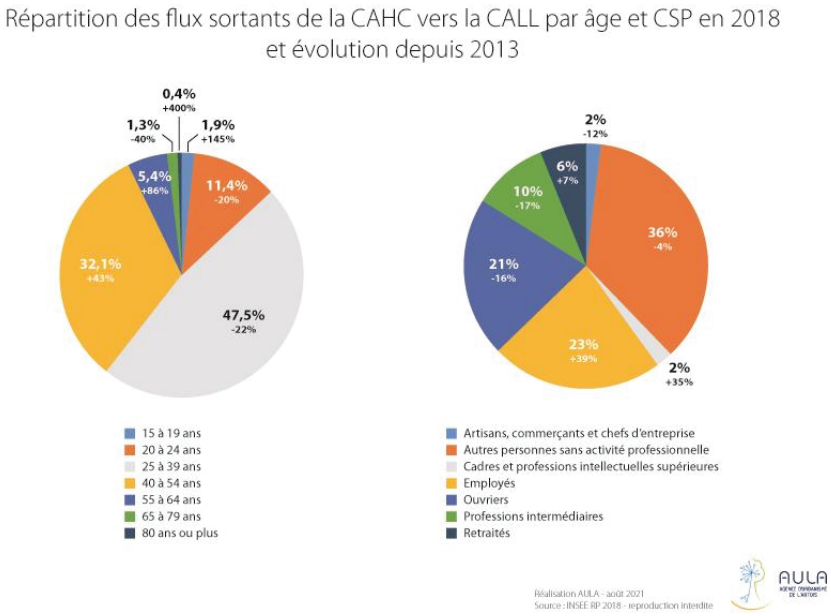
On constate ainsi que, sur l'agglomération d'Hénin-Carvin, davantage que sur la CALL, la mobilité résidentielle s'effectue avant tout dans le cadre d'interaction avec les territoires voisins. Il y a davantage de personnes qui quittent le territoire ou qui s'y installent que de personnes qui déménagent d'une commune à une autre de l'EPCI.

L'importance des flux internes observée à l'échelle globale du SCoT s'explique notamment par les relations entre les deux communautés d'agglomération.

	2013	2018	2013-2018
Flux CALL vers CAHC	1341,8	1256,1	-6,4%
Flux CAHC vers CALL	1423,2	1416	-0,5%

Flux sortants entre EPCI du SCoT en 2013 et 2018 et évolution. Source : INSEE –RP2018

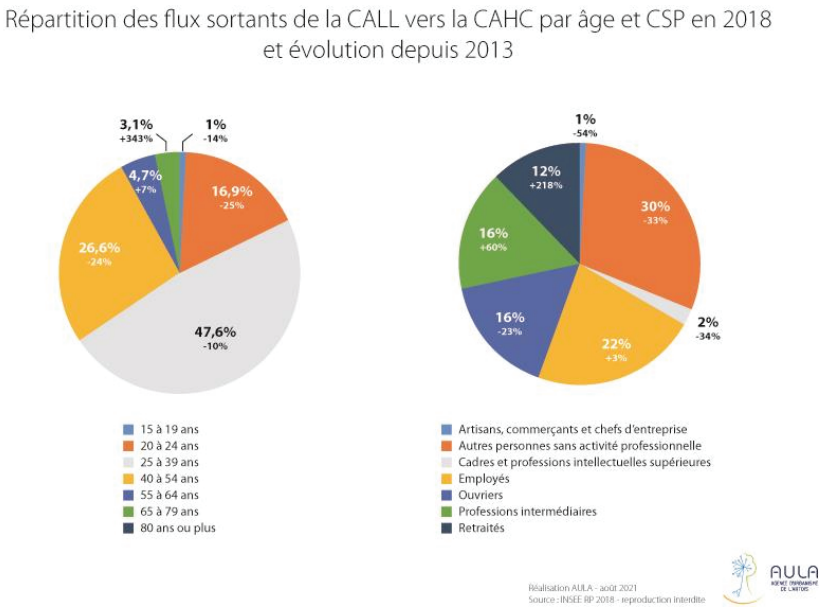
Il y a davantage de personnes qui quittent la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin pour s'installer sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin qu'inversement. Si ce flux est stable depuis 2013 (-0,5%), on note que les flux sortants de la CALL vers la CAHC diminuent (-6,4%).



Répartition des flux sortants de la CAHC vers la CALL, par âge et CSP en 2018 et évolution depuis 2013.
Source : INSEE –RP2018

Ce sont majoritairement des jeunes qui quittent la CAHC pour s'installer sur la CALL. Les moins de 40 ans représentent, en effet, 60 % de ce flux dont 13,3% de moins de 25 ans en 2018. On remarque toutefois que cette part a diminué significative depuis 2013 alors que les flux des plus de 40 ans ont fortement progressé.

La majorité de ces individus sont ouvriers ou employés (44% des flux sortants de la CAHC vers la CALL). On note également que plus d'un tiers de ces personnes étaient sans activité professionnelle.



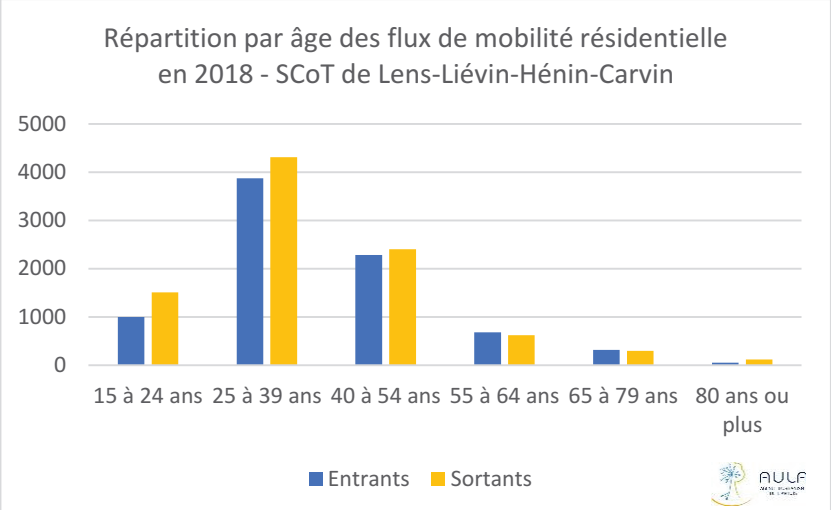
Répartition des flux sortants de la CALL vers la CAHC, par âge, en 2018.
Source : INSEE –RP2018

Le profil des sortants de la CALL vers la CAHC est sensiblement plus jeune. La part des moins de 40 ans représentait, en 2018, 65,5% dont 17,9% pour les moins de 25 ans. A l'instar de la CALL, on note également une diminution de la part des moins de 40 ans mais dans une proportion plus modérée pour les 25-39 ans.

La part d'employés et ouvriers est également majoritaire mais dans une moindre mesure (38%), suivi par les personnes sans activité professionnelle (30%). On relèvera surtout une part plus importante de professions intermédiaires et de retraités dans ces flux.

Davantage de flux sortants que de flux entrants

Les chiffres des migrations résidentielles confirment le déficit d'attractivité du territoire mis en évidence par le solde migratoire négatif.



Répartition des flux de mobilité résidentielle par âge en 2018 à l'échelle du SCoT.
Source : INSEE –RP2018

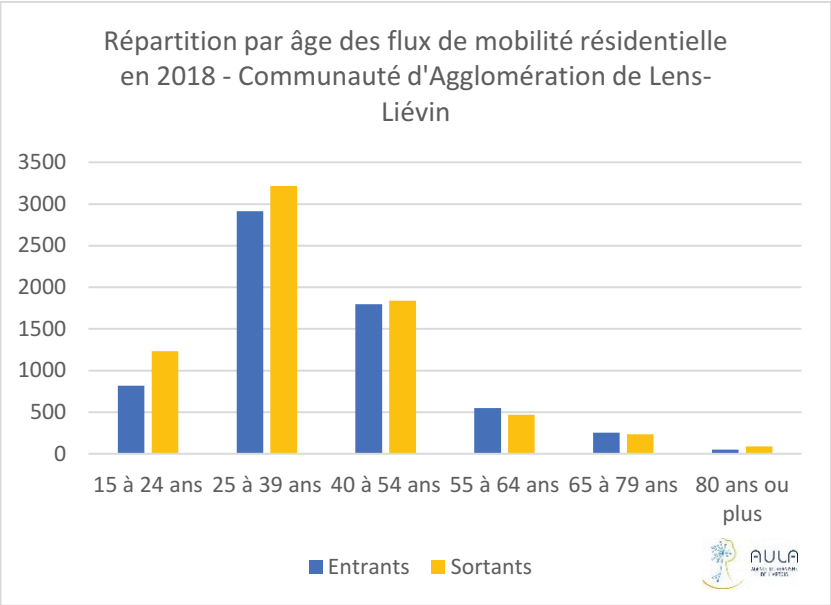
En 2018, l'analyse du volume des flux et du solde entre entrants et sortants par âge met en évidence trois constats.

Tout d'abord, on note un volume de flux beaucoup plus important chez les moins de 40 ans et un solde négatif. Dans cette classe d'âge, la mobilité résidentielle est la plus importante et il y a davantage de personnes qui quittent le territoire que de personnes qui s'y installent.

Ensuite, la classe des 40 à 54 ans marque le début d'une stabilisation. Les flux sont moins nombreux et l'écart entre entrants et sortants, bien qu'encore négatif, est plus réduit.

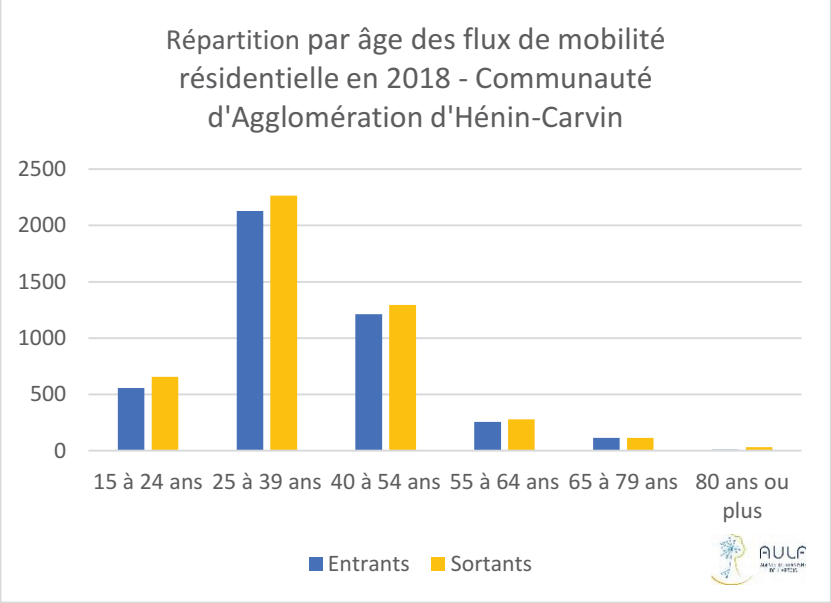
Enfin, à partir de 55 ans, on constate que les flux sont moins nombreux encore et la balance entre entrants et sortants davantage équilibrée. La mobilité résidentielle de cette catégorie est faible.

De façon plus fine, on retrouve ces caractéristiques à l'échelle des agglomérations membres du SCoT.



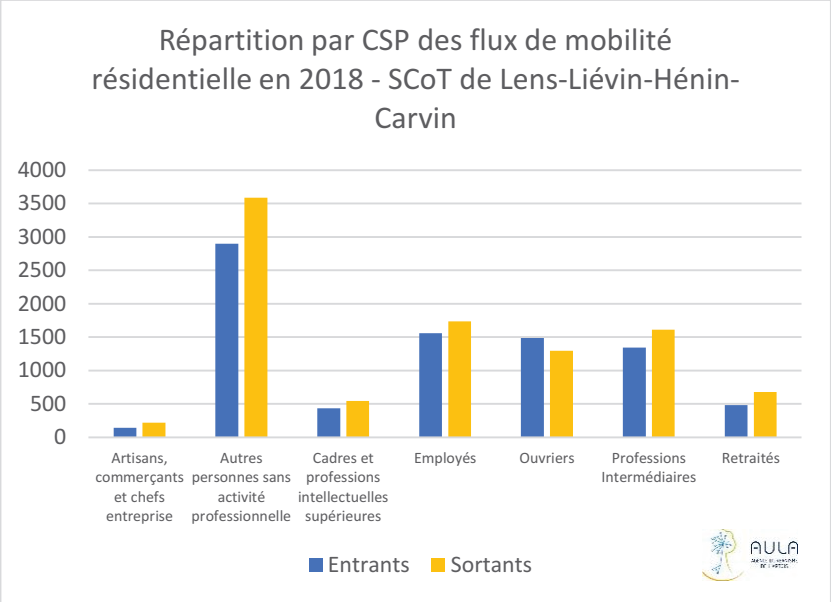
Répartition des flux de mobilité résidentielle par âge en 2018 à l'échelle de la CALL.
Source : INSEE –RP2018

A l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, la répartition des flux par âge suit globalement la même répartition. On observera une balance sensiblement plus équilibrée sur la classe des 40 à 54 ans et une proportion d'entrants légèrement plus élevée chez les 55 à 64 ans.



Répartition des flux de mobilité résidentielle par âge en 2018 à l'échelle de la CAHC.
Source : INSEE –RP2018

A l'échelle de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, la répartition des flux suit également la même répartition. On constate essentiellement un solde négatif sensiblement moins élevé sur la classe des 15 à 24 ans et un solde négatif chez les 55 à 64 ans alors qu'il est positif à l'échelle du SCoT.

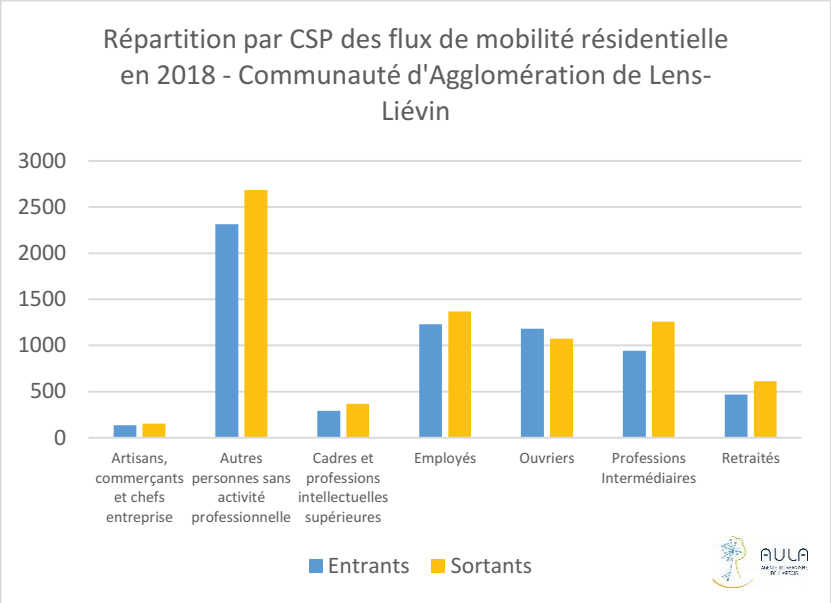


Répartition des flux de mobilité résidentielle par CSP en 2018 à l'échelle du SCoT.
Source : INSEE –RP2018

L'analyse des flux par catégories socioprofessionnelles permet de constater qu'en 2018, le solde entre entrants et sortants est négatif pour toutes les catégories à l'exception des ouvriers.

La catégorie des personnes sans activité professionnelle représente les flux les plus importants. Trois catégories représentent ensuite des volumes de flux assez proches : les employés, ouvriers et professions intermédiaires. Enfin, les flux sont plus faibles pour les retraités, cadres et artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

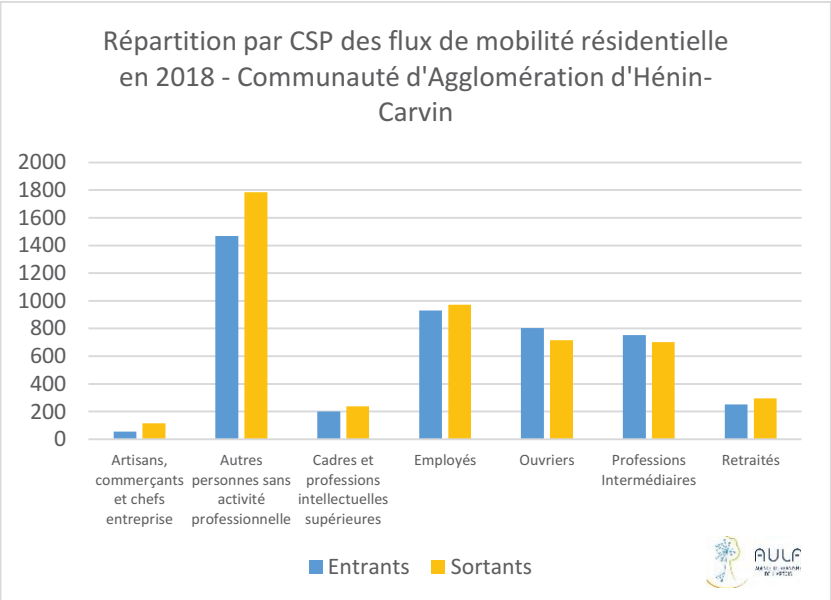
Le territoire attire des ouvriers. Il y en a davantage qui s'installent sur le territoire que d'ouvriers qui le quittent. A l'inverse, on notera également que les flux migratoires résidentiels confirment son manque d'attractivité pour la catégorie des cadres et profession intellectuelles supérieures (cf. chapitre développement économique). Si des actifs de cette catégorie emménagent sur le territoire, les sortants sont plus nombreux.



Répartition des flux de mobilité résidentielle par CSP en 2018 à l'échelle de la CALL.
Source : INSEE –RP2018

La répartition des flux suit la même distribution à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Le solde entre entrants et sortants est également négatif sur l'ensemble des catégories à l'exception des ouvriers. On observe toutefois quelques particularités.

On constate, en effet, un écart moins important entre entrants et sortants des personnes sans activité professionnelle. De même, si le nombre d'ouvriers entrants est également supérieur à celui des sortants de cette catégorie, l'écart est davantage resserré qu'à l'échelle du SCoT. Enfin, la proportion de sortants est plus importante pour la catégorie des professions intermédiaires.



Répartition des flux de mobilité résidentielle par CSP en 2018 à l'échelle de la CAHC.
Source : INSEE –RP2018

A l'échelle de Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, on retrouve les mêmes caractéristiques générales et également quelques spécificités. L'écart entre entrants et sortants est davantage marqué que sur l'agglomération de Lens-Liévin s'agissant des personnes sans activité professionnelle. A l'inverse, la balance est davantage équilibrée pour les employés et dans une moindre mesure pour les cadres. On notera qu'à l'inverse de ce que l'on observe à l'échelle du SCoT, il y a davantage de professions intermédiaires entrantes que de sortantes. L'agglomération est donc attractive pour cette catégorie.

Des liens étroits avec les territoires voisins

L'analyse des flux principaux, supérieurs à 200, met en évidence les relations étroites qu'entretient le territoire avec ses voisins.

Avertissement : En raison de l'imprécision liée au sondage effectué dans le cadre du recensement, l'INSEE recommande d'apprécier avec précaution les flux inférieurs à 200 qui peuvent ne pas être significatifs, à la différence des flux supérieurs à 500 pouvant être utilisés avec confiance. Le lecteur est appelé à la même prudence dans son appréciation des effectifs qui seront exposés dans la présente section.

Flux entrants dans le SCoT

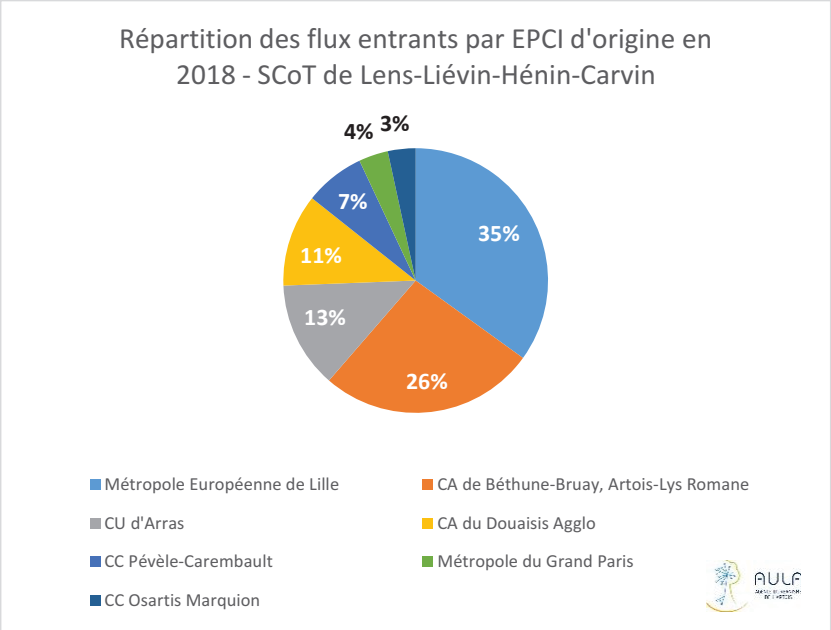
EPCI de domicile année N-1	Flux 2018	Evolution 2013-2018
Métropole Européenne de Lille	2104,4	-3,5
CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	1590,2	18
CU d'Arras	783,8	21,8
CA du Douaisis Agglo	680	19,3
CC Pévèle-Carembault	441,5	9,8
Métropole du Grand Paris	216	-1,9
CC Osartis Marquion	204,3	13,8

Flux entrants vers le SCoT supérieurs à 200 en 2018 et évolution depuis 2013
Source : INSEE –RP2018

Flux sortants du SCoT

EPCI de domicile actuel	Flux 2018	Evolution 2013-2018
CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	1811,6	-1,5
Métropole Européenne de Lille	1639,6	-0,1
CA du Douaisis Agglo	768,2	36
CU d'Arras	673,8	-24,5
CC Osartis Marquion	386,9	25,6
CC Pévèle-Carembault	327,2	41,8
CC des Campagnes de l'Artois	220,5	33,1

Flux sortants du SCoT supérieurs à 200 en 2018 et évolution depuis 2013.
Source : INSEE –RP2018



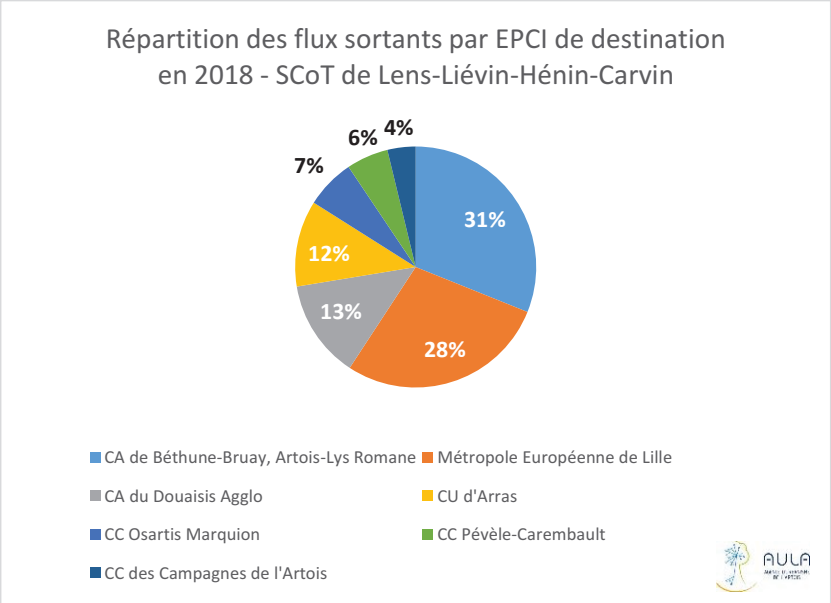
Répartition des flux entrants supérieurs à 200 par EPCI d'origine en 2018 à l'échelle du SCoT
Source : INSEE –RP2018

Les flux entrants dans le SCoT proviennent majoritairement de deux EPCI : la Métropole Européenne de Lille (2104 flux en 2018, 35% des flux entrants supérieurs à 200) puis la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane (1590 flux, 26%).

Entre 2013 et 2018, on constate toutefois que les flux en provenance de la Métropole ont diminué (-3,5%) alors que ceux depuis la CABBALR ont progressé de façon significative (+18%).

Les flux entrants proviennent ensuite de la Communauté Urbaine d'Arras (784 flux, 13% des flux entrants supérieurs à 200) et de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (680 flux, 11% des flux). Ceux-ci ont également progressé respectivement de 22% et 19% depuis 2013.

Ensuite, les flux deviennent moins importants et proviennent de la Communauté de Communes de Pévèle-Carembault (441 flux, 7% des flux supérieurs à 200, +9,8% depuis 2013), du Grand Paris (216 flux, -1,9% depuis 2013) et enfin de la Communauté de Communes d'Osartis-Marquion (204 flux, +13,8%).



Répartition des flux sortants supérieurs à 200 par EPCI de destination en 2018 à l'échelle du SCoT
Source : INSEE –RP2018

Les flux sortants se dirigent également prioritairement vers la Métropole Européenne de Lille et l'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane. Toutefois, les flux vers cette dernière (1812 flux, 31% des flux sortants supérieurs à 200) sont, cette fois, plus importants que ceux vers la métropole lilloise (1640 flux, 28%). Depuis 2013, ces flux sont restés globalement stables (-1,5% à destination de la CABBALR et -0,1% à destination de la MEL).

Ensuite, à l'instar des flux entrants, deux destinations secondaires se détachent : la Communauté d'Agglomération du Douaisis (768 flux, +36% depuis 2013) et la Communauté Urbaine d'Arras (674 flux, -24,5%)

Enfin, le reste des flux sortants se dirigent vers les Communautés de Communes d'Osartis Marquion (387 flux), Pévèle-Carembault (327 flux) et des Campagnes de l'Artois (220 flux). Depuis 2013, ces flux ont progressé respectivement de 26%, 42% et 33% (pourcentages à relativiser en raison du faible poids que représentent ces flux).

A l'échelle des agglomérations du territoire, on constate deux situations :

On note que les flux résidentiels principaux observés sur l'agglomération de Lens-Liévin se font d'abord en provenance et à destination de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane (1437 flux entrants et 1589 flux sortants en 2018). Ces flux dépassent ceux effectués en interne du périmètre SCoT depuis et vers la CAHC (1416 flux entrants et 1256 flux sortants).

Les flux depuis et vers la Métropole Européenne de Lille sont les troisièmes principaux observés sur la CALL. La balance entre entrants et sortants est globalement équilibrée (958 entrants pour 991 sortants). Toutefois, on note que ces flux ont diminué respectivement de 10,6% et 4,2% depuis 2013.

Enfin, des flux moins importants mais restant significatifs sont observés avec la Communauté Urbaine d'Arras puis le Douaisis.

EPCI de domicile année N-1	Flux 2018	Evolution 2013-2018
CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	1437,4	19,5%
CA d'Hénin-Carvin	1416	-0,5%
Métropole Européenne de Lille	957,8	-10,6%
CU d'Arras	545,2	9,1%
CA du Douaisis Agglo	213,1	41,3%

Flux entrants vers la CALL supérieurs à 200 en 2018 et évolution depuis 2013
Source : INSEE –RP2018

EPCI de domicile actuel	Flux 2018	Evolution 2013-2018
CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	1589,4	6,3%
CA d'Hénin-Carvin	1256,1	-6,4%
Métropole Européenne de Lille	991	-4,2%
CU d'Arras	550,3	-6,5%
CA du Douaisis Agglo	352,2	128,4%

Flux sortants de la CALL supérieurs à 200 en 2018 et évolution depuis 2013
Source : INSEE –RP2018

Les flux résidentiels de la CAHC s'effectuent d'abord en interne du SCoT avec la CALL (cf. migrations internes supra) puis avec la MEL et on observe davantage de plus petits flux en provenance ou à destination de ses EPCI voisins (Douaisis, Pévèle-Carembault…). Les flux entrants depuis la MEL sont plus nombreux que sur la CALL (1146 flux) mais restent inférieurs à ceux observés pour la CABBALR (1626 flux entrants en 2018), première destination des entrants lillois dans le Pôle Métropolitain de l'Artois. A la différence de la CALL, on note une progression de 3,4% des flux entrants de la MEL et de 7,1% des flux sortants.

EPCI de domicile année N-1	Flux 2018	Evolution 2013-2018
CA de Lens-Liévin	1256,1	-6,4%
Métropole Européenne de Lille	1146,6	3,4%
CA du Douaisis Agglo	467	11,4%
CC Pévèle-Carembault	350	8%

CU d'Arras	238,6	66,3%

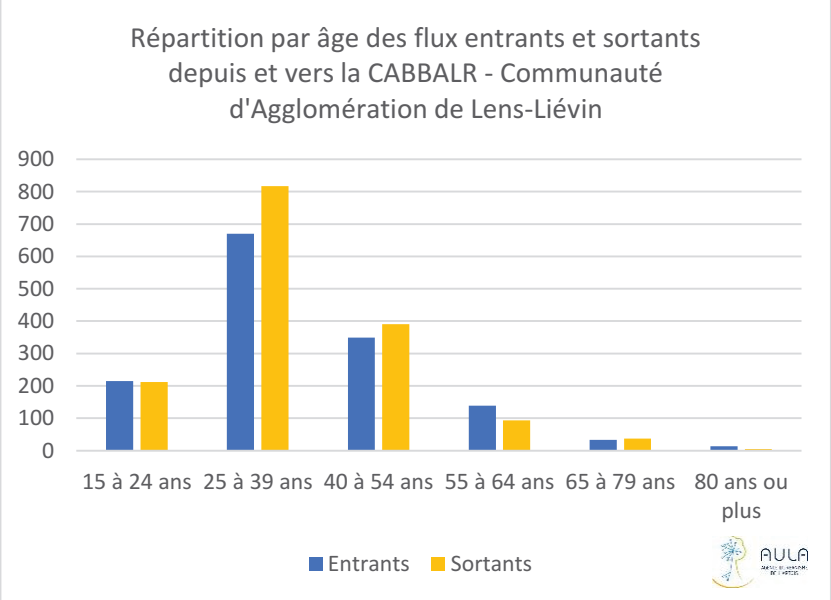
Flux entrants vers la CAHC supérieurs à 200 en 2018 et évolution depuis 2013
Source : INSEE –RP2018

EPCI de domicile actuel	Flux 2018	Evolution 2013-2018
CA de Lens-Liévin	1416	-0,5%
Métropole Européenne de Lille	648,6	7,1%
CA du Douaisis Agglo	416	1,3%
CC Pévèle-Carembault	261,8	65,8%
CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	222,3	-35,2%
CC Osartis Marquion	210,9	63,5%

Flux sortants de la CAHC supérieurs à 200 en 2018 et évolution depuis 2013
Source : INSEE –RP2018

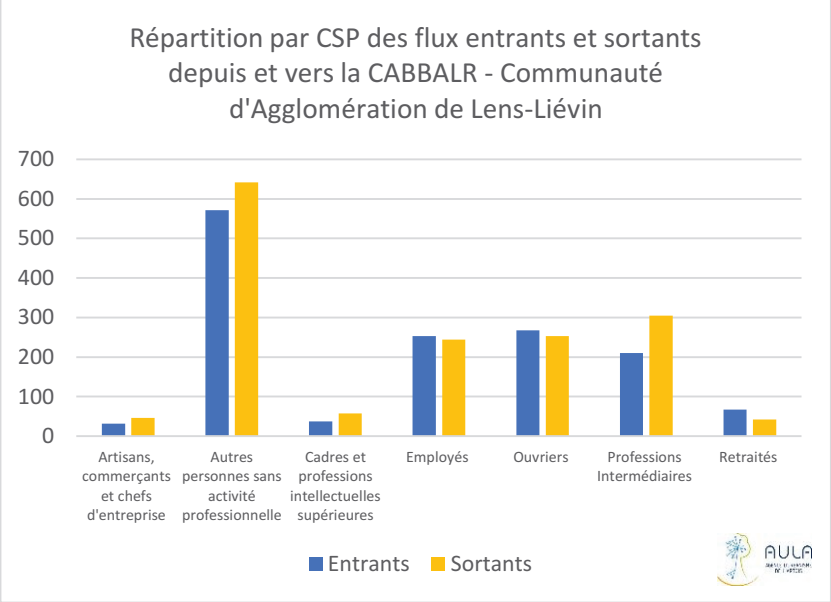
On constate donc que les flux principaux observés à l'échelle du SCoT avec la CABBALR sont essentiellement en lien avec la CALL. La situation est plus nuancée s'agissant des flux en lien avec la Métropole Lilloise. L'analyse par tranche d'âge et par CSP permet d'appréhender une vision plus détaillée de ces flux principaux.

S'agissant des flux entre la CALL et la CABBALR, on constate qu'il y a davantage de 25-39 ans et dans une moindre mesure de 40-54 ans qui quittent la CALL pour s'installer sur la CABBALR que réciproquement. A l'inverse, on note que la CALL attire davantage de personnes âgées de 55-64 ans en provenance de cette agglomération. La balance entre entrants et sortants est globalement équilibrée pour les autres tranches d'âge.



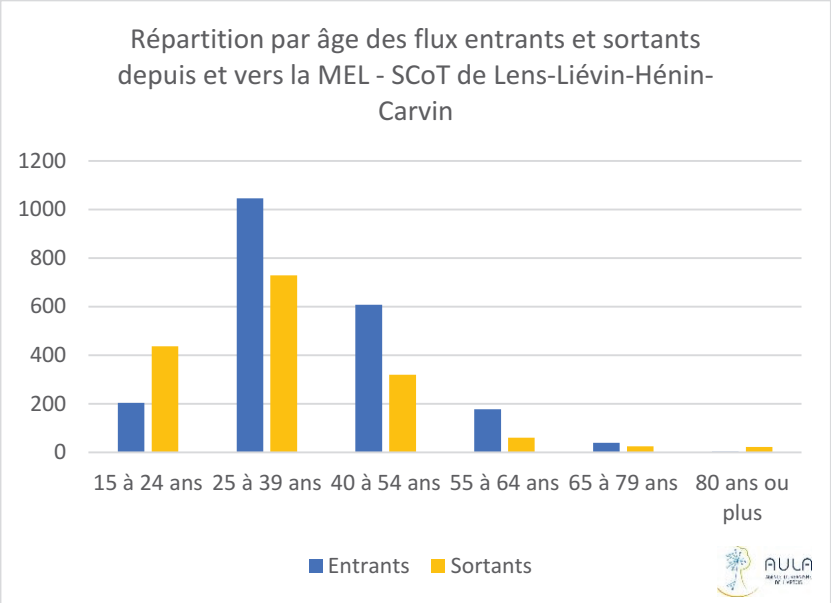
Répartition par âge des flux entrants et sortants depuis et vers la CABBALR – Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Source : INSEE –RP2018

Si l'on s'intéresse cette fois au profil CSP des entrants et sortants, on constate qu'il y a davantage d'employés, d'ouvriers et de retraités qui se sont installés sur la CALL en provenance de la CABBALR qu'inversement. En revanche, la CABBALR a accueilli davantage de cadres et surtout de professions intermédiaires en provenance de la CALL.



Répartition par CSP des flux entrants et sortants depuis et vers la CABBALR – Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Source : INSEE –RP2018

S'agissant des flux avec la Métropole Européenne de Lille, on constate tout d'abord, à l'échelle du SCoT, que si la répartition en volumes par tranche d'âge suit globalement la même distribution que pour l'ensemble des flux tous EPCI confondus exposée précédemment (mobilité plus forte des plus jeunes, stabilité plus forte des plus âgés), la balance entre entrants et sortants par tranche d'âge varie.



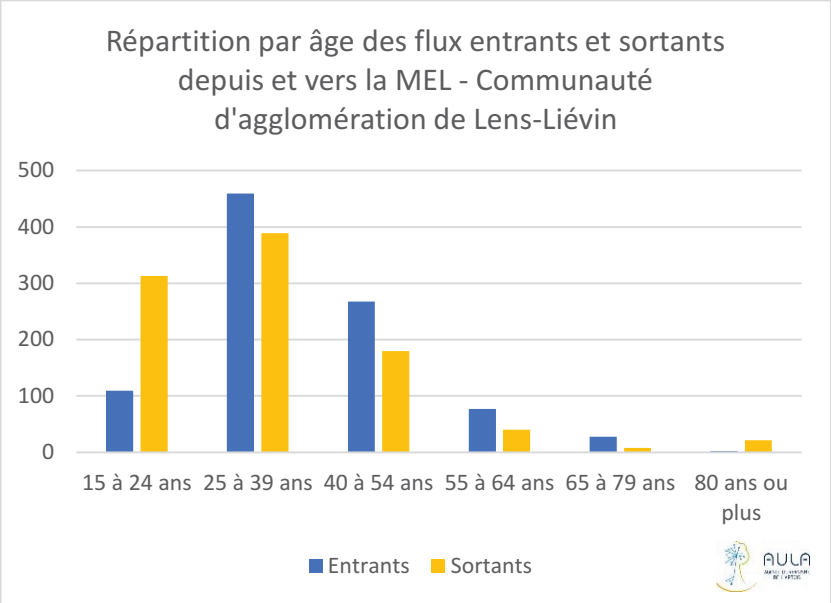
Répartition par âge des flux entrants et sortants depuis et vers la MEL – SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin
Source : INSEE –RP2018

En effet, alors que l'on observait une balance négative entre entrants et sortants pour les 15 à 24 ans et 25 à 39 ans puis une stabilisation à partir des 40 à 54 ans et un équilibre global sur les 55 ans et plus, on note des différences significatives s'agissant des flux avec la MEL.

Tout d'abord, si la balance est également négative chez les 15 à 24 ans, on constate qu'elle est positive chez 25 à 39 ans : il y a davantage de personnes de cette tranche d'âge qui entrent sur le SCoT depuis la MEL que de personnes qui font le chemin inverse. La balance négative observée chez les 15 à 24 ans pourrait s'expliquer par une mobilité liée aux études voire à la recherche d'un premier emploi.

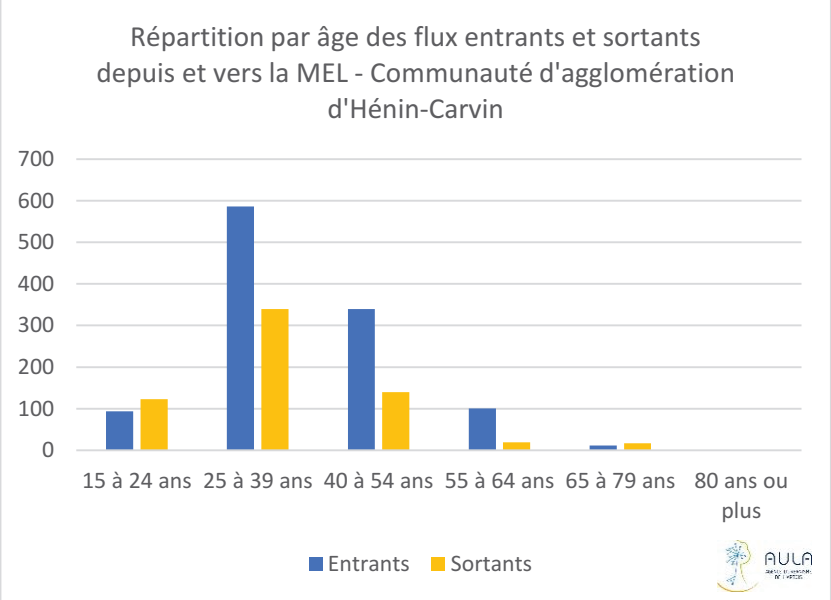
Autre différence, il y a également davantage de personnes des tranches d'âge de 40 à 54 ans et dans une moindre mesure des 55 à 64 ans qui entrent sur le territoire de SCoT depuis la MEL que de sortants vers celle-ci.

Lorsque l'on descend à l'échelle des agglomérations, on constate quelques particularités.



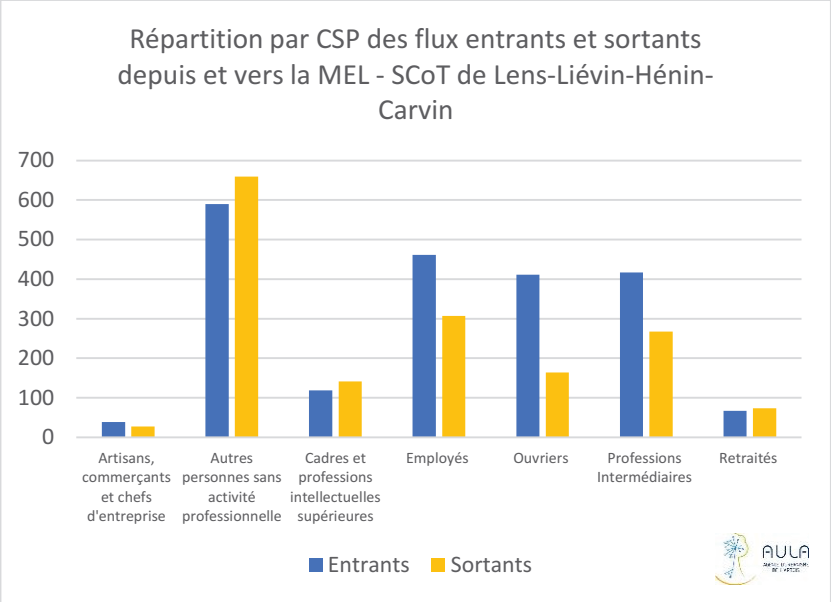
Répartition par âge des flux entrants et sortants depuis et vers la MEL – Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
Source : INSEE –RP2018

S'agissant de l'agglomération de Lens-Liévin, on observe une proportion beaucoup plus importante de sortants de 15 à 24 ans qu'à l'échelle du SCoT et également, dans une moindre mesure, chez les 25 à 54 ans.



Répartition par âge des flux entrants et sortants depuis et vers la MEL – Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin. Source : INSEE –RP2018

La répartition des flux par âge suit davantage la distribution de l'échelle SCoT sur la CAHC avec toutefois une balance plus équilibrée entre entrants et sortants chez les moins de 25 ans. Aussi, l'écart entre entrants et sortants des 40 à 54 ans et des 55 à 64 ans est plus important. Ces observations doivent toutefois être relativisées au regard de la faiblesse des effectifs considérés.



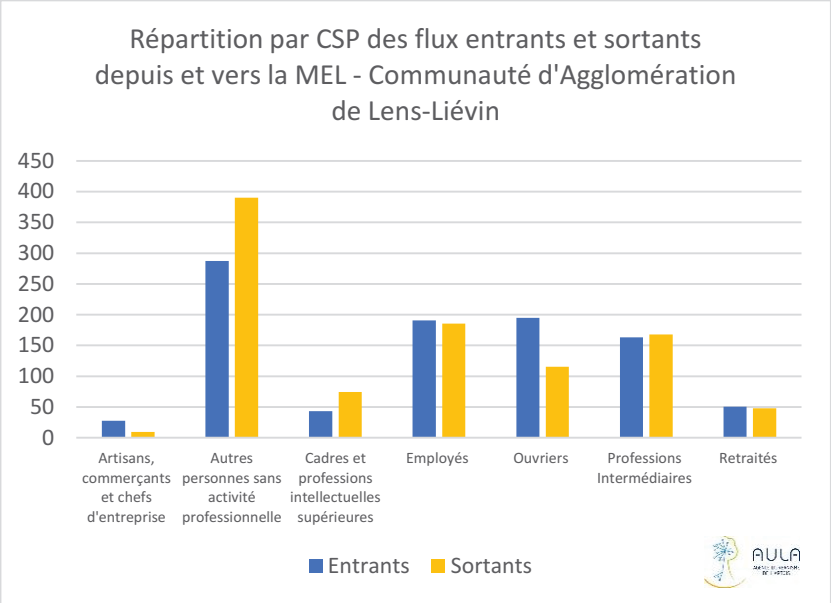
Répartition par CSP des flux entrants et sortants depuis et vers la MEL – SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin
Source : INSEE –RP2018

A l'échelle du SCoT, on constate également des différences dans la répartition des flux par CSP par rapport à l'analyse générale (tous EPCI de provenance et de destination confondus).

Tout d'abord, on note que la proportion d'entrants sans activité professionnelle est plus importante en provenance de la Métropole Lilloise que celle tous EPCI confondus.

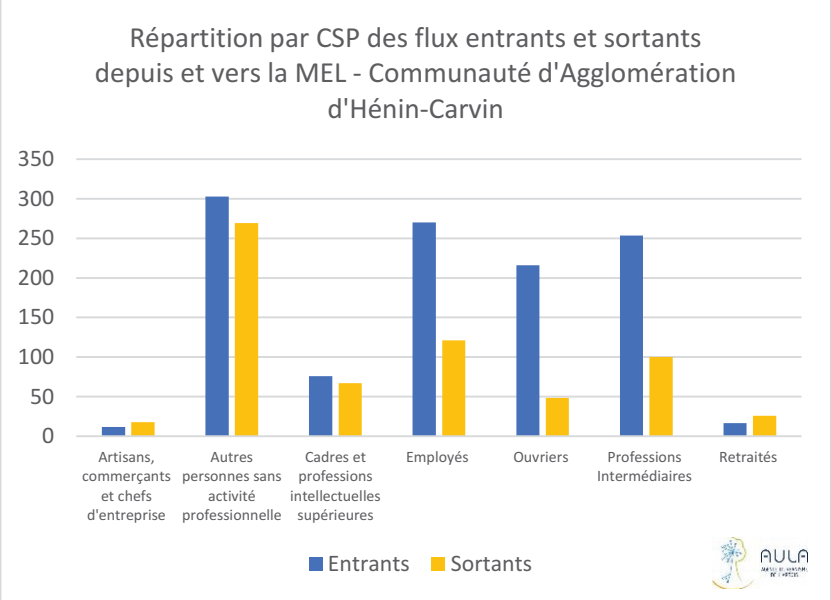
Ensuite, on constate que le territoire est attractif pour les catégories des employés, ouvriers et professions intermédiaires en provenance de la MEL. Pour ces trois catégories, il y a davantage de personnes qui quittent la métropole lilloise pour s'installer sur le territoire du SCoT qu'inversement.

S'agissant des cadres, on constate que si le territoire parvient à attirer des cadres de la Métropole, un nombre plus important d'entre eux quitte le territoire du SCoT pour s'installer dans une commune de cet EPCI. Ici encore, l'observation doit être relativisée au regard de la faiblesse de ces flux.



Répartition par CSP des flux entrants et sortants depuis et vers la MEL – Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Source : INSEE –RP2018

Si l'on s'intéresse aux interactions entre la CALL et la MEL, on constate une distribution similaire. On relève, toutefois, une balance plus équilibrée entre entrants et sortants chez les employés et professions intermédiaires mais une balance restant positive pour les ouvriers.



Répartition par CSP des flux entrants et sortants depuis et vers la MEL – Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin. Source : INSEE –RP2018

S'agissant des flux entre la CAHC et la MEL, on constate plusieurs différences.

Tout d'abord, le nombre d'entrants sans activité professionnelle en provenance de la MEL est plus important que le nombre de sortants de cette catégorie vers ce territoire.

Ensuite, on constate que la proportion d'entrants par rapport aux sortants est plus importante qu'à l'échelle du SCoT pour les catégories des employés, ouvriers et professions intermédiaires.

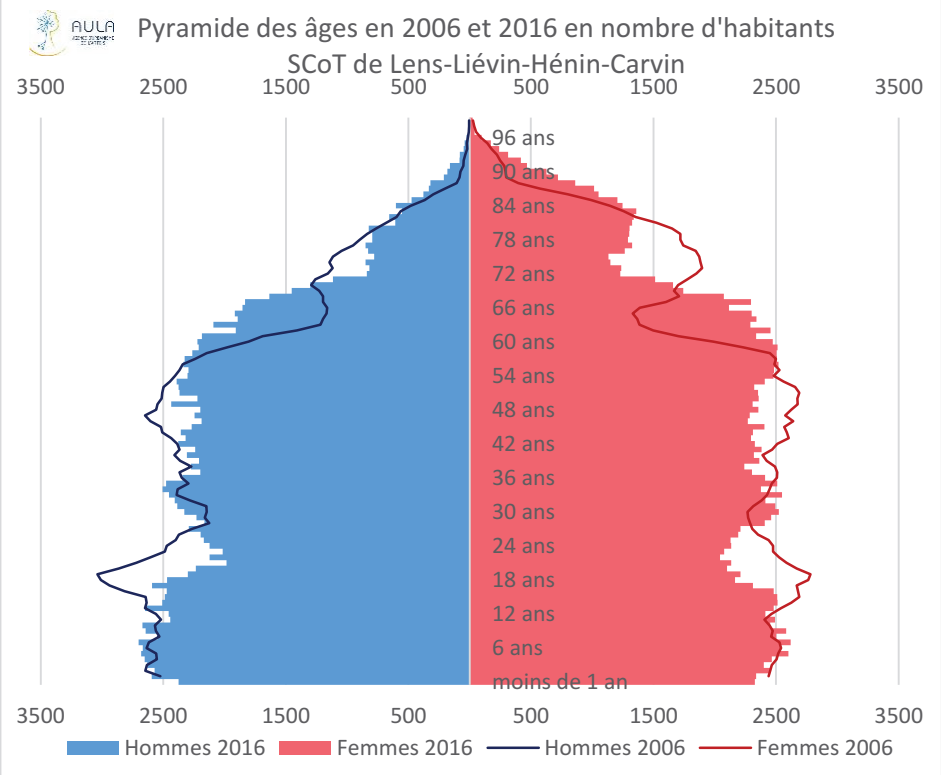
Enfin, on note que la balance entre cadres entrants et sortants est sensiblement positive. Cette observation doit encore une fois être prise avec beaucoup de précaution au vu de l'imprécision du recensement.

Une population qui reste jeune malgré un vieillissement sensible et progressif

La population du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin est jeune. En 2016, les moins de trente ans représentaient 38,9 % de la population. Cette part est supérieure à celle observée à l'échelle du département (37,4%) et de la France Métropolitaine (35,7%). Le dynamisme des naissances explique l'importance de la base de la pyramide des âges du territoire.

38,9 %

d'habitants de moins de 30 ans en 2016



Source : INSEE – RP2006 et RP2016

22,6 %

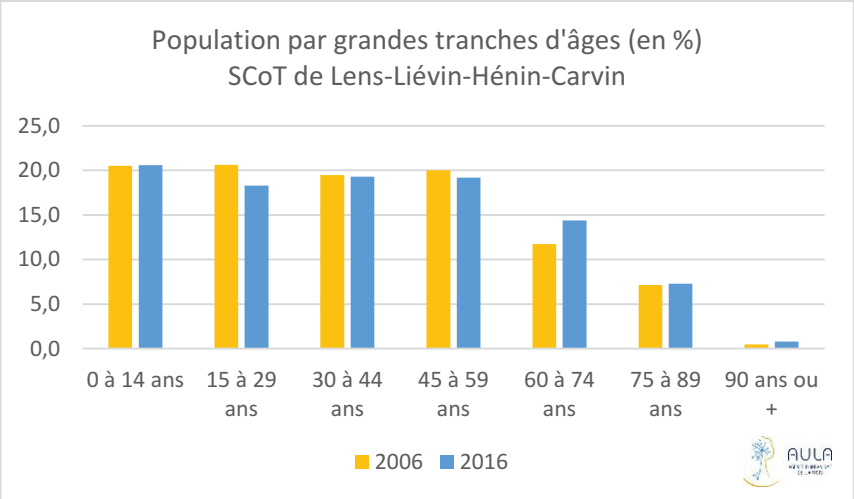
d'habitants de plus de 60 ans en 2016

Au sommet de la pyramide, les plus de 60 ans représentaient 22,6% de la population dont 8,1% pour les 75 ans et plus. C'est un peu moins qu'en France Métropolitaine où cette catégorie représente 25,4% de la population dont 9,4% pour les plus de 75 ans. La mortalité précoce constatée sur le territoire explique en partie cette plus faible représentation. En raison d'une espérance de vie plus courte, on

8,1 %

d'habitants de plus de 75 ans en 2016

constate que les hommes de 75 ans et plus (9 638 habitants soit 2,6% de la population contre 3,8% à l'échelle de la France Métropolitaine) sont moins nombreux que les femmes de la même tranche d'âge (20 223 habitantes soit 5,5% de la population contre 5,8% à l'échelle nationale). Cette faible représentation peut également s'expliquer par les départs d'une partie de la population de cette tranche d'âge qui ont suivi la fermeture progressive des mines à partir des années 1960.



Population par grandes tranches d'âges en pourcent en 2006 et 2016
Source : INSEE – RP2006 et RP 2016

	SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin		France Métropolitaine	
	2006	2016	2006	2016
0 à 14 ans	20,5	20,6	18,3	18,1
15 à 29 ans	20,6	18,3	19,0	17,7
30 à 44 ans	19,5	19,3	21,0	19,0
45 à 59 ans	20,0	19,2	20,3	19,9
60 à 74 ans	11,7	14,4	13,0	16,0
75 à 89 ans	7,2	7,3	7,6	7,1
90 ans ou plus	0,5	0,8	0,8	1,2

Population par grandes tranches d'âges en 2006 et 2016 (en pourcent)
Source : INSEE – RP2006 et RP 2016

L'analyse de l'évolution de la population par grandes tranches d'âges met en évidence une tendance au vieillissement de la population.

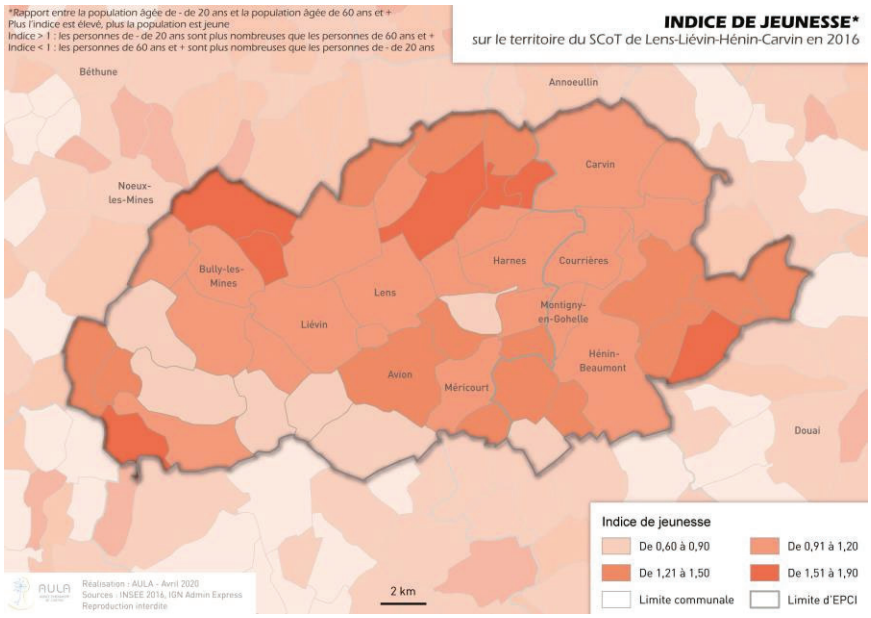
En effet, la part des moins de 15 ans est restée relativement stable. En revanche, les parts des 15 à 29 ans, 30 à 44 et 45 à 59 ans ont diminué.

14,4 %

d'habitants de 60 à 74 ans en 2016

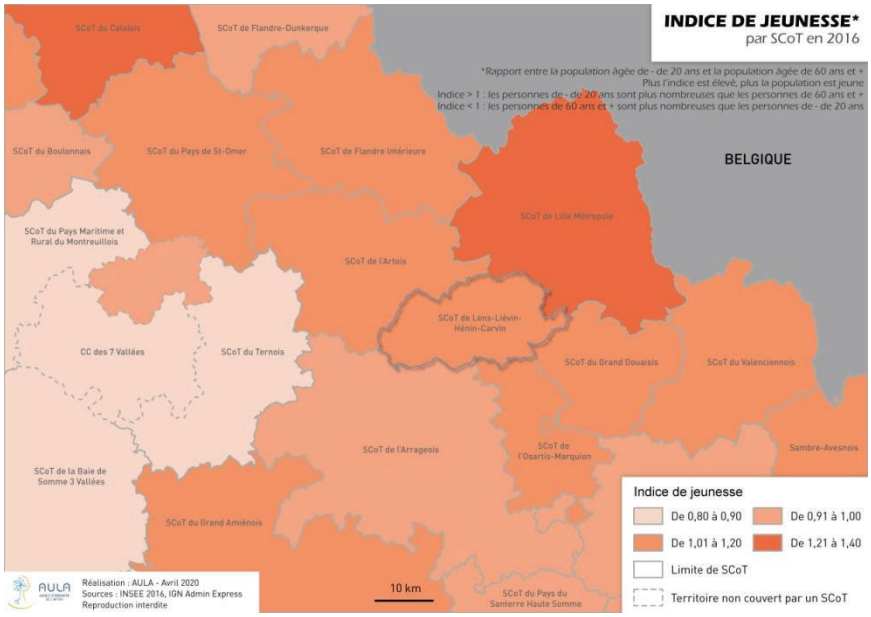
La part des 60 à 74 ans a nettement progressé en passant de 12,6% en 2006 à 14,4% en 2016. A noter également une sensible progression de la part des 75 à 89 ans et des plus de 90 ans.

Le vieillissement de la population ne touche pas le territoire de manière uniforme. L'analyse de l'indice de jeunesse, à savoir le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle âgée de 60 ans et plus, permet de constater que le vieillissement touche particulièrement les communes du sud de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les communes les plus rurales (indice inférieur à 1), soulevant ainsi des enjeux liés à la mobilité, à l'accès aux équipements et services ou encore d'adaptation des logements à l'âge des habitants.



Indice de jeunesse en 2016 des communes du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin
Source : INSEE – RP2016

A l'inverse, l'indice de jeunesse est largement supérieur à 1 (cela signifie que les moins de 20 ans sont plus nombreux que les personnes de 60 ans et plus) dans la plupart des communes de l'agglomération d'Hénin-Carvin. On notera que l'indice de jeunesse de la commune de Bois-Bernard s'inscrit dans la moyenne observée sur les collines de l'Artois.

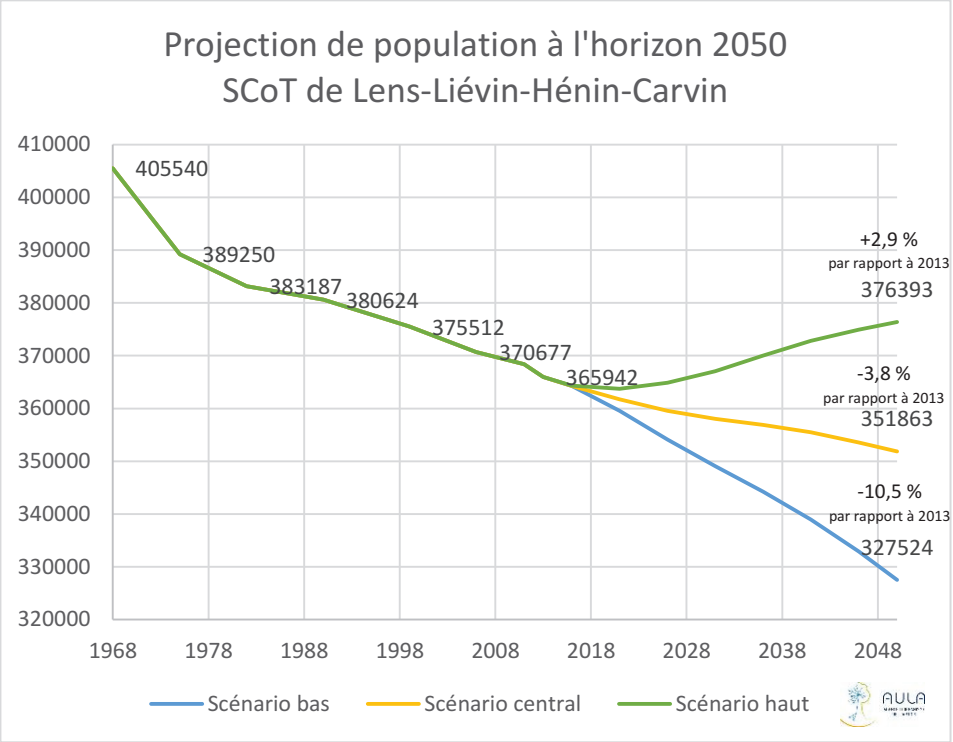


Indice de jeunesse en 2016 à l'échelle du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin et des territoires voisins
Source : INSEE – RP2016

Des tendances appelées à se poursuivre à l'horizon 2050 ?

Vers une poursuite des tendances actuelles d'évolution du nombre d'habitants

Le modèle OMPHALE de l'INSEE permet de réaliser des projections démographiques à l'horizon 2050 en s'appuyant sur les données du recensement de la population de 2013. Les différents scénarios prolongent les tendances démographiques observées en matière de fécondité, de mortalité et de migrations en suivant plusieurs hypothèses d'évolution de ces composantes. Ces projections ne doivent, toutefois, pas être assimilées à des prévisions dans la mesure où aucune probabilité ne peut être associée à ces différentes hypothèses. Le modèle OMPHALE ne prend pas en considération des éléments externes qui pourraient influer sur l'évolution démographique. Aussi, ces projections doivent être vues comme des tendances.



Projection de population à l'horizon 2050 à l'échelle du SCoT.
Reproduction interdite sans l'autorisation exprès de l'Agence.
Source : INSEE, RP1968 à 2013 et OMPHALE 2017.

Ainsi, suivant les différents scénarios, le territoire pourrait compter entre 327 524 et 376 393 habitants en 2050, soit une évolution de l'ordre de -10,5% à +2,9% par rapport à l'effectif de population recensé en 2013, année de référence pour les projections. Le scénario central projette une population de 351 863 habitants en 2050, soit une baisse de 3,8 % de la population par rapport à 2013.

Aussi, dans le scénario le plus favorable, le territoire ne pourrait connaitre qu'une hausse minime de sa population (+2,9 % en près de 40 ans). Pour chacun des scénarios, l'objectif d'augmenter la population à 400 000 habitants qui avait été fixé par le précédent SCoT approuvé le 11 février 2008 ne serait pas atteint au vu des projections, en 2030 comme en 2050.

A l'échelle des agglomérations du périmètre du SCoT, on observe que les trois scénarios projettent une perte de population pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin de l'ordre de -0,07 % par rapport à 2013 pour le scénario haut (soit une population projetée de 241 468 habitants en 2050) et jusqu'à -13,1% pour le scénario bas (soit une population projetée de 210 045 habitants). En suivant le scénario central, l'agglomération accuserait une perte de 6,6% de sa population en 2050 par rapport à l'année de référence 2013.

Scénario haut

Fécondité : augmentation de l'indice conjoncturel de fécondité de 0,11 jusqu'en 2020 et au-delà constance jusqu'en 2050.

Mortalité : gain d'espérance de vie parallèle à la tendance haute nationale (espérance de vie de 93 ans pour les femmes et 89,5 ans pour les hommes en 2050)

Migrations : déclinaison locale d'un solde sur la France entière qui convergerait vers + 120 000 personnes par an en 2020 puis qui resterait stable au-delà.

Scénario central

Fécondité : baisse de l'indice conjoncturel de fécondité de 0,04 jusqu'en 2016 puis constance jusqu'en 2050.

Mortalité : gain d'espérance de vie parallèle à la tendance centrale nationale (espérance de vie de 90,3 ans pour les femmes et 86,8 ans pour les hommes en 2050)

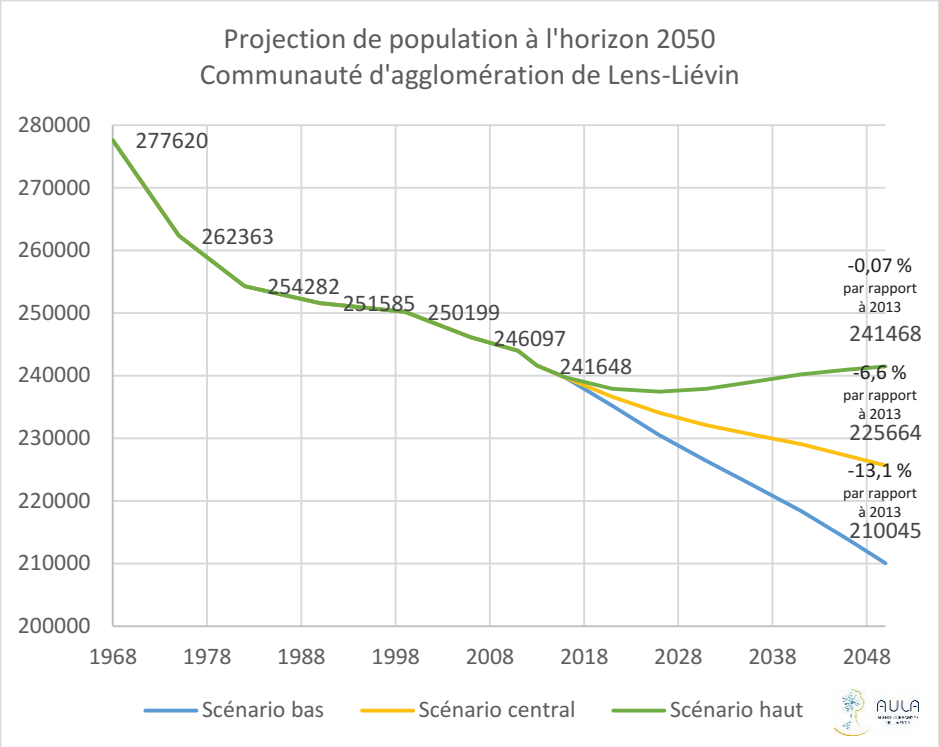
Migrations : déclinaison locale d'un solde sur la France entière de + 70 000 personnes par an

Scénario bas

Fécondité : baisse de l'indice conjoncturel de fécondité de 0,19 jusqu'en 2020 puis constance jusqu'en 2050.

Mortalité : gain d'espérance de vie parallèle à la tendance basse nationale (espérance de vie de 88,3 ans pour les femmes et 84,5 ans pour les hommes en 2050)

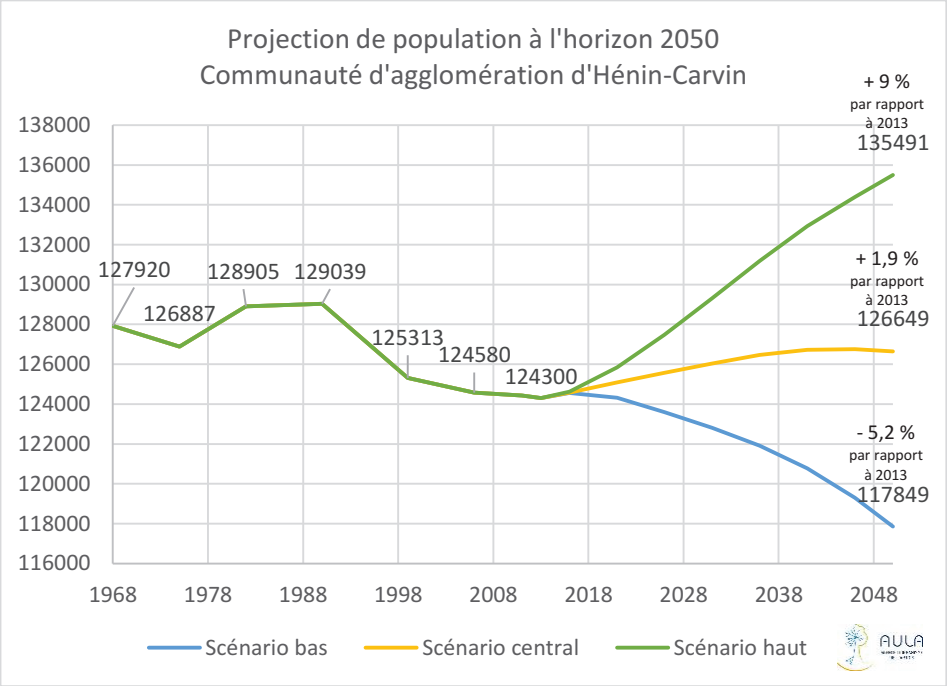
Migrations : déclinaison locale d'un solde sur la France entière qui convergerait vers + 20 000 personnes par an en 2020 puis qui resterait stable au-delà.



Projection de population à l'horizon 2050 à l'échelle de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin.
Reproduction interdite sans l'autorisation exprès de l'Agence.
Source : INSEE, RP1968 à 2013 et OMPHALE 2017.

La tendance de baisse démographique continue depuis 1968 observée sur le territoire de l'agglomération se poursuivrait suivant les trois scénarios. A noter, toutefois, que dans le scénario haut, le plus favorable, le niveau de population se stabiliserait quasiment par rapport à l'année de référence (2013).

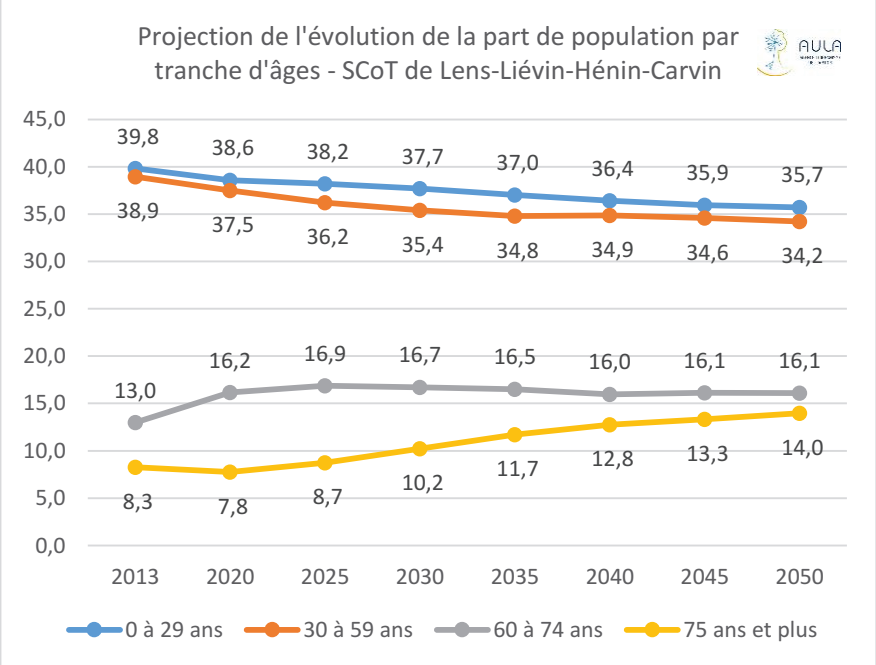
Sur le territoire de l'agglomération d'Hénin-Carvin, les tendances projetées sont plus favorables. En effet, les scénarios projettent, à l'horizon 2050, une population comprise entre 117 849 habitants (soit -5,2% par rapport à 2013) et 135 491 habitants (soit +9% par rapport à 2013). Le scénario central projette une très faible croissance d'environ 1,9% par rapport à 2013.



Projection de population à l'horizon 2050 à l'échelle de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin.
Reproduction interdite sans l'autorisation exprès de l'Agence.
Source : INSEE, RP1968 à 2013 et OMPHALE 2017.

Une poursuite du vieillissement de la population

Suivant le scénario central, le vieillissement progressif de la population devrait se poursuivre à l'horizon 2050.



Projections de la part de population par grandes tranches d'âges l'échelle du SCoT
Reproduction interdite sans l'autorisation exprès de l'Agence.
Source : INSEE, OMPHALE 2017, Scénario central.

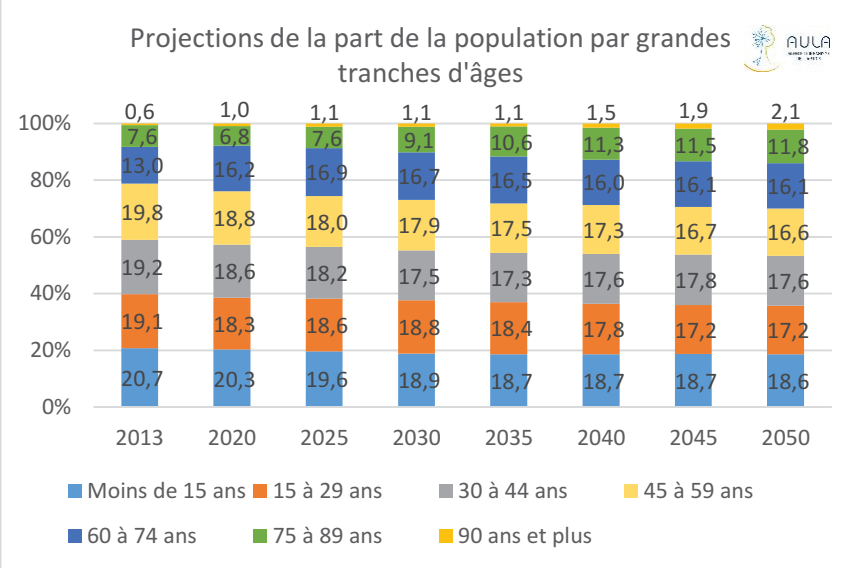
16,1%

d'habitants âgés de 60 à 74 ans à l'horizon 2050 contre 13 % en 2013

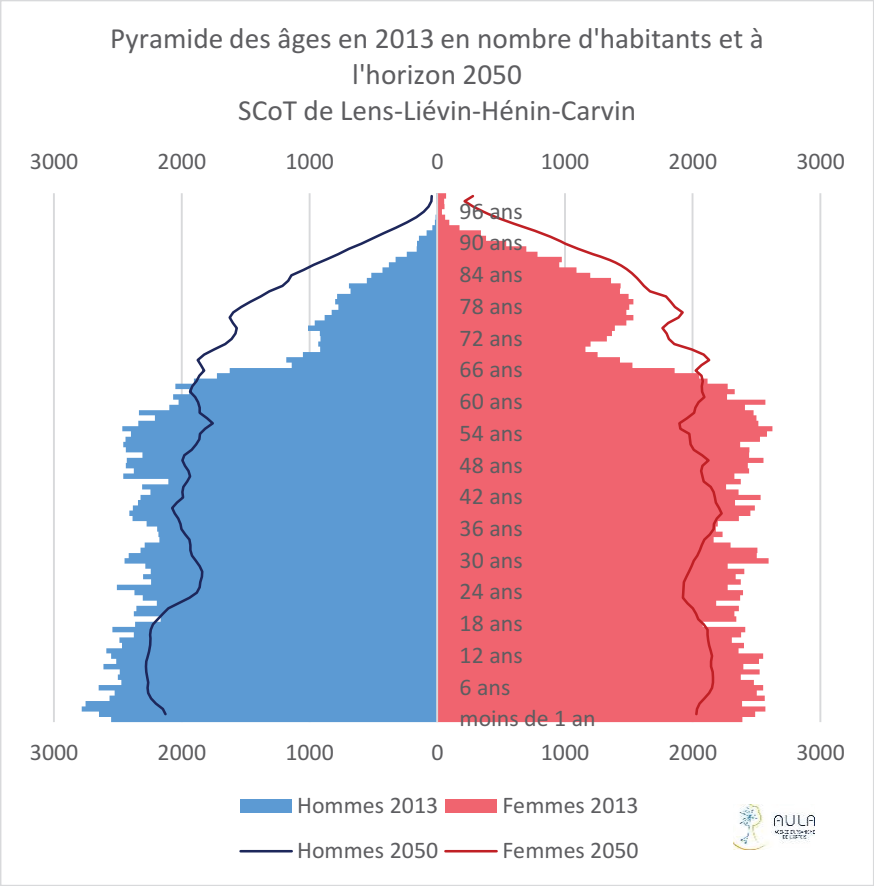
14%

d'habitants âgés de plus de 75 ans à l'horizon 2050 contre 8,3% en 2013

Si la population restera jeune, une baisse des habitants de 0 à 59 ans sera observée par rapport à 2013. La part des 60 à 74 ans pourrait rapidement augmenter de 13 % en 2013 à près de 17% en 2030 pour se stabiliser ensuite autour de 16% jusqu'à l'horizon 2050. La part des 75 ans et plus connaitrait une importante augmentation en passant de 8,3% en 2013 à 14% en 2050. Aussi, cette projection tend à confirmer les enjeux liés au vieillissement de la population évoqués précédemment.



Projections de la part de population par grandes tranches d'âges l'échelle du SCoT
Reproduction interdite sans l'autorisation exprès de l'Agence.
Source : INSEE, OMPHALE 2017, Scénario central.



Pyramide des âges en 2013 en nombres d'habitants et à l'horizon 2050 à l'échelle du SCoT
Source : INSEE, OMPHALE 2017, Scénario central.

Des ménages plus nombreux et plus petits

Evolution du nombre de ménages

Alors que le nombre d'habitants diminue de façon constante depuis 1968, on observe, qu'à l'inverse, le nombre de ménages a fortement augmenté.

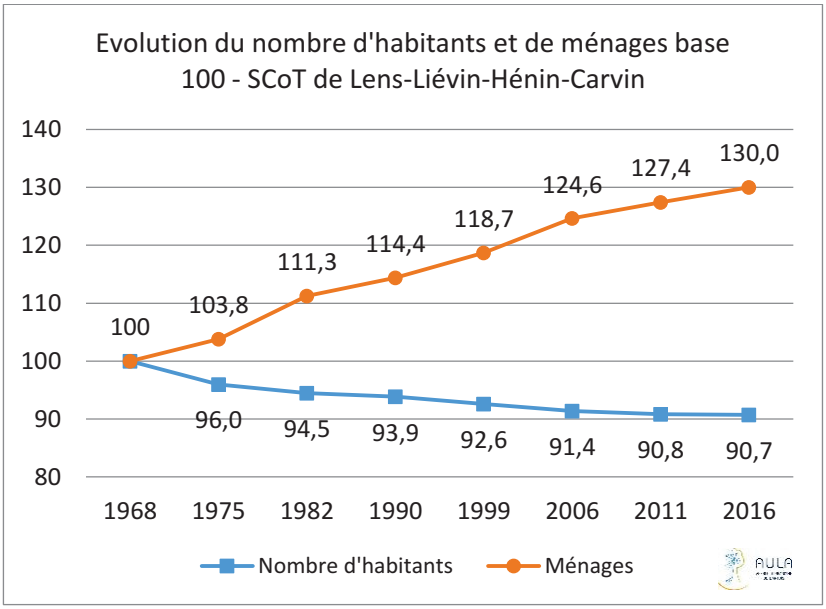
150 607

ménages en 2016

En 1968, le territoire du SCoT comptait 115 834 ménages pour une population de 405 540 habitants. En 2016, on dénombrait 150 607 ménages et ce, alors que le nombre d'habitants a diminué à 367 839 habitants. Sur la période de 2006 à 2016, ce nombre a progressé de 6 238 ménages (+ 4,3%).

+4,3%

de ménages supplémentaires entre 2006 et 2016

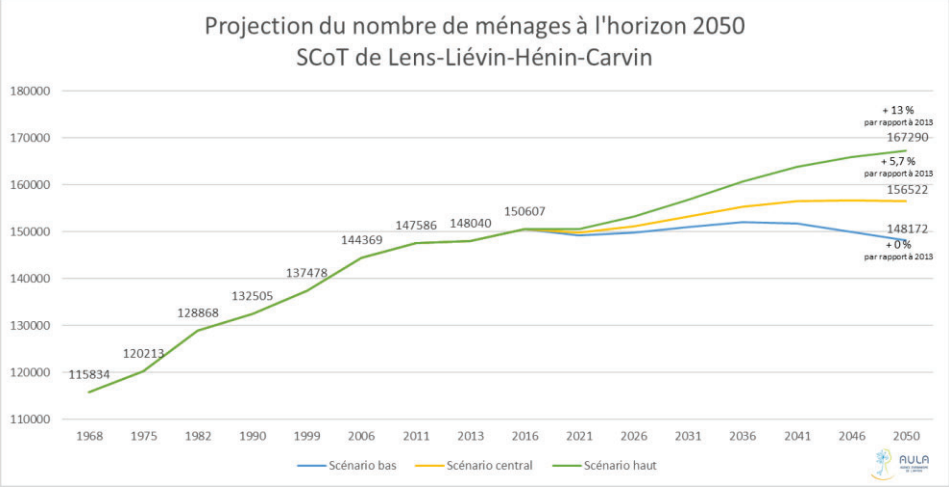


Evolution du nombre d'habitants et de ménages base 100 sur le territoire du SCoT depuis 1968.
Source : INSEE, RP1968 à 2016

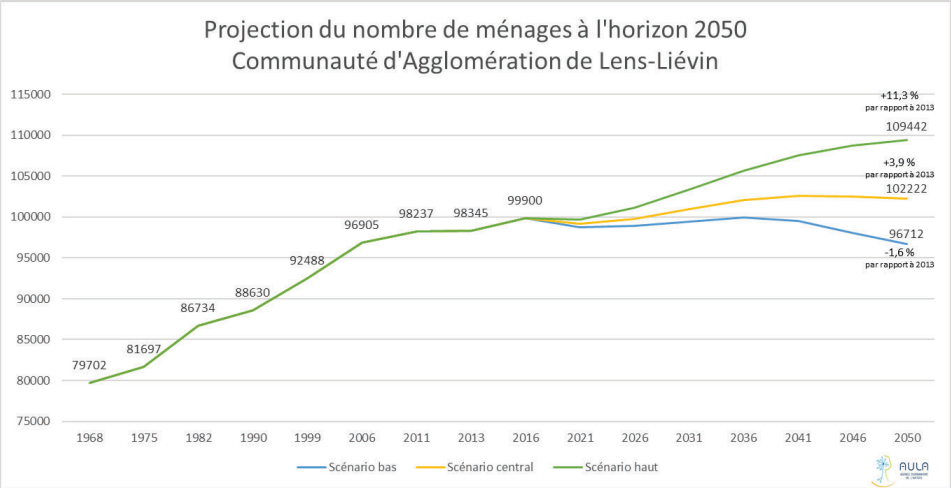
Selon le modèle OMPHALE, le nombre de ménages pourrait se stabiliser à l'horizon 2050 selon le scénario le moins favorable ou poursuivre une croissance de l'ordre de +6% (scénario central) à 13% (scénario haut) par rapport à l'année de référence 2013 à l'échelle du SCoT.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, le scénario bas projette une baisse minime du nombre de ménages par rapport à cette année de référence (-1,6%) alors que les scénarios central et haut envisagent une tendance à la hausse de 3,9% à 11,3%.

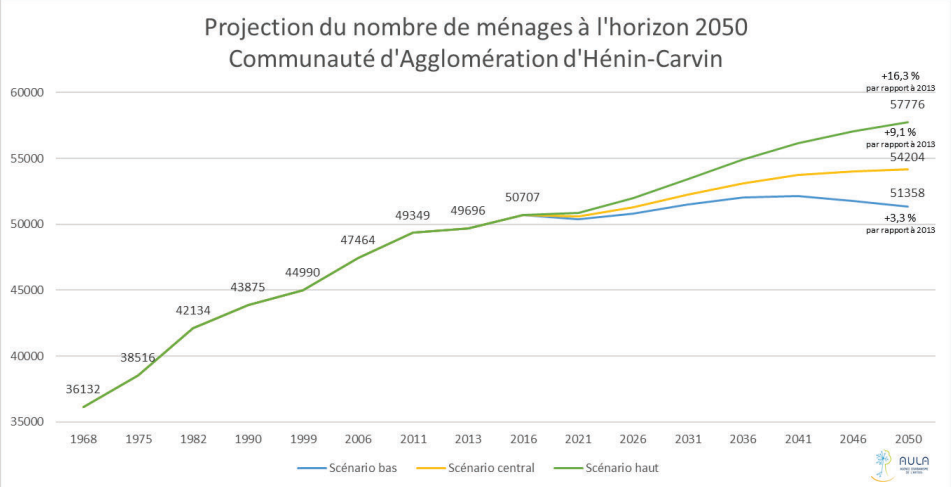
Enfin, le modèle projette une augmentation du nombre de ménages dans tous les scénarios pour la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (de 3,3% à 16,3%).



Projection du nombre de ménages à l'horizon 2050 à l'échelle du SCoT.
Reproduction interdite sans l'autorisation exprès de l'Agence.
Source : INSEE, RP1968 à 2016 et OMPHALE 2017.



Projection du nombre de ménages à l'horizon 2050 à l'échelle de la CALL.
Reproduction interdite sans l'autorisation exprès de l'Agence.
Source : INSEE, RP1968 à 2016 et OMPHALE 2017.



Projection du nombre de ménages à l'horizon 2050 à l'échelle de la CAHC.
Reproduction interdite sans l'autorisation exprès de l'Agence.
Source : INSEE, RP1968 à 2016 et OMPHALE 2017.

Evolution de la taille des ménages

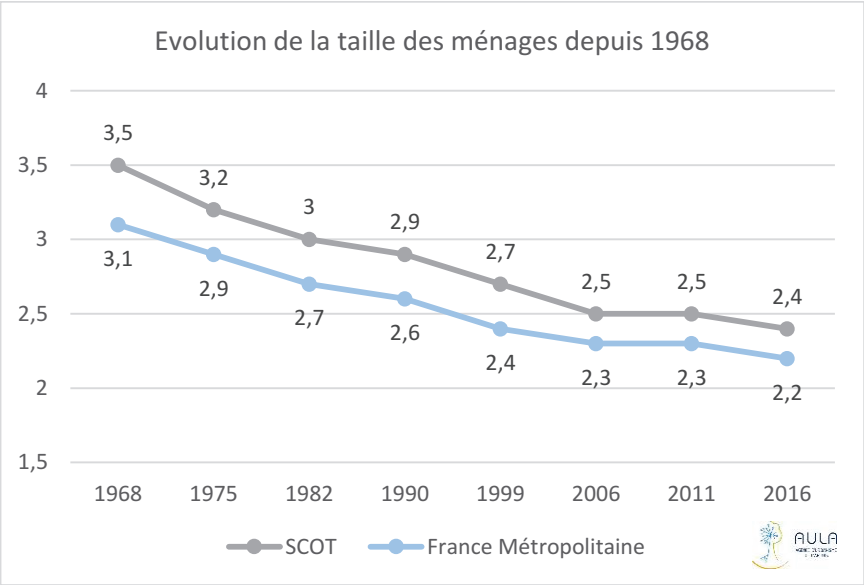
2,4

personnes par ménage en moyenne en 2016

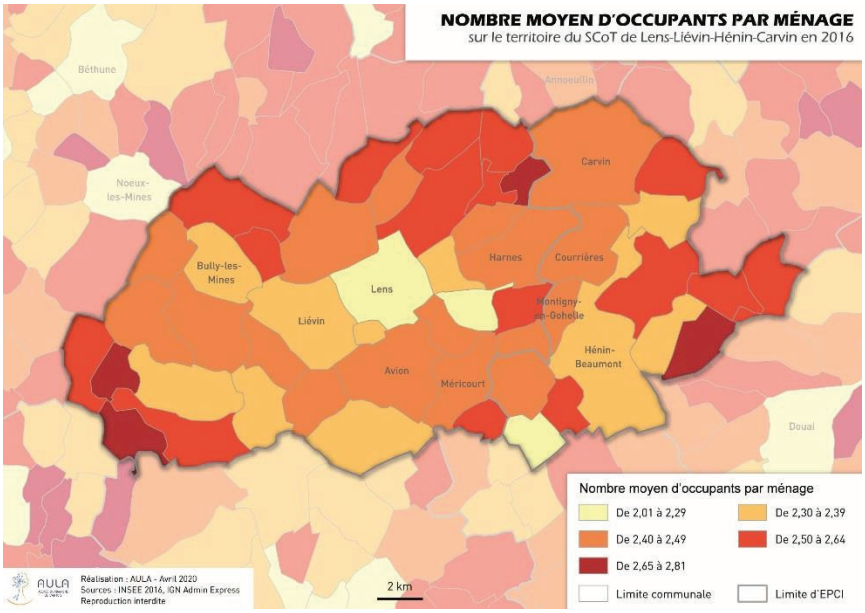
En observant la composition de ces ménages, on observe que le nombre moyen de personnes par ménage a diminué. Ce phénomène de desserrement des ménages, qui n'est pas propre au territoire du SCoT, s'explique par le vieillissement de la population et des évolutions sociétales (augmentation des divorces, augmentation des familles monoparentales, des ménages composés d'une seule personne ou en colocation, baisse des couples avec enfants, décohabitation des jeunes…).

Ainsi, en 1968, les ménages étaient composés en moyenne de 3,5 personnes. En 2016, ils ne comptaient plus que 2,4 personnes. Ces chiffres restent toutefois supérieurs aux moyennes observées en

France Métropolitaine (3,1 personnes en 1968 et 2,2 personnes en 2016) et l'évolution de la taille des ménages suit la même tendance qu'à l'échelle nationale.



Evolution de la taille des ménages (nombre moyen d'occupants par résidence principale) depuis 1968.
Source : INSEE, RP1968 à 2016



Nombre moyen d'occupants par ménage en 2016.
Source : INSEE, 2016

11,9%

de familles mono parentales en 2016

+18,7%

de familles mono parentales entre 2006 et 2016

Evolution de la composition des ménages

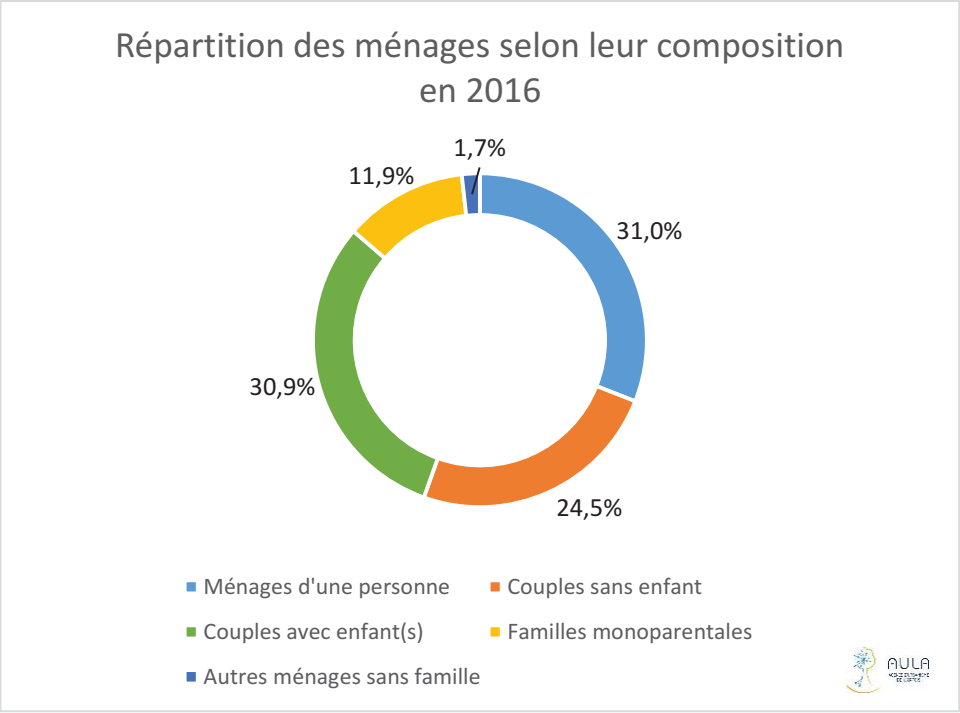
En 2016, plus d'un ménage sur dix installés sur le territoire est une famille monoparentale (11,9% des ménages). Entre 2006 et 2016, cette typologie de ménages a augmenté de +18,7% soit une évolution sensiblement inférieure à celle observée à l'échelle nationale

(+22,8%). Toutefois, cette part reste plus importante que celles constatées aux échelles départementale et régionale (10,5% en 2016) ainsi que nationale (9,3%).

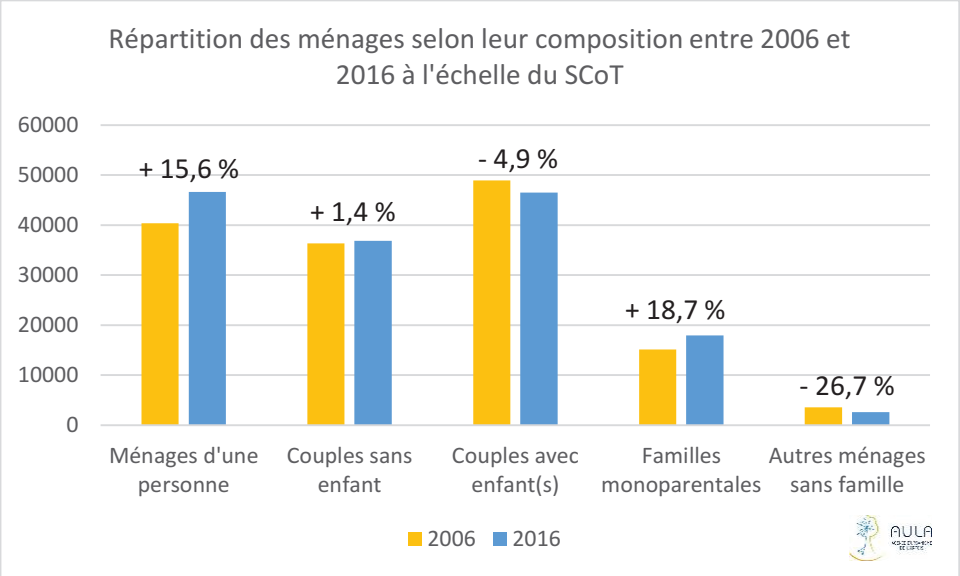
31%

de ménages composés d'une personne seule en 2016

Les ménages composés d'une seule personne représentaient près de 31% de l'ensemble des ménages en 2016. Cette typologie connait la plus forte progression sur le territoire après les familles monoparentales avec une augmentation de 15,6% entre 2006 et 2016. Cette part est similaire à celle observée à l'échelle du département (30,6% en 2016) mais est inférieure à la part régionale (32,3% en 2016) et nationale (35,9% en 2016). L'augmentation de cette catégorie est notamment liée au vieillissement de la population.



Répartition des ménages selon leur composition sur le territoire du SCoT en 2016 (en pourcentage). Source : INSEE, 2016



Répartition des ménages selon leur composition et évolution entre 2006 et 2016 (en nombre d'habitants). Source : INSEE, 2016

24,5%

de familles sans enfant en 2016

En 2016, la part des couples sans enfant était de 24,5 % et celle des couples avec enfant(s) de 30,9%. Entre 2006 et 2016, la typologie des couples sans enfant n'a progressé que de 1,4% et celle des couples avec enfant(s) ont diminué de 4,9%. Malgré tout, ces parts restent proches des parts départementales (27% et 30,1%), régionales (26% et 29,2%) et nationales (26,4% et 26%).

Enfin, la part des autres ménages sans famille (colocations…) est faible (1,73% des ménages). L'importance de la baisse exprimée en pourcentage entre 2006 et 2016 de l'ordre de -26,7 % est à relativiser en raison du faible effectif que représente cette catégorie de ménages.

Des ménages aux revenus globalement faibles

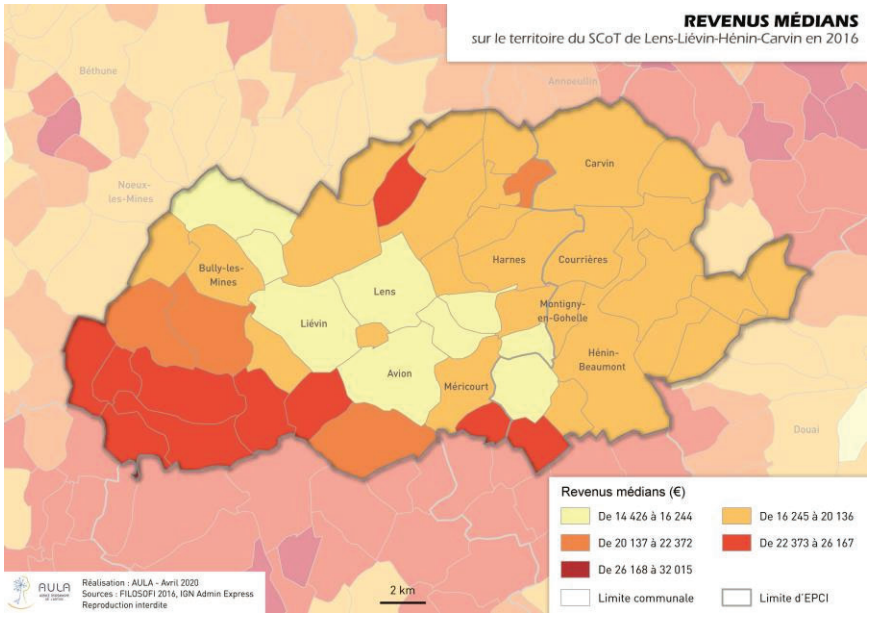
Définition :

Le revenu disponible médian par unité de consommation est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque personne du ménage, permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. D'une façon plus générale, il permet d'évaluer les moyens, les ressources des ménages.

En 2016, le territoire comptait 147 342 ménages fiscaux (source Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, fichier localisé social et fiscal). La part des ménages fiscaux imposés était de 34,9% sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et de 35,4% sur la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin. Cette part est inférieure à celle observée à l'échelle départementale (41,2%), régionale (45,7%) et de la France Métropolitaine (52%).

Le revenu disponible médian par unité de consommation s'élevait en moyenne à 16803 € en 2016 sur la CALL et à 17 330€ sur la CAHC. Ces montants sont nettement inférieurs aux moyennes départementales (18 370€), régionales (19 249€) et nationales (20 809€).

Une analyse plus fine, à l'échelle des communes, permet toutefois d'observer des disparités en fonction des secteurs considérés.



Revenus médians sur le territoire du SCoT en 2016
Source : FILOSOFI 2016

On constate, en effet, au nord et à l'est du territoire une situation plutôt homogène notamment sur le secteur de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin avec des revenus médians plutôt faibles (entre 16 000€ et 18 000€) sans qu'ils soient les plus bas du territoire.

Taux de pauvreté :

Ce taux est défini à un seuil de 60% du revenu médian français, ce qui représentait 1040,45 € par mois pour un couple en 2016

Au centre du territoire, historiquement le coeur urbain du bassin minier, on remarque des revenus médians très faibles (entre 14 426€ et 16 000€). On note que les revenus médians par unité de consommation étaient respectivement de 15 296 € et 15 662 € dans les villes-centres de Lens et Liévin qui supportent, pour la CALL, des équipements et services importants.

En revanche, au sud du territoire, les Collines de l'Artois avec un revenu médian par unité de consommation supérieur à 20 000€ se démarquent nettement.

D'après le fichier Filosofi de l'INSEE, Le premier décile de niveau de vie était, en 2016, de 9 575 € sur l'agglomération de Lens Liévin et de 9 965 €. Cela signifie que 10% des ménages avaient un niveau de vie inférieur à ces montants et que 90% des autres ont un niveau de vie supérieur. Ces montants sont inférieurs aux premiers déciles de niveau de vie observés à l'échelle du Pas-de-Calais (10 227€), des Hauts de France (10 337€) et de la France Métropolitaine (10 948€). Aussi, le niveau de vie des ménages les plus modestes du territoire est plus bas sur le territoire qu'à ces échelles.

Le neuvième décile était de 28 206 € sur l'agglomération de Lens-Liévin et de 28 372 € sur l'agglomération d'Hénin-Carvin. En d'autres

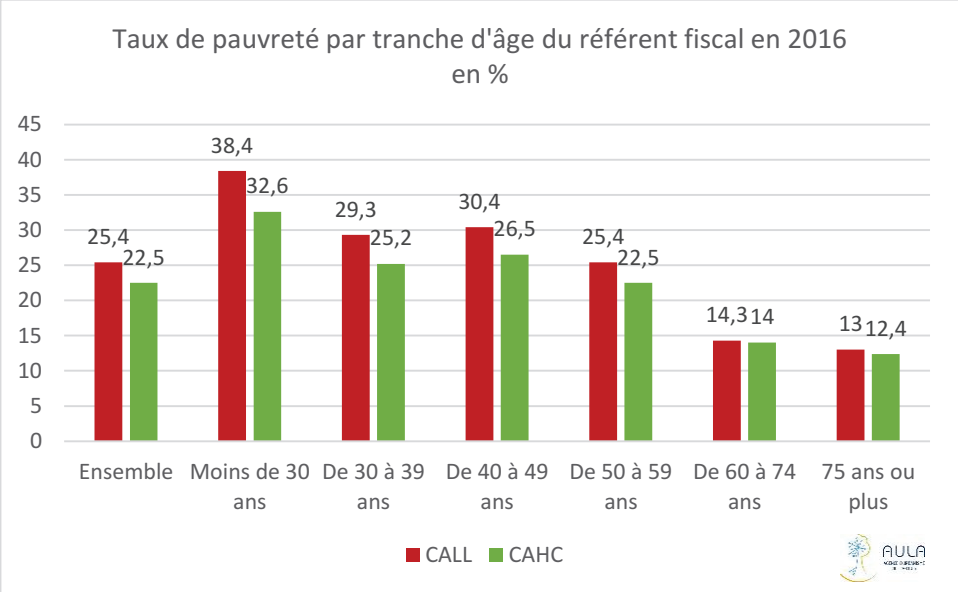
Niveau de vie :

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

termes, 10% des ménages avaient un niveau de vie supérieur à ces montants. A titre de comparaison, le neuvième décile de niveau de vie était de 31 236 € à l'échelle départementale, 33 548 € à l'échelle régionale et de 37 880 € à l'échelle de la France Métropolitaine. Le rapport interdécile entre le 9ème décile et le 1er décile (2,9 pour la CALL et 2,8 pour la CAHC) est sensiblement moins important que sur le département (3,1) et la région (3,2) mais l'est davantage par rapport à l'échelle nationale (3,5). Cela signifie que l'écart entre les plus bas revenus et les plus élevés est plus faible sur le territoire du SCoT qu'à l'échelle du Département, de la Région ou de la France Métropolitaine. Autrement dit, sur le plan économique, la population du SCoT est plus homogène qu'ailleurs en raison d'un niveau de vie des 10% de ménages « aisés » plus faible qu'aux autres échelles.

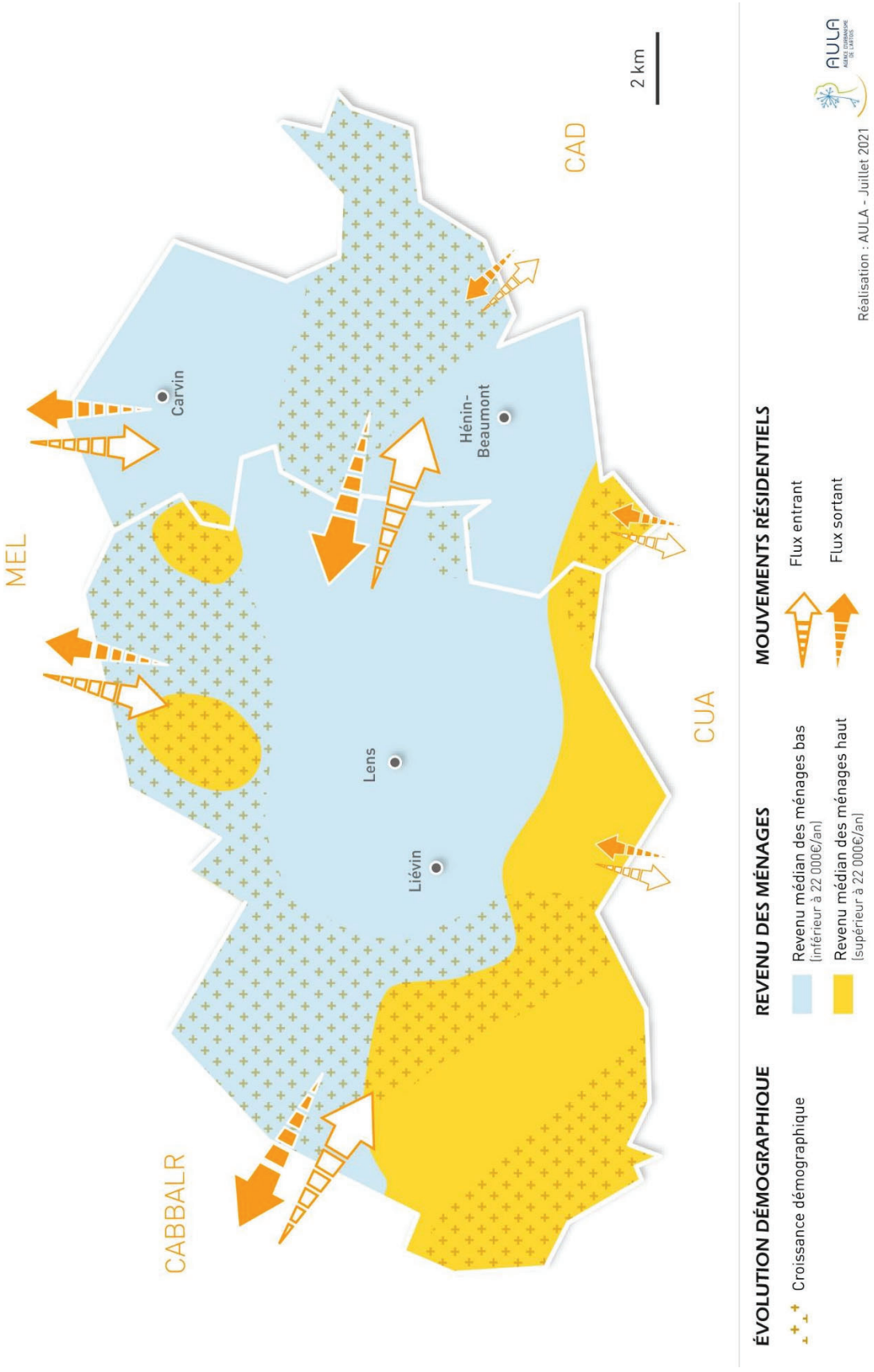
On notera qu'en 2016, 22,5% des ménages de la CAHC et 25,4% des ménages de la CAHC vivaient en dessous du seuil de pauvreté. A titre de comparaison, cette part était de 19,8% pour le département, 18,3% pour la région et 14,7% pour la France Métropolitaine. Au sein du périmètre du Pôle Métropolitain de l'Artois, on observe un taux de 19,8% sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane (CABBALR).

La répartition par tranche d'âge du référent fiscal permet de constater que ce sont les plus jeunes et notamment les moins de 30 ans qui sont davantage touchés.



Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2016 (en %)
Source : INSEE, DGFiP, Cnaf, Cnav,Ccmsa, FiLoSoFi en géographie au 01/01/2019.

CARTE DE SYNTHÈSE DE LA PARTIE « DÉMOGRAPHIE »



Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre

Le territoire connait une **décroissance démographique continue** depuis 1968 et ce, dans un contexte de croissance au plan national et régional.

Sur les dix dernières années, on observe toutefois une **stabilisation** du nombre d'habitants mais qui reste **précaire**. Ce ralentissement de la baisse démographique s'explique par une hausse du nombre d'habitants sur la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin venant presque compenser la perte observée sur l'agglomération de Lens-Liévin. Malgré cette baisse, **le territoire garde un poids démographique important** et il reste le **second SCoT régional en termes de densité de population** derrière celui de la Métropole Lilloise et le **troisième en nombre d'habitants**.

L'évolution démographique récente est liée à un **solde naturel positif**, porté par le dynamisme de la natalité sur le territoire mais **contraint par la mortalité précoce** des habitants, compensant quasiment le **solde migratoire négatif.**

Ce solde négatif se retrouve dans les migrations résidentielles où les flux sortants du territoire sont plus nombreux que les entrants. Toutefois, les flux les plus importants sont observés en interne du SCoT avec davantage d'entrants de la CAHC vers la CALL qu'inversement. Les principales migrations entrantes et sortantes se font avec la CABBALR puis avec la Métropole Européenne de Lille et enfin avec les autres territoires voisins.

Les projections démographiques basées sur le modèle OMPHALE de l'INSEE permettent de mettre en évidence une **tendance à la poursuite de cette décroissance à l'horizon 2050**. Dans le scénario le plus favorable, le territoire ne pourrait connaitre qu'une hausse minime de sa population de l'ordre de 2,9% soit de 10 450 habitants supplémentaires par rapport à l'année de référence 2013.

L'analyse démographique permet de constater que la population du territoire est **jeune malgré un vieillissement sensible et progressif** qui s'observe sur la période récente mais qui devrait également **s'accentuer** au cours des trente prochaines années, au vu des projections démographiques.

L'étude de **l'évolution des ménages** met en évidence une **croissance continue** de leur nombre avec une **baisse du nombre moyen d'occupants par résidence principale**. Ce phénomène de desserrement des ménages n'est pas propre au territoire et s'explique par le vieillissement de la population et des évolutions sociétales.

Les ménages du territoire ont globalement des **revenus faibles**. Une analyse à l'échelle des communes laisse **toutefois** apparaitre **des disparités** en fonction des secteurs considérés. Le taux de pauvreté est plus important que celui observé dans le département ou la région. Au sein du Pôle Métropolitain de l'Artois, ce taux est plus important dans les agglomérations du SCoT que dans la troisième agglomération membre (la CABBALR) dont le taux est identique au taux départemental.

Enjeux

Au vu de ces constats, les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale en lien avec cette thématique sont :

- Inverser la tendance démographique notamment en développant l'attractivité du territoire et particulièrement de ses polarités qui perdent des habitants ;
- Organiser le développement entre le tissu périurbain et le tissu urbain ;
- Poursuivre le développement d'une offre de logements adaptés aux évolutions socio-démographiques de la population (nombre d'habitants, vieillissement de la population, évolution du nombre et de la composition des ménages, ressources des ménages…)

PARTIE 3

HABITAT

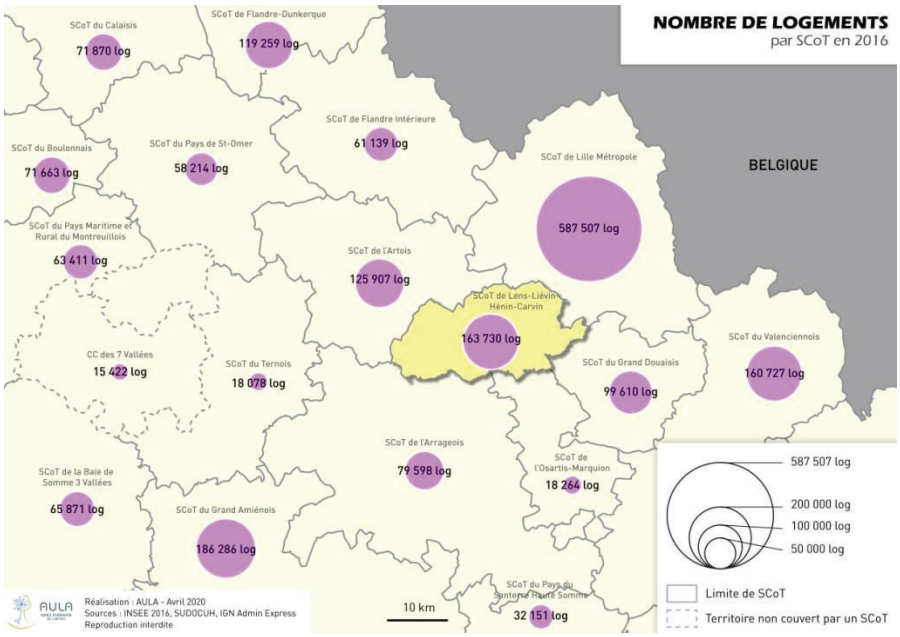
Une augmentation modérée du parc de logements et des disparités géographiques

163 730
logements en 2016

En 2016, le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin comptait 163 730 logements. La majorité des logements du parc étaient implantés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (66,7 % soit 109 138 logements). L'agglomération d'Hénin-Carvin comptait 54 592 logements (soit 33,3% du parc).

66,7%
des logements implantés sur la **CALL**

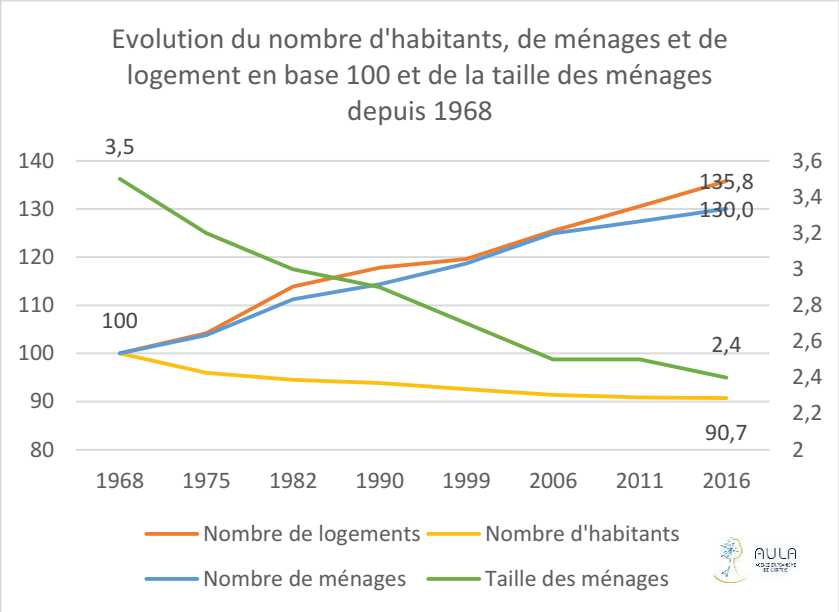
33,3%
des logements implantés sur la **CAHC**



Nombre de logements par SCoT en 2016
Source : INSEE, RP2016

Evolution générale du nombre de logements depuis 1968

Depuis 1968, le nombre de logements a ainsi progressé, et ce, alors que le territoire a perdu des habitants. Cette croissance s'explique notamment par l'augmentation du nombre de ménages et la diminution du nombre moyen d'occupants par résidence principale liées aux évolutions sociétales (vieillissement, augmentation des familles monoparentales…).



Evolution du nombre d'habitants, de ménages et de logements et d'habitants en base 100 et de la taille des ménages en nombre de personnes entre 1968 et 2016
Source : INSEE, RP1967 à 2016

Le rythme de croissance du parc de logements a été modéré et inférieur aux moyennes observées aux échelles départementales, régionales qui connaissent une croissance démographique.

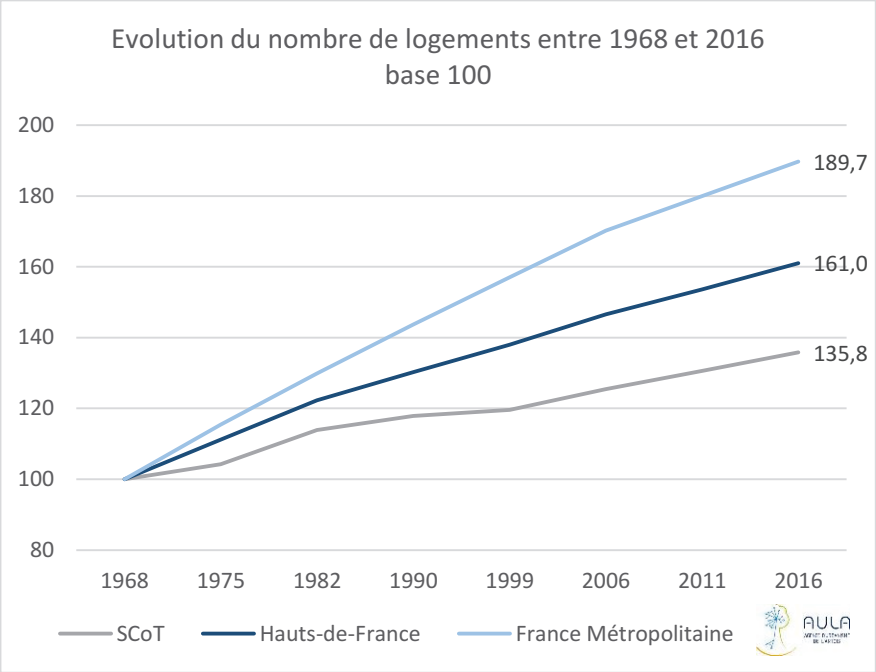
	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016
CALL	82 911	85 372	92 738	95 067	97 048	101 591	105 250	109 138
CAHC	37 661	40 294	44 609	47 000	47 169	49 634	52 171	54 592
SCoT	120 572	125 666	137 347	142 067	144 217	151 225	157 421	163 730
Département	442 919	479 275	534 273	575 138	606 049	648 643	679 954	708 207
Région	1 766 585	1 965 038	2 160 443	2 301 358	2 437 315	2 589 927	2 713 568	2 843 863
France Métropolitaine	18 261 345	21 078 323	23 717 109	26 239 240	28 692 235	31 089 562	32 859 695	34 645 734

Evolution du nombre de logements entre 1968 et 2016
Source : INSEE, RP1967 à 2016

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016
CALL	3,0 %	8,6 %	2,5 %	2,1 %	4,7 %	3,6 %	3,7 %
CAHC	7,0%	10,7 %	5,4 %	0,4 %	5,2 %	5,1 %	4,6 %
SCoT	4,2 %	9,3 %	3,4 %	1,5 %	4,9 %	4,1 %	4,0 %
Département	8,2 %	11,5 %	7,6 %	5,4 %	7,0 %	4,8 %	4,2 %
Région	11,2 %	9,9 %	6,5 %	5,9 %	6,3 %	4,8 %	4,8 %
France Métropolitaine	15,4 %	12,5 %	10,6 %	9,3 %	8,4 %	5,7 %	5,4 %

Evolution en pourcentage du nombre de logements entre 1968 et 2016
Source : INSEE, RP1967 à 2016

+ 12 505
logements entre 2006 et 2016

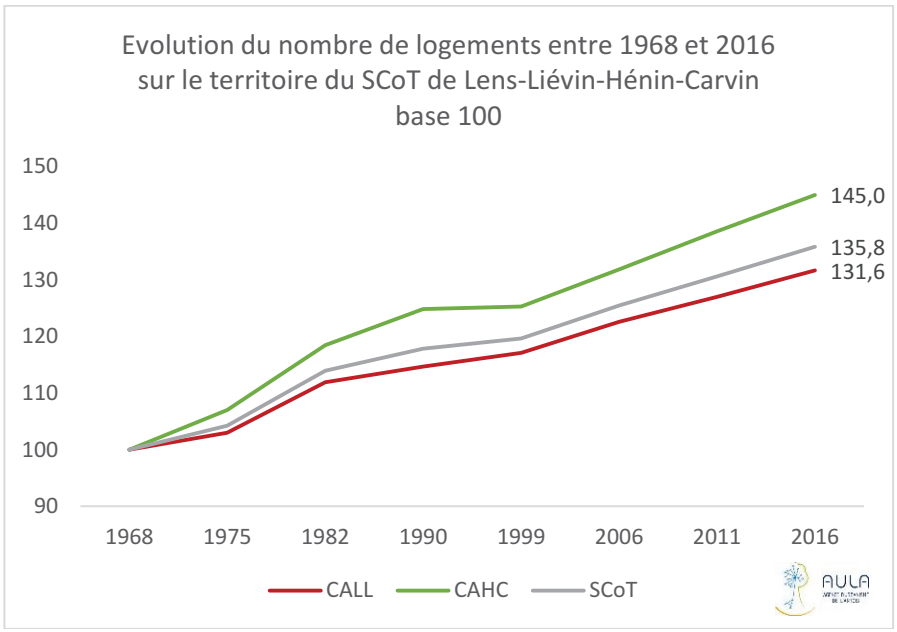


Evolution du nombre de logements entre 1968 et 2016 – base 100
Source : INSEE, RP1967 à 2016

+8,3%
de logements entre 2006 et 2016 sur le SCoT

On observe que l'augmentation du nombre de logements a été plus importante sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin que sur l'agglomération de Lens-Liévin.

+7,4%
de logements entre 2006 et 2016 sur la CALL



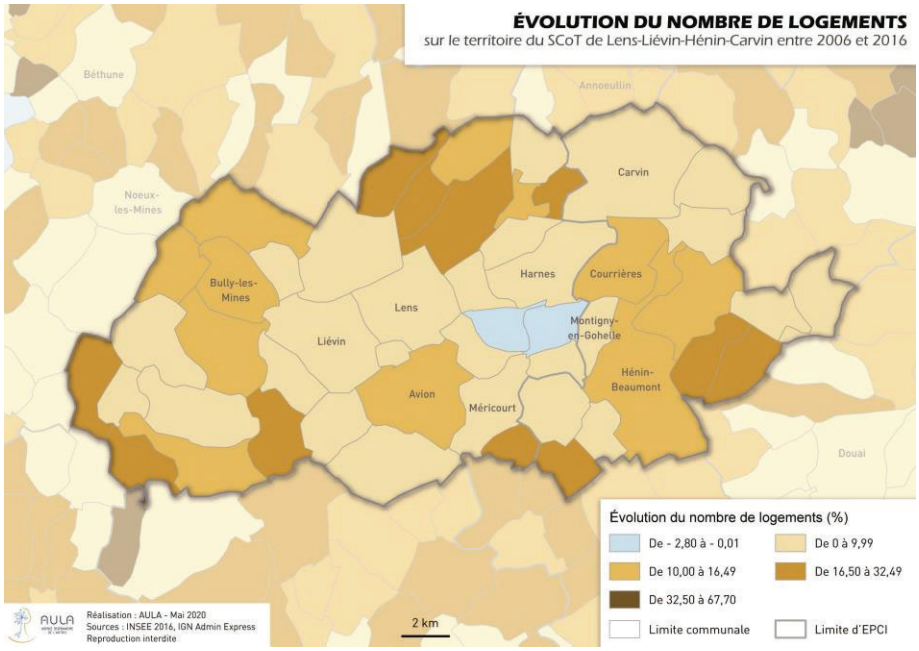
+10%
de logements entre 2006 et 2016 sur la CAHC

Evolution du nombre de logements entre 1967 et 2016 sur le territoire du SCoT – base 100
Source : INSEE, RP1968 à 2016

Evolution récente du nombre de logements

Sur la période récente, entre 2006 et 2016, le parc a augmenté de 12 505 logements (+ 8,3%) soit une progression légèrement inférieure à la croissance du parc de logements à l'échelle du département (+ 9,2%) et, de manière plus notable, par rapport aux évolutions observées à l'échelle régionale (+ 9,8 %) et nationale (+11,4%).

A l'échelle des agglomérations, l'augmentation du parc a été plus importante sur la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (+10%) que sur celle de Lens-Liévin (+7,4%)



Evolution du nombre de logements par communes entre 2006 et 2016 sur le territoire du SCoT
Source : INSEE, RP2006 et RP2016

Les orientations fixées dans les PLH à l'horizon 2028

Des objectifs tenant compte des rythmes de production passés

Les territoires de la CAHC et de la CALL font état d'une dynamique de production de logements inférieure aux objectifs fixés par les précédents PLH. Ceci est notamment lié à la crise et ses effets à partir de l'année 2008. Ainsi, la CAHC avait fixé un objectif de production de 610 logements/an entre 2015 et 2019. Ce sont en réalité 470 logements/an qui ont été produits. Le PLH de la CALL 2014-20120 fixait un objectif supérieur au PLH précédent avec 1310 logements par an à produire contre 1200 dans le PLH précédent et ce, malgré un contexte économique en déclin à partir de 2008. A ce titre, il est intéressant de noter que la production neuve sur la CALL oscille autour de 700 logements par an entre 2012 et 2019.

Les nouveaux objectifs des PLH tiennent compte de cette dynamique et sont plus réalistes avec la trajectoire passée. Ainsi, on observe pour la CAHC un objectif de production de 2830 résidences principales entre 2022 et 2028, soit 470 logements/an et pour la CALL, un objectif de 4100 logements neufs, soit 680 logements par an, ce qui correspond à une réduction par 2 par rapport à l'objectif précédent.

Une dynamique de rééquilibrage qui s'amorce entre l'habitat individuel et l'habitat collectif

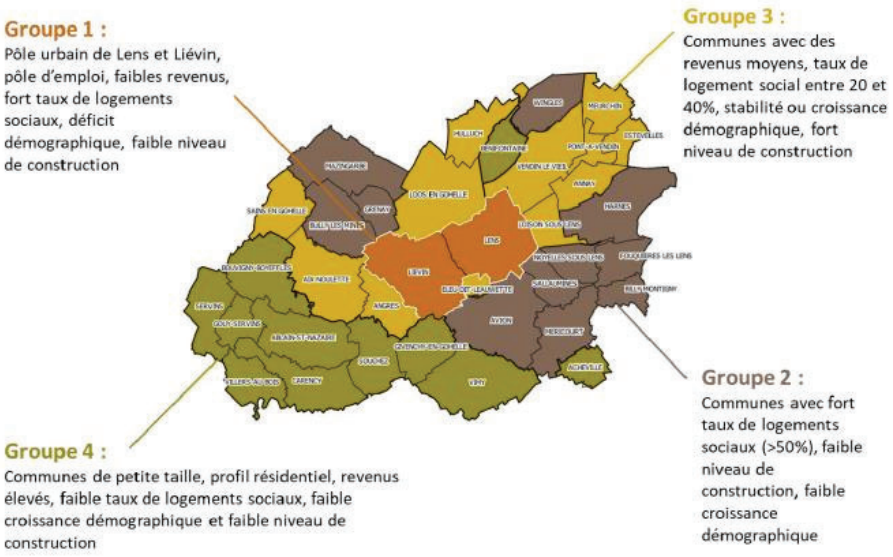
Bien que la maison individuelle reste un modèle répandu sur le territoire, les PLH de la CAHC et de la CALL notent une certaine inflexion. Ainsi sur la CALL, ce sont 72% de logements individuels et 28% de collectifs qui sont construits entre 1999 et 2005 contre 61% d'individuels et 39% de collectifs entre 2011 et 2018.
Cette dynamique de rééquilibrage sera amenée à se poursuivre afin de répondre aux objectifs de réduction de l'artificialisation des sols.

Une politique du logement orientée sur le renouvellement du parc

En cohérence avec les orientations de son Projet de territoire qui vise à diviser par 3 l'artificialisation des sols, le PLH de la CAHC se fixe pour objectif de produire 60% des nouvelles résidences principales dans le tissu urbain existant, soit environ 1 500 logements durant la période du PLH. La faisabilité de cet objectif est sous-tendue par l'examen des projets portés par les communes dont 62% % se réaliseront au sein de l'enveloppe urbaine existante. Par ailleurs, les études portées sur le potentiel mobilisable, que ce soit par l'EPF en 2019 ou par l'AULA en 2018, mettent en évidence des capacités d'intra-urbanisation oscillant entre 300 ha (zone U et AU) et 470 ha de potentiel de renouvellement urbain ou de remplissage de dents creuses. L'étude de l'AULA basé sur le recensement des zone U et 1AU met ainsi en évidence un potentiel de 8000 logements.
Par ailleurs, sur la densité, un objectif de consommation foncière moyenne à 350 m² maximum par nouveau logement est fixé par la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin. L'objectif est notamment de tendre vers la production de 50 logements par hectare à proximité des stations de Transport Collectifs en Site Propre (TCSP) et des pôles gares.

Sur la CALL, l'analyse des zones U et 1 AU révèle un potentiel foncier de 392 ha en zone U et 521 ha en zone 1AU, permettant l'accueil de 8500 et 11000 logements.

L'essentiel des potentialités identifiées se situe sur Liévin et sur les communes du groupe 2, communes ayant un fort taux de logements sociaux, un faible niveau de croissance démographique et un faible niveau de construction.



Regroupements territoriaux réalisés pour l'analyse de la dynamique du logement sur la CALL
Source : Diagnostic PLH 2022-2028, CALL

Ces communes portent ainsi 268 ha de zone AU et 168 ha en zone U. Ce sont aussi des communes où le niveau de construction a été particulièrement bas, du fait notamment des opérations de démolition.

Un potentiel de 11986 logements a ainsi été estimé sur la période du PLH et au-delà, intégrant :

- Les opérations connues qui seront livrées à échéance du PLH 3 : 5502 logements
- Les opérations connues dont la date de livraison incertaine : 3542 logements
- Les zones 1AU pour lesquelles il n'y a pas de projet identifié. Ce peut être des dents creuses recensées via les PLU ou des potentiels mobilisables via une densité moyenne de 20 logements à l'hectare : 2942 logements

Une prépondérance de résidences principales

92%
de résidences principales en 2016

En 2016, les résidences principales représentaient 92% du parc de logements du territoire (soit 150 606 logements). A titre de comparaison, la part des résidences principales était de 86,2 % à l'échelle du département et de 88,6% à l'échelle de la région.

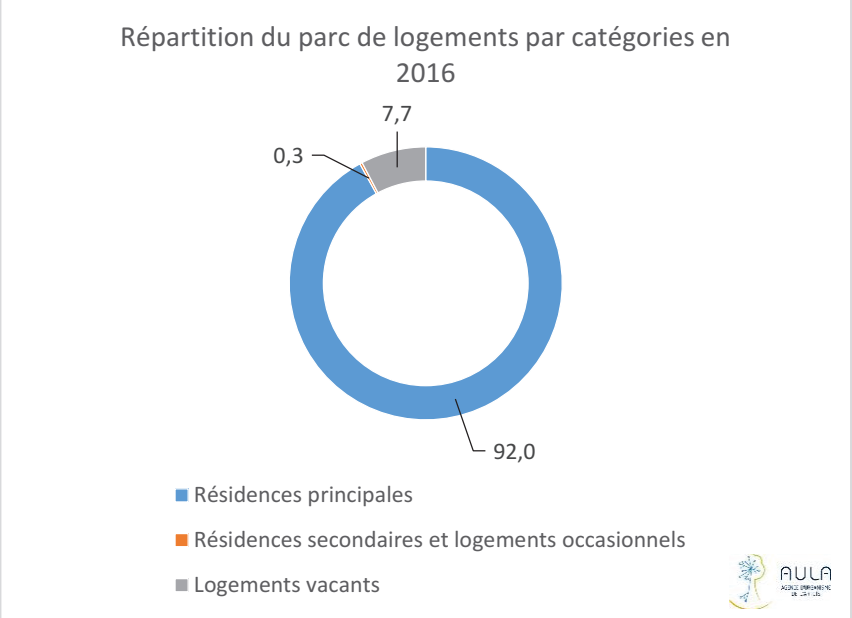
La part de résidences secondaires et des logements occasionnels (482 logements), représentant 0,3% de l'ensemble des logements, est insignifiante. La situation locale n'est, effectivement, pas propice au développement des logements de ce type. Cette part est nettement

inférieure à celle constatée sur le département (6,3%) et sur la région (3,6%) qui profitent, notamment, de l'attractivité du littoral.

Logement vacant

Au sens de l'INSEE, un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans les situations suivantes :
- Proposé à la vente ou à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou à un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit de l'un de ses employés.
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire ;

Au sens de la Direction Générale des Finances Publiques, un logement vacant est un logement vide de meubles et qui n'est pas habité au 1er janvier.



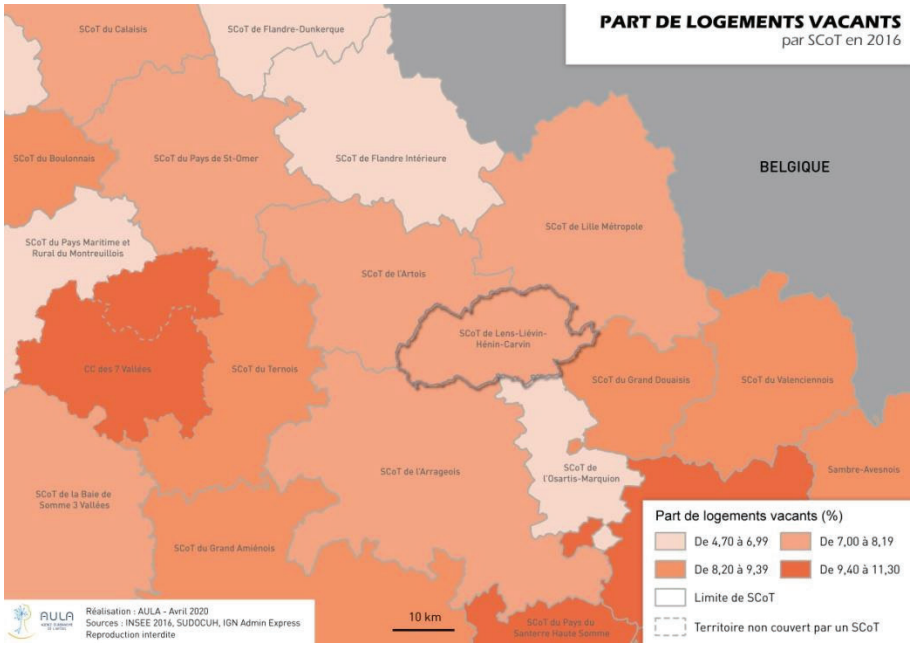
Répartition du parc de logements par catégories en 2016 sur le territoire du SCoT
Source : INSEE, RP2016

Une part de logements vacants qui s'inscrit dans la moyenne régionale mais en forte progression

La part des logements vacants (7,7%) qui s'inscrit dans les moyennes départementales (7,6%) et régionales (7,8%) est inférieure à celle observée à l'échelle nationale (8%).

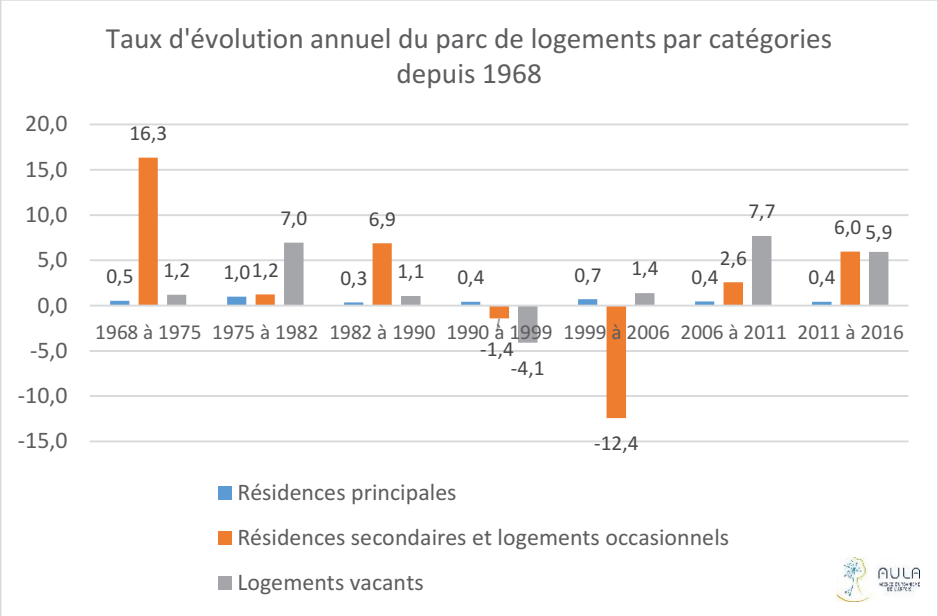
7,7%
de logements vacants en 2016

+ 93,4%
de logements vacants entre 2006 et 2016



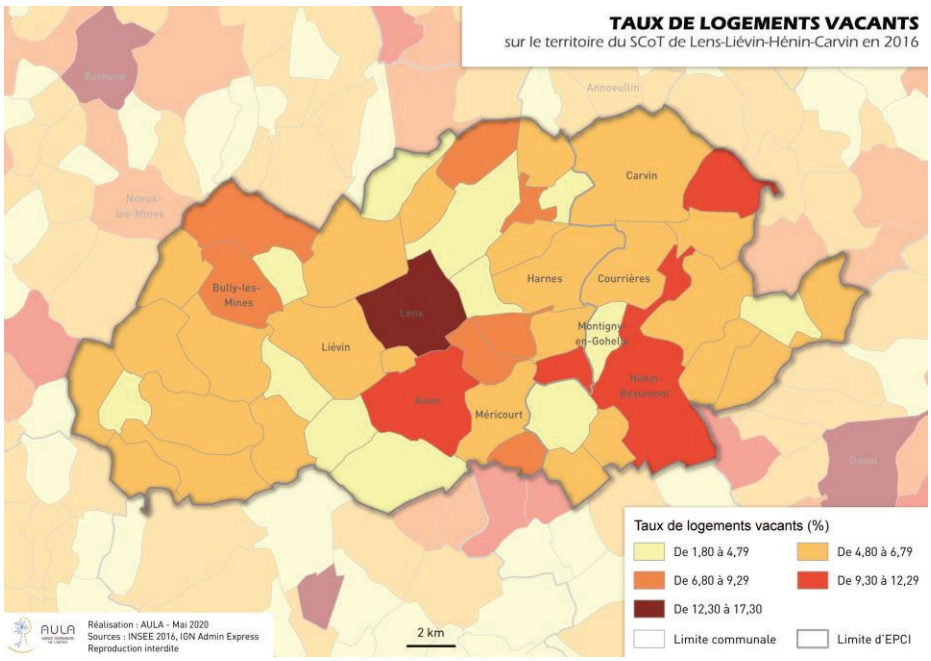
Part de logements vacants par SCoT en 2016
Source : INSEE, RP2016

Au cours des dix dernières années, la part des logements vacants a presque doublé (+93,4 % entre 2006 et 2016). Le taux d'évolution annuel de la part des logements vacants a fortement augmenté sur la période 2006 à 2011 (+7,7% en moyenne par an contre 1,4% entre 1999 et 2006) avant de redescendre à hauteur de +5,9 % en moyenne par an sur la période 2011 à 2016. Cette progression a été plus forte que celle observée, entre 2006 et 2016, à l'échelle départementale (+71%), régionale (+60,6%) et de la France Métropolitaine (+42,7%).



Taux d'évolution annuel du parc de logements par catégories 2016 sur le territoire du SCoT
Source : INSEE, RP1967 à RP2016

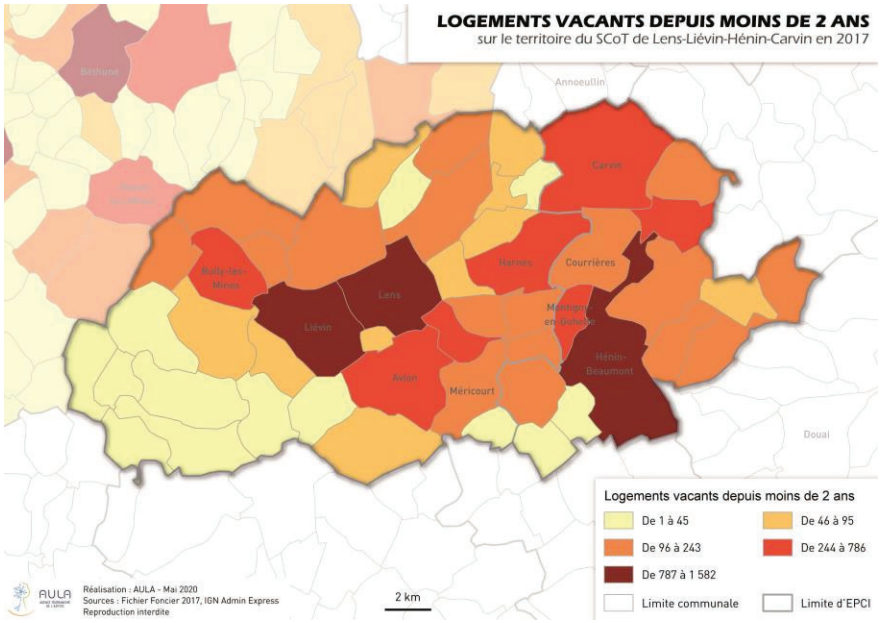
La vacance ne se répartit pas de façon homogène sur le territoire du SCoT.



Taux de logements vacants en 2016 sur le territoire du SCoT
Source : INSEE, RP2016

L'analyse de la durée de vacance des logements permet de distinguer deux types de vacance concernant l'ensemble du parc de logement :

- La vacance conjoncturelle (encore appelée « frictionnelle »), liée principalement à la conjoncture du marché, qui correspond au temps nécessaire pour la vente ou la remise en location des biens. Il s'agit d'une vacance de courte durée.
- La vacance structurelle, de longue durée, qui concerne les biens dans une situation de blocage (exemple : logements indivis en attente du règlement d'une succession), ou inadaptés aux attentes du marché (situation, obsolescence, vétusté, taille ou typologie inadaptée, …)



Vacance conjoncturelle : logements vacants depuis moins de 2 ans sur le territoire du SCoT
Source : Fichiers fonciers 2017

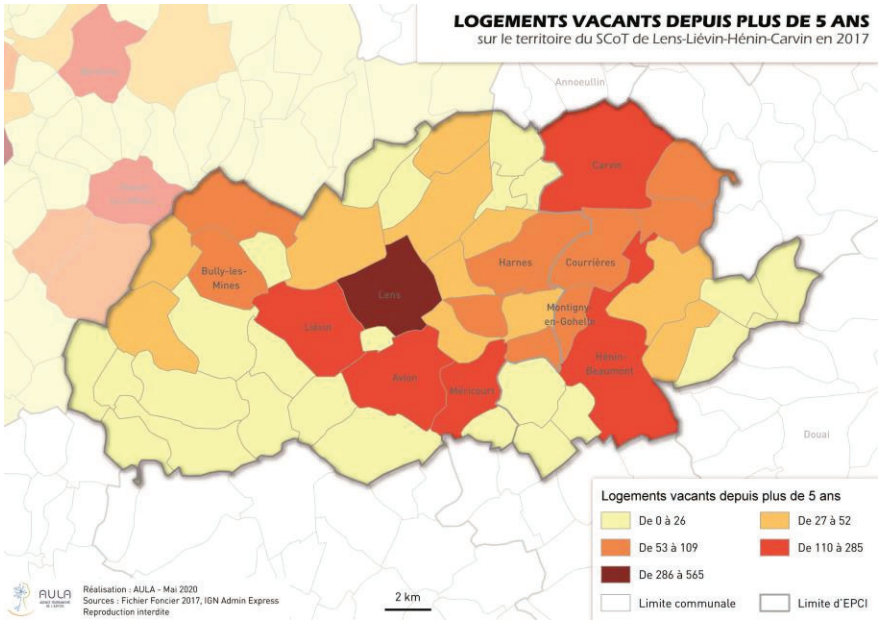
5,26%
des logements vacants depuis moins de 2 ans en 2017

En 2017, 5,26% des logements du territoire étaient vacants depuis moins de 2 ans (soit 8 852 logements sur 168 438[1]). Ce taux était de 5,25 % sur l'agglomération de Lens-Liévin (soit 5 891 logements sur 112 108) et de 5,26% sur celle d'Hénin-Carvin (soit 2 961 logements sur 56 330).

7,11%
des logements vacants depuis moins de 5 ans en 2017

La part des logements vacants depuis moins de 5 ans était de 7,11 % (soit 11 982 logements vacants depuis moins de 5 ans sur l'ensemble) et s'inscrivait donc dans la fourchette haute de vacance frictionnelle communément admise comme « normale » (entre 6 et 7%). En deçà de 6%, le taux de vacance frictionnelle aurait mis en évidence une tension du marché et au-delà une surabondance de l'offre par rapport à la demande.

[1] Source : fichiers fonciers 2017



Vacance structurelle : logements vacants depuis plus de 5 ans sur le territoire du SCoT
Source : Fichiers fonciers 2017

1,5%
Taux de vacance structurelle en 2017

Avec 2 501 logements vacants depuis plus de 5 ans, le taux de vacance structurelle était de 1,5 % à l'échelle du SCoT. On constate que ce taux était plus important sur l'agglomération de Lens-Liévin (1,6%) que sur celle d'Hénin-Carvin (1,5%). La part des logements vacants de longue durée est plus faible sur la frange sud du territoire, plus rurale et sur certaines communes du nord, périurbaines. La proportion la plus importante se retrouve dans le cœur urbain où se situent également les logements les plus anciens.

La vacance dans le parc social

Selon les données du Répertoire des Logements Locatifs des Bailleurs Sociaux (RPLS), au 1er janvier 2019, le taux global de vacance observé à l'échelle du parc social de l'agglomération de Lens-Liévin était de 2,54 % et de 1,37 % sur celui d'Hénin-Carvin. Ces taux étaient respectivement de 1,46% et de 0,36% pour la vacance supérieure à trois mois qui peut être considérée comme la vacance structurelle.

Les logements sociaux peuvent être vacants pour une courte durée (de 1 à 3mois) dans l'attente de leur attribution ou pour une plus longue durée notamment lors de l'engagement de travaux d'amélioration ou de réhabilitation engagées par le bailleur.

Un parc composé majoritairement de maisons individuelles

80,8%
de maisons dans le parc de logements en 2016

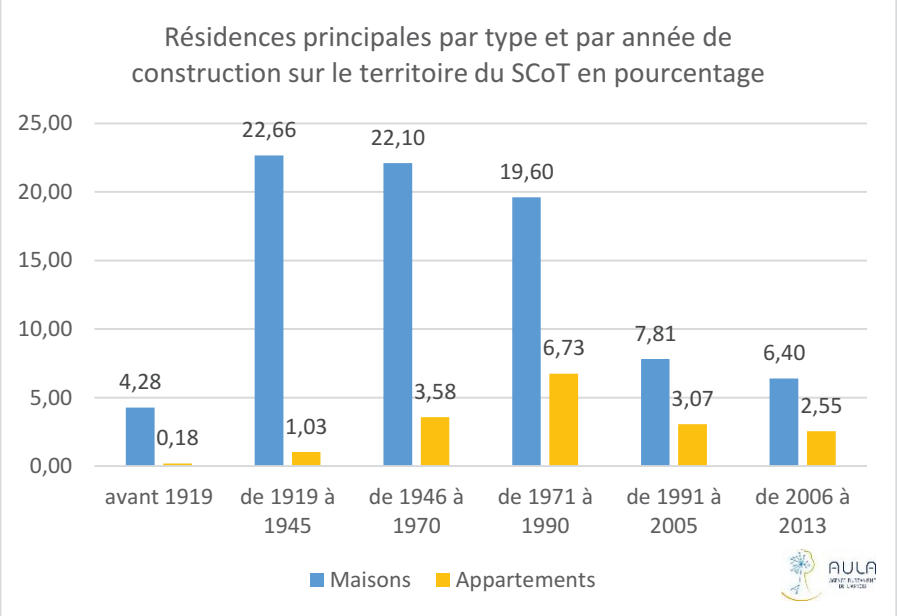
En 2016, le territoire comptait 132 278 maisons (soit 80,8% du parc de logements) et 30 580 appartements (soit 18,7%). La proportion de

maisons est supérieure à celle observée à l'échelle du département (77,4%), de la région (70,9%) et de la France Métropolitaine (55,6%)

	CALL	CAHC	SCoT	Département	Région	France
Maisons	80,1 %	82,1 %	80,8 %	77,4 %	70,9%	55,6 %
Appartements	19,3 %	17,5 %	18,7 %	21,8 %	28,1 %	43,4 %
Autres	0,6 %	0,4 %	0,5 %	0,8 %	1,0 %	1,0 %

Parts de logements par type en 2016
Source : INSEE, RP2016

L'analyse du type de logements par année de construction met en évidence le fait que la part des maisons a, historiquement, toujours été plus importante que la part des appartements sur le territoire du SCoT.



Résidences principales par type et par année de construction sur le territoire du SCoT
Source : INSEE, RP2016

34%
des sols artificialisés pour l'habitat entre 2005 et 2015 sur le SCoT

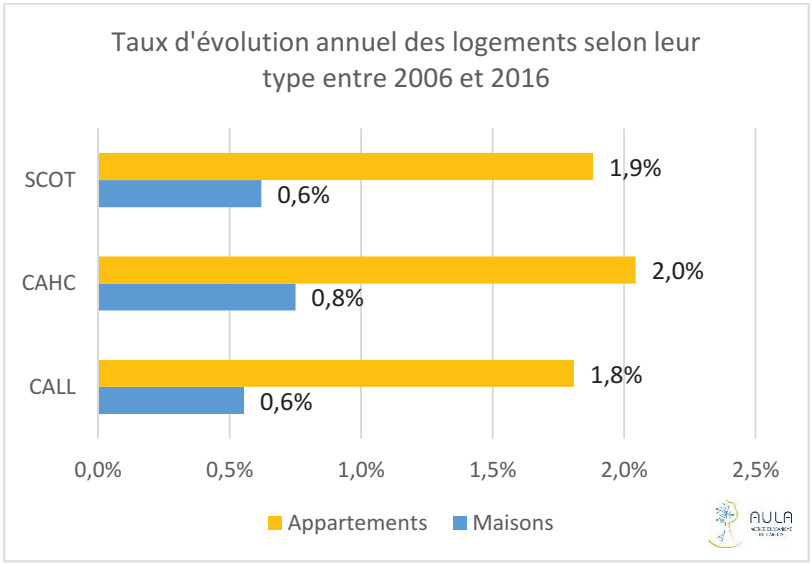
40%
des espaces consommés destinés à l'habitat sur la CALL

La prépondérance de l'habitat individuel s'observe également dans l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Entre 2005 et 2015, 34% des sols artificialisés dans le périmètre du SCoT étaient destinés à l'habitat, première vocation des espaces consommés (soit 317 hectares sur une consommation totale de 929 hectares).

29%
des espaces consommés destinés à l'habitat sur la CALL

A une échelle plus fine, on constate que cette part était de 40% sur l'agglomération de Lens-Liévin (soit 195 hectares pour une consommation globale de 487 hectares sur la même période) et de 29% sur celle d'Hénin-Carvin (soit 122 hectares pour une consommation globale de 442 hectares).

Toutefois, sur la période récente, de 2006 à 2016, on constate un taux d'évolution annuel moyen plus important pour les logements collectifs que pour les logements individuels. Ce phénomène, sensiblement moins marqué sur l'agglomération de Lens-Liévin que sur celle d'Hénin-Carvin témoigne d'un renforcement progressif et sensible de l'offre de logements collectifs sur le territoire. Cette observation doit toutefois être nuancée par le fait que les logements collectifs ne représentent que deux logements sur dix. Aussi, la variation du nombre de logements collectifs est d'autant plus visible dès lors qu'elle est exprimée en pourcentage.



Taux d'évolution annuel moyen des logements selon leur type entre 2011 et 2016
Source : INSEE, RP2011 et RP2016

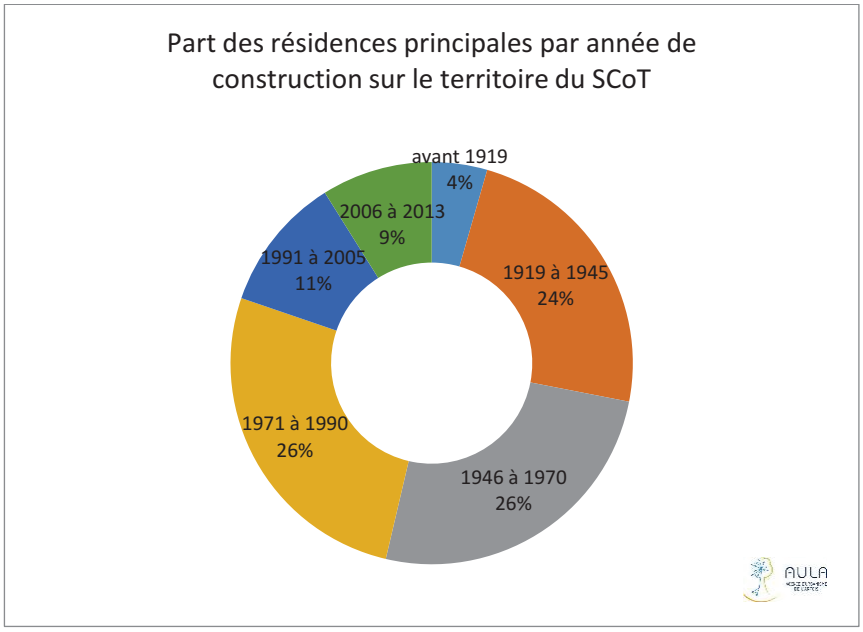
Une proportion importante de logements anciens

53,7%
des résidences principales construites avant la première règlementation thermique de 1974

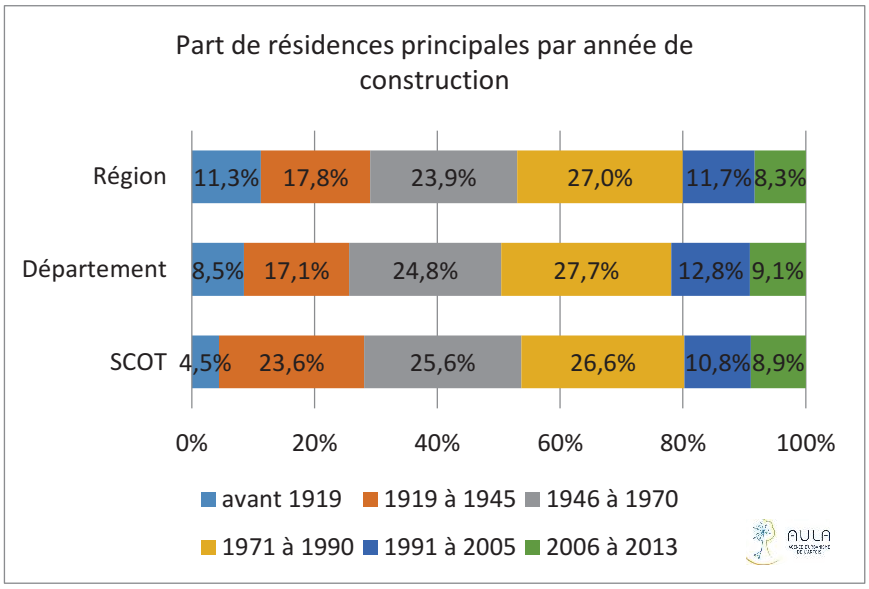
En 2016, la part des résidences principales construites avant 1946[2] était de 28,1 % (soit 39 548 maisons, 1 783 appartement et 106 autres logements, 41 437 résidences principales). Cette proportion est sensiblement supérieure à la part observée à l'échelle du département (25,6%) mais inférieure à celle relevée en Région (29,1%).

On constate également que 53,7 % des résidences principales ont été construites avant les années 70 soit avant la première réglementation thermique de 1974 et sont donc énergivores.

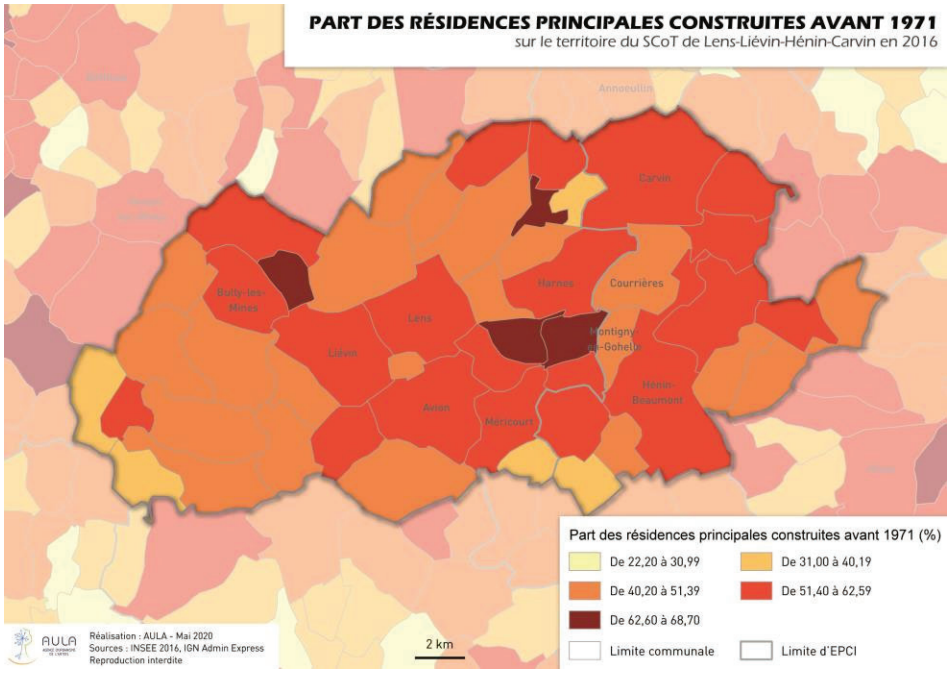
[2] Types « Maisons » et « Appartements » inclus, « autres » exclu



Part des résidences principales (construites avant 2014) par année de construction sur le territoire du SCoT
Source : INSEE, RP2016



Part des résidences principales (construites avant 2014) par année de construction à l'échelle du SCoT, du Département et de la Région
Source : INSEE, RP2016



Part des résidences principales construites avant 1971
Source : INSEE, RP2016

On note que la part des résidences principales construites avant 1971 est plus importante dans le cœur urbain du territoire. Cette observation s'explique en grande partie par la présence très marquée des logements miniers dans ce secteur.

La toile énergétique développée par l'Agence d'Urbanisme de l'Artois permet de déterminer la consommation moyenne de l'ensemble des logements du territoire construits avant 2014. Celle-ci s'élève à 243 KWh/m²/an. Ce niveau de consommation correspond à l'étiquette E du Diagnostic de Performance Energétique (DPE) (consommation comprise entre 231 et 330 KWh/m²/an).

E

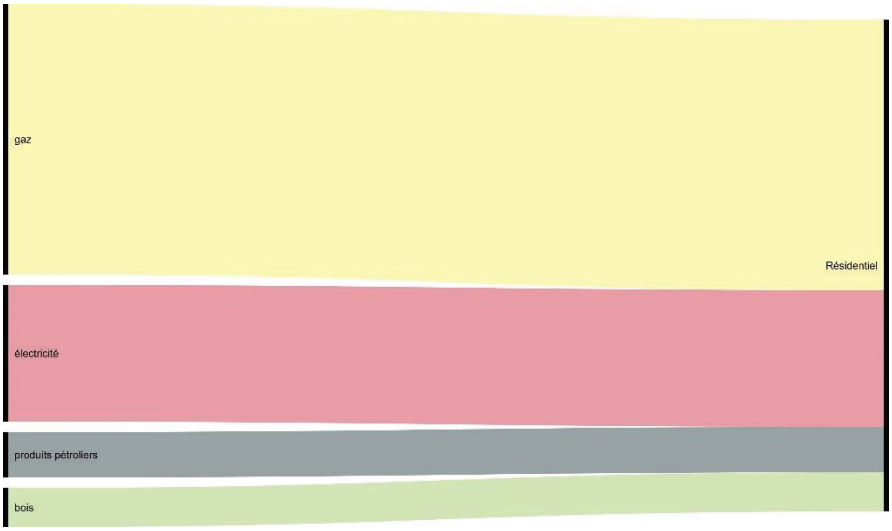
Etiquette moyenne du DPE sur le territoire

A titre de comparaison, la consommation moyenne du secteur résidentiel à l'échelle de l'ex-Région Nord-Pas-de-Calais mise en évidence dans l'étude sur le chauffage, réalisée par le cabinet BASIC en 2012 pour le compte de la Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) était compris entre 232 et 273 KWh/m²/an en fonction de la méthode d'évaluation des consommations (soit une classe énergétique E). A l'échelle de la France Métropolitaine, en 2012, plus de la moitié du parc de logements (53,6%) consommait entre 151 et 330 kWhEP/m²/an (classes énergétiques D ou E) et 14 % était plus performant (classes A, B ou C)[3].

14%

de logements du parc classés A, B ou C en termes de performance énergétique

[3] Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – Commissariat Général au développement durable – Chiffres et statistiques n°534 – juillet 2014.



Extrait de la toile énergétique AULA : consommation énergétique du secteur résidentiel à l'échelle du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin
Sources : GRDF, GRTgaz, ENEDIS, RTE, SOes, INSEE, ACOSS, ATMO HDF, Energie Demain, EMD 2005/2006
Reproduction interdite

Energie	Consommation en GWh/an
Gaz	1636[4]
Electricité	827[4]
Produits Pétroliers	275,1[5]
Bois	236,3[5]

Extrait de la toile énergétique AULA : consommation énergétique du secteur résidentiel à l'échelle du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin
Sources : GRDF, GRTgaz, ENEDIS, RTE, SOes, INSEE, ACOSS, ATMO HDF, Energie Demain, EMD 2005/2006
Reproduction interdite

Gaz

Energie la plus consommée tous usages confondus

Le gaz est l'énergie la plus consommée par les ménages du territoire du SCoT, tous usages confondus (chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson, …) avec en moyenne 1636 GWh/an, soit plus de la moitié de la consommation globale d'énergie. L'électricité représente près d'un tiers de la consommation d'énergie (28% soit 827 GWh/an). Les produits pétroliers et le bois ne représentent respectivement que 9% (275,1 GWh/an) et 8% (236,3 GWh/an) des consommations énergétiques annuelles des ménages.

Il est à noter que plusieurs programmes de réhabilitation des logements anciens, notamment sur le plan thermique, sont engagés sur le territoire.

Notamment, dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) signé le 7 mars 2017, 23 000 logements seront rénovés d'ici 2028 à l'échelle de l'ensemble de l'ex-Bassin Minier dont

[4] Consommation réelle

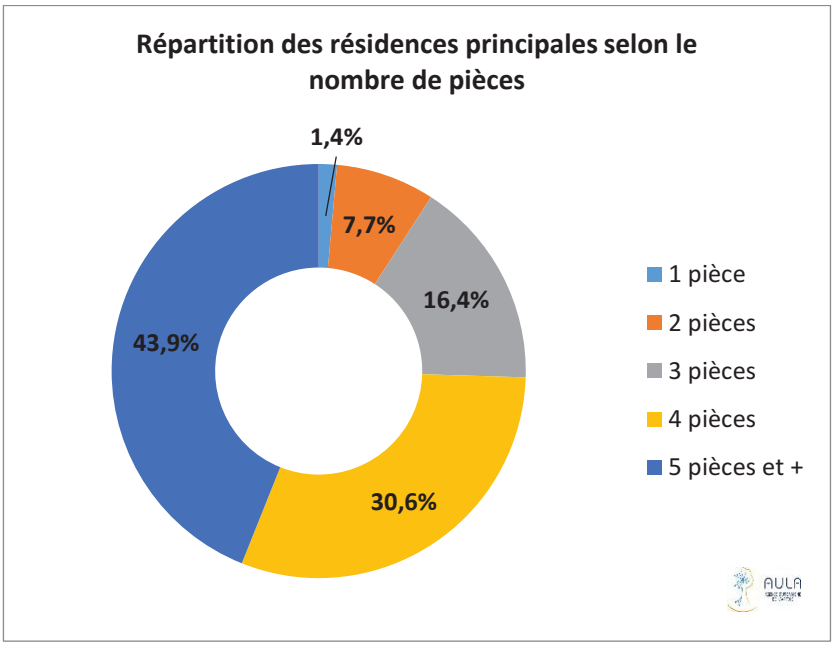
[5] Consommation estimée – se reporter à la méthodologie de la toile pour plus d'information

certains sur le territoire du SCoT. Un certain nombre de logements seront également réhabilités dans le cadre des opérations d'OPAH-RU.

Une majorité de grands et moyens logements

74,5%
de logements de 4 pièces et plus

En 2016, 74,5% du parc du logement était composé de 4 pièces et plus (soit 112 222 logements). Cette proportion est similaire à celle observée à l'échelle départementale (75,4%) et régionale (70,3%).



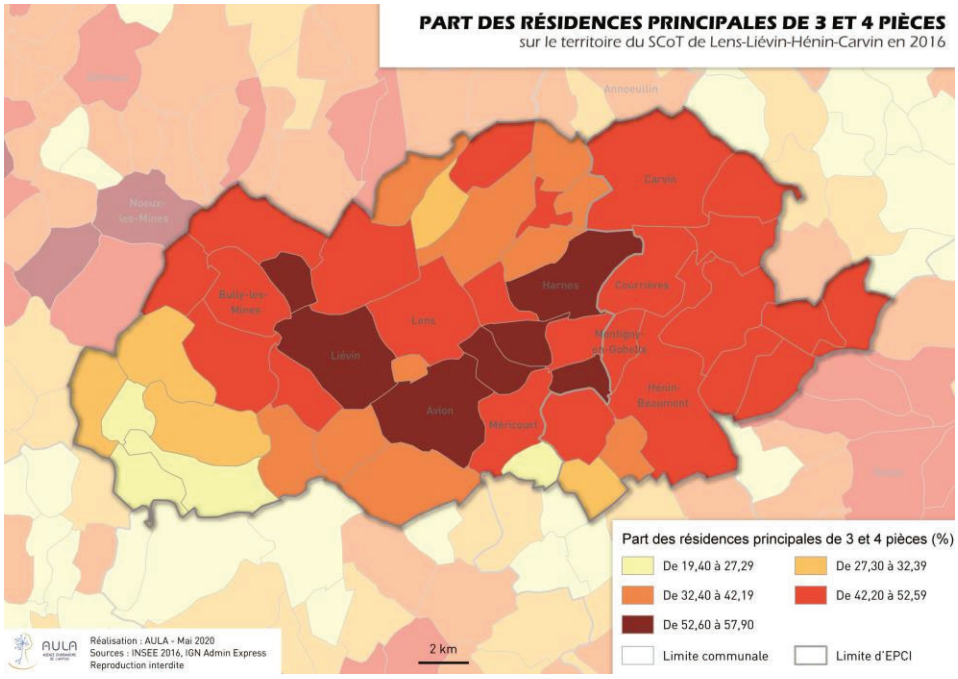
Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces
Source : INSEE, RP2016

46,9%
de logements de taille moyenne (3 ou 4 pièces)

	CALL	CAHC	SCOT
1 pièce	-29,4%	33,3%	-19,7%
2 pièces	3,4%	14,9%	7,0%
3 pièces	14,4%	9,4%	12,7%
4 pièces	-0,2%	3,4%	0,9%
5 pièces et plus	3,3%	6,5%	4,4%

Evolution des résidences principales par typologie entre 2006 et 2016 en pourcentage.
Source : INSEE, RP 2006 et RP2016

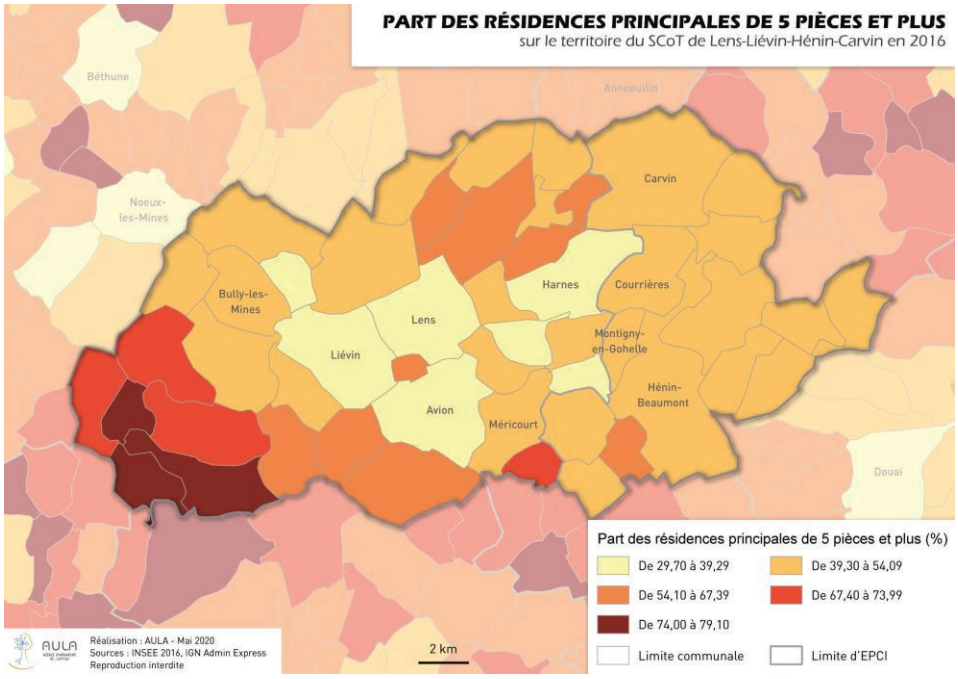
La majorité des logements (46,9 %, 70 676 logements) sont de taille moyenne (3 ou 4 pièces). Si la part des logements composés de 4 pièces est stable depuis 2006 (+0,9 %), la part de ceux de 3 pièces est celle qui a le plus progressé (+12,7% entre 2006 et 2016).



Part des résidences principales de 3 et 4 pièces sur le territoire du SCoT en 2016
Source : INSEE, RP2016

43,9%
de grands logements
(5 pièces et plus)

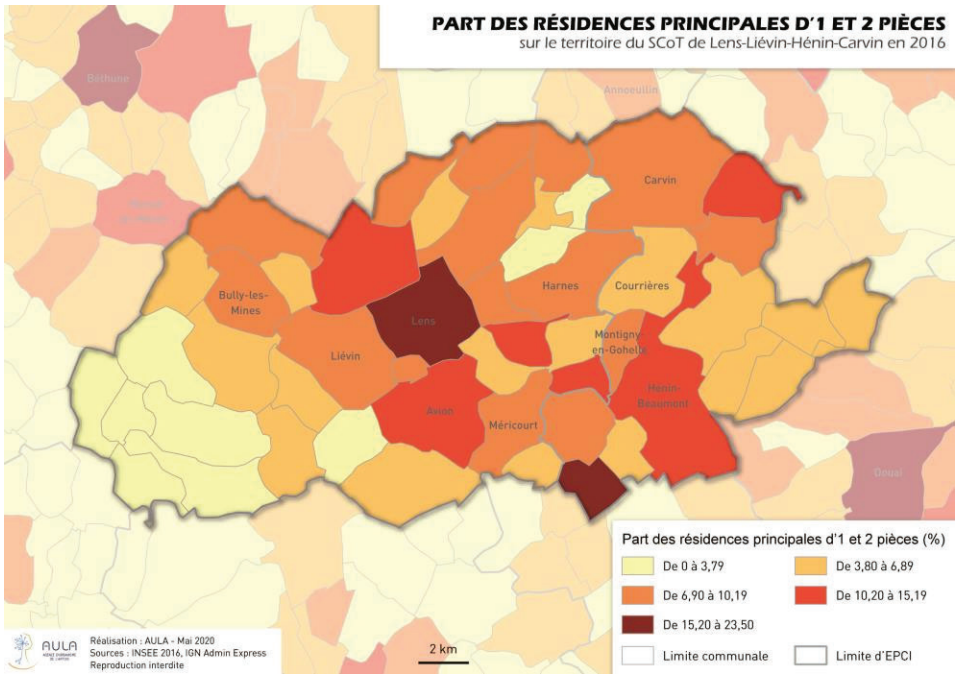
Les grands logements, composés de 5 pièces et plus, représentaient 43,9 % du parc (soit 66 186 logements) en 2016. Au cours des dix dernières années, la part de ces logements a progressé de 4,4%.



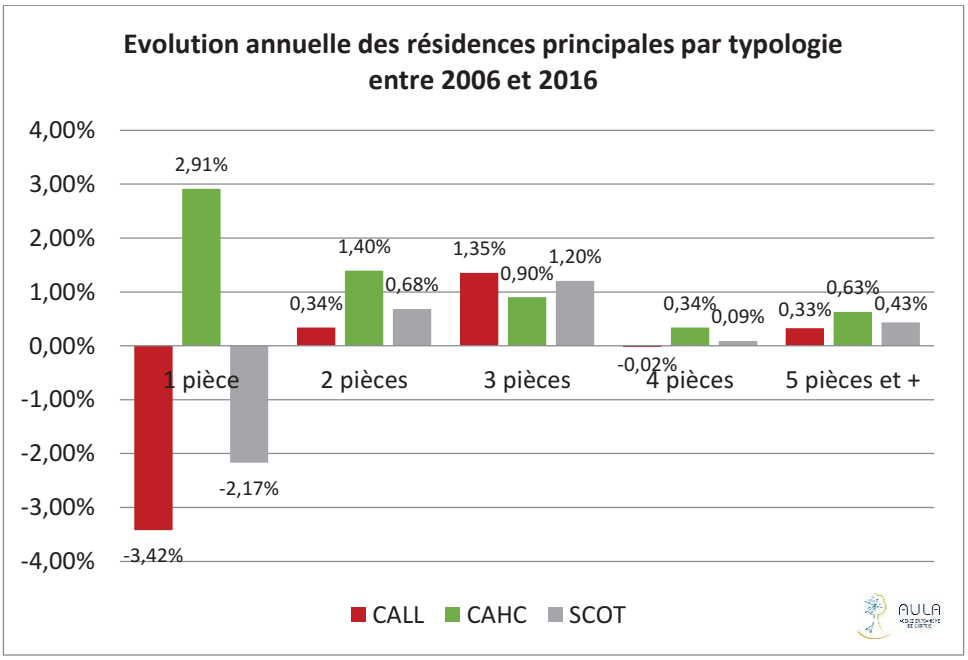
Part des résidences principales de 5 pièces et plus sur le territoire du SCoT en 2016
Source : INSEE, RP2016

Les petits logements, composés d'une à deux pièces, ne représentaient que 9,1% (soit 13 744 logements). Sur la période récente (2006 à 2016), la part de ces logements est restée stable (+1,8%, soit +238 logements) en raison de la progression de la part des

logements de 2 pièces (+7% entre 2006 et 2016). Il convient toutefois de noter la baisse du nombre de logements d'une pièce (-19,7%, soit –523 logements sur la période) liée à une baisse du nombre de logements de cette typologie sur le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin.



Part des résidences principales de 1 et 2 pièces sur le territoire du SCoT en 2016
Source : INSEE, RP2016



Evolution annuelle moyenne des résidences principales par typologie entre 2006 et 2016
Source : INSEE, RP2006 et RP2016

L'évolution du nombre de logements par typologie est à mettre en perspective avec les évolutions démographiques exposées dans le

précédent chapitre et notamment avec le nombre de ménages et l'évolution de leur composition.

	T1	T2	T3	T4	T5 +
	1,4 %	7,7 %	16,4 %	30,6 %	43,9 %
	2 135 logements	11 609 logements	24 640 logements	46 036 logements	66 186 logements
	-2,17 %	+ 0,68 %	+ 1,20 %	+ 0,09 %	+ 0,43 %
	- 48 / an	+ 69 / an	+ 252 / an	+ 38 / an	+ 255 / an

Part et nombre de résidences principales par typologie et évolution annuelle moyenne des résidences principales par typologie entre 2006 et 2016
Source : INSEE, RP2006 et RP2016

Ménage d'une personne	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Familles monoparentales
			
+ 1,46 %	+ 0,14 %	-0,5 %	+ 1,73 %
+ 571 / an	+ 47 / an	-218 / an	+ 258 / an

Evolution annuelle moyenne de la composition des ménages entre 2006 et 2016
Source : INSEE, RP2006 et RP2016

En 1968, les ménages du territoire comptaient en moyenne de 3,5 personnes. En 2016, cette moyenne était de 2,4 personnes par ménage.

Ainsi, on constate que malgré la baisse du nombre moyen de personnes par ménage et la progression plus importante des ménages composés d'une seule personne, en partie liée au vieillissement de la population, ainsi que des familles monoparentales, les grands logements (5 pièces et plus) et ceux de taille moyenne (3 ou 4 pièces) restent parmi les plus nombreux et leur part ont encore progressé au cours des dix dernières années.

L'enjeu de l'adaptation de taille des logements aux besoins des ménages, qui pourra passer notamment par la production de logements de taille plus petite, se pose pour le territoire.

Il convient de noter toutefois une particularité propre au parc de logements du SCoT. La présente analyse est basée sur la typologie des logements recensés par l'INSEE. Toutefois, il convient de prendre en

compte le fait qu'à typologie égale, les logements locatifs sociaux miniers, représentant pour certaines communes une part importante des logements, sont en pratique d'une surface habitable inférieure à celle d'un logement locatif social de typologie équivalente. Aussi, la qualification de la taille des logements basée sur leur typologie est à nuancer pour cette partie du parc global de logements.

Une dynamique de construction qui confirme l'attractivité des zones rurales et périurbaine

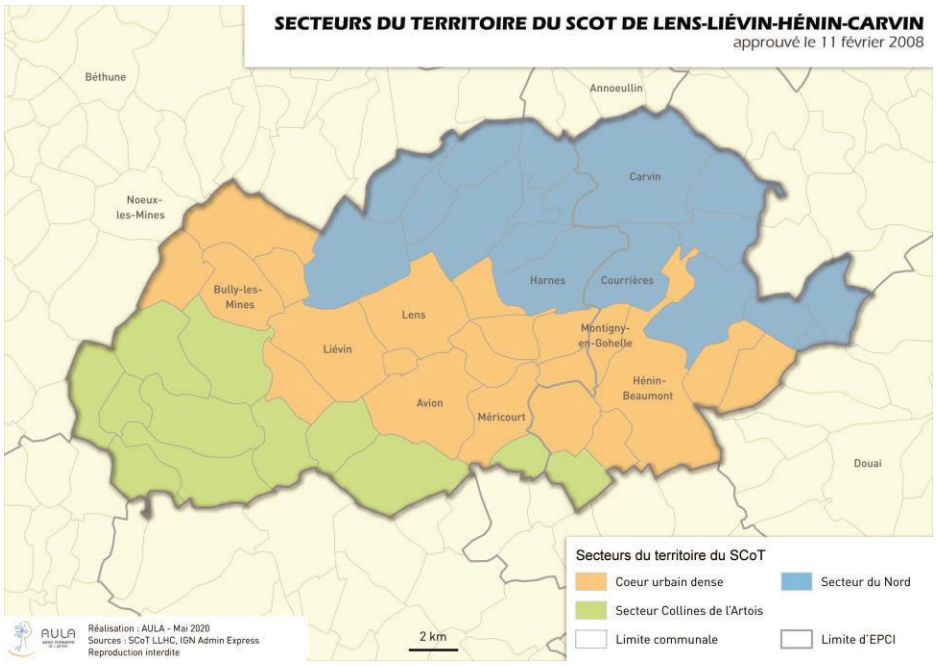
Objectif du SCoT de 2008

375 000

habitants à l'horizon 2015-2020

Le SCoT approuvé le 11 février 2008 fixait un objectif de construction d'au moins 1 700 logements par an afin de stabiliser la population à 375 000 habitants à l'horizon 2015-2020. Le schéma prévoyait également de porter ce nombre à hauteur de 2 400 logements par an à la condition *sine qua non* que l'objectif démographique aurait été rempli pour augmenter la population à 400 000 habitants à l'horizon 2030.

Trois secteurs étaient définis avec des objectifs de construction assignés distincts.



Secteurs définis par le SCoT approuvé le 11 février 2008

Source : DOG du SCoT

Objectif du SCoT de 2008

1 700 à 2 400

logements construits par an

	Cœur urbain	Secteur Nord	Collines de l'Artois	Total SCOT
Horizon 2015-2020				
Niveau de construction minimal préconisé par an	1 100	520	80	1 700
Horizon 2030 si population stabilisée à 375 000 habitants à l'horizon 2015 -2020				
Niveau de construction minimal préconisé par an	1 600	700	100	2400
Constructions commencées entre 2008 et 2018 (soit 11 années)				
Logements construits par an	754	376	126	1 222

Objectifs de constructions par secteurs par le SCoT approuvé le 11 février 2008 et nombre de logements commencés entre 2008 et 2018
Source : DOG du SCoT, SITADEL 2019

367 839

habitants recensés en 2016

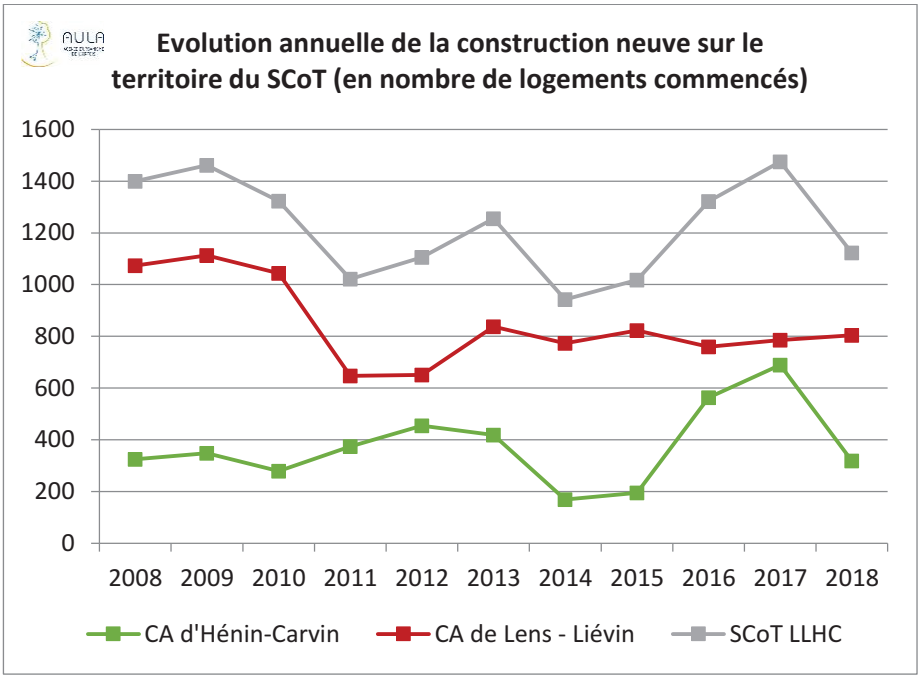
A l'échelle du SCoT, les objectifs démographiques et de construction minimale de logements n'ont pas été remplis. En effet, en 2016, la population était de 367 839 habitants dans un contexte de décroissance constante depuis 1968 alors que le SCoT fixait l'objectif d'une stabilisation à 375 000 habitants. Aussi, 1 222 logements ont été commencés, en moyenne, chaque année entre 2008 et 2018 contre 1 700 préconisés au minimum par le SCoT.

1 222

logements construits par an en moyenne entre 2008 et 2018

Si les secteurs du cœur urbain et nord du territoire n'ont pas réussi à atteindre la production de logements fixée, on constate que celui des Collines de l'Artois a très largement dépassé l'objectif qui lui était assigné.

Cette dynamique de construction témoigne d'une plus forte attractivité de ce secteur, regroupant des communes périurbaines et rurales, que des secteurs plus urbains et notamment du cœur urbain.



Evolution moyenne annuelle de la construction sur le territoire du SCoT (en nombre de logements commencés)
Source : SITADEL 2018

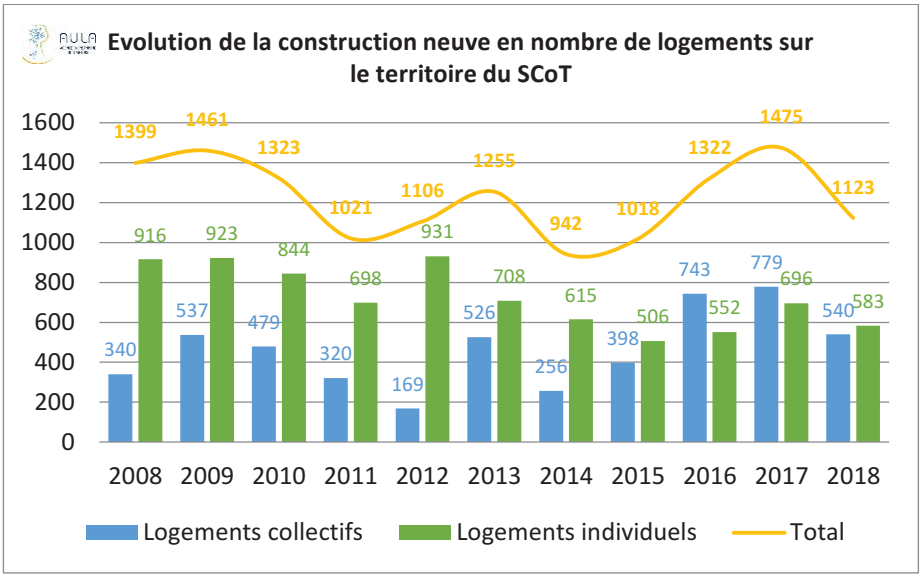
3,32‰

habitants : indice de construction entre 2008 et 2018

Entre 2008 et 2018, la construction de 13 445 logements a été commencée[6] sur le territoire du SCoT, soit 1 222 logements neufs en moyenne par an et un indice de construction de 3,32 pour 1 000 habitants (3,49 pour l'agglomération de Lens-Liévin et 3,0 pour l'agglomération d'Hénin-Carvin).

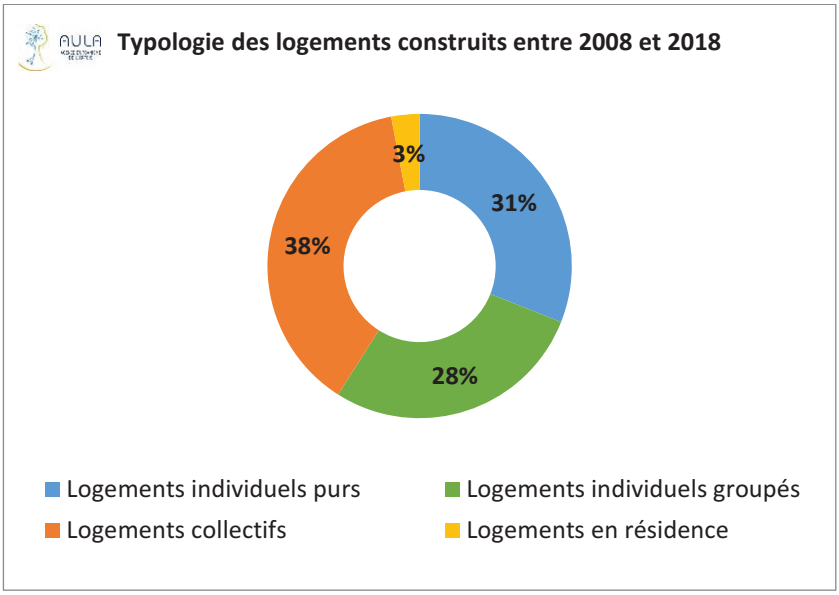
Pendant cette période, 9 311 logements neufs ont été commencés sur le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin (soit 846 par an en moyenne) et 4 134 sur l'agglomération d'Hénin-Carvin (soit 376 logements en moyenne chaque année).

[6]Donnée la plus fiable pour rendre compte de la construction neuve sur un territoire

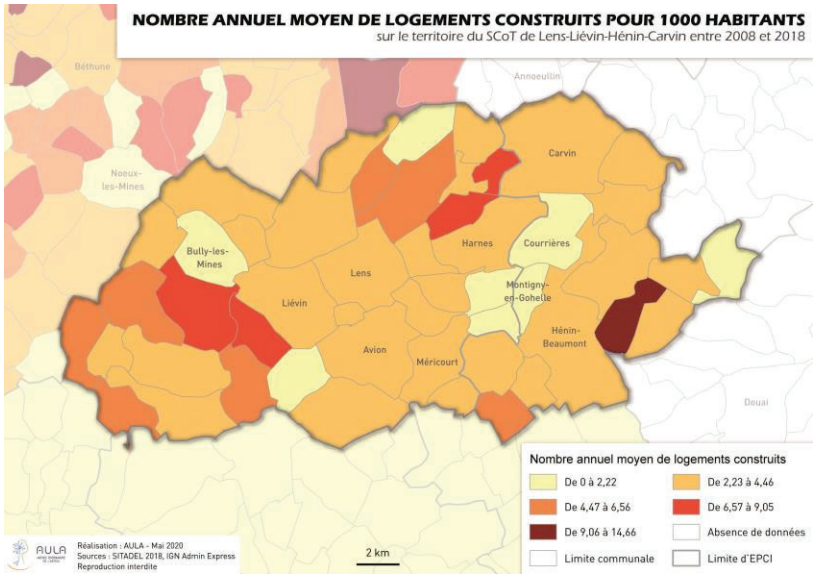


Evolution de la construction neuve en nombre de logements sur le territoire du SCoT
Source : SITADEL 2018

La majorité des logements commencés sur cette période étaient des logements individuels (7 972 logements à l'échelle du SCoT). Toutefois, si entre 2008 et 2014, le nombre de logements individuels commencés était largement supérieur à celui des logements collectifs, on constate un écart de moins en moins important au cours des dernières années. En 2016 et 2017, le nombre de logements collectifs neufs a même été supérieur au nombre de logements individuels construits



Typologie des logements construits entre 2008 et 2018
Source : SITADEL 2018



Nombre annuel moyen de logements construits pour 1 000 habitants
Source : SITADEL 2018

On notera que si ce sont sur les villes principales des Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin que les dynamiques de construction sont les plus importantes, bien qu'en baisse, le taux de construction pour 1 000 habitants traduit davantage une dynamique d'attractivité des communes périurbaines et le long des axes routiers.

Sur l'agglomération de Lens-Liévin, les communes situées au nord, notamment au long de la RN 47 ainsi que celles situées au sud, dans les collines de l'Artois, au long de la RD 937 (Arras-Béthune) concentrent un poids important de construction neuves au regard de leur parc de logements.

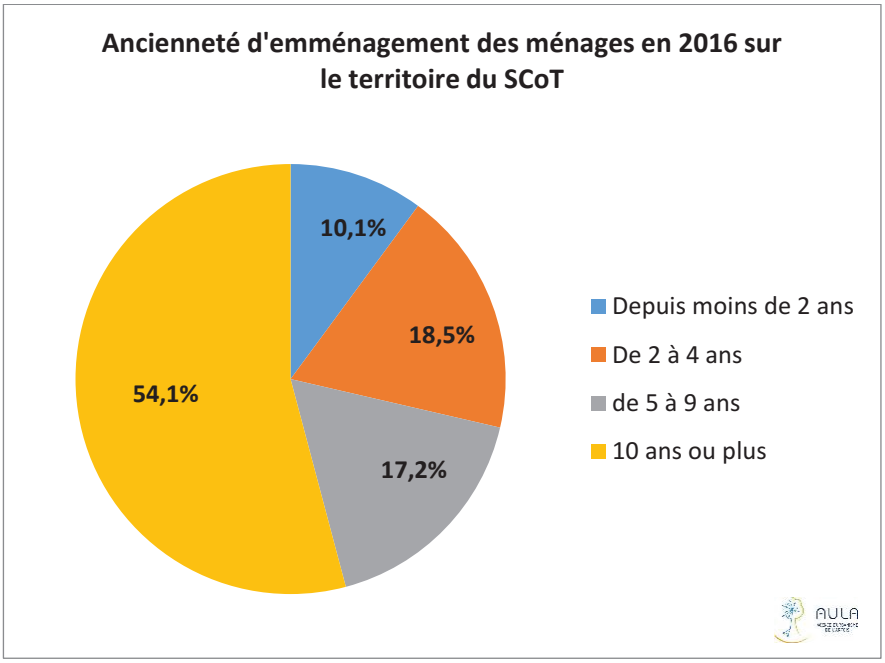
Sur l'agglomération d'Hénin-Carvin, la situation est plus homogène. On notera que la commune de Noyelles-Godault affiche le taux annuel moyen de construction le plus élevé de l'agglomération.

Une majorité d'habitants installés depuis plus de 10 ans sur le territoire.

54,1%

des habitants installés depuis plus de 10 ans sur le territoire en 2016

En 2016, on observe que plus de la moitié des ménages du territoire (54,1%) ont emménagé sur le territoire depuis dix ans ou plus et près des trois quart d'entre eux (71,4%) se sont installés sur le territoire depuis au moins 5 ans. Ces proportions, similaires pour les deux agglomérations du SCoT, sont proches de celles observées à l'échelle départementale (54,5 % installés depuis au moins 10 ans) et régionale (52,2%).



Ancienneté d'emménagement des ménages en 2016 sur le territoire du SCoT
Source : INSEE - RP 2016

50,4%

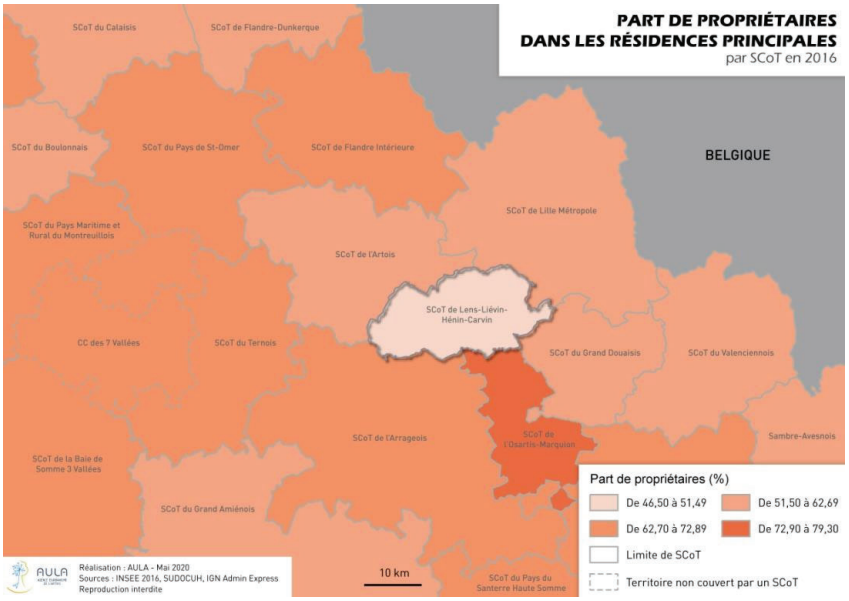
de locataires en 2016

Des propriétaires occupants beaucoup moins nombreux dans le tissu urbain historique de l'ex-bassin minier que dans les communes rurales et périurbaines

En 2016, le territoire du SCoT comptait davantage de locataires (50,4%, soit 75 983 résidences principales occupées au titre d'un bail) que de propriétaires occupants (46,4% soit 70 107 résidences principales). A titre de comparaison, à l'échelle départementale, la part de résidences principales occupées par un propriétaire occupant est de 57,6 % contre 40,5 % de résidences principales occupées par un locataire. Ces chiffres sont sensiblement identiques aux échelles régionales et nationales.

46,4%

de propriétaires occupants en 2016



Part de propriétaires dans les résidences principales par SCoT en 2016
Source : INSEE - RP 2016

+ 9,5%

de locataires entre 2006 et 2016

Entre 2006 et 2016, la part de locataires a progressé de +9,5 % et celle des propriétaires occupants de + 7,6%.

	CALL	CAHC	SCoT
Propriétaires occupants	44 714	25 393	70 107
Locataires dont :	51 850	24 133	75 983
Locataires du parc public[7]	33 675	15 501	49 176
Locataires du parc privé[8]	18 175	8 632	26 807
Logés gratuitement	3 336	1 181	4 517
Ensemble	99 900	50 707	150 607

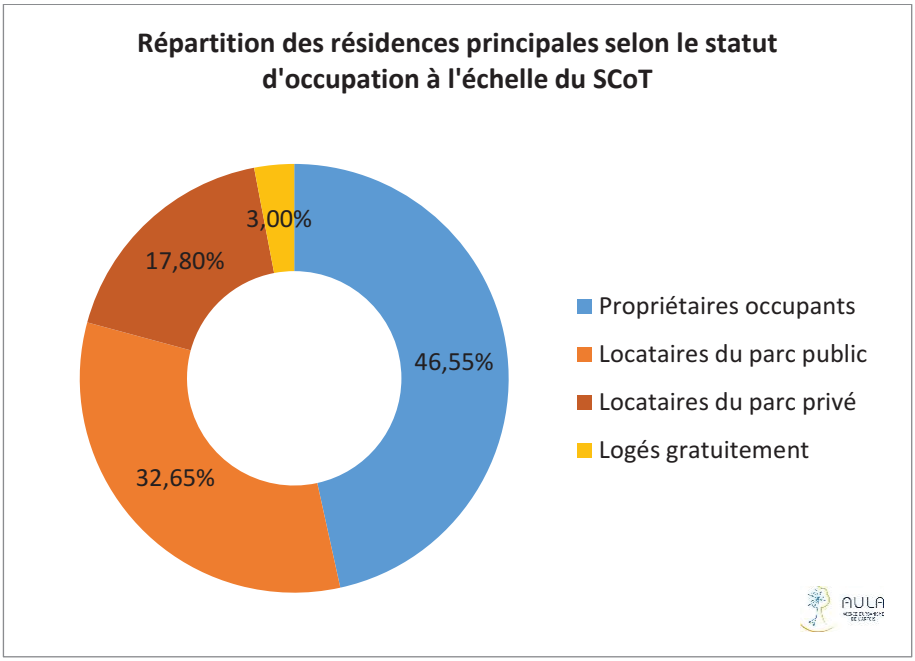
Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation à l'échelle du SCoT et des agglomérations
Source : INSEE - RP 2016

+ 7,6%

de propriétaires occupants entre 2006 et 2016

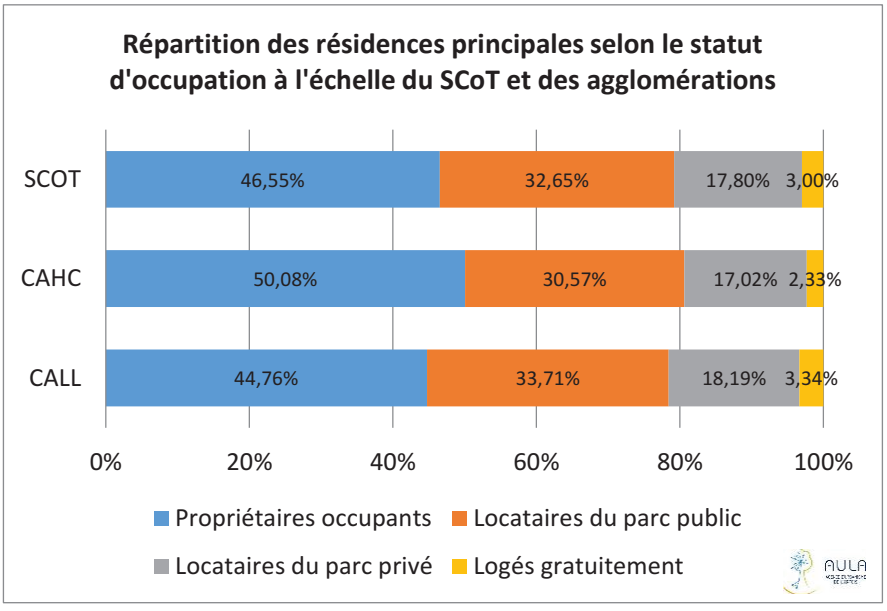
[7] Locataires d'un logement HLM loué vide

[8] Locataires d'un logement non HLM loué vide ou d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel



Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation à l'échelle du SCoT
Source : INSEE - RP 2016

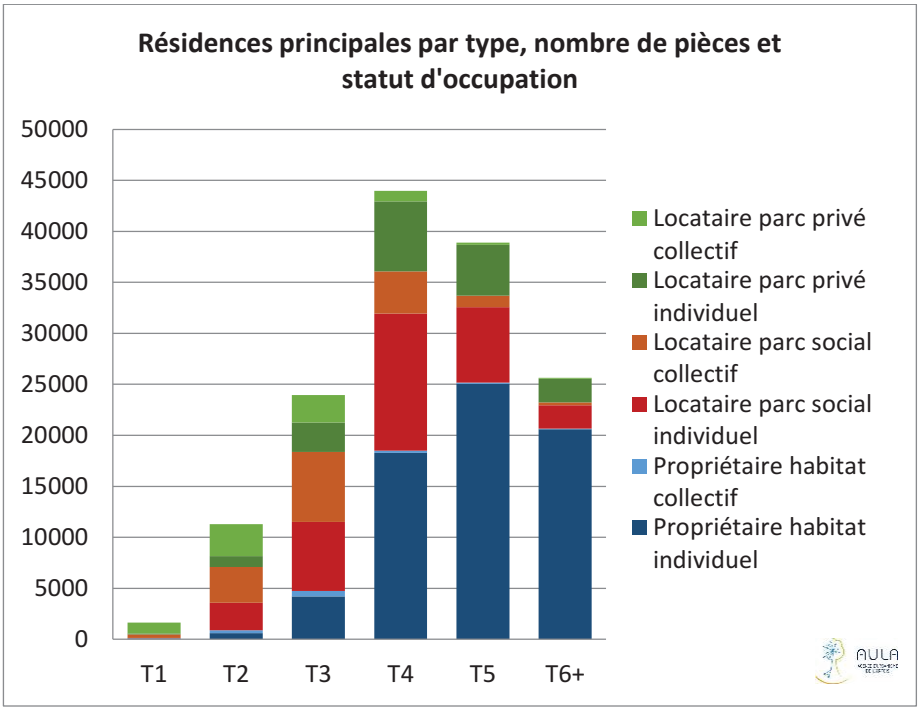
Parmi les 50,45 % de résidences principales occupées au titre d'un bail, 32,65 % étaient un logement HLM loué vide et 17,8 %, un logement loué vide ou meublé du parc privé. La part de résidences principales louées en tant que logement HLM loué vide est ainsi nettement supérieure à celle observée à l'échelle départementale (20,4%) et régionale (19,3%).



Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation à l'échelle du SCoT et des agglomérations
Source : INSEE - RP 2016

A une échelle plus fine, on constate que la proportion de propriétaires occupants est plus importante sur le territoire de l'agglomération

d'Hénin-Carvin (50,1%) que sur celle de Lens-Liévin (46,5%). Inversement, la proportion de locataire du parc public est plus importante sur l'agglomération de Lens-Liévin (32,6 %) que sur celle d'Hénin-Carvin (30,6%).



Répartition des résidences principales part type, nombre de pièces et statut d'occupation en nombre de résidences principales
Source : INSEE - RP 2016

A l'échelle du SCoT, l'analyse de la répartition des résidences principales par type, nombre de pièces et statut d'occupation met en évidence plusieurs éléments.

Tout d'abord, on constate que la part de propriétaires occupants de logements collectifs est marginale (0,8% de l'ensemble des résidences principales, soit 1 272 logements). Par typologie, on constate que la part des propriétaires occupants de petits logements est faible (5% des résidences principales de type 1 et 8% des T2). Ils occupent davantage des logements individuels de grande typologie (T4 à T6 et plus). Si leur part est inférieure à la moitié sur les logements type 4 (39,7%), elle est la plus prépondérante sur les logements de type 5 (62,6%) et plus encore sur ceux de type 6 et plus (78,6%).

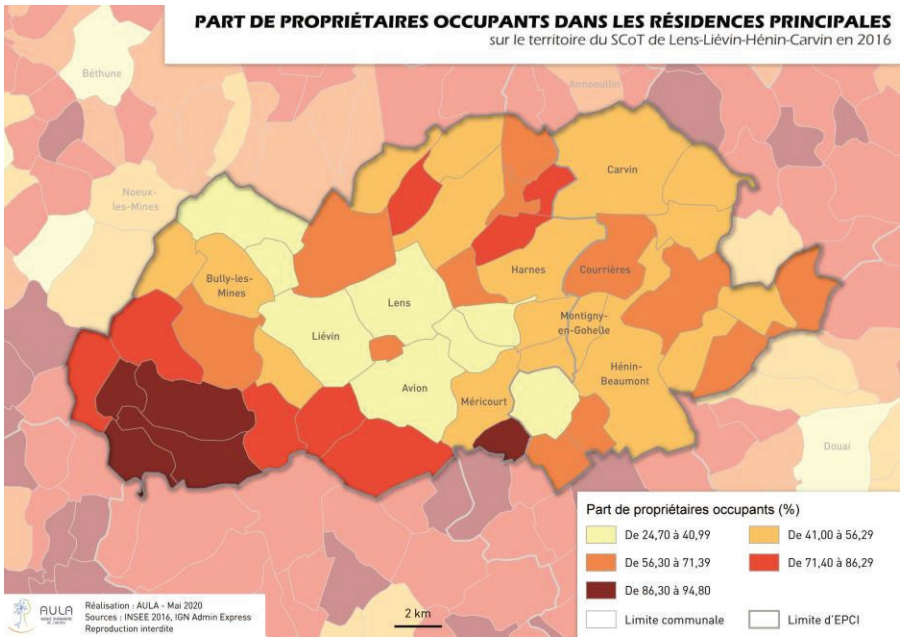
Ensuite, on constate que la part des locataires du parc social dépasse celle des locataires du parc privé toute typologie confondue à l'exception des T1 où la part de locataires du parc privé est de 54,4% (contre 18,4% de locataires du parc public) dont 49,4% en habitat collectif.

	T1	T2	T3	T4	T5	T6 et plus
Propriétaire habitat individuel	3,1 %	5,3 %	17,1 %	39,7 %	62,6 %	78,6%

Propriétaire habitat collectif	1,0 %	2,4 %	2,2 %	0,5 %	0,3 %	0,2%
Locataire parc social dont :	18,4 %	54,3 %	55,2 %	38,1%	21,3 %	9,8 %
Locataire parc social individuel	2,1 %	23,1 %	27,4 %	29,2 %	18,5 %	8,8 %
Locataire parc social collectif	16,3 %	31,2 %	27,8 %	8,9 %	2,8 %	1,0 %
Locataire parc privé dont :	54,4 %	36,0 %	22,7 %	17,1 %	13,0 %	9,3 %
Locataire parc privé individuel	5,0 %	9,1 %	11,8 %	14,9 %	12,4 %	8,9 %
Locataire parc privé collectif	49,4 %	26,9 %	10,9 %	2,2 %	0,6 %	0,4 %

Répartition des résidences principales part type, nombre de pièces et statut d'occupation en nombre de résidences principales
Source : INSEE - RP 2016

On note que la part des propriétaires occupants est plus importante dans la frange sud du territoire au profil plus rural et dans la partie nord plutôt périurbaine.



Part de propriétaires occupants dans les résidences principales en 2016
Source : INSEE - RP 2016

Cette part est basse dans le tissu urbain de l'ex-bassin minier et en particulier dans la polarité Lensoise (26,3%)

Les communes situées au nord et en périphérie du cœur urbain présentent une part de propriétaires occupants dans la moyenne départementale, régionale et nationale (autour de 57%).

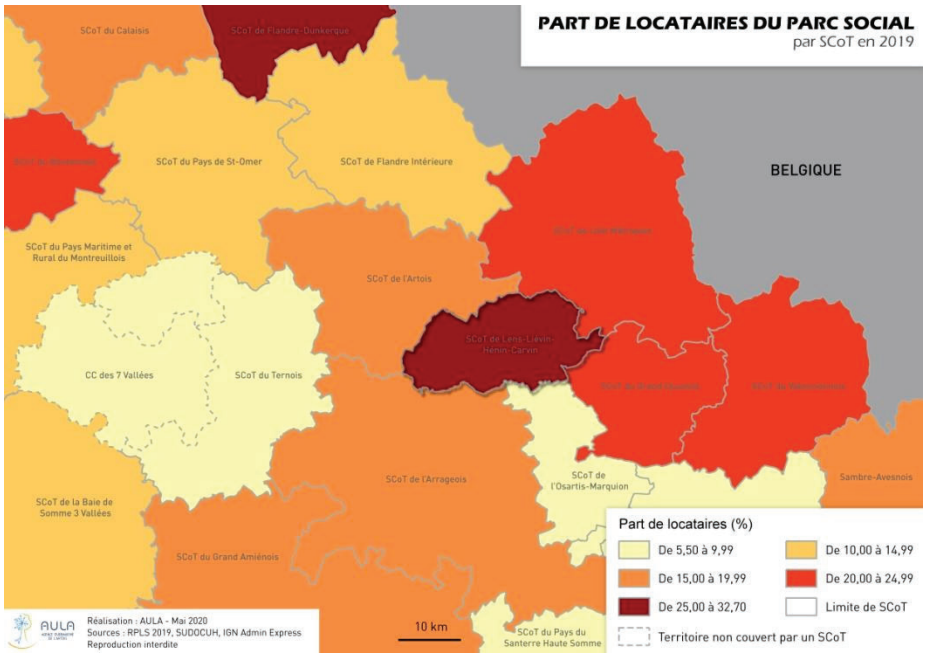
Focus sur le logement locatif social

46,1%

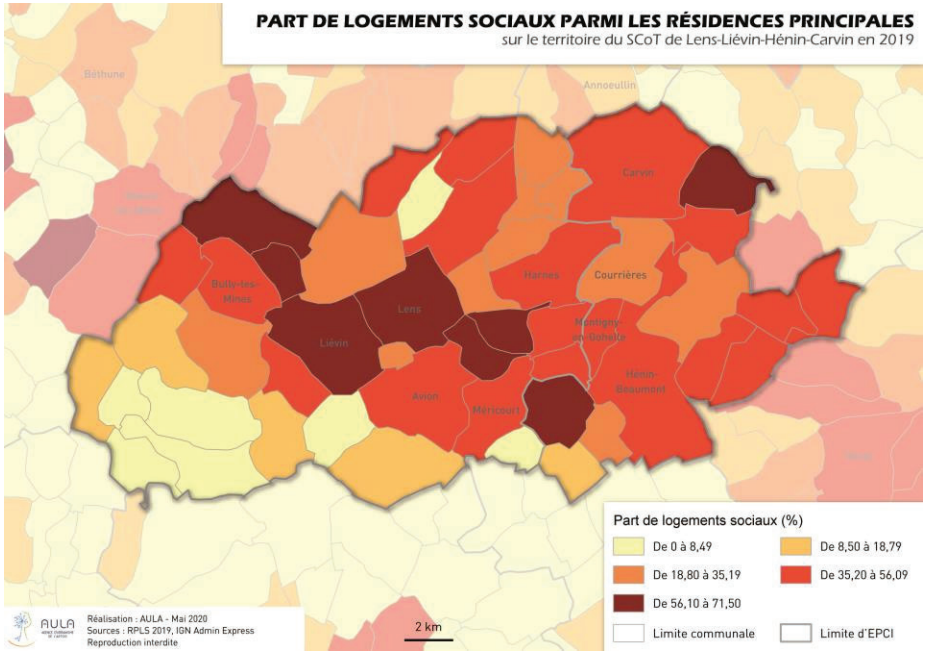
des résidences principales sont des logements locatifs sociaux en 2018

En 2018, selon le Répertoire des Logements Locatifs des Bailleurs Sociaux (RPLS) proposant une donnée plus fiable que celles issues du recensement de la population, le territoire comptait 69 494 logements

sociaux et représentait ainsi 46,1 % des résidences principales. Cette proportion est très supérieure à celle observée aux échelles départementale (26,3%), régionale (21,2%) et nationale (15%).



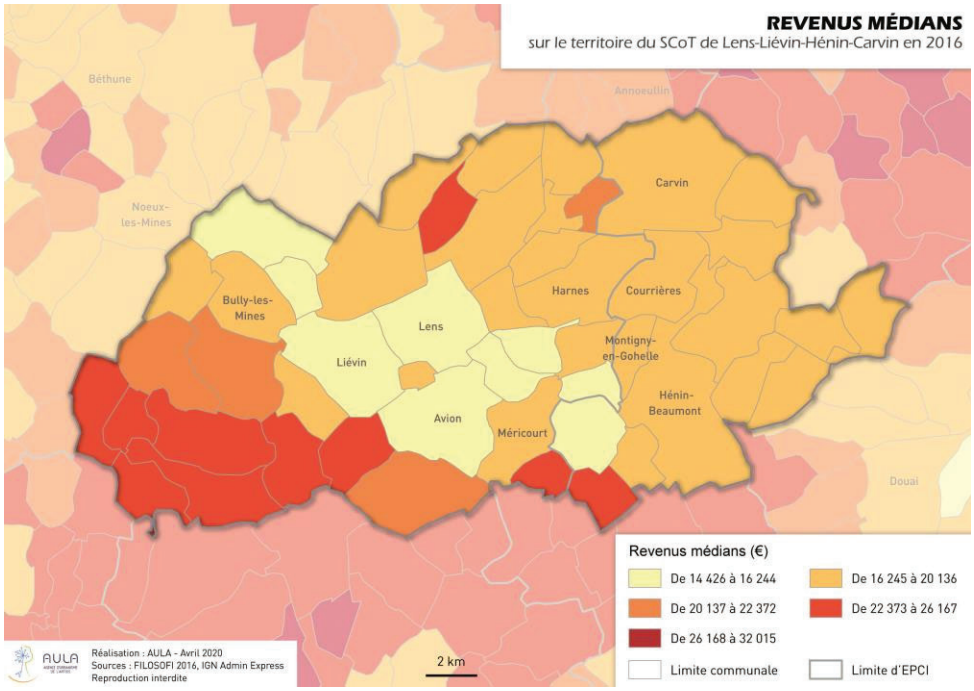
Part de locataires du parc social en 2019
Source : RPLS 2019



Part de logements sociaux parmi les résidences principales en 2019
Source : RPLS 2019

La présence des logements sociaux est prédominante dans le cœur urbain et ceux-ci sont beaucoup moins présents dans la frange sud du territoire où les propriétaires occupants sont plus nombreux et les revenus des ménages plus élevés mais également dans un nombre limité de communes du nord.

On constate, en effet, que la prédominance des statuts d'occupation dans les différentes zones du territoire s'articule avec les niveaux de revenus des habitants. Les communes où le parc social occupe un poids important sont également celles où les revenus médians sont les plus faibles. Au contraire, les communes où les revenus médians sont les plus élevés sont également ceux où les propriétaires occupants sont largement majoritaires et où les logements locatifs sociaux sont les moins nombreux.

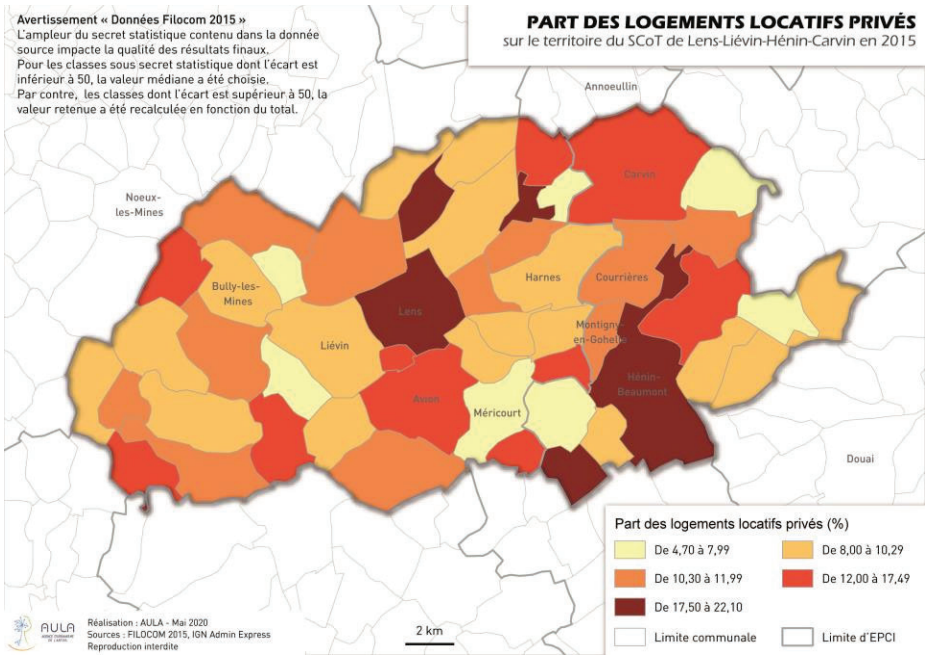


Revenus médian par unité de consommation en 2016
Source : FILOSOFI 2016

A une échelle plus fine, on observe que l'agglomération de Lens-Liévin compte davantage de logements locatifs sociaux sur son territoire (48 286 logements, soit 48,3% des résidences principales de l'agglomération) que celle d'Hénin-Carvin (21 208 logements, soit 41,8 % des résidences principales de l'agglomération).

Sur l'agglomération de Lens-Liévin, deux ménages sur trois demandeurs d'un logement social disposaient d'un niveau de ressources inférieur au plafond PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration). Sur celle d'Hénin-Carvin, 64,4 % des ménages demandeurs disposaient de ce niveau de ressources.

Focus sur le parc locatif privé



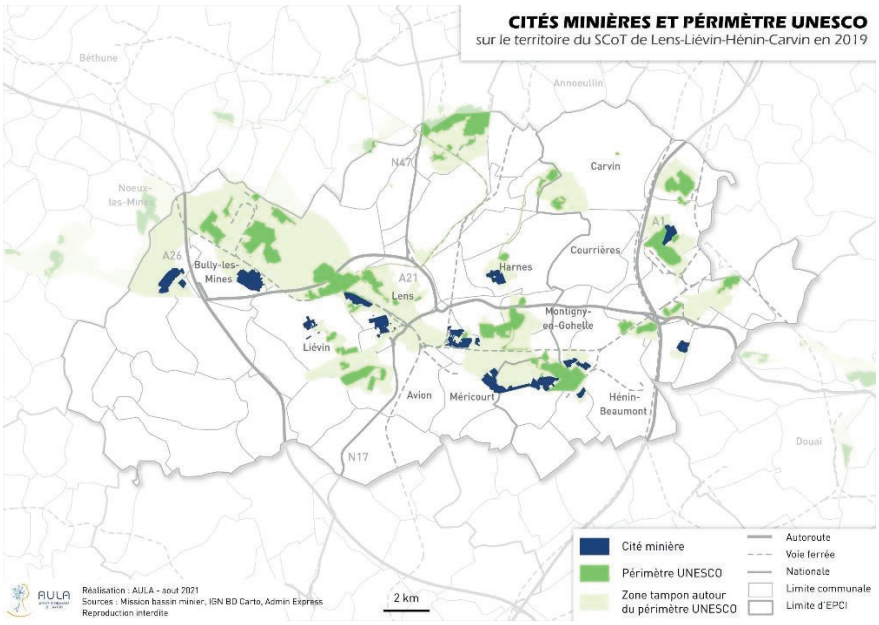
Part des logements locatifs privés en 2015
Source : FILOCOM 2015

En 2015, selon les données FILOCOM, 12% des résidences principales de l'agglomération de Lens-Liévin, étaient occupées par des locataires du parc privé, soit 11 748 ménages. L'importance du volume et du poids du parc social, issu notamment du parc minier, explique le faible poids des propriétaires bailleurs sur le territoire communautaire.

A l'échelle de l'agglomération de Lens-Liévin, la Ville de Lens concentre, à elle seule, un quart des logements locatifs privés du territoire. Ces derniers représentaient plus de 20% du parc de résidences principales en 2015. L'importance du parc locatif ancien de centre-ville et le développement d'une offre nouvelle, suite aux dispositifs de défiscalisation, sont autant de facteurs expliquant le poids plus important des propriétaires bailleurs sur cette polarité. Les villes de Liévin (1 211 logements locatifs privés), d'Avion (944) et de Bully-les-Mines (524) possèdent également un parc locatif privé important.

Sur l'agglomération d'Hénin-Carvin, 6 293 ménages étaient locataires du parc privé en 2015 (soit 12% des résidences principales). Le poids important du parc social explique également le faible poids du parc locatif privé. Ce dernier se concentre sur les polarités d'Hénin-Beaumont (2 215 logements locatifs privés) et de Carvin (984). Leur poids est plus important que moyenne observée à l'échelle communautaire (respectivement 19,6% et 14,2%).

Un parc minier important nécessitant une approche spécifique



Cités minières et périmètre Unesco sur le territoire du SCoT en 2019
Source : Mission Bassin Minier

L'installation des compagnies minières sur le territoire au cours du XIXe siècle a transformé son organisation, ses paysages ruraux et a créé un nouveau modèle d'habitat spécifique, avec sa propre identité architecturale et urbaine, destiné à accueillir en nombre la main d'œuvre nécessaire à son industrie.

Quatre grandes périodes marquent l'évolution urbaine des cités :
- Les corons (1820-1890), dont la caractéristique est le logement familial en bande. Dans certaines cités, ces bandes de logements individuels peuvent s'étendre sur une centaine de mètres et sont appelées des barreaux.
- Les cités pavillonnaires (1860-1939) caractérisées par des maisons jumelles, implantées plus en retrait de la route et entourées d'un petit jardin. La hiérarchie au sein des compagnies minières est traduite dans la bâti et donne lieu à la construction de bâtisses plus travaillées.
- Les cités jardins apparaissent au début du XXème siècle (1904-1939), une attention plus forte est portée à l'environnement paysager de la cité à travers des jardins privés et publics et une voirie plus sinueuse.
- Les cités modernes/contemporaines apparaissent après la deuxième guerre mondiale (1946-1970). L'architecture est plus épurée et la construction est basée sur la rationalisation et l'industrialisation à partir de matériaux plus modernes comme le fibrociment, afin de répondre à la demande.

Aujourd'hui, si d'anciens mineurs (les « ayants-droit ») occupent encore certains logements, l'ensemble des logements miniers sont

entrés dans le parc de logements locatifs sociaux et éligibles à un public plus large de bénéficiaires faisant ainsi progressivement passer ce parc de logements ouvriers à un parc de logements locatifs sociaux « classique ». A noter qu'une partie de ces logements a également été cédé à des propriétaires privés.

Note au lecteur :

La donnée relative au parc du bailleur Maisons et Cités inclut des constructions nouvelles et donc n'appartenant pas au patrimoine minier. Aucun recensement exhaustif de du nombre et de la localisation de ces logements miniers n'est disponible à ce jour. Aussi, une méthodologie est mise en œuvre pour les estimer.

La majorité des logements locatifs sociaux du parc minier sont détenus par deux bailleurs : Maisons et Cités et SIA. Au 31 décembre 2018, selon la Mission Bassin Minier d'après les données des bailleurs, le nombre de ces logements était estimé à 34 332 sur le périmètre du SCoT réparti à hauteur de 91% (31 182 logements) pour Maisons et Cités et 9% (3 150 logements) pour SIA.

La plupart de ces logements sont situés sur le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin (25 000 logements contre 9 332 sur l'agglomération d'Hénin-Carvin). Maisons et Cités détient la majorité des logements dans les deux agglomérations (93% de ces logements sur la CALL et 85% sur la CAHC). La répartition géographique des logements par communes suit principalement, de façon logique, celle des anciens lieux d'exploitation.

Les logements miniers sont anciens et souvent énergivores et leur structuration interne n'est plus forcément en adéquation avec les besoins actuels des familles et les modes de vie modernes. Selon les données du RPLS, en 2019, sur les 33 228 logements sociaux du parc (logements miniers inclus) dont un DPE a été réalisé (soit 47,8% des logements locatifs sociaux du SCoT), 63 % affichaient un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) correspondant au mieux à l'étiquette D. L'amélioration des performances thermiques et plus largement du confort de ces logements est un enjeu important pour développer leur attractivité et celui des cités.

Sur le plan social, les habitants des cités minières concentrent les difficultés. On observe, en effet, que les communes où les revenus médians sont les plus faibles sont celles du cœur urbain qui comportent la part la plus importante de logements sociaux et notamment miniers. Aussi, des enjeux de peuplement et de diversification du statut des occupants se posent dans ces cités.

Plusieurs démarches et politiques publiques notamment évoqués dans le présent chapitre, telle que la 3ème révolution industrielle (REV3), l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), ou encore les OPAH-RU, PIG… permettent d'agir sur ces cités tout en prenant en considération leurs spécificités.

L'articulation entre l'usage quotidien et moderne de cet habitat avec la préservation de ce patrimoine spécifique, reconnu par l'inscription du Bassin Minier en tant que « paysage culturel évolutif vivant » au

Patrimoine Mondial de l'Unesco, est donc un enjeu important pour le SCoT.

Une offre d'aires d'accueil des gens du voyage à renforcer

Définitions (source SDAHGV 2019-2024) :

Les **Aires d'Accueil Permanentes** (AAP) sont des équipements de service public, aménagés pour le stationnement des familles gens du voyage pratiquant l'itinérance.

Les **Aires de Grands Passages** (AGP) sont destinées à l'accueil des gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion de rassemblements.

Le **Terrain Familial Locatif** (TFL) est un terrain dans lequel la caravane constitue l'habitat permanent. Il se compose d'un espace de stationnement pour les caravanes et leur véhicule tracteur et d'un équipement sanitaire.

L'**Habitat Adapté** (HA) désigne un équipement répondant aux besoins de familles gens du voyage : habiter dans un lieu fixe tout en gardant un mode de vie en caravane. Il se compose d'un espace de stationnement te d'un bâti constitué d'une pièce de vie et de sanitaires.

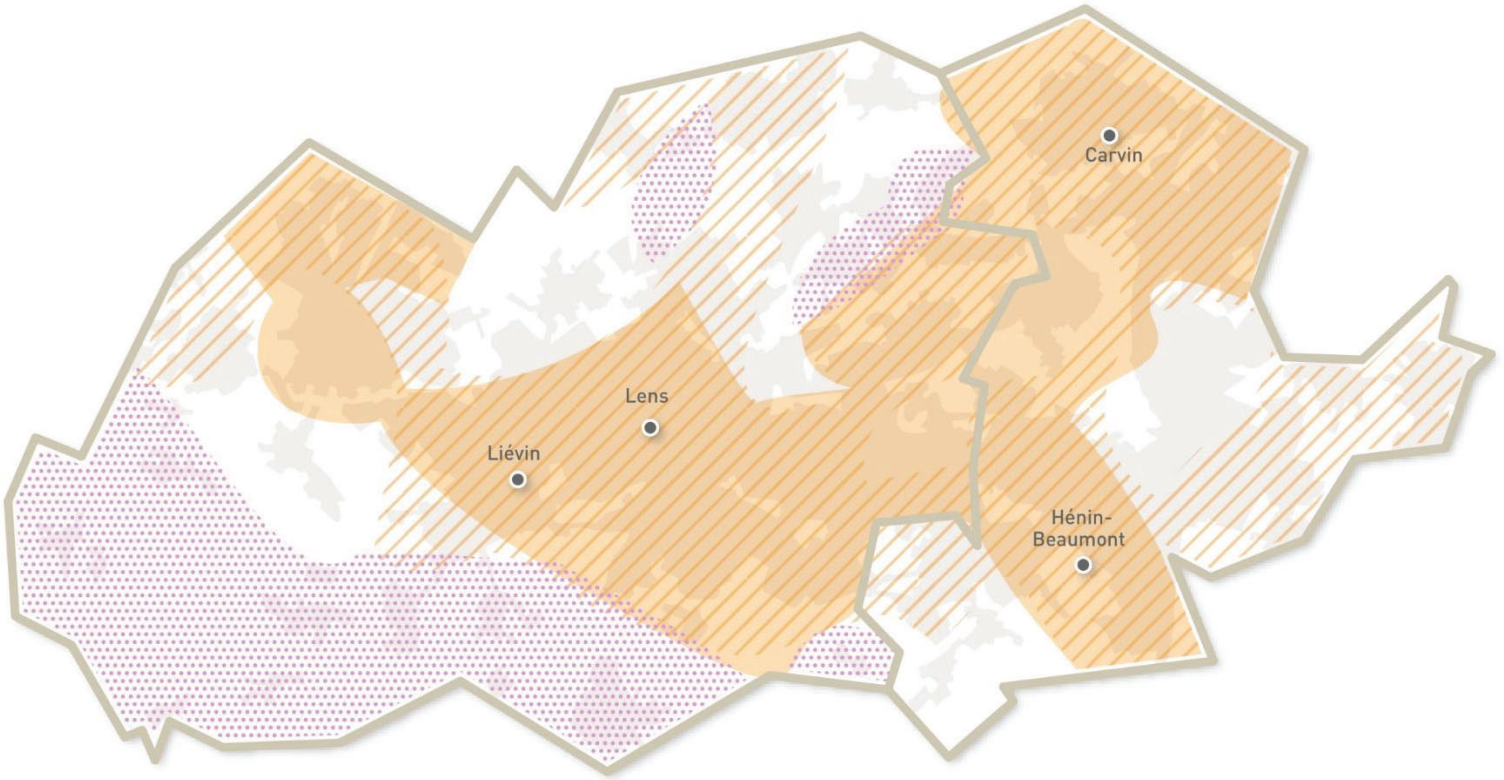
Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage pour la période 2019 à 2024 fixe les objectifs à atteindre sur les deux agglomérations du SCoT en matière d'accueil de cette population.

L'agglomération de Lens-Liévin compte quatre aires d'accueil permanentes (AAP) totalisant 114 places répondant aux objectifs du Schéma Départemental. Toutefois, en raison de la sédentarisation constatée sur ces aires, le Schéma préconise d'envisager leur transformation en Habitat Adapté (HA) sur la base d'une étude de faisabilité à l'initiative de l'agglomération. Il prescrit la création de deux équipements de type Terrain Familial Locatif ou Habitat Adapté de 40 places ou logements.

Sur le territoire de l'agglomération d'Hénin-Carvin, le Schéma Départemental prescrit la réalisation de 6 aires d'accueil permanentes pour un objectif de 121 places. Il note que trois projets d'AAP ont été engagés et que deux autres restaient à préciser à l'heure de sa rédaction. Le schéma prescrit également la création de trois équipements de type Terrain Familial Locatif ou Habitat Adapté de 45 places ou logements.

Une Aire de Grand Passages (AGP) de 200 places mutualisée aux deux agglomérations devra être réalisée sur le territoire du SCoT.

CARTE DE SYNTHÈSE DE LA PARTIE « HABITAT »



HABITAT VACANT

commune où le nombre de logements vacants depuis plus de 5 ans est supérieur à 50 logements

LOGEMENT SOCIAL

commune comprenant au moins 35% de logements sociaux

PROPRIÉTAIRE

commune comptant au moins 70% de propriétaires occupants

Réalisation : AULA - Juillet 2021

Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre

Le parc de logements se caractérise par une **prépondérance de résidences principales** occupées, **pour moitié, par des locataires**. Leur proportion est plus importante dans le tissu urbain historique de l'ex-bassin minier tandis que celle des propriétaires occupants l'est davantage sur les franges sud et nord du territoire. Le statut d'occupation prédominant par secteur s'articule clairement avec le niveau de revenus des habitants.

L'offre **locative privée est faible et concentrée sur quelques communes.** Ceci s'explique par l'importance du volume et du poids du parc social. La **part de locataires de logements HLM est donc supérieure à celle des locataires du parc privé** et est la plus importante dans les communes du cœur urbain. On note qu'une partie importante du parc social est héritée du passé minier du territoire. Ces logements sont ainsi passé progressivement du statut de logements ouvriers à ceux d'un parc locatif social « classique ».

Le parc comporte une **majorité de logements de taille moyenne et grande** posant ainsi l'enjeu d'adaptation de l'offre aux besoins des ménages liés aux évolutions sociodémographiques observées sur le territoire (vieillissement, desserrement des ménages…).

On relève également **une part importante de logements anciens**, construits pour plus de la moitié du parc avant la première réglementation thermique de 1974 et donc énergivores.

Les logements issus du parc minier nécessitent une approche spécifique pour articuler au mieux l'usage moderne de cet habitat avec la préservation d'un patrimoine reconnu par son inscription au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

La vacance des logements a progressé au cours des dix dernières années. La part de vacance frictionnelle, c'est-à-dire liée principalement à la conjoncture du marché, est normale bien que dans une fourchette haute. Le taux ne met en évidence **aucune tension du marché ni, à l'inverse, une surabondance de l'offre** par rapport à la demande. On observe également une vacance de plus longue durée, dite structurelle, plus importante dans le cœur urbain où se situent également les logements les plus anciens. Dans le parc public, les taux de vacance sont faibles.

Enfin, **la dynamique de construction confirme l'attractivité des zones rurales et périurbaines**, également observée par l'analyse des évolutions démographiques, au détriment des centralités. **La majorité de ces nouveaux logements sont des logements individuels** comme l'essentiel des habitations du parc. La prédominance de ce modèle et le phénomène de périurbanisation constant expliquent que **l'habitat**

est le premier poste de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années.

Enjeux

Au vu de ces constats, les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale en lien avec cette thématique sont :

- Développer une offre de logements adaptée aux évolutions sociodémographiques (évolution des ménages, vieillissement de la population…), aux besoins et aux ressources des habitants.

- Etablir une stratégie afin de limiter la consommation foncière pour l'habitat et lutter contre la vacance notamment en renforçant l'attractivité du parc ancien et des centralités (restructuration, réhabilitation et amélioration des performances énergétiques, réflexion sur la qualité des espaces publics…)

- Veiller à la cohérence entre le développement de l'habitat et la mobilité des habitants.

Partie 4

MORPHOLOGIES URBAINES

Héritage du passé minier, la maison individuelle regroupée en cité minière est la forme urbaine dominante sur le territoire du SCoT qui compte 211 cités minières (130 sur la CALL et 81 sur la CAHC). Ces cités se déclinent en une variété de formes plus ou moins denses, à l'architecture variable selon le modèle dont elles sont issues (coron, cité jardin, etc.), la compagnie d'exploitation qui en est à l'origine et bien sûr, l'époque de construction.

Construites en extension des centres anciens, elles forment des ensembles quasi-autonomes accueillant en leur sein des équipements publics comme les églises, les écoles ou encore, les sièges de compagnie.

Suite à la période minière, les vides laissés entre l'urbanisation dense des cœurs de ville et les cités minières ont été peu à peu remplis par de nouvelles opérations d'habitat, relevant généralement d'un habitat collectif et social ou de lotissements individuels.

A côté des cités minières, deux formes urbaines méritent donc d'être relevées, d'abord le tissu dense de centre-ville et de centre-bourg où l'on retrouve notamment les principales centralités de Lens, Hénin-Beaumont, Carvin, sans oublier, l'ensemble singulier que forme le centre-ville de Liévin dans une composition originale à deux-têtes entre centre-ville traditionnel et zone commerciale et enfin, les quartiers d'habitats collectifs qui font aujourd'hui figures d'exception dans ce portait urbain horizontal.

Les cités minières, une mise en scène toujours différente

Les cités minières constituent la pièce maîtresse d'un « paysage culturel évolutif vivant » résultant de deux siècles d'exploitation intensive du charbon. Inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco, ce patrimoine est composé « d'infrastructures (canaux, chemins de fer), de sites néo-naturels (terrils, étangs d'affaissement), d'un patrimoine industriel lié à l'extraction (carreaux de fosses, chevalements), mais aussi d'une série d'équipements (sièges des compagnies, châteaux des dirigeants, églises, écoles, gares, hôtels de ville, hôpitaux, etc.) et, à très grande échelle, d'un habitat ouvrier caractéristique (corons, cités jardins, cités modernes) »[9].

Aussi, toute évolution de ces cités dans le sens d'une restructuration ou d'une densification doit se faire dans le respect de sa valeur

[9] Philippe Prost et Lucas Monsaingeon, « Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, un patrimoine évolutif et vivant », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère, 2020*

patrimoniale. A cet effet, la Mission Bassin Minier a produit un référentiel participant à encadrer l'évolution de ce patrimoine[10].



La cité du 11-19, Centre historique minier de Lewarde

Une mosaïque de formes

Du coron à la cité jardin, de la maison en bande à la maison individuelle, des cités pavillonnaires aux cités modernes, les cités minières révèlent une mosaïque de formes urbaines et architecturales. Cette diversité renvoie notamment à l'organisation sociale et spatiale de la société minière de l'époque dans laquelle s'exerce une certaine forme de ségrégation entre les ouvriers, les chefs porions et les ingénieurs. Cette diversité marque aussi le souci permanent des compagnies d'améliorer les conditions d'habitat.

Les Corons (1825-1890)

« A mi-chemin entre la rue et la courée, le coron est une forme urbaine composée d'un regroupement de petites maisons ouvrières. Elles sont alignées systématiquement et rigoureusement et sont conçues de manière économique. Toutes possèdent un jardin potager individuel et des sols carrelés, signe de modernité et d'innovation pour cette époque »[11].

Les corons sont constitués d'alignement pouvant aller de 5 à 80 maisons identiques sur des parcelles étroites desservies par un réseau de ruelles. Les années 1850 à 1890 voient le développement de cette forme d'habitat prenant aussi le nom de « barreau », modifiant ainsi durablement l'image du territoire.

[10] XXXX source à compléter

[11] L'habitat minier en Région Nord-Pas de Calais, Histoire et évolution 1825-1970, Tome I, Mission Bassin Minier, réédition septembre 2008.

Ces ensembles seront ensuite subdivisés en unités plus petites à la fois pour faire face aux affaissements miniers mais aussi pour des considérations sociales visant à isoler le noyau familial.







La cité jardin (1904-1939)

« En 1898, l'anglais Howard invente la « ville-jardin » fondée sur une gestion plus scientifique des problèmes urbains. Très rapidement, les compagnies minières ont repris à leur compte cette nouvelle manière

de concevoir le cadre de vie (amélioration du confort, notion d'intimité, d'agrément, apparition du végétal et de formes urbaines et architecturales variées »[12].

La construction de ce type de cités est particulièrement marquée dans l'entre-deux-guerres. Elles se différencient des cités pavillonnaires sur plusieurs aspects : la forme et la hiérarchisation des voies, la densité plus faible, le positionnement varié des maisons sur la parcelle, l'importance donnée à la place du végétal.



La cité pavillonnaire (1867-1939)

La cité pavillonnaire constitue le résultat de l'évolution morphologique des corons qui ont été progressivement subdivisés. Elle se compose de groupes de 2 à 4 logements, rassemblés dans une même bâtisse. Progressivement, « ces cités s'agrandissent, elles peuvent rassembler jusqu'à 400 maisons, et offrent des effets visuels impressionnants en volumétrie et en façade. L'architecture marque désormais la puissance des compagnies minières. Certaines compagnies comme celle de Lens ou de Béthune, construisent des équipements et tentent des solutions plus urbaines »[13].

L'architecture de ces cités reste rationaliste comme celle des corons, mais le logement gagne en confort.

[12] *Ibid.*
[13] *Ibid.*





La cité moderne (1946-1970)

Construites après la nationalisation des houillères en 1946, ces cités « représentent un essai d'industrialisation de la construction pour faire face à une lourde pénurie de logement. L'empreinte des doctrines modernistes de la Charte d'Athènes est directement perceptible dans les procédés Camus Haut et Camus Bas (maisons préfabriquées en panneaux de béton). Pour les mineurs en retraite, on construit sur des terrains résiduels des petits logements composés de maisons jumelées de types 100, 106, 230 »[14]

[14] *Ibid.*







Avec ce nouveau modèle conçu autour de logements partout identiques, l'identité urbaine des communes minières se dissout peu à peu.

Une composition urbaine favorable à la nature en ville

Beaucoup moins dense que le tissu urbain des cœurs de bourgs, les cités minières composent néanmoins des espaces de nature particulièrement intéressants. La présence des jardins à l'avant, à

l'arrière et parfois sur le côté des maisons, l'existence d'espacesenherbés entre les voiries et les habitations constituent un terreau favorable pour développer des liens sociaux entre les habitants des cités et établir une véritable cohésion sociale de quartier.
Souvent fleuris, ces frontages enherbés apportent aussi une qualité esthétique à l'espace public. Ainsi, l'aspect verdoyant des frontages contraste avec la minéralité de la voirie et des façades en brique.





Un lien à reconstruire avec les cœurs de ville

Les cités minières se sont construites dans un rapport intime avec l'activité minière. La cité fonctionnait avec la mine. Les compagnies minières ont progressivement développé tout un cadre de vie urbain autour de l'outil de production, avec ses places, ses églises, ses écoles et en ont fait des systèmes relativement autonomes, tournant le dos à la ville. Les cités se sont alors rapidement déconnectées des cœurs urbains.

Cette déconnexion s'est ensuite renforcée avec le développement des nouvelles opérations d'habitat dans les espaces laissés entre les cœurs de ville et les cités minières. Peu structurés autour d'espaces publics

forts, ni d'un maillage facilitant la mobilité, ces développements n'ont pas permis de recréer du lien entre la ville-centre et les cités.

Ainsi, la treille minière constituée autour des fosses, des terrils, des réseaux ferrés d'acheminement du charbon (les cavaliers des mines) qui l'entourent s'est progressivement effacée, brouillée par des développements contemporains : zones d'activités périphériques, infrastructures routières, extensions pavillonnaires, etc. « L'éclatement des éléments patrimoniaux produit de fait un archipel d'éléments architecturaux, flottant au milieu d'une mer de territoires peu qualifiés, victimes des pressions urbaines environnantes »[15].



Les cœurs de villes et de bourgs

Compactes et à forte valeur identitaire, les cœurs de villes et de bourgs sont principalement constitués d'un tissu dense de maisons mitoyennes en front de rue, en ordre continu et le plus souvent en R+1 ou R+1+ combles, hormis les centres de Lens et Liévin qui comportent des hauteurs plus importantes. La densité y est généralement importante (50 à 70 logements à l'hectare) et les rez-de-chaussée sont généralement occupés par des activités commerciales. Aussi, certaines habitations peuvent composer avec un jardin situé à l'arrière.
Les volumes des habitations sont simples, les façades sont en briques, les encadrements et les corniches également. L'habitat y est ancien et vieillissant et se trouve parfois confronté à des problématiques d'insalubrité ou de vétusté.
Les cœurs de bourgs concentrent les principaux équipements, services et commerces de proximité.

[15] *Ibid.*



Centre-ville de Lens



Centre-ville d'Hénin-Beaumont



Centre-ville de Carvin

Les ensembles d'habitats collectifs

Les ensembles d'habitat collectif font relativement exception sur les territoires de la CAHC et de la CALL.

Peu nombreux, ils sont particulièrement présents sur les communes de Lens (Grande résidence, résidence Sellier), Liévin (ZAC des Marichelles), Hénin-Beaumont (Boulevard Jean Moulin, ZAC des deux villes), ou encore Avion (quartier de la République). Généralement construit après la deuxième guerre mondiale, la forme varie entre la « barre » ou la « tour » en R+2 à R+7, implantées en milieu de parcelle.

. De taille importante, les parcelles accueillent aux pieds des immeubles, des espaces verts et des parkings dédiés aux riverains.

A Lens, le développement de ce type d'habitat s'est fait dans la zone nord sur d'ancien secteur de marais asséchés et au sud-est de la ville en marge de la cité 4.



Lens, quartier Grande résidence



Lens, quartier Grande résidence

PARTIE 5

ECONOMIE

Evolution générale de l'emploi local

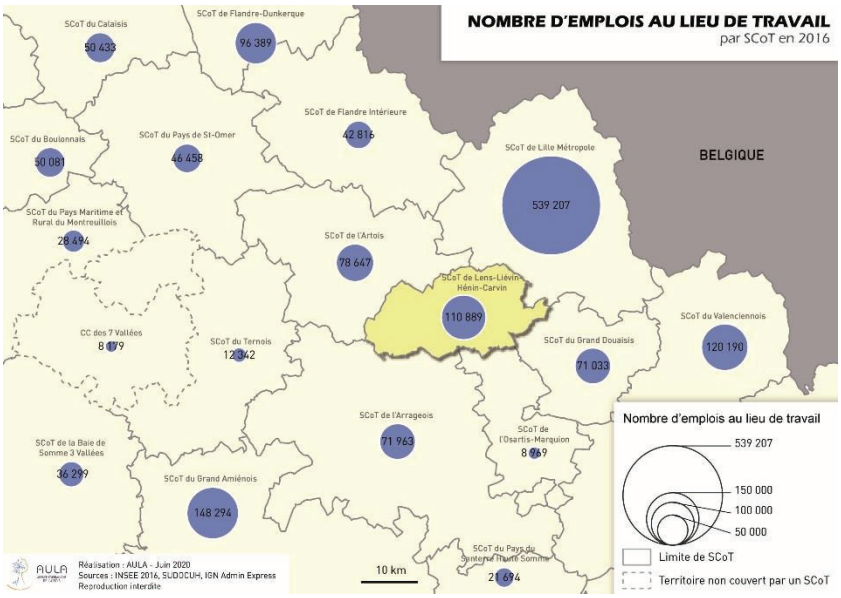
Evolution du nombre d'emplois

110 889
emplois au lieu de travail en 2016

En 2016, selon les données de l'INSEE, le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin comptait 110 889 emplois, soit 23,1 % des emplois du département et 5,2% des emplois des Hauts-de-France.

Pour bien comprendre ce chiffre et mesurer son degré de précision, il est important de noter qu'au sens du recensement de la population, les personnes employées sont celles qui ont déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. L'emploi est comptabilisé soit à la commune de résidence soit au lieu de travail. A la commune de résidence, on parle de population active ayant un emploi. Au lieu de travail, on parle d'emploi au lieu de travail ou plus brièvement d'emploi (cf. paragraphe supra).

23,1%
des emplois du département

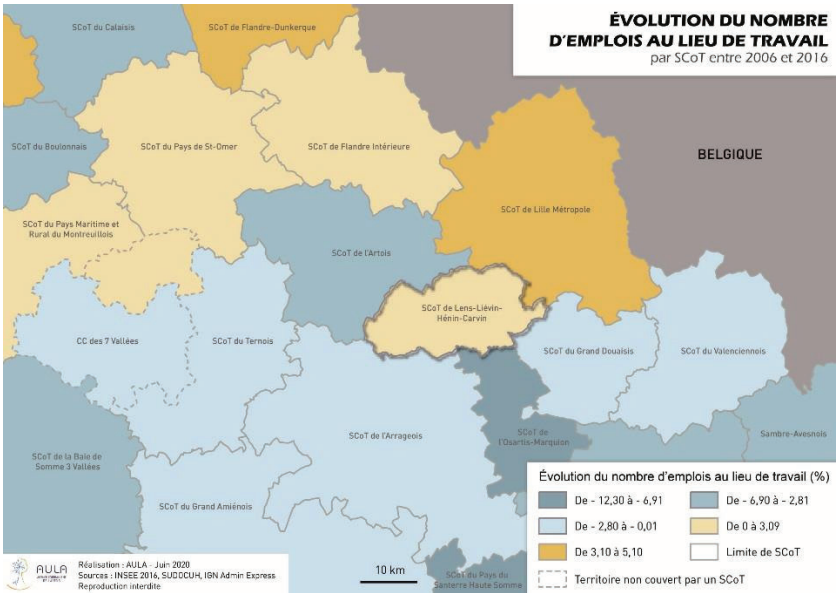


Emploi dans les SCoT en 2016
Source : INSEE, RP 2016, exploitation principale

Une majorité de ces emplois étaient recensés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (70 390 emplois, soit 63,5 % des emplois du SCoT).

+2,1%
d'emplois entre 2006 et 2016

Entre 2006 et 2016, le nombre d'emplois a augmenté de 2,1% (soit + 2 295 emplois) dans un contexte de baisse observé à l'échelle du Département (-2,1%) et de la Région (-1,7%). Cette augmentation suit la moyenne constatée à l'échelle de la France Métropolitaine (+2,0%).



Evolution de l'emploi dans les SCoT entre 2006 et 2016
Source : INSEE, RP 2016, exploitation principale

A l'échelle des agglomérations, on constate que si le nombre d'emplois déclarés dans le cadre du recensement de la population a augmenté de façon importante sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (+3 790 emplois, + 10,3%), la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a connu une baisse d'emplois semblable à celle observée dans le département (-1 495 emplois, soit -2,1%).

Evolution du nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans le périmètre du SCoT

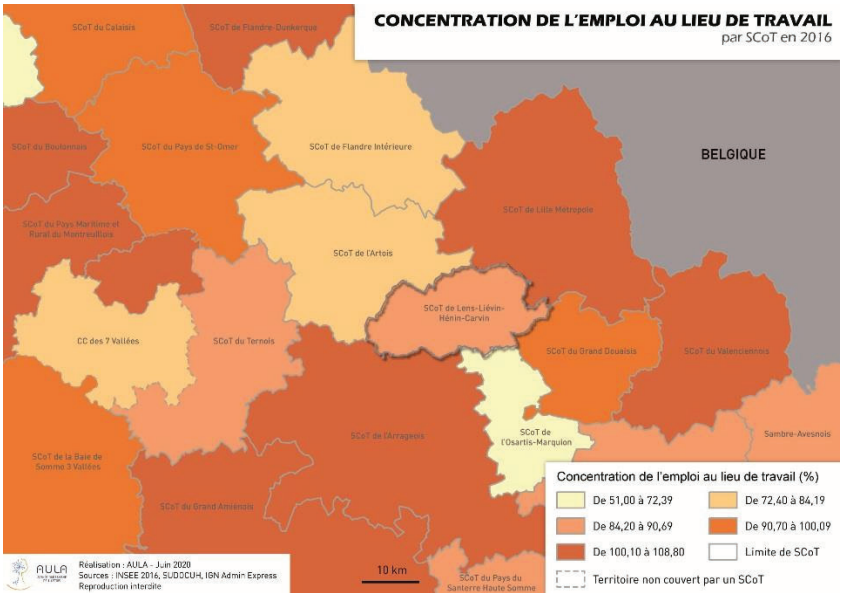
124 104
actifs ayant un emploi résidant sur le territoire en 2016

En 2016, selon les données INSEE du recensement de la population, 124 104 actifs ayant un emploi résidaient sur le territoire du SCoT, soit 1,1% de plus qu'en 2006 (+ 1 356 actifs).

On comptait ainsi 89,4 emplois pour 100 actifs, soit un indice de concentration inférieur à celui constaté à l'échelle du Pas-de-Calais (89,8) et des Hauts-de-France (93,4).

89,4
emplois pour 100 actifs

Cet indicateur permet de déterminer si le territoire est un pôle économique attracteur (lorsque le nombre d'emplois est supérieur au nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone) ou un pôle résidentiel (lorsque le nombre d'emplois est inférieur au nombre de ces actifs).



Concentration de l'emploi par SCoT en 2016
Source : INSEE, RP 2016

Le territoire du SCoT présente donc un profil résidentiel. Dans une hypothèse purement théorique où les emplois du territoire seraient occupés par les seuls résidents, leur nombre serait insuffisant pour offrir un emploi à tous les actifs du territoire. Cela ne signifie pas que le territoire est fragile sur le plan de l'emploi mais qu'il est plutôt dépendant des interactions avec les territoires voisins.

Typologie de l'emploi

Evolution de l'emploi au lieu de travail

Le territoire de Lens-Liévin-Hénin-Carvin était un territoire rural et agricole lorsque l'industrie minière s'y est installée à partir du XIXème siècle. Portée par la forte demande liée à l'industrie, l'activité a prospéré et le territoire s'est spécialisé dans cette mono-activité.

Si après-guerre, la demande est restée importante, notamment en raison des besoins liés à la reconstruction, l'activité entre en récession à partir des années 1960, notamment en raison de l'appauvrissement de la ressource et de la baisse des rendements.

Face au défi de la reconversion économique du territoire, les politiques publiques économiques se sont orientées vers le développement de l'industrie automobile en raison de sa situation géographique, à un carrefour de l'Europe, mais également en raison de la disponibilité de la main d'œuvre industrielle présente sur le territoire.

Toutefois, ce secteur d'activités est à son tour affecté par les vagues de désindustrialisation touchant le pays et d'adaptation aux mutations technologiques. L'économie locale se tourne désormais vers le secteur tertiaire.

En 2016, selon les données du dernier recensement de la population, les activités tertiaires (à savoir le commerce, les transports et services,

81,7%
d'emplois au lieu de travail dans le tertiaire en 2016

l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale) représentaient 81,7 % des emplois au lieu de travail du territoire.

Entre 2006 et 2016, ces activités ont progressé de 6,6 %, soit de 5 614 emplois supplémentaires, alors que les activités du secteur secondaire (industrie et construction) connaissaient une diminution de 16,1 % de leurs effectifs (soit – 3 847 emplois) et les activités agricoles une baisse de -31,3% (soit – 168 emplois) sur la même période.

De façon plus fine, on observe que le secteur du commerce, des transports et des services a la plus forte augmentation en effectif au cours des dix dernières années (+ 2 937 emplois, + 6,3% d'effectifs soit une croissance moyenne annuelle de 0,6%). Cette progression est plus importante que celle observée à l'échelle de la France Métropolitaine (+5,7% entre 2006 et 2016) et plus encore qu'aux échelles départementale (+1,5%) et régionale (+1,4%).

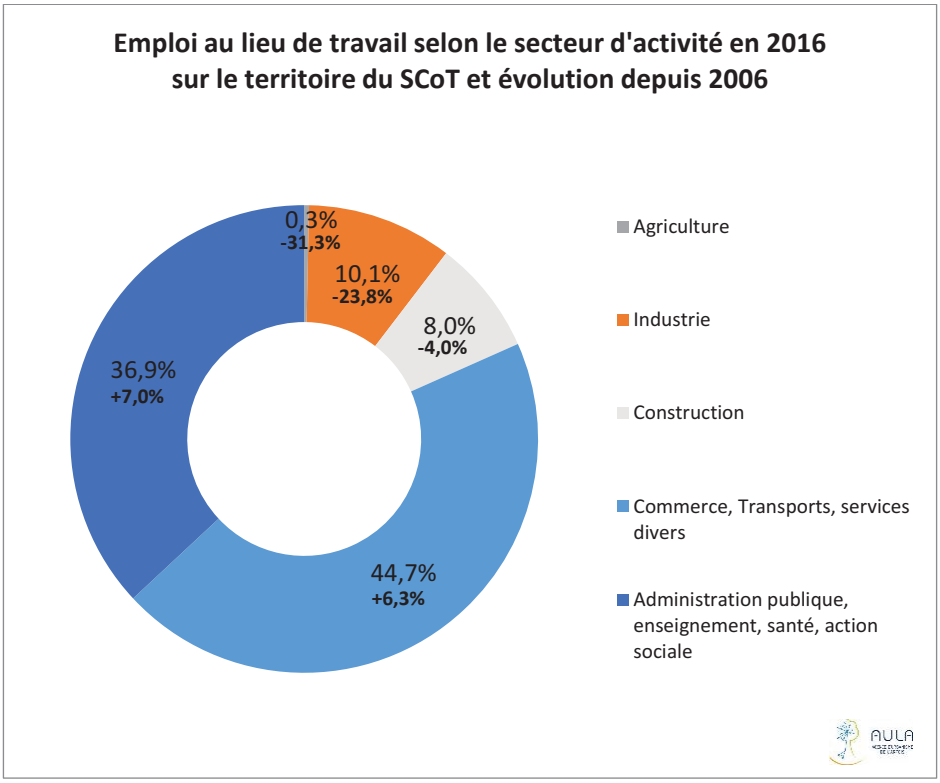
+6,6%
d'emplois au lieu de travail dans le tertiaire entre 2006 et 2016

Le secteur de l'administration, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale a également connu une dynamique de croissance (+ 7 % d'effectifs entre 2006 et 2016, soit + 2 677 emplois, progression annuelle de +0,7%/an). Cette progression est sensiblement inférieure à celle observée à l'échelle régionale (+8%) ou à la moyenne nationale (+8,4%).

Sur la même période, l'industrie est le secteur d'activité qui a connu la plus forte perte d'emploi (-3 476 emplois, -23,8%, soit une baisse annuelle moyenne de 2,7%). Cette baisse reste toutefois moins importante que celle constatée sur le département (-26,1%) et la région (-24,3%).

-23,8%
d'emplois au lieu de travail dans l'industrie en 2016f

Enfin, les données INSEE, permettent également de constater que le secteur de la construction a également connu une baisse modérée de ses effectifs entre 2006 et 2016 (-371 emplois, -4%, soit une baisse annuelle moyenne de 0,4%).



Emploi au lieu de travail selon le secteur d'activité en 2016 sur le territoire du SCoT et évolution depuis 2006
Source : INSEE, RP 2006 et 2016, exploitations complémentaires

Les mouvements domicile-travail : une dépendance à l'emploi plus large que le périmètre du SCoT

Une majorité de flux internes

En 2016, la majorité des actifs résidant sur le territoire y travaillaient également (60%). En 2006, cette part était de 64 %. Si cette part reste prépondérante, on constate ainsi une progression de la part des actifs travaillant en dehors du périmètre du SCoT et donc un allongement de la distance globale moyenne domicile-travail effectuée chaque jour par les actifs du territoire.

Des flux sortants majoritairement à destination de la Métropole Européenne de Lille

La moitié des actifs sortants du territoire travaillent dans la Métropole Européenne de Lille (MEL, 20 645 actifs soit 42% des flux sortants). Les autres lieux principaux de travail sont situés sur la Communauté Urbaine d'Arras (CUA, 6 686 actifs, 13%), la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR, 6 863 actifs, 14%) et la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD, 5 845 actifs, 12%).

Entre 2006 et 2016, les flux sortants vers la Métropole Européenne de Lille ont connu la plus forte augmentation (+27,5%), suivis par ceux vers la CUA (+14,4%) et vers la CAD (+9,7%). En revanche, les flux vers la CABBALR ont diminué (-17,5%).

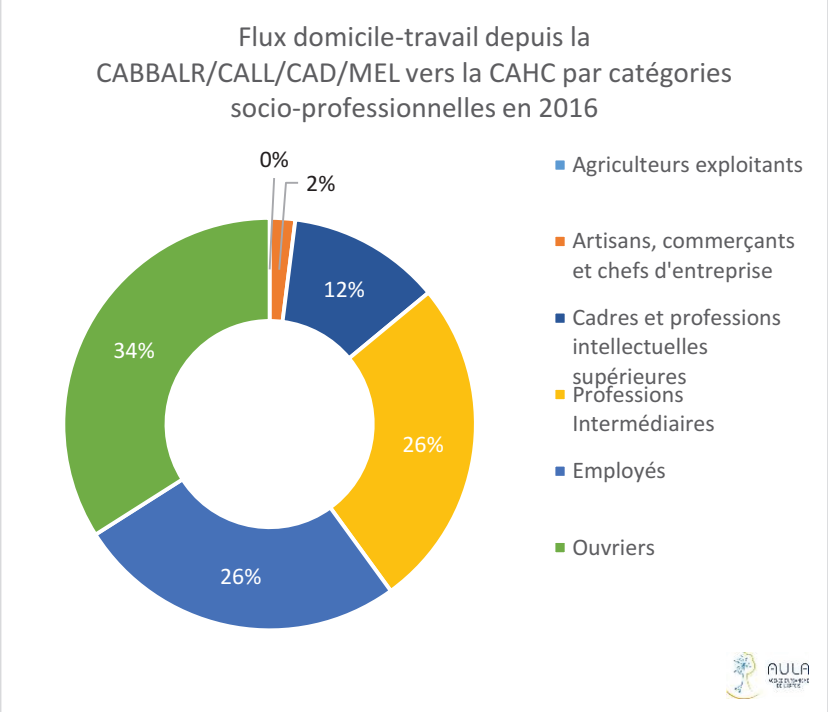
Des flux entrants provenant principalement de la CABBALR et de la MEL

La majorité des actifs entrants proviennent de la CABBALR (11 635 actifs, 32 % des flux entrants). La Métropole Européenne de Lille est le second territoire de provenance des actifs résidant en dehors du SCoT (6 383 actifs, soit 17%), suivi par la CUA (4 361 actifs, 11%) et la CAD (3 606 actifs, soit 10%).

Entre 2006 et 2016, les flux provenant de la CABBALR ont connu une augmentation importante de l'ordre de 26% tandis que ceux provenant de la MEL ont progressé plus faiblement (+8%).

Des flux internes en baisse sur la CAHC malgré la création d'emplois

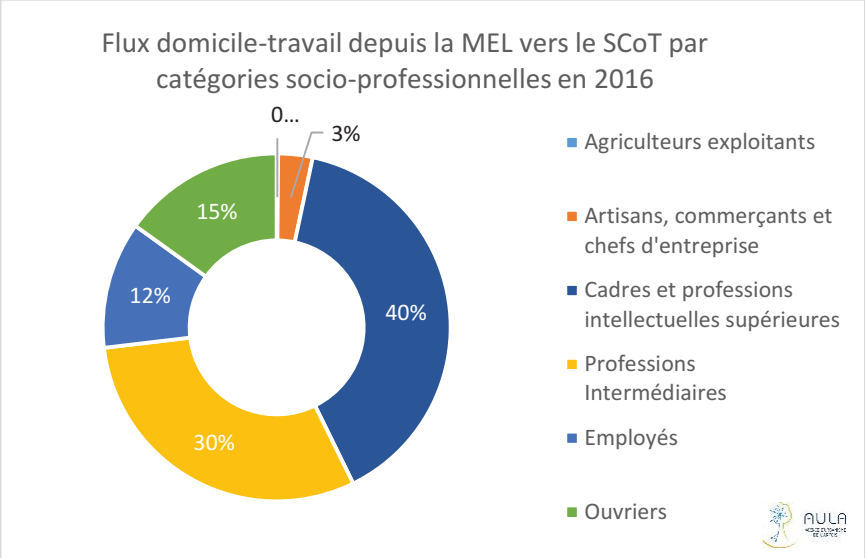
On constate qu'entre 2006 et 2016, les flux internes à la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin ont diminué sensiblement (-2,8%) et ce, alors que sur la même période, le territoire a créé 3 790 emplois supplémentaires[16] et sa population active a progressé de 6,1%. Cette création d'emplois a donc profité à des actifs provenant d'autres territoires que l'agglomération notamment ceux de la CALL, de la MEL, de la CABBALR et de la CAD qui représentent 72% de ses flux entrants.



Flux domicile-travail depuis la CABBALR/CALL/CAD/MEL vers la CAHC par catégories socio-professionnelles
Source : INSEE 2016

[16] Emplois au lieu de travail. Source : Insee.

Une majorité de cadres et professions intermédiaires en provenance de la Métropole Européenne de Lille



Flux domicile-travail depuis la MEL vers le SCOT par catégories socio-professionnelles en 2016
Source : INSEE 2016

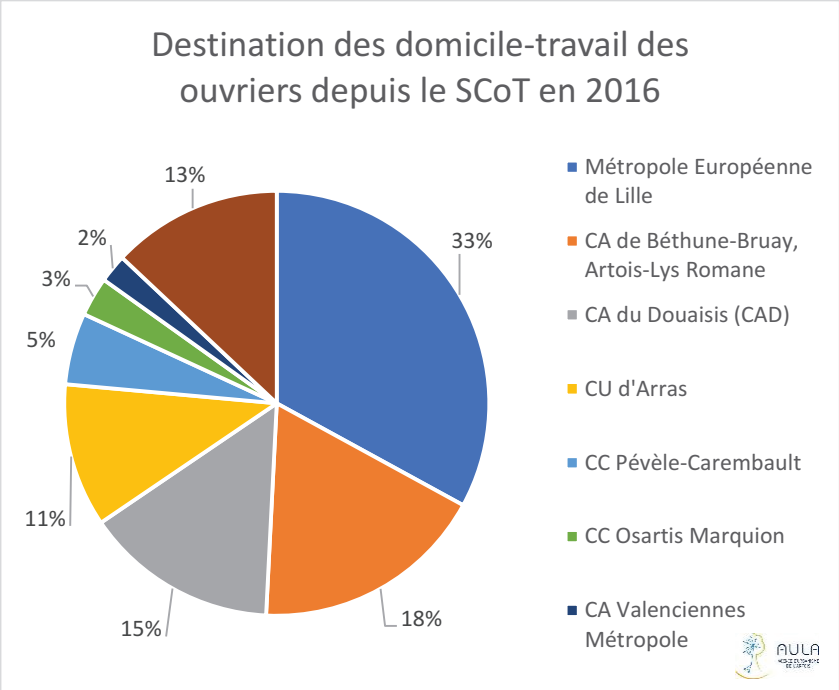
Les cadres et professions intermédiaires représentaient, en 2016, 70% des flux domicile-travail depuis la Métropole Européenne de Lille vers le territoire du SCoT (soit 4 454 actifs) et ce alors que ces catégories sont sous-représentées dans la population active résidant sur le territoire (cf. infra : population active). Aussi, l'installation de ces actifs constitue un enjeu pour le territoire.

Des ouvriers travaillant davantage en dehors du SCoT

Entre 2006 et 2016, on constate enfin que la part des ouvriers dans les flux internes au SCoT a diminué de 18,6% (soit -4696 actifs) alors que la part des employés est restée stable (+0,5%).

La majorité des flux domicile-travail des ouvriers résidant sur le territoire du SCoT se fait à destination de la Métropole Européenne de Lille (32%, soit 5 369 ouvriers). Cette part a progressé de 12 % depuis 2006.

Le reste des flux domicile-travail des ouvriers se font principalement vers la CA de Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane (18%), la CA du Douaisis (15%) et la CU d'Arras (11%) et la CC de CC Pévèle-Carembault (5%).



Destination des domicile-travail des ouvriers depuis le SCOT en 2016
Source : INSEE 2016

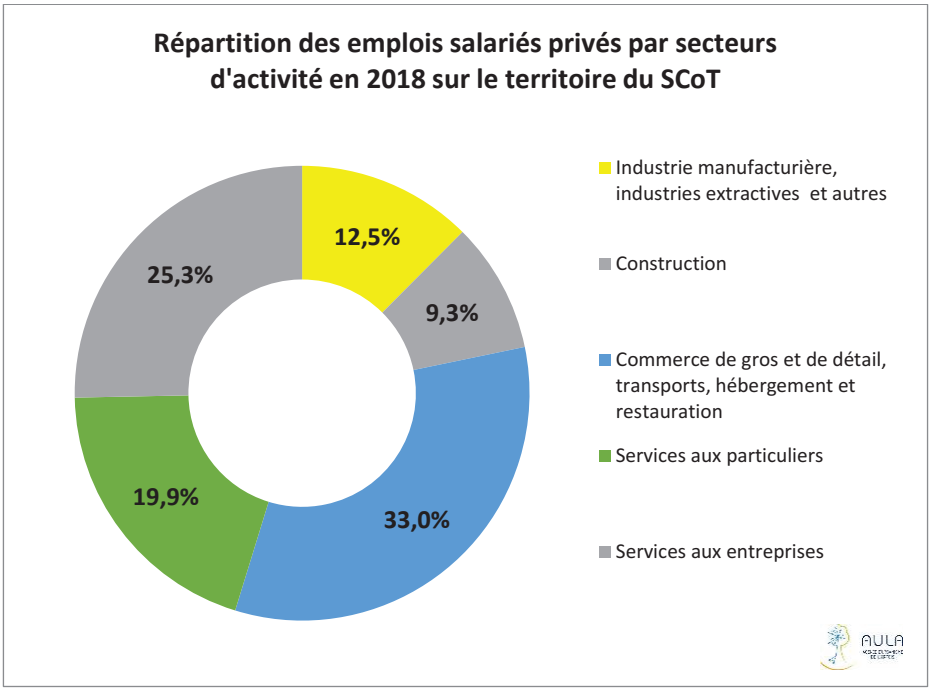
Evolution de l'emploi privé

Les données INSEE issues du recensement de population permettent de dégager de grandes tendances en matière d'emploi sur le territoire. D'autres indicateurs peuvent toutefois être mobilisés afin d'affiner ou compléter les observations et rendre compte d'une analyse plus actuelle de l'emploi. Ainsi, les données de l'ACOSS URSAFF, issues des formalités déclaratives des entreprises et de la gestion des comptes des cotisants, permettent notamment d'obtenir une vision fine et précise des effectifs salariés et le nombre d'établissements privés mais elles ne peuvent en aucun cas être comparées avec les données INSEE.

78,3%
emplois du secteur privé dans les activités tertiaires en 2018

Les données ACOSS URSAFF confirment l'importance du poids du secteur tertiaire (commerce et services) sur le territoire. Ces activités tertiaires représentaient, en 2018, 78,3 % des emplois du secteur privé à l'échelle du SCoT. Cette proportion est supérieure à celle observée aux échelles du département (71,7%), de la région (73,3%) et en France Métropolitaine (76%).

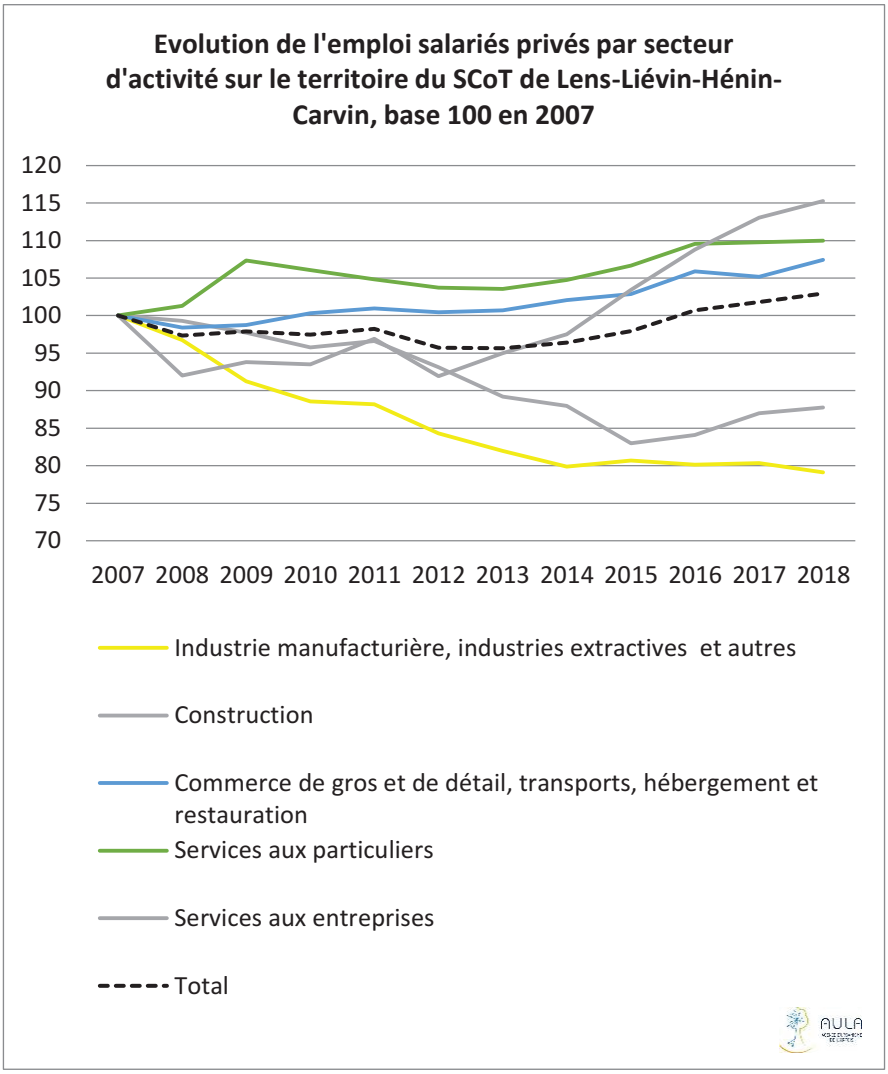
On note qu'entre 2007 et 2018, le secteur tertiaire a progressé de 10,5% alors que celui du secteur secondaire (industrie et construction) a diminué de 17,4% à l'échelle du SCoT.



Répartition des emplois salariés privés par secteurs d'activités en 2018 sur le territoire du SCoT
Source : URSAFF ACOSS 2019

+10,5%
d'emplois du secteur privé dans les activités tertiaires entre 2007 et 2018

-17,4%
d'emplois du secteur privé dans le secondaire entre 2007 et 2018



Evolution de l'emploi salariés privés par secteur d'activité sur le territoire du SCoT, base 100 en 2007
Source : URSAFF ACOSS 2019

Un secteur secondaire représentant une part de moins en moins importante dans l'emploi du secteur privé

Le secteur de l'industrie représentait 10 576 emplois en 2018, soit 12,5% des emplois du secteur privé du territoire. Cette proportion est inférieure à celle observée à l'échelle départementale (19,5%) et régionale (19,3%) mais surtout à l'échelle nationale (16,3%).

-20,9%
d'emplois du secteur privé dans l'industrie entre 2007 et 2018

Entre 2007 et 2018, l'industrie a perdu 2 794 emplois, soit une baisse de 20,9 % de ses effectifs. Cette évolution est sensiblement moins importante que celle constatée sur le département (-21,4%) ou encore sur la région (-27,2%) mais reste nettement plus importante que la baisse observée au plan national (-13,3%).

En dehors de la mondialisation de la concurrence et des mouvements médiatiques de délocalisations, la désindustrialisation du pays s'explique surtout par les évolutions de la structure de production du secteur d'activité. Les gains de productivité (liés au progrès technique) ont largement contribué à réduire les besoins en main d'œuvre. Les mutations de la structure de consommation des ménages expliquent également une part importante de la désindustrialisation : la croissance de la demande pour les biens d'équipement tend à diminuer depuis la fin des Trente glorieuses.

Aussi, l'externalisation des fonctions supports des entreprises permet enfin d'expliquer une partie de l'effondrement de l'emploi industriel, et d'expliquer en parallèle le dynamisme du secteur des services aux entreprises.

7 884
emplois du secteur privé dans la construction en 2018

Autre activité secondaire en perte de dynamisme, le secteur de la construction représentait, en 2018, 7 884 emplois du secteur privé à l'échelle du SCoT, soit une baisse de 1 102 emplois (-12,26%) par rapport à 2007. Malgré cette baisse, la part du secteur dans l'emploi salarié local reste supérieure à celles constatées dans le département (8,8%) et la région (7,4%).

-12,26%
d'emplois du secteur privé dans la construction entre 2007 et 2018

Ce secteur est traditionnellement dépendant des fluctuations de la conjoncture économique. Au cours des années qui ont suivi la crise économique de 2007, on constate que le nombre d'emplois du secteur est resté relativement stable jusqu'en 2011 (-3,4%) notamment du fait que les carnets de commandes étaient encore fournis (grâce au soutien de la commande publique en particulier). A partir de 2011, le nombre d'emplois du secteur a chuté fortement jusqu'en 2015 (-1 223 emplois, soit -14,1 % entre 2011 et 2015). Depuis, le secteur avait amorcé une reprise en retrouvant une croissance du solde des embauches (+ 427 emplois soit + 5,7% entre 2015 et 2018).

Le profil de la courbe d'évolution de l'emploi du secteur est comparable à celle observée à l'échelle nationale. Toutefois, son amplitude est localement plus importante. Ainsi, lorsqu'à l'échelle du SCoT, le secteur perd près de 17% de ses effectifs entre 2011 et 2015, la baisse moyenne nationale n'est que de -10%. De même, le rythme

de la croissance du nombre d'emplois constatée à partir de 2015 est plus important dans le périmètre du SCoT qu'au plan national.

S'il est encore trop tôt pour évaluer pleinement les conséquences de la crise sanitaire liée au Covid-19, la baisse conséquente d'activité pour l'année 2020 devrait se répercuter dans les chiffres de l'emploi du secteur.

28 034
emplois privés dans le secteur du commerce, transport et de l'hébergement restauration en 2018

Une tertiarisation de l'économie locale qui s'accélère

Un secteur du commerce, des transports et de l'hébergement et restauration important et dynamique

Le secteur « commerce, transports, hébergement et restauration » est celui qui compte le plus d'emplois au sein du périmètre du SCoT. Il représentait, en 2018, 28 034 emplois, soit 33 % des emplois du secteur privé du territoire. Cette proportion est supérieure à celle constatée à l'échelle départementale (31,4%) et régionale (30,1%) mais surtout à l'échelle nationale (16,3%).

14 774
emplois du secteur privé dans la commerce en 2018

Entre 2007 et 2018, le secteur a gagné 1943 emplois, soit une augmentation de 7,4%. A titre de comparaison, le secteur n'a progressé que de 2 % à l'échelle du département et de 3,5 % à celle de la France Métropolitaine et les effectifs sont restés stable à l'échelle de la Région (-0,1%).

Avec 14 774 emplois en 2018, le sous-secteur du commerce représentait 17,4 % de l'ensemble des emplois du secteur privé du territoire. Ce poids est relativement plus important que dans le reste de la France Métropolitaine (16,7%).

3 828
emplois du secteur privé dans l'hébergement et la restauration en 2018

Entre 2007 et 2018, le commerce n'a progressé que de 2,8%, soit de 408 emplois. Contrairement à ce qui est observé à l'échelle nationale, le secteur a bien résisté à la crise de 2007 sur le territoire. En effet, très peu d'emplois ont été détruits et le solde des embauches a progressé dès 2012 (contre 2014 au plan national). Il devra désormais faire face aux enjeux de la reprise suite à la crise sanitaire de 2020.

Le sous-secteur de « l'hébergement et de la restauration » comptait 3 828 emplois en 2018 et représentait 4,5% des emplois du secteur privé du territoire. Entre 2007 et 2018, il a connu une croissance de 24,3 % de ses effectifs (soit + 749 emplois).

Aussi, bien que le poids de ce sous-secteur soit inférieur à la moyenne nationale (5,8%), son dynamisme, plus important sur le territoire qu'en moyenne nationale à partir de 2012, lui a permis de commencer à rattraper son retard. Toutefois, ici encore, la crise sanitaire liée à la Covid-19 devrait impacter fortement le secteur à compter de 2020 en raison des mesures prises pour enrayer la propagation du virus (fermeture des établissements, restrictions des déplacements non essentiels, fermeture des frontières…).

9 432
emplois du secteur privé dans les transports et l'entreposage en 2018

Enfin, le sous-secteur des « Transports et de l'entreposage » comptait, en 2018, 9 432 emplois et représentait ainsi 11,1% des emplois salariés du territoire. Signe de l'attractivité du territoire vis-à-vis des activités logistiques, le sous-secteur a un poids dans l'emploi local beaucoup plus important qu'à celui observé à l'échelle nationale (7,6 % des emplois).

Ce sous-secteur a également connu un développement important au cours de la dernière décennie. On recense, en effet, en 2018, 786 emplois supplémentaires par rapport à 2007, soit une croissance de 9,1% et ce dans un contexte d'une diminution de plus de 5 000 postes constatée au plan national.

Un secteur des services qui porte le dynamisme du territoire

45,2%
des emplois du secteur privé dans les services en 2018

En 2018, le secteur des services représentait 38 416 emplois, soit 45,2% des emplois du secteur privé du territoire, dont 16 924 emplois pour les services aux particuliers (19,9% des emplois du territoire) et 21 492 emplois (25,3%) pour les services aux entreprises.
Le poids des services est plus important que celui relevé à l'échelle du département (40,3%) et de la région (43,5%) mais reste un peu moins important que la moyenne nationale (46%).

+10%
d'emplois du secteur privé dans les services à la personne entre 2007 et 2018

Avec une croissance respective de 10 % et 15,3 % entre 2007 et 2018 soit 4 385 emplois supplémentaires, les services aux particuliers et aux entreprises portent très nettement le dynamisme économique du territoire.

Si la croissance des services aux particuliers est inférieure à celles observées à l'échelle des Hauts-de-France (+12,1 %) et nationale (+12,97%), l'accroissement des emplois du secteur des services aux entreprises a été, en revanche, beaucoup plus important sur le territoire qu'à ces échelles (seulement + 8,6 % pour la région et +10,6 % pour la France Métropolitaine).

Comme pour les autres secteurs, l'impact de la crise sanitaire de 2020 devrait affecter la courbe de l'emploi du secteur des services et notamment celle des services aux entreprises intégrant les établissements spécialisés dans le travail temporaire.

L'emploi intérimaire épouse traditionnellement les fluctuations de l'économie réelle et sert de variable d'ajustement en matière d'emploi. Son dynamisme peut révéler une frilosité du marché du travail quant au recrutement pérenne et être un indicateur révélateur de la précarité d'une part des emplois du territoire et des fragilités sociales de la population dans la mesure où le recours à l'intérim est majoritairement envisagé pour les tâches nécessitant peu de qualification.

L'intérim a été particulièrement touché par la crise économique de 2007. Entre 2007 et 2009, ses effectifs n'ont toutefois diminué que de

26 % sur le territoire du SCoT contre 43% à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois et 45 % à l'échelle de la France Métropolitaine. Entre 2010 et 2011, on peut observer un léger regain d'effectif avant une nouvelle chute en 2012.

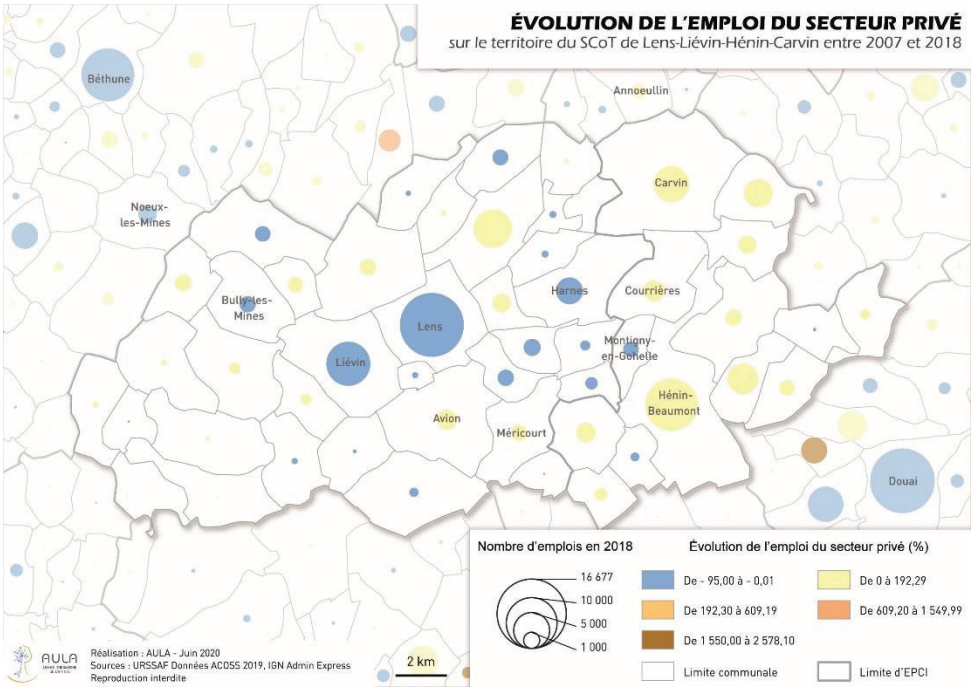
En 2018, le territoire du SCoT comptait 21% d'effectifs supplémentaires par rapport à son niveau de 2007. Ces volumes expliquent une part significative du dynamisme du territoire en termes de création d'emplois. Toutefois, alors que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin retrouvait à peine, en 2018, son niveau d'emploi intérimaire de 2007, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin a créé, sur la même période, près de 1 200 emplois dans ce secteur d'activité. En d'autres termes, le solde positif observé à l'échelle du SCoT est exclusivement imputable au territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

+15,3%
d'emplois du secteur privé dans les services aux entreprises entre 2007 et 2018

	2007	2018	Evolution	En %
Industrie	13 370	10 576	-2 794	-20,9%
Construction	8 986	7 884	-1 102	-12,3%
Commerce, Transports, hébergement et restauration	26 091	28 034	1943	7,4%
Services aux particuliers	15 388	16 924	1 536	10,0%
Services aux entreprises	18 643	21 492	2 849	15,3%
Total	82 478	84 910	2 432	2,9%

Evolution de l'emploi privé par secteur sur le territoire de Lens-Liévin-Hénin-Carvin
Source : URSAFF ACOSS 2019

Localisation des emplois du secteur privé



Evolution de l'emploi du secteur privé par commune sur le territoire de Lens-Liévin-Hénin-Carvin entre 2007 et 2018
Source : URSAFF ACOSS 2019

La cartographie des emplois permet d'observer un contraste net entre les zones très urbaines et les zones plus rurales.

De manière générale, la concentration des emplois se dessine sur la répartition géographique des zones d'activités.

A une échelle plus fine, on constate que les deux agglomérations ont des organisations territoriales et des trajectoires d'évolution de l'emploi différenciées.

Des emplois concentrés sur des polarités pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

- 1700
emplois du secteur privé sur la CALL entre 2007 et 2018

La Communauté d'Agglomération de Lens - Liévin a perdu près de 1700 emplois du secteur privé entre 2007 et 2018.

En 2018, l'axe Lens-Liévin-Vendin-le-Vieil concentre la majorité des 51 250 emplois privés sur la CALL (soit près de 60% des emplois privés de l'agglomération). Toutefois, cet ensemble est globalement en perte de vitesse.

- 8%
d'emplois du secteur privé à Lens entre 2007 et 2018

On observe, en effet, une baisse de 8% des effectifs entre 2007 et 2018 dans la commune de Lens. Cette baisse s'observe dans presque tous les secteurs d'activité, mais principalement dans la construction et l'industrie.

On constate également une baisse de 4% sur la même période pour Liévin qui s'explique notamment par des baisses dans les secteurs du commerce et de la construction.

Enfin, si on observe une hausse de 59% sur Vendin-le-Vieil au cours de la même période, celle-ci s'explique presque intégralement par le transfert d'un établissement de centre d'appels situé précédent sur la commune de Noyelles-sous-Lens et employant plus de 2 000 personnes en 2018.

En dehors de cet axe, la concentration de l'emploi est nettement moins marquée. C'est encore plus vrai à l'ouest de la RD937, où il n'y pas de zone d'activité et très peu d'emplois. Ceci s'explique toutefois par la nature essentiellement résidentielle du secteur des Collines de l'Artois.

+ 4100
emplois du secteur privés sur la CAHC entre 2007 et 2018

Un maillage des emplois plus diffus sur la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin

La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin a gagné environ 4 100 emplois dans le secteur privé entre 2007 et 2018.

1/3
des emplois du secteur privé de la CAHC situés à Hénin-Beaumont en 2018

En dehors de la ville d'Hénin-Beaumont qui concentre un tiers des 33 500 emplois privés de la Communauté d'Agglomération, il n'y a pas de polarité d'emplois qui se démarque nettement. La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin présente un tissu économique relativement homogène sur son territoire.

Viennent ensuite les villes de Carvin, Courrières et Libercourt qui regroupent à elles trois, près d'un tiers des emplois privés de l'agglomération.
Le dynamisme de Noyelles-Godault (+ 24 % d'emplois entre 2007 et 2018) n'est pas lié aux activités commerciales, mais principalement à l'implantation d'établissements du secteur de la sécurité privée.

Malgré la plateforme Delta 3 et ses extensions successives, Dourges compte environ 1 200 salariés en 2018 (soit 320 de plus qu'en 2007). Le secteur de la logistique est relativement stable sur la période, la dynamique de l'emploi étant plutôt liée au secteur de l'industrie manufacturière, qui gagne 275 emplois salariés sur la période.

Un positionnement stratégique pour le développement des activités logistiques

Le secteur de la logistique est devenu une activité sensible pour le territoire. Sa position géographique et ses connexions aux grands axes de transports routiers se reflètent dans le poids qu'occupe l'emploi du secteur d'activité sur le territoire.

Les deux EPCI comptent de nombreux entrepôts qui se sont implantés à proximité des principaux axes routiers, les autoroutes A1, A21 et A26. Les voies d'eau ne sont paradoxalement utilisées qu'à la marge.

La dynamique de ces implantations a même tendance à s'intensifier, puisqu'à la fin de l'année 2018, plus de 70 hectares de bâtiments logistiques supplémentaires étaient en projet dans le périmètre du SCoT.

Le secteur du transport et entreposage représentait ainsi 11,1 % des emplois privés en 2018 (soit environ 9 400 emplois), contre 8,1 % au niveau régional et 7,6 % au niveau national. En 2007, il représentait 10,5 % de l'emploi sur Lens-Liévin-Hénin-Carvin. Le poids important du secteur et son évolution croissante pose la question de savoir si le territoire se dirige vers une spécialisation économique dans les activités d'entreposage.

La dynamique en termes d'évolution de l'emploi est parlante. En effet, alors que les effectifs d'emploi du secteur privé, tous secteurs d'activité confondus, ont progressé au global de 2,9% entre 2007 et 2018, ceux du secteur du transports et entreposage ont augmenté de 9,1 % sur la même période, ce qui en fait l'un des principaux moteurs de l'emploi du territoire.

A noter, la présence du pôle d'excellence Euralogistic situé à Dourges, qui a pour vocation d'animer le réseau d'acteurs, d'être un lieu de formation, de recherche et de promotion de la logistique de demain sur le site de la plateforme « Delta 3 » associant également sur le même site un terminal de transport multimodal (rail, route et voie d'eau) et des zones logistiques sur plus de 300 hectares.

Le développement de ce pôle d'excellence s'inscrit dans une stratégie partenariale à l'échelle régionale, visant à répondre au défi de reconversion économique de l'ex-bassin minier par l'identification et la structuration de plusieurs filières dites « d'excellence ».

Focus sur les clusters et filières d'excellence sur le territoire

Le territoire s'est également engagé dans le développement d'autres filières d'excellence telles que :

- la filière « santé, sport bien-être » soutenue par le pôle d'excellence Vivalley ;
- la filière « silver économie » à travers le Cluster Senior soutenu par la CCI Artois ;
- la filière « métiers d'art » soutenue par l'Institut des Métiers d'Art et du Patrimoine et la chambre des Métiers et de l'Artisanat
- la filière de l'éco-transition à travers le CD2E ;
- la filière du numérique – culturel à travers le pôle d'excellence Louvre – Lens Vallée.

Les clusters et filières au travers de deux exemples

Le pôle d'excellence CD2E

La filière des « éco-activités » est soutenue par le pôle d'excellence du Centre de Développement des Eco-Entreprises (CD2E). Implanté en 2002 sur l'ancien carreau minier du 11/19 à Loos-en-Gohelle, il s'agit historiquement de l'un des premiers clusters du territoire. Son ambition est d'accompagner les entrepreneurs les porteurs de projets, les collectivités dans la Troisième Révolution Industrielle (TRI) : Bâtiment Durable, Energies Renouvelables, Economie Circulaire. Il traduit la volonté du territoire d'opérationnaliser les transitions énergétiques et écologiques de l'économie régionale. Les multiples initiatives, projets et actions entreprises, depuis plusieurs années, par les collectivités et les différents acteurs ont permis au territoire d'être reconnu par la Région « Territoire démonstrateur Rev 3 », avec pour objectif de faire de celui-ci une véritable « turbine de l'écotransition ».

Le site du 11/19 accueille également le pôle de compétitivité Technologies de l'Environnement Appliquées au Matières et aux Matériaux (TEAM2) qui développe la recherche et les applications industrielles dans le domaine des écotechnologies, des éco-matériaux, du recyclage et la dépollution en France. Ce pôle, labélisé en 2010, regroupe des acteurs industriels et de recherche du développement durable, de la déconstruction et du retraitement des déchets.

Le pôle d'excellence du Louvre-Lens

Dans le sillage de l'implantation du Louvre-Lens sur le territoire en 2012, l'association Louvre-Lens Vallée a vocation à créer un écosystème favorable au développement des activités du numérique en lien avec le domaine culturel. Cela se traduit notamment par la création d'une pépinière d'entreprises, qui offre la possibilité aux jeunes pousses de tester leur projet et d'accélérer leur développement. Ce cluster s'inscrit plus largement dans une démarche liée au développement du territoire comme une destination touristique. S'appuyant sur les références reconnues au niveau international que sont le Louvre et l'inscription du Bassin minier à l'Unesco, ainsi que des sites de mémoire attirant chaque année de nombreux visiteurs étrangers, le territoire s'est engagé dans une stratégie visant à fédérer les habitants, les acteurs du tourisme et de l'économie.

La population active

Un rythme de croissance en baisse

156 222
actifs de 15 à 64 ans en 2016

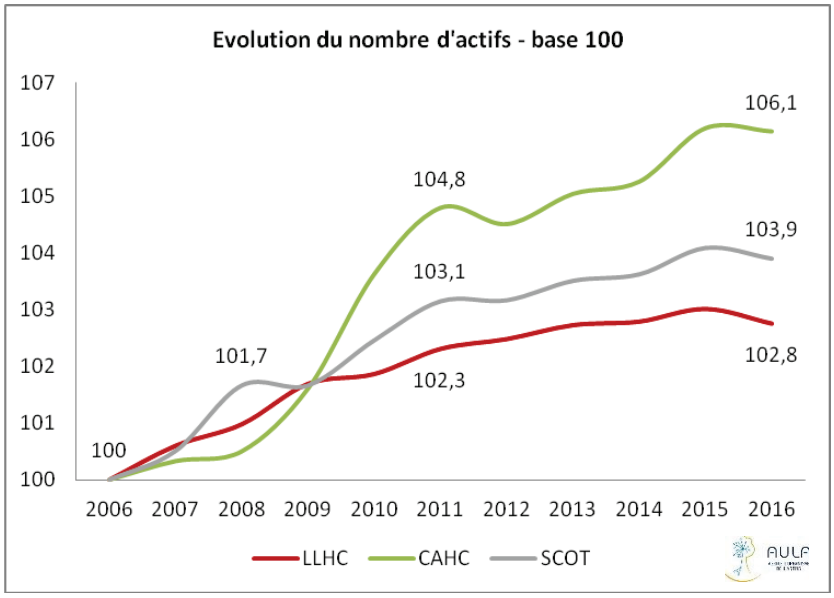
En 2016, le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin comptait 156 222 actifs[17] de 15 à 64 ans, dont 102 224 pour l'agglomération de Lens-Liévin et 53 998 pour celle d'Hénin-Carvin. Le taux d'activité, c'est-à-dire, le rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population, était ainsi de 67,6%.

67,6%
taux d'activité

Entre 2006 et 2016, la population active du SCoT a progressé de + 3,9 %. Cette croissance est supérieure à celle enregistrée à l'échelle régionale (+ 3,2 %) mais reste largement inférieure à la moyenne observée en France Métropolitaine (+ 6,3 %) sur la même période. A une échelle plus fine, on note toutefois que la croissance enregistrée sur l'agglomération de Lens-Liévin (+ 2,8 %) est inférieure à celle constatée sur la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin (+ 6,1%) proche de la moyenne nationale.

[17] Source INSEE : RP 2016 exploitation principale

+3,9%
d'actifs de 15 à 64 ans entre 2006 et 2016



Evolution du nombre d'actifs base 100 en 2006
Source : INSEE, RP2006 à 2016

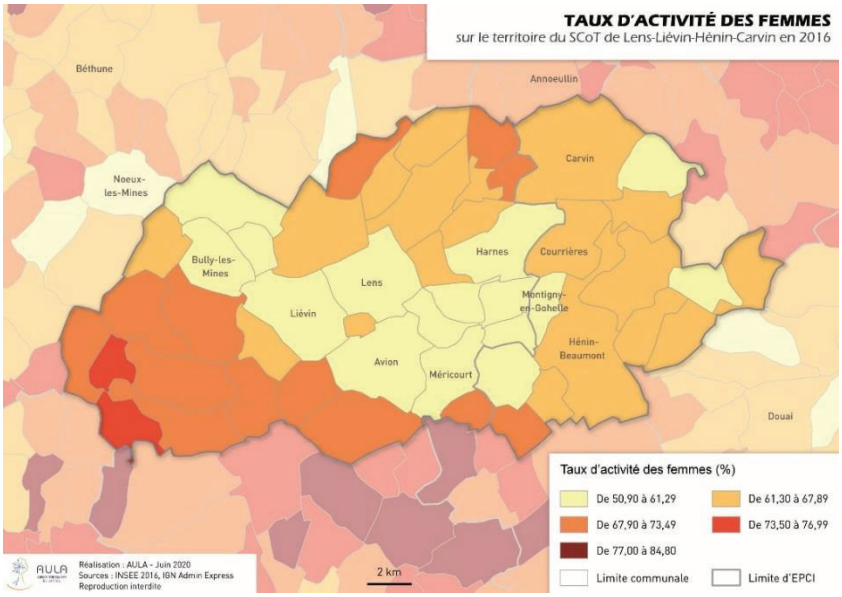
On constate toutefois un net ralentissement de cette croissance au cours des dernières années. En effet, le taux d'évolution annuel moyen du nombre d'actifs qui était de 0,62% entre 2006 et 2011 a diminué à 0,15% entre 2011 et 2016. Ce phénomène n'est toutefois pas propre au SCoT. Un ralentissement du taux d'évolution annuel moyen peut également être observé à l'échelle du département (0,47 % entre 2006 et 2011 contre 0,17 % entre 2011 et 2016), de la région (0,43% à 0,08%) et de la France Métropolitaine (0,63% à 0,27%).

60,6%
taux d'activité des femmes en 2016

+9,1%
de femmes actives entre 2006 et 2016

Un taux d'activité des femmes sous la moyenne nationale et une proportion plus importante d'emplois précaires

A l'échelle du SCoT, le taux d'activité des hommes (74,8%) est plus important que celui des femmes (60,6%). Toutefois, on note qu'entre 2006 et 2016, le nombre d'hommes a stagné dans la population active (-0,1%) alors que le nombre de femmes a nettement progressé (+9,1%). Malgré cela, le taux d'activité des femmes reste très inférieur à la moyenne nationale (71,1%). Il convient toutefois de noter que ce taux, reste également plus faible aux échelles départementale (64,7%) et régionale (66,7%).

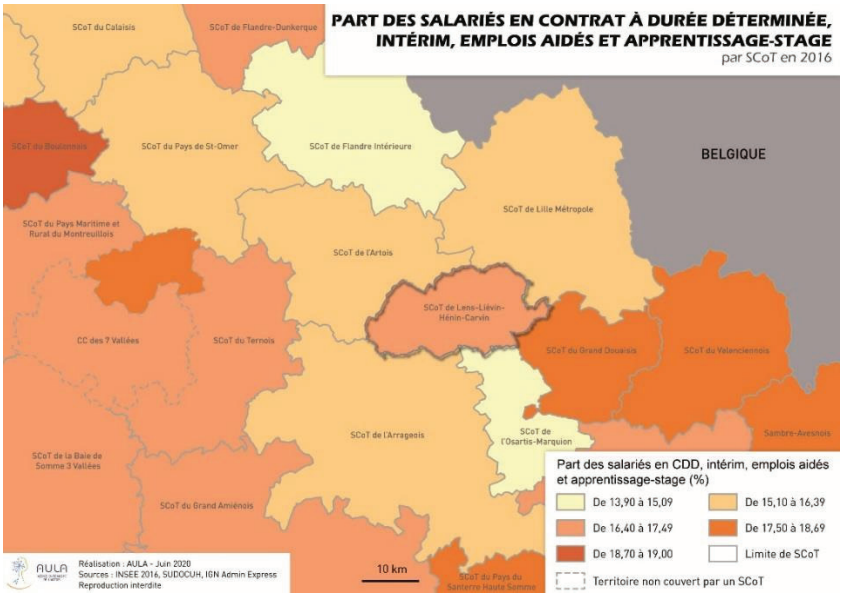


Taux d'activité des femmes sur le territoire du SCoT en 2016
Source : INSEE, RP2016

A une échelle plus fine, on constate que le taux d'activité des femmes est plus important dans les communes où les revenus médians des ménages sont les plus importants et inversement.

17,2%
d'actifs occupant un emploi salarié précaire en 2016

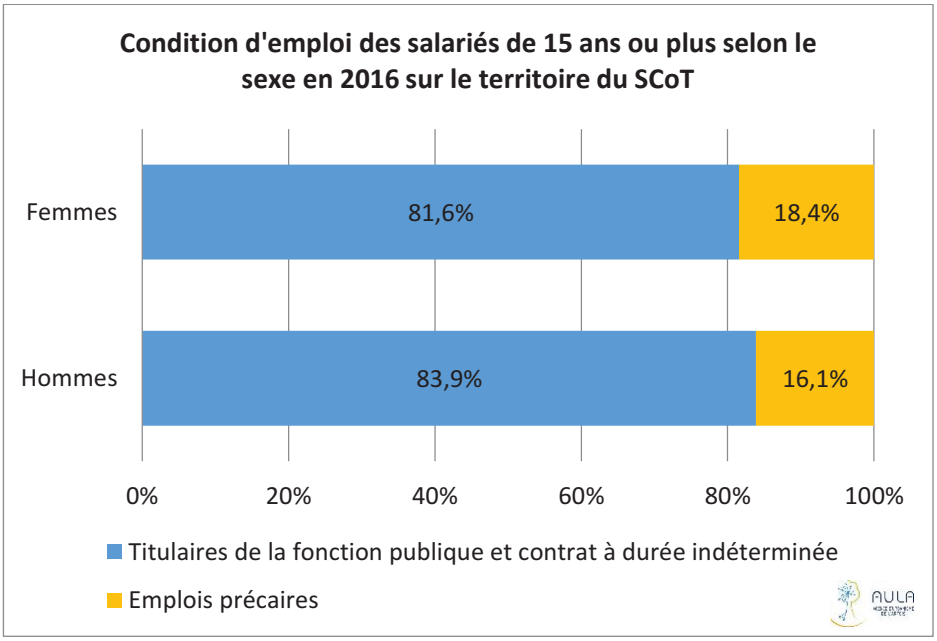
La part des actifs occupant un emploi salarié précaire (contrat à durée déterminée, intérim, emploi aidé, apprentissage ou stage) était de 17,2 % en 2016. Cette part est supérieure à celle constatée aux échelles départementale (16,2%), régionale (16,0%) et en France Métropolitaine (15,3%).



Part des salariés en contrat à durée déterminée, intérim, emplois aidés et apprentissage ou stage par SCoT en 2016
Source : INSEE, RP2016

18,4%
de femmes ayant un emploi salarié précaire en 2016

On note que la proportion de femmes ayant un emploi salarié précaire (18,4 % des femmes salariées) reste plus importante que celle des hommes (16,1%).



Condition d'emploi des salariés de 15 ans ou plus selon le sexe en 2016 sur le territoire du SCoT
Source : INSEE, RP2006 à 2016

14,1%
Taux d'emploi à temps partiel des femmes en 2016

On constate également qu'en 2016, le taux d'emploi à temps partiel des femmes (14,1%) est nettement supérieur à celui des hommes (3,9%). Ce taux est inférieur à celui observé à l'échelle départementale (15%) mais reste proche du taux régional (13,8%) et national (13,1%).

3,9%
Taux d'emploi à temps partiel des hommes en 2016

Un taux d'activité des jeunes plus élevé qu'au plan national et des séniors moins actifs

Lorsque l'on s'intéresse à l'âge des actifs, on constate que le taux d'activité des 15 à 24 ans (43,3%) est plus élevé sur le territoire du SCoT qu'à l'échelle régionale (40,5%) et nationale (40,9%). Cette situation est toutefois comparable au taux d'activité observé à l'échelle du Pas-de-Calais (42,4%).

De même, si le taux d'activité des séniors (55-64 ans), de 41,7% en 2016, est beaucoup plus faible que dans le reste de la France Métropolitaine (54,0%), il reste proche du taux relevé dans le département (44,5%).

43,3%
Taux d'activité des 15-24 ans en 2016

Un taux de chômage qui ne faiblit pas

Tout comme les chiffres de l'emploi (cf. supra), les chiffres du chômage sont calculés de différentes façons, par plusieurs acteurs et principalement le Pôle Emploi, l'INSEE ou encore le Bureau International du Travail (BIT) à l'échelle internationale.

Pôle emploi comptabilise le nombre de personnes inscrites en fin de mois. Ces données, brutes et ne pouvant être contextualisées dans une analyse globale, ne permettent pas de calculer un taux de chômage. Pour cela, il serait nécessaire de rapporter ce chiffre à la population active du territoire.

41,7%
Taux d'activité des 55-64 ans en 2016

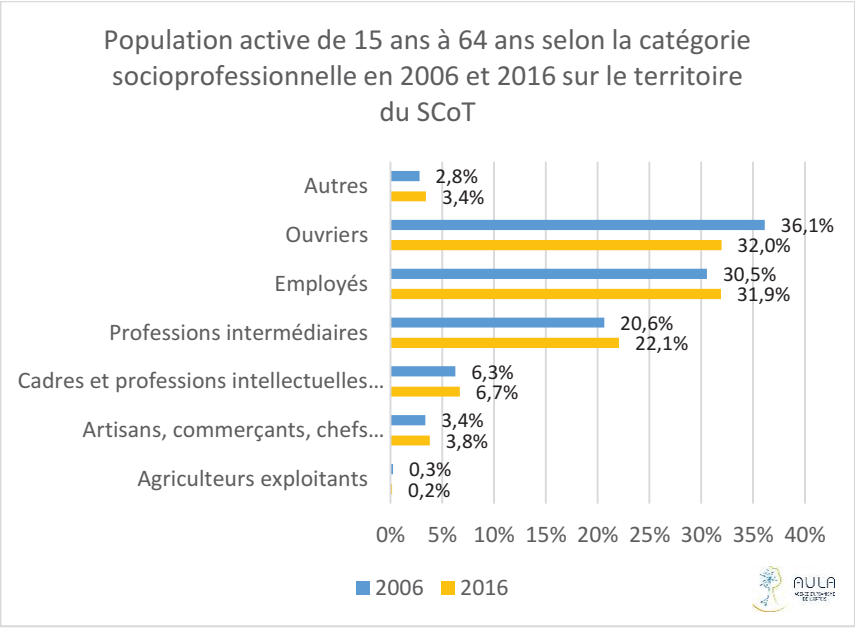
L'Insee publie des taux de chômage régionaux, départementaux et par zone d'emploi, publiés en moyenne trimestrielle et en moyenne annuelle. Ces données permettent d'établir des comparaisons entre régions, départements ou zones d'emploi et apparaissent donc comme les plus opportunes à mobiliser dans le cadre de l'élaboration du diagnostic territorial du SCoT.

Comme l'ensemble des données du présent document, les chiffres du chômage ici présentés sont issus de la dernière publication disponible.

En 2016, le taux de chômage était de 21,1% sur le territoire du SCoT, soit près de quatre points de plus que dans le Pas-de-Calais (17,5%) ou les Hauts-de-France (17,1%) et 7,5 points de plus qu'en France Métropolitaine (13,6%).

Entre 2006 et 2016, le rythme de progression du chômage a eu tendance à légèrement ralentir. En effet, s'il a augmenté de 8,9% entre 2006 et 2011, son évolution n'était plus que de 7,6% entre 2011 et 2016. Ce ralentissement s'observe également à l'échelle nationale mais à des valeurs nettement plus importantes : 15,6 % entre 2006 et 2011 et 12,4% entre 2011 et 2016. Cela signifie que le chômage augmentait plus rapidement à l'échelle nationale qu'à l'échelle du territoire. A nouveau, s'il est encore trop tôt pour mesurer tous les impacts de la crise sanitaire lié au Covid-19 qui a frappé brutalement le monde économique en France à partir de mars 2020, il est très probable que la courbe du chômage poursuive sa hausse particulièrement au vu du poids du commerce et du secteur de l'automobile dans l'emploi local.

Une population active composée majoritairement d'employés et d'ouvriers



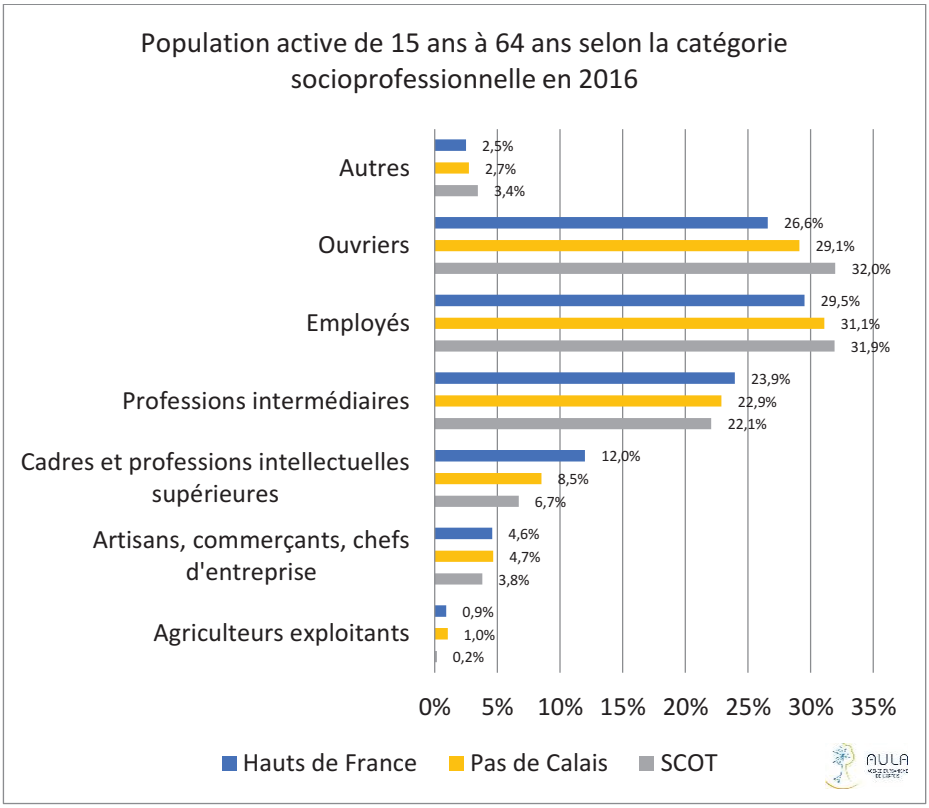
Répartition de la population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle en 2006 et 2016
Source : INSEE, RP2006 et RP2016, exploitations complémentaires

64%

d'actifs employés et ouvriers en 2016

En 2016, près de 64 % de la population active âgée de 15 à 64 ans appartenait aux catégories socioprofessionnelles des ouvriers et des employés. A titre de comparaison la part de ces catégories représentait 60 % à l'échelle du département et 56 % à celle de la région.

La part des ouvriers était de 32% à l'échelle du SCoT. A l'échelle des agglomérations, elle était de 32,4% pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et de 31,2 % pour la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.
Cette part a sensiblement diminué par rapport à 2006 où elle représentait 36,1% de cette population active à l'échelle du SCoT, 36,3% sur le territoire de la CALL et 35,7% sur le territoire de la CAHC. On note également une diminution de cette part entre 2006 et 2016 aux échelles départementale (-7,7%) et régionale (-10,1%).



Répartition de la population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle 2016 à l'échelle du SCoT, du Département et de la Région
Source : INSEE, RP2016, exploitations complémentaires

22,1%

de professions intermédiaires en 2016

La catégorie socioprofessionnelle des employés était représentée à hauteur de 31,9% à l'échelle du SCoT (31,6% pour la CALL et 32,5% pour la CAHC). Cette part a sensiblement progressé par rapport à l'année 2006 où elle représentait 30,5% des actifs du SCoT âgés de 15 à 64 ans.

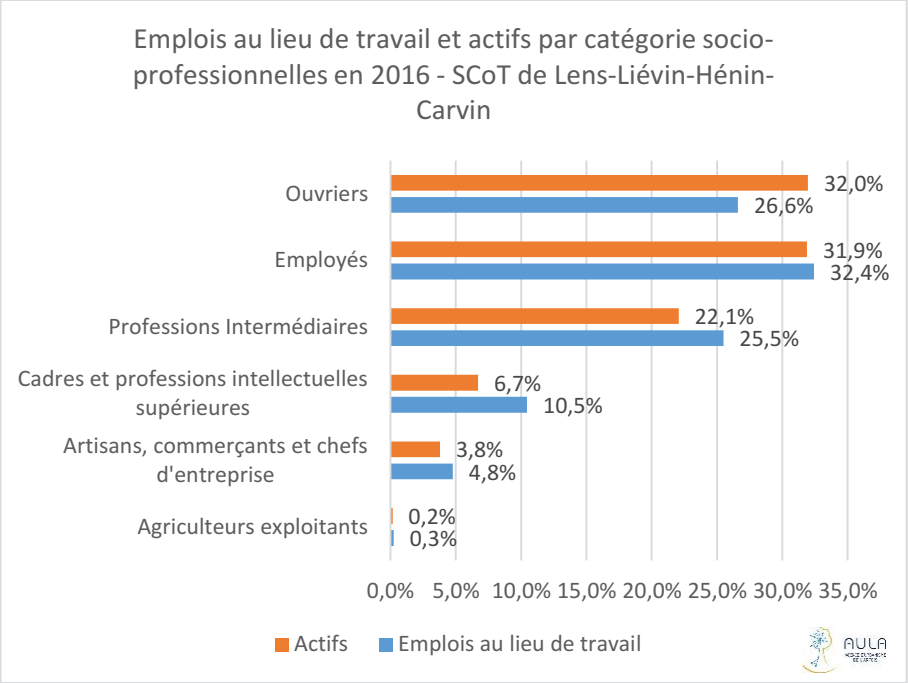
La représentation des professions intermédiaires a progressé sur la période 2006 à 2016. La part de cette catégorie était de 20,6% en 2006 à l'échelle du SCoT. Elle a progressé jusque 22,1% en 2016.

6,7%

de cadres et professions intellectuelles supérieures en 2016

Les cadres et professions intellectuelles supérieures ne représentent que 6,7 % de la population active. A titre de comparaison, cette part était de 8,5% à l'échelle départementale et de 12% à l'échelle régionale en 2016. Toutefois, on constate une légère progression de cette part sur le territoire depuis 2006 où elle représentait 6,3% des actifs. Celle-ci s'explique notamment par un accroissement du nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures sur le territoire de la CAHC (+22,3%, +724 actifs entre 2006 et 2016). Cette part est restée relativement stable sur le territoire de la CALL.

Malgré cette sensible progression des cadres et professions intermédiaires, le territoire doit renforcer son attractivité pour installer les actifs de cette catégorie qui y travaillent mais qui n'y résident pas.



Emplois au lieu de travail et actifs[18] par catégorie socio-professionnelles en 2016
Source : INSEE, RP2016

La comparaison entre les emplois au lieu de travail et les actifs par catégorie socio-professionnelles explique d'ailleurs les migrations domicile-travail constatées.

On constate, notamment, une surreprésentation des cadres et professions intellectuelle dans les emplois au lieu de travail par rapport aux actifs de cette catégorie résidant sur le territoire. Le même constat peut être fait pour les professions intermédiaires. Ceci confirme donc le déficit d'attractivité du territoire pour ces deux catégories.

A l'inverse, on constate une surreprésentation des ouvriers résidents par rapport aux emplois au lieu de travail. Cela confirme l'attractivité du territoire pour cette catégorie d'actifs qui doit toutefois parcourir des distances plus importantes pour travailler dans les territoires voisins.

Enfin, on note que la part des employés est proche de celle des emplois au lieu de travail pour cette catégorie expliquant la relative stabilité ses flux domicile-travail internes.

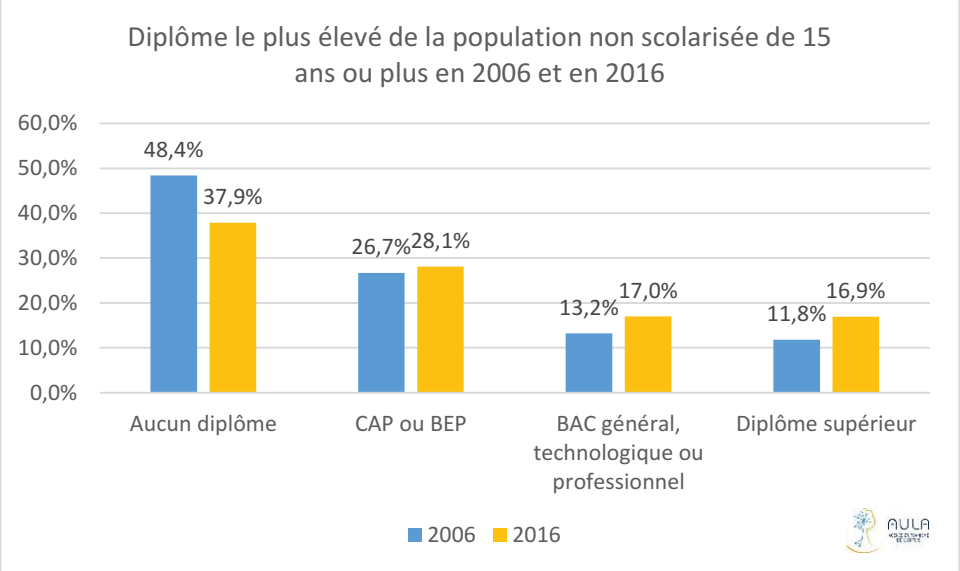
37,9%
de la population non scolarisé sans diplôme en 2016 (soit -1,9% par an depuis 2006)

Formation

La population non scolarisée de 15 ans et plus est faiblement diplômée. En 2016, on constate en effet que deux tiers de cette population n'a obtenu aucun diplôme (37,9%) ou un diplôme de

[18] Le pourcentage est calculé sur l'ensemble des actifs.

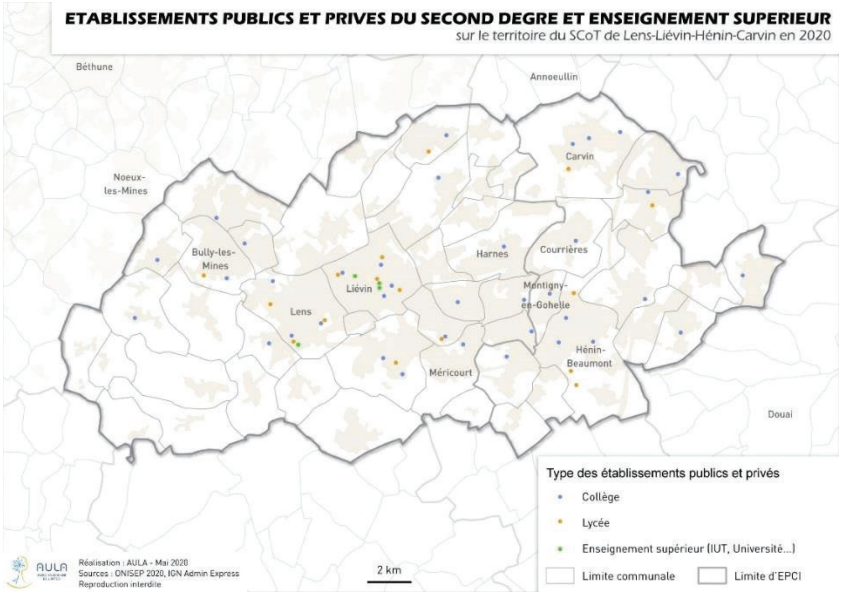
niveau inférieur au baccalauréat (28,1%) à l'échelle du SCoT. Si la part de population sans diplôme est nettement supérieure à la moyenne départementale (34,8%), régionale (33,7%) et nationale (29%), la part de population de niveau CAP ou BEP s'inscrit davantage dans la tendance départementale (26,1%) mais reste supérieure à la moyenne régionale (24,7%) et nationale (23,9%).



Diplôme le plus élevé de la population de 15 ans ou plus en 2006 et 2016
Source : INSEE, RP2006 et RP2016

On constate toutefois une amélioration significative de la situation depuis 2006. La part de population sans diplôme a diminué de près de 10 points, soit une baisse annuelle de 1,9% sur la période. A l'inverse, la part de diplômé d'un baccalauréat (général, technologique ou professionnel) a progressé de près de 4 points soit une évolution annuelle de +2,8% et la part de diplômé du supérieur a progressé de 4,1% sur ces dix années.

58
établissements publics et privés du second degré et de l'enseignement supérieur en 2020



Etablissements publics et privés du second degré et de l'enseignement supérieur sur le territoire du SCoT en 2020
Source : ONISEP 2020

Le territoire dispose d'un maillage complet d'établissements du second degré et d'enseignement supérieur implantés majoritairement dans le cœur urbain du territoire. En 2020, on dénombrait 38 collèges (dont 3 établissements privés), 16 lycées (dont un établissement privé), et 4 établissements de l'enseignement supérieurs implantés à Lens (UFR des Sciences et l'IUT de l'Université d'Artois et l'Ecole d'ingénieurs Centrale de Lille IG2I) et à Liévin (UFR STAPS).

Les entreprises

Un nombre d'établissements en très forte augmentation mais un territoire qui en compte néanmoins peu.

15 929
établissements en 2016

En 2016, d'après le répertoire des entreprises et des établissements de l'INSEE, 15 929 établissements étaient recensées sur le territoire du SCoT.

Au sens de l'Insee, un établissement est une production de biens ou de services géographiquement individualisée mais juridiquement dépendante d'une entreprise. L'établissement est le niveau le plus adapté, à une approche géographique de l'économie. En outre, la population des établissements est plus stable dans le temps et moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises.

+ 58%
d'établissements depuis 2006

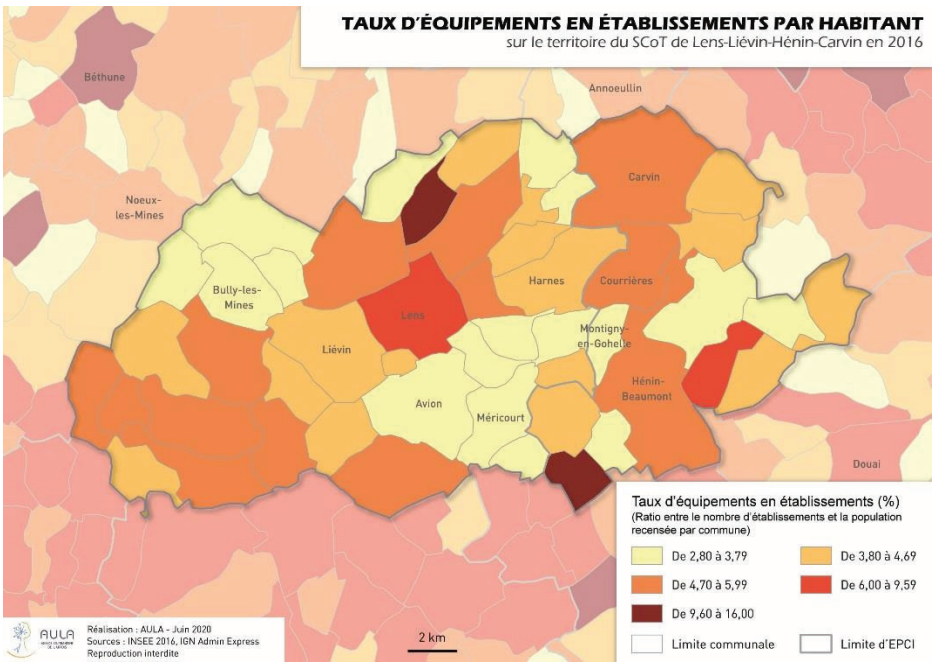
Depuis 2006, le nombre d'établissements a ainsi augmenté de près de 58% (soit + 5 826 établissements). Le secteur de l'industrie, représentant 888 établissements en 2016, a connu la plus faible évolution du nombre d'établissements (moins de 7% sur dix ans, soit + 57 établissements) tandis que le secteur des services aux particuliers a vu son nombre d'établissements passer de 2 311 en 2006 à 4 896 en 2016 (soit une augmentation de + 112%). A noter également que les établissements du secteur de la construction (1 827 en 2016) ont également quasiment doublé sur la période (+95% entre 2006 et 2016, soit + 890 établissements).

Derrière la forte augmentation du nombre d'établissements se cachent toutefois plusieurs effets dont le principal est l'arrivée du régime de la micro-entreprise qui a multiplié le nombre de création d'entreprises et donc d'établissements en France.

4,3
établissements pour 100 habitants en 2015

Aussi, malgré cette augmentation, le territoire reste faiblement équipé en établissements par habitant. En effet, on comptait, en 2015, en moyenne 4,3 établissements pour 100 habitants à l'échelle du SCoT. Ce taux est légèrement inférieur à celui observé à l'échelle du Pas-de-Calais (4,6%) mais très inférieur au taux national (7,5%). Le territoire

est ainsi sous-équipé en établissements par rapport au département mais surtout par rapport au reste de la France.



Taux d'équipements en établissement par habitant sur le territoire du SCoT en 2016
Source : INSEE 2016

On observe toutefois que la moyenne des effectifs salariés par établissement est plus forte sur le territoire du SCoT qu'au niveau national. En moyenne, un établissement emploie plus de salariés sur le territoire du SCoT que dans le reste de la France. Cela met en évidence le fait que le tissu économique du SCoT compte relativement beaucoup plus de gros employeurs et/ou peu de petites entreprises.

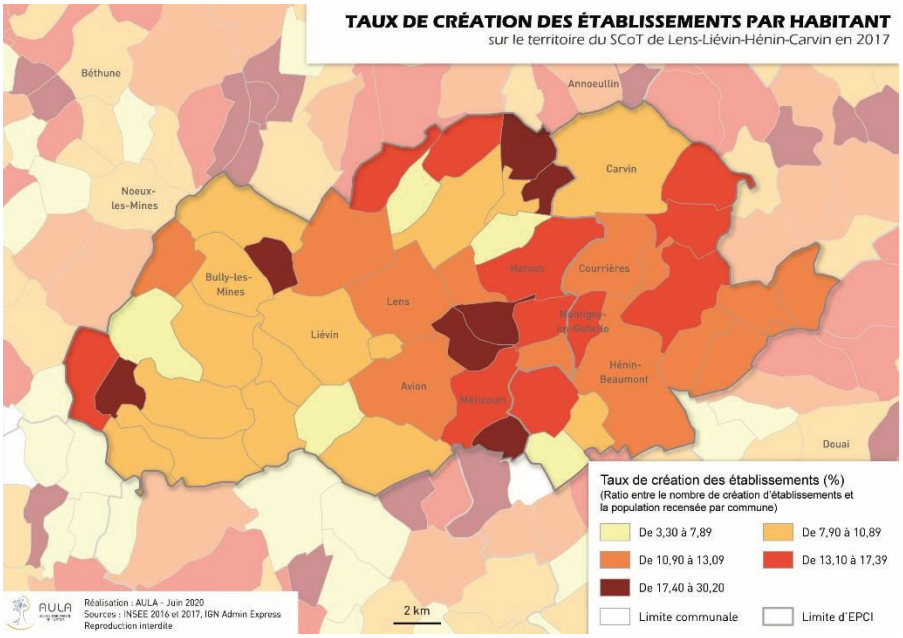
	2006	2016	Evolution
Industrie	831	888	6,86%
Construction	937	1827	94,98%
Commerce, transport, hébergement et restauration	4 038	5 233	29,59%
Services aux particuliers	2 311	4 896	111,86%
Services aux entreprises	1 986	3 085	55,34%
Total	10 103	15 929	57,67%

Nombre d'établissements sur le territoire du SCoT en 2006 et 2016
Source : INSEE, REE, 2018

Une dynamique entrepreneuriale plus faible qu'à l'échelle nationale

11%
Taux de création d'établissements en 2016

En 2016, le taux de création d'établissement sur le territoire (11%) était équivalent à celui observé à l'échelle du département (10,9%). Toutefois, ces taux restent largement inférieurs à la moyenne nationale de 12,8%.



Taux de création des établissements par habitant sur le territoire du SCoT en 2017
Source : INSEE, 2016 et 2017

11,7%
Taux de création d'établissements sur la CAHC en 2016

A une échelle plus fine, on constate une disparité importante entre les Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin. En effet, tous les indicateurs démontrent que la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin est un territoire plus dynamique que celui de l'agglomération de Lens-Liévin en matière de création d'établissements. Le taux de création, de 11,7%, est plus important que celui constaté sur la CALL (10,6%) et ce, alors même que le taux d'équipement par habitant est légèrement plus élevé sur la CAHC que sur la CALL. L'écart semble donc se creuser entre les deux agglomérations.

10,6%
Taux de création d'établissements sur la CALL en 2016

Le taux de création d'établissement par habitant (0,47% en 2016) est légèrement en retrait sur le territoire du SCoT par rapport au Pas-de-Calais (0,5%), mais largement derrière la France Métropolitaine (0,95%). En 2016, il y avait donc deux fois plus de création d'établissements par habitant à l'échelle de la France Métropolitaine qu'à l'échelle du SCoT.

Un boom de créations d'entreprises lié à l'arrivée du régime de la micro-entreprise

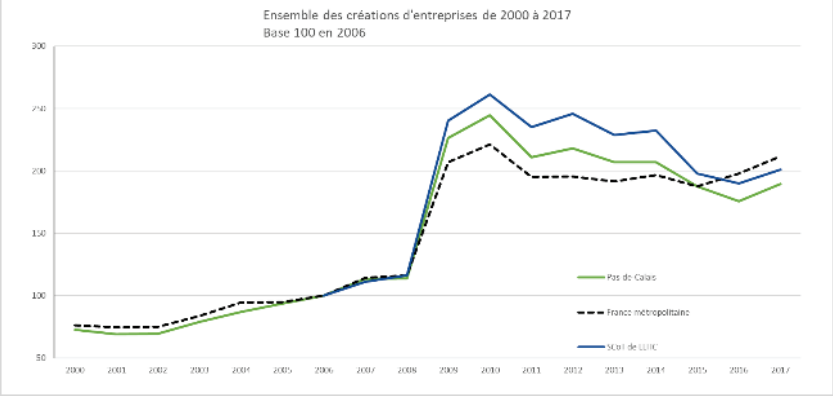
0,47%
Taux de création d'établissements par habitant en 2016

Hormis lors de la période de crise du début des années 2000 liée à l'éclatement de la bulle internet, le nombre de créations d'entreprises était en croissance constante entre 2002 et 2008. On constate près de 57 % d'entreprises créées de plus en 2008 par rapport à 2000 à l'échelle du Pas-de-Calais, qui suit la même tendance qu'au niveau national.

Le nombre de créations explose entre 2008 et 2010. Ce boom est par ailleurs nettement plus marqué sur le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin que sur l'ensemble du Pas-de-Calais et du territoire français. Tandis que les créations d'entreprises augmentaient de 90 % en France métropolitaine et 115 % dans le-Pas de-Calais entre 2008 et 2010, cette augmentation était près de 125 % sur Lens-Liévin-Hénin-Carvin.

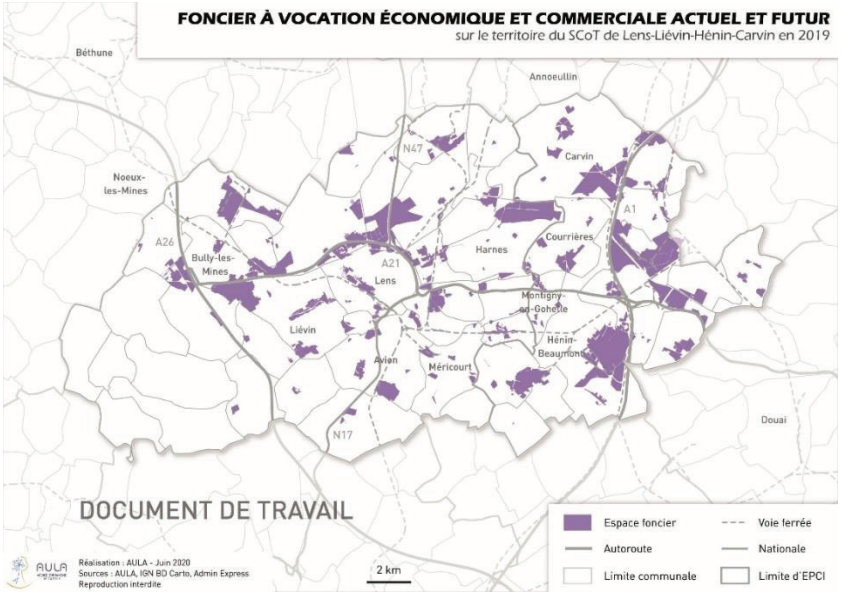
On constate après ce boom dans le Pas-de-Calais et sur le territoire de Lens-Liévin-Hénin-Carvin une forte baisse tendancielle du nombre de créations d'entreprises entre 2009 et 2017, tandis que ce mouvement est beaucoup moins ample à l'échelle nationale.

Ces variations exceptionnelles s'expliquent par plusieurs effets, mais principalement par l'arrivée du régime de la micro entreprise en 2008. De très nombreux porteurs de projets se sont lancés à la suite de l'apparition de ce régime, pour former une sorte de bulle de créations d'entreprises. Cette bulle a rapidement éclaté après 2010, mais on observe tout de même un volume de créations en 2017 encore largement supérieur à 2007.



Ensemble des créations d'entreprises de 2000 à 2017 en base 100 en 2006
Source : INSEE RGE 2018

Un territoire maillé de nombreux parcs d'activités



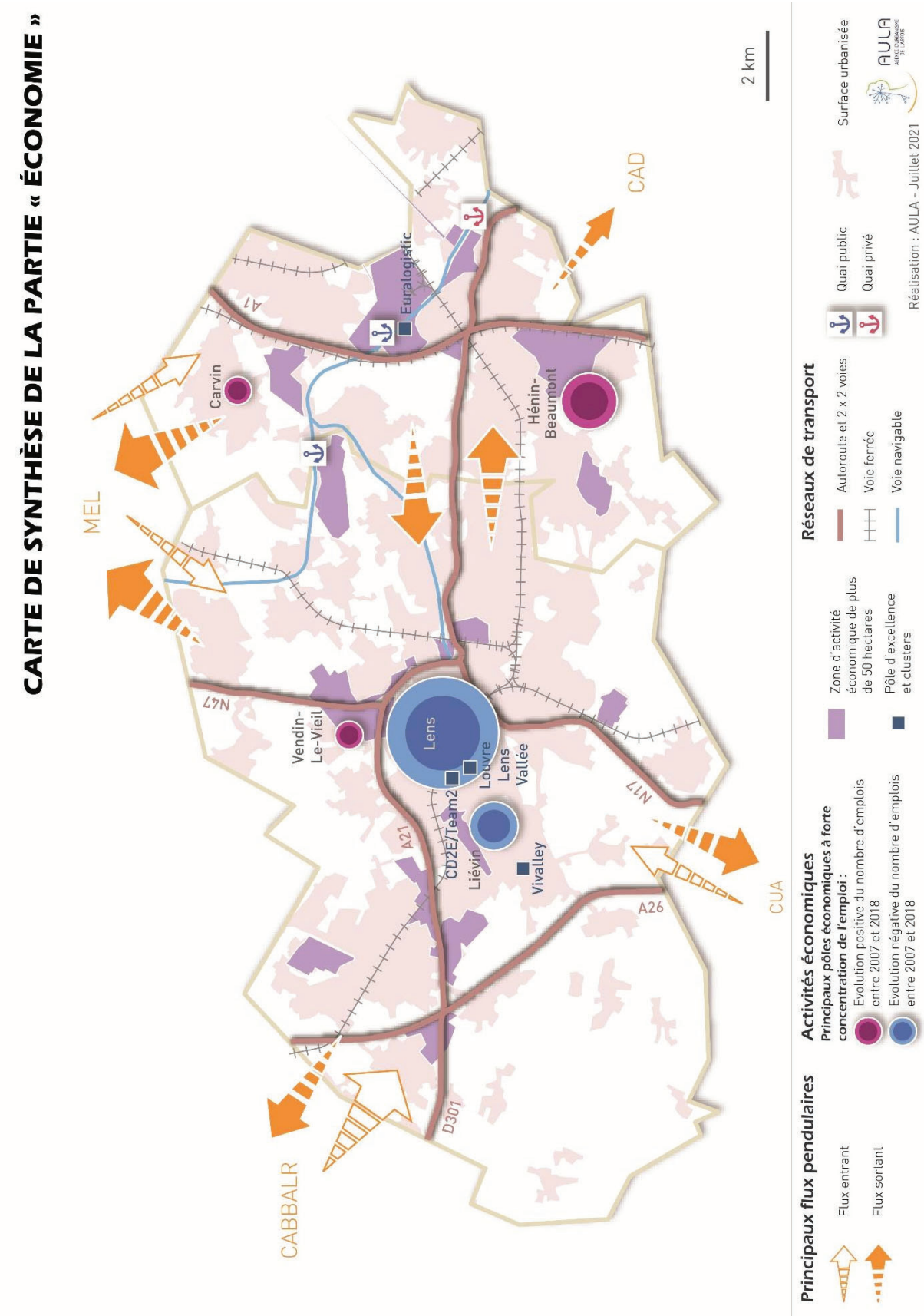
Foncier à vocation économique et commerciale actuel et futur sur le territoire du SCoT en 2019
Source : AULA

La cartographie du foncier à vocation économique et commerciale du territoire met en évidence un important mitage des zones d'activités économiques.

Les principales zones d'activités (en superficie) se concentrent le long des axes routiers structurants (A1, A21, RN47) et sont implantées en extension du tissu urbain des principales polarités urbaines. On observe également la présence d'un grand nombre de zones de taille plus restreinte, éparpillées sur l'ensemble du territoire, parfois éloignées des réseaux principaux. Un nombre important d'entre elles ont été aménagées sur d'anciens carreaux de fosses, ce qui explique leur implantation anarchique dans le territoire.

Quelques zones d'activités importantes sont également adossées au canal à grand gabarit, dont la plateforme multimodale DELTA 3 ou encore le Parc d'Activités de la Motte du Bois. Pour autant, ces zones ne génèrent que peu de trafics fluviaux actuellement.

Cette répartition des zones d'activités fait écho à la structuration urbaine du territoire qui est elle-même à la fois dense et morcelé. Cela pose la question de l'impact d'une telle organisation en matière notamment de consommation foncière et de flux de transport de personnes et de marchandises. Les dynamiques en cours vont dans le sens d'une poursuite du modèle actuel, avec de nombreuses extensions de zones prévues, en particulier liées à l'activité logistique. C'est le cas sur la zone de l'Alouette à Liévin, de DELTA 3 à Dourges ou encore de la ZI des 14 à Avion.


CARTE DE SYNTHÈSE DE LA PARTIE « ÉCONOMIE »
2 km
MEL
CAD
CUA
CABBALR
A1
A21
A26
N17
N47
D301
Carvin
Euralogistic
Hénin-Beaumont
Vendin-Le-Vieil
Lens
Louvre Lens Vallée
CD2E/Team2
Liévin
Vivalley
Réseaux de transport
Autoroute et 2 x 2 voies
Voie ferrée
Voie navigable
Quai public
Quai privé
Surface urbanisée
Activités économiques
Principaux pôles économiques à forte concentration de l'emploi :
Zone d'activité économique de plus de 50 hectares
Pôle d'excellence et clusters
Evolution positive du nombre d'emplois entre 2007 et 2018
Evolution négative du nombre d'emplois entre 2007 et 2018
Principaux flux pendulaires
Flux entrant
Flux sortant
Réalisation : AULA - Juillet 2021
AULA

Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre

Le SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin a connu, au cours des années, **d'importantes mutations économiques**. L'économie du territoire, à l'origine rurale, s'est d'abord spécialisée dans l'activité minière avant de devoir se réorienter vers l'industrie automobile en raison de l'appauvrissement des ressources et de la baisse des rendements qui aboutiront à la fermeture des mines. Ce secteur sera à son tour impacté par les vagues de désinstrualisation qui ont touché le pays.

L'économie du territoire est désormais **tournée vers le secteur tertiaire** (regroupant le commerce, les transports et services, l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale) qui représente la **grande majorité des emplois du territoire**. Les activités de **services**, que cela soit aux entreprises ou aux particuliers, **portent**, en particulier, **la dynamique d'emploi**.

L'analyse de la localisation des emplois met en évidence des trajectoires d'évolutions différentes entre les deux agglomérations situées dans le périmètre du SCoT. **Les emplois se concentrent**, en effet, **sur les polarités** de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, même si ces dernières sont **en perte de vitesse** et perdent des emplois alors que la maillage de l'emploi est plus diffus sur l'agglomération d'Hénin-Carvin.

Le territoire présente un **profil résidentiel**. Le nombre des emplois est effectivement inférieur au nombre d'actifs ayant un emploi résidant sur le territoire.

Les mouvements domicile-travail confirme que la **majorité des actifs ayant un emploi sur le territoire y résident également**. Cependant, on note une progression des actifs travaillant en dehors du périmètre du SCoT, confirmant **ainsi l'intégration progressive du territoire dans un système économique plus large** notamment en lien avec la Métropole Européenne de Lille. Ces mouvements conduisent d'ailleurs à faire une dissociation importante entre l'évolution économique du territoire (création d'emplois, d'entreprises) et la participation des habitants à cette dynamique. On note, en effet, sur le territoire, un chômage élevé, une **croissance de la population active ralentie**, un taux d'activité des femmes et des séniors faible mais également une population **peu diplômée** bien que la situation se soit **améliorée au cours des dix dernières années**.

Si le territoire a su se montrer relativement résilient en termes de dynamique d'emploi suite à la crise économique de 2007, il devra désormais faire face au **défi dans la relance économique** faisant suite à la crise sanitaire liée au **covid19**.

Enjeux

Au vu de ces constats, les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale en lien avec cette thématique sont :

- Eviter une trop forte spécialisation économique en privilégiant la diversité des activités économiques en gardant un regard prospectif sur les activités qui pourraient se développer sur le territoire et en anticipant les évolutions probables d'emploi dans les filières économiques marquantes du territoire (logistique et commerce)
- Conformément aux orientations nationales en matière de limitation de l'artificialisation des sols, maîtriser la consommation foncière en réduisant le mitage des activités sur le territoire et en mettant en place une stratégie de gestion économe du foncier en particulier pour les activités commerciales et logistiques.

PARTIE 6

COMMERCE

Le commerce : un secteur en mutation

Le commerce influe sur plusieurs fonctions du territoire (source d'emplois, source d'activité, d'attractivité, etc.) et impacte sa structuration. Depuis quelques années, le modèle commercial est marqué par de profondes mutations (e-commerce, etc.), une évolution des comportements d'achat des consommateurs (vieillissement de la population, diminution de la taille des ménages, etc.) et plusieurs crises économiques (la crise économique de 2008, la crise sanitaire et économique du COVID-19). Il est donc nécessaire de prendre en compte les transformations du commerce pour construire le territoire de demain.

Une organisation commerciale multipolaire principalement centrée autour des grandes surfaces commerciales

Le territoire du SCoT de Lens-Liévin Hénin-Carvin se caractérise par un nombre important de zones commerciales majeures qui jouent un rôle structurant en termes d'aménagement du territoire et générant des flux très importants.

Différents niveaux se distinguent au sein de l'armature commerciale du territoire et ce sur plusieurs pôles. En effet, on dénombre sur le territoire un pôle de rayonnement régional (zone commerciale d'Auchan Noyelles-Godault) et plusieurs pôles de rayonnement d'agglomération, tels que la zone de Cora Lens 2 à Vendin-le-Vieil, la zone de Carrefour à Liévin, les centres-villes de Lens, Hénin-Beaumont et Carvin.

Les communes de Lens, Liévin, Hénin-Beaumont et Carvin concentrent à elles seules plus de 40 % du total des établissements commerciaux du territoire. Ces quatre communes représentent les centres-villes les plus développés du territoire, avec l'offre de commerces et services de proximité la plus complète.

Les zones commerciales de Noyelles-Godault et Hénin Beaumont représentent un tiers des surfaces de vente de Grande et Moyenne Surfaces (GMS) du territoire. Depuis 2005 et la construction du magasin Ikéa et du pôle « Maison plus », les surfaces de vente ont augmenté de 53,2%, soit d'un peu moins de 60 000 m² (dont environ 35 000 m² de surfaces de vente sur le pôle maison plus et Ikea). A proximité de cette zone, le commerce de proximité subsiste étant donné que la commune d'Hénin-Beaumont concentre près de 9% des commerce de proximité du territoire. Néanmoins, ce chiffre est à nuancer, car une partie des commerces dit de proximité sont situés dans la galerie marchande Auchan.

La zone de Cora Lens 2 à Vendin-le-Vieil regroupe 85 111 m² de surface de vente, soit 15,7% des surfaces de vente totales du territoire. La construction récente d'un ensemble commercial au nord de la zone compense les fermetures de commerces autour de l'hypermarché Cora (+15 000 m² de surfaces de vente entre 2014 et 2019).

La ville de Lens dispose de grandes surfaces dispersées sur son territoire communal mais aucun hypermarché. Néanmoins, elle fonctionne avec les offres commerciales de grande distribution des zones de Liévin et de Vendin-le-Vieil. En revanche, l'offre en commerce et service de proximité est riche dans la commune de Lens, et en particulier dans son centre-ville. Lens concentre 17% des établissements actifs (soit 569) du territoire du SCoT. Le centre-ville de Lens a la particularité de concentrer un nombre important de services commerciaux (restauration, banques, assurances, etc.) mais de moins en moins de commerces de détail, d'équipement de la personne et de la maison.

La zone de Liévin est marquée par une évolution beaucoup moins importante liée à la contrainte spatiale de la zone. En effet, étant située au cœur d'un espace urbain, la zone commerciale ne dispose que de 43 441 m² de surface de vente. La dernière extension de cette zone a eu lieu entre 2005 et 2014 (+ 10 000 m² de surface de vente) et depuis elle a tendance à stagner du fait du manque de foncier disponible. Cette zone commerciale possède la particularité d'être accolée au centre-ville commerçant de Liévin. La commune concentre à ce titre 10% des établissements de proximité actif sur le territoire du SCoT (soit 318 établissements).

Les communes de Courrières (18 132 m² de surface de vente) et de Carvin (24 245 m²) disposent d'une offre GMS articulée autour de leurs hypermarchés respectifs. De taille beaucoup plus modeste que celles de Vendin, Liévin ou Noyelles, ces zones voient l'apparition de friches commerciales, notamment à Courrières (qui a pourtant vu sur la période 2005-2014 la construction d'un ensemble commercial aujourd'hui partiellement occupé). Néanmoins, en matière de commerce de proximité, Carvin se démarque en concentrant 6% des établissements actifs soit 206. Une grande partie de ces commerces et services se situe dans le centre-ville de la commune.

Un maillage commercial très dense du territoire par les grandes et moyennes surfaces

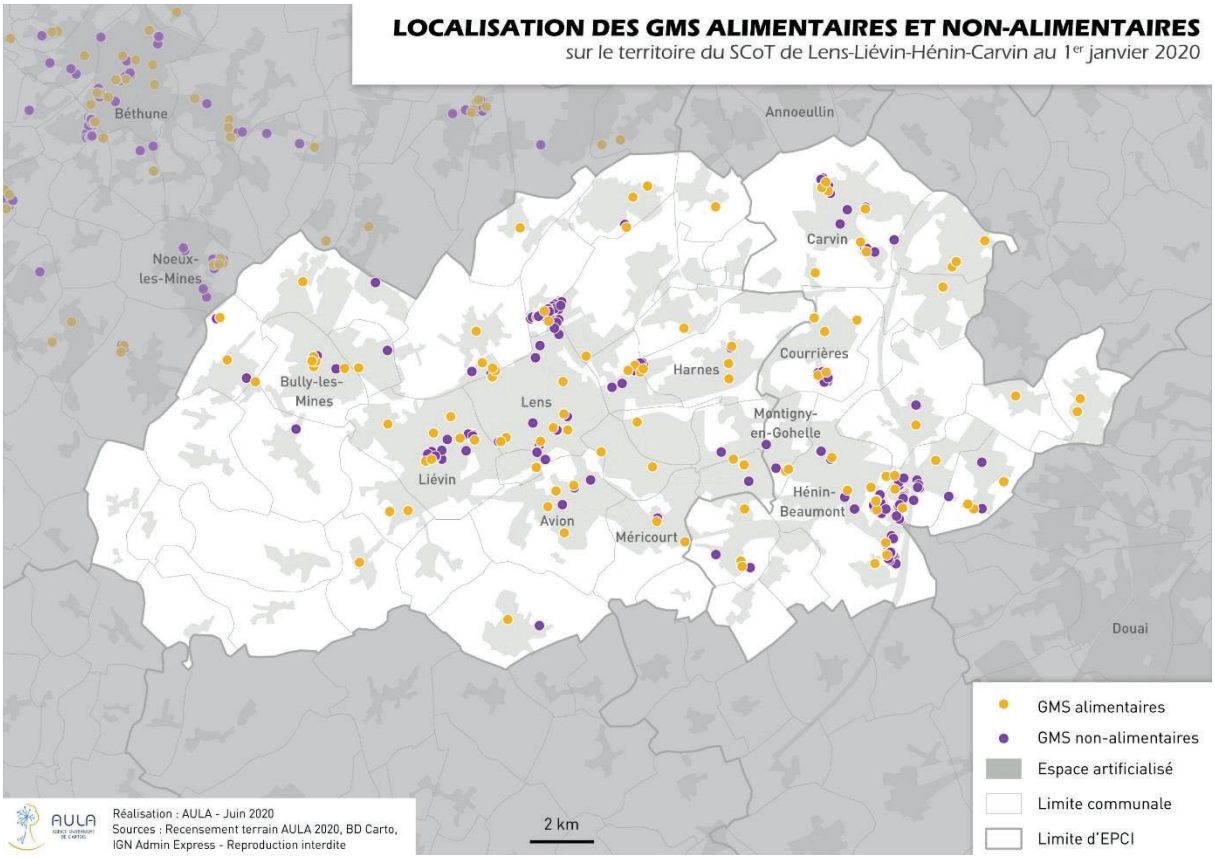
L'offre commerciale sur le territoire du SCoT Lens-Liévin-Hénin-Carvin se caractérise par un maillage commercial très dense sur certains secteurs, principalement dominé par les établissements de grandes surfaces.

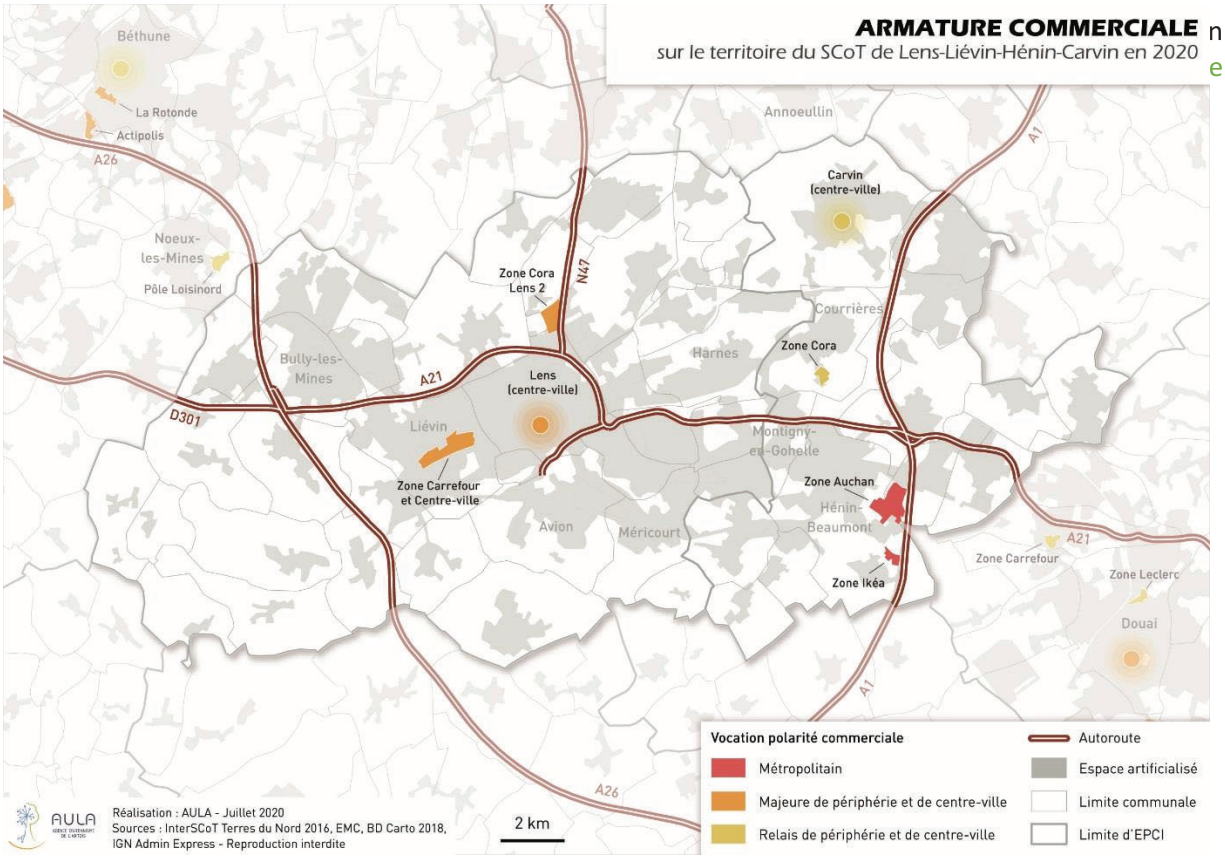
313
Commerces de GMS actifs au 1er janvier 2020

On dénombre, au 1er janvier 2020, 313 commerces de GMS actifs, principalement localisés sur les communes de Lens, Liévin, Vendin-le-Vieil, Carvin, Courrières, Hénin-Beaumont et Noyelles-Godault. Au total, cela représente 514 574m² de surface de vente.

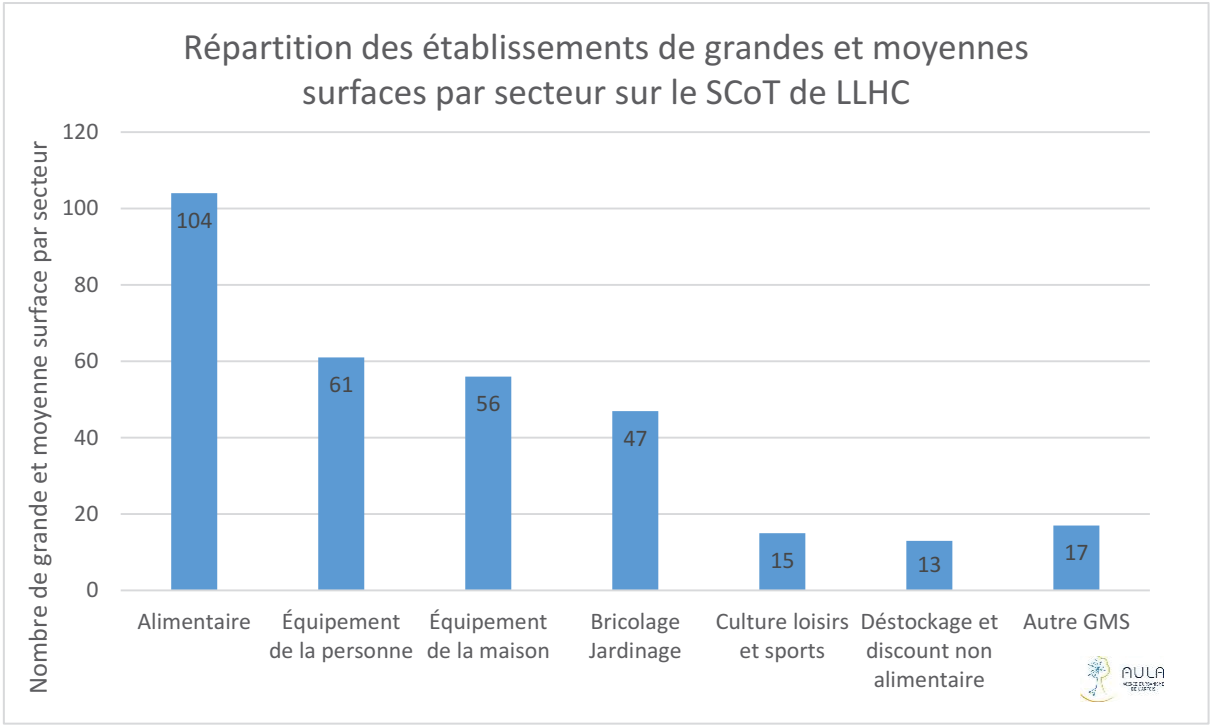
La densité commerciale sur le territoire est donc très importante, de l'ordre de 1400 m² de surface de vente pour 1000 habitants alors que la moyenne nationale est autour de 1000 m² pour 1000 habitants en 2015.

Les surfaces de vente se répartissent selon un schéma traditionnel, un tiers dans le secteur alimentaire et deux tiers dans le secteur du non-alimentaire. Soit 104 établissements dans le secteur alimentaire pour un total de 161 410 m² de surface de vente (+11% depuis 2005) ; et 209 établissements dans le non-alimentaire pour 353 164 m² de surface de vente (+53% depuis 2005).





La grande distribution historique présente sur le territoire est complétée par un réseau dense de magasins discounts. Les pôles commerciaux de proximité, en particulier les centres villes et centres-bourgs, connaissent une certaine perte d'attractivité en raison d'une offre de moins en moins adaptée et de plus en plus concurrencée (émergence des pôles commerciaux périphériques, problématique d'accessibilité, difficultés de reprise des baux commerciaux, nouvelles pratiques d'achats, etc.).



Méthode de calcul des surfaces de vente :

Les données de surface de vente sont issues d'une base de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) avec l'ajout des surfaces de vente autorisées en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) lorsque les avis concernent des bâtiments uniques. Les Moyennes et Grandes Surfaces (GMS) n'ayant pas de surface de vente renseignée ont reçu une surface de vente moyenne, qui a été calculée pour chaque sous-secteur commercial. Le secteur automobile n'est pas concerné par l'étude des surfaces de vente (INSEE).

***Cas particulier** : un drive isolé est comptabilisé comme un établissement de* Grande et *Moyenne Surface* (*GMS) mais sans information de surface de vente.*

Une croissance importante du commerce périphérique au dépens du commerce de centre-ville

Les nouvelles implantations commerciales de GMS ont principalement lieu dans les zones commerciales périphériques. Ces implantations peuvent entrainer des effets de déplacement d'enseignes jusqu'à présent établies en centre-ville se déplaçant vers une zone périphérique nouvellement créée (par exemple déplacement d'enseignes du centre-ville de Lens vers Cora Lens 2).

En effet, les zones commerciales accueillent en majorité des commerces de GMS du secteur de l'équipement de la personne et de la maison, ainsi qu'un nombre conséquent de magasins de bricolage et de jardinage. Ces commerces nécessitent des surfaces de vente importantes qu'ils ne retrouvent pas en milieu urbain. On note cependant que les galeries marchandes (en particulier celle de Auchan Noyelles-Godault) disposent d'une offre commerciale relativement semblable à celle d'un centre-ville.

En ce qui concerne le commerce alimentaire de la grande distribution, ce dernier est disséminé sur l'ensemble du territoire du SCoT. L'EMC, réalisée en 2016, montre également cette ventilation des achats alimentaires vers un nombre très élevé de lieux d'achats, signe à la fois d'un morcellement de l'offre et de fonctions de proximité très présentes.

Face à l'ampleur des problématiques en centre-ville, dont le commerce est une composante parmi d'autre, l'Etat, la Région et les collectivités se sont fortement mobilisés à partir de 2018. C'est ainsi que sont nés : le dispositif Action Cœur de Ville et le dispositif régional

d'accompagnement des bourgs-centres par la Région des Hauts de France. Ces différents dispositifs œuvrent pour faire face à la désaffection des centres-villes et centres-bourgs (en matière de commerce donc mais aussi d'attractivité, d'habitat, d'emploi, de services, etc.) et redynamiser les centres-villes.

Une production de mètres carrés commerciaux en forte progression

+40%
de surfaces de vente entre 2005 et 2019

Entre 2005 et 2019, la surface commerciale a augmenté de 40 % (soit plus 147 574m²) sur le territoire du SCoT.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin est celui qui a vu la production de m² la plus importante, une évolution de 58 % des mètres carrés en 14 ans.

La production de surface commerciale s'est concentrée pendant cette période sur les principales polarités commerciales de périphérie du territoire du SCoT (le centre commercial d'Auchan à Noyelles-Godault, le pôle Ikea à Hénin-Beaumont qui a été entièrement construit sur la période et Cora Lens 2 à Vendin-le-Vieil).

Entre 2005 et 2019, les avis de la CDAC ont autorisé des extensions de surface de vente de 147 574 m² (*calcul des avis autorisés mais pas forcément concrétisés*). Cette seule évolution des surfaces de vente par les avis CDAC ne reflète pas l'intégralité des dynamiques de construction de surfaces commerciales. En effet, depuis 2008, le seuil classique de surface nécessitant un avis est passé de 300 à 1000 m² et certaines enseignes vont jouer sur ce seuil afin d'éviter le passage en commission.

17,4%
des emplois du territoire dans le secteur du commerce en 2018

On note une évolution dans la philosophie des zones commerciales, aujourd'hui elles ne visent plus uniquement à satisfaire un besoin commercial mais à proposer une offre de loisirs et de services. Les galeries marchandes sont un bon exemple de cette nouvelle offre commerciale de périphérie qui rassemble des commerces et services semblables à ceux que l'on peut trouver dans les centres-villes.

Une offre et une demande de moins en moins corrélées

Sur la période 2006 à 2016, le nombre d'habitant est resté relativement stable (-2 838 habitants / -0,8 %) sur le territoire du SCoT.

Aussi, au strict plan interne au SCoT, l'évolution importante des mètres carrés commerciaux (+ 40 % depuis 2005) n'est donc pas corrélée avec les évolutions démographiques. L'offre ainsi créée ne s'explique pas par une augmentation de la demande liée à une croissance de population.

Par ailleurs, l'Enquête Ménages Commerce (EMC), réalisée en 2016 sur le territoire, démontre également que cette croissance n'est pas non plus liée à l'attraction de clients extérieurs au territoire. Aussi, l'offre commerciale installée dans le périmètre du SCoT est supérieure à la demande tant des habitants du territoire que de ses usagers.

Du fait de l'absence de corrélation entre démographie et la création de nouvelles surfaces commerciales supplémentaires, ces dernières ne font que concurrencer les établissements commerciaux déjà implantés. Cela pose l'enjeu majeur de la prévention du développement des friches commerciales, notamment dans un contexte économique incertain pour l'ensemble des activités commerciales (e-commerce, crise économique, etc.).

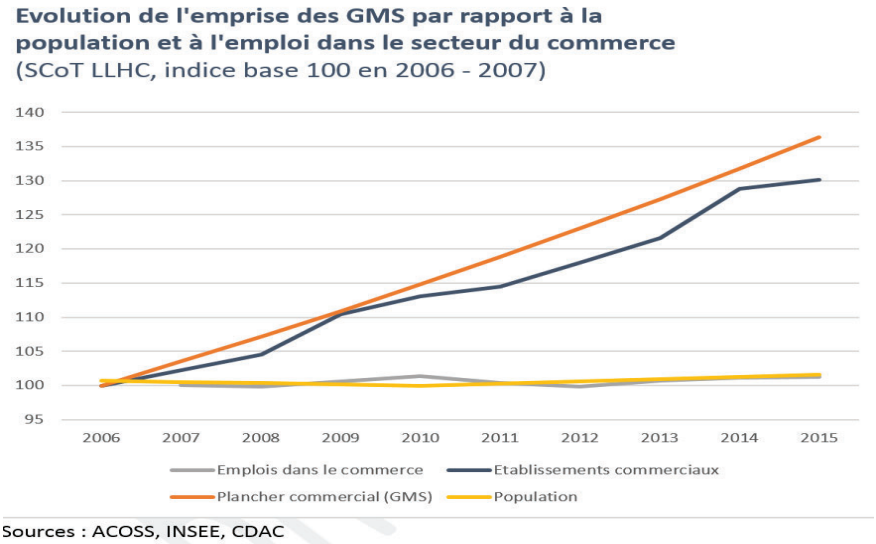
Un secteur d'emplois important mais une croissance faible au regard des surfaces de vente créées

Comme vu précédemment, le commerce est un secteur économique important pour le territoire, il représentait 17.4% de l'emploi 2018.

+2,8%
d'emplois dans le commerce entre 2007 et 2018

Cependant, entre 2007 et 2018, le commerce n'a progressé que de 2,8% soit de 408 emplois. Ce chiffre, relativement faible, est à rapporter à la croissance du nombre d'établissements commerciaux (+ 30.4 % entre 2005 et 2019) et à la croissance importante du foncier consommé par les commerces de GMS. On constate ainsi que le

secteur génère peu d'emplois malgré un nombre grandissant d'établissements et des surfaces de vente.



Evolution de l'emprise des GMS par rapport à la population et à l'emploi dans le secteur du commerce (SCoT LLHC, indice 100 en 2006-2007)
Source : ACOSS URSSAF, INSEE, CDAC

Des pratiques commerciales tournées vers les communes périphériques

90%
des achats alimentaires de la population effectués dans le territoire

81%
des achats non alimentaires de la population effectués dans le territoire

D'après l'Enquête Ménages Commerce (l'EMC) de 2016, une très large majorité des achats de la population du territoire est effectuée sur le territoire. 90% des achats alimentaire et 81% des achats non alimentaire sont réalisés sur le territoire. Ces taux sont considérés comme incompressibles par les spécialistes du commerce, il n'est pas possible de faire augmenter ces parts d'achats (soit du fait de la consommation sur internet, ou des achats effectués sur le lieu de travail s'il se situe en dehors du territoire).

La première polarité commerciale du territoire est la zone d'Auchan à Noyelles-Godault regroupant 12% des achats alimentaires devant la zone de Carrefour à Liévin (9%). Le reste des parts des achats alimentaires se repartie entre une vingtaine de secteurs différents, ce qui témoigne de pratique de consommation orientées vers la proximité déjà à l'œuvre sur le territoire en 2016.

Pour les achats non alimentaires, trois polarités de périphérie sont principalement privilégiées par les consommateurs: la zone d'Auchan à Noyelles-Godault (28%), la zone Cora Lens 2 à Vendin-le-Vieil (17 %) et la zone Ikéa à Hénin-Beaumont (9%).

Ainsi, 54% des dépenses en produits anomaux, c'est-à-dire dont l'achat n'est pas quotidien, sont réalisées dans ces trois polarités tandis que le centre-ville de Lens ne permet de regrouper que 6% des

dépenses des ménages. Si en équipement de la personne et en culture-loisirs le centre-ville de Lens parvient à capter respectivement 12% et 8% des dépenses des ménages, c'est peu face aux zones commerciales de périphérie :

- La zone Auchan de Noyelles-Godault est le lieu d'achat privilégié en équipement de la personne (34%) et culture-loisirs (30 %) ;
- La zone Cora Lens 2 à Vendin-le-Vieil est le lieu d'achat privilégié en équipement de la maison (24%) devant la zone Ikéa à Hénin-Beaumont (19%).

Ainsi les pratiques commerciales des habitants du territoire du SCoT LLHC sont essentiellement tournées vers les zones d'activités commerciales. Les centres-villes du territoire ne sont finalement que peu pratiqués pour y réaliser des achats.

Une vacance commerciale en progression

Explication des chiffres :

Ici nous étudions les surfaces de vente inactives, sont donc uniquement concernés les commerces ayant stoppé leurs activités et dont les bâtiments sont toujours inoccupés. Dans le cas d'une reprise totale par une autre enseigne ou une autre activité, aucune surface de vente n'est considérée comme inactive. En cas de reprise partielle d'un bâtiment, les surfaces de vente de la précédente activité sont comptabilisées comme inactives. Si aucune surface de vente est renseignée alors nous appliquons la surface moyenne qui correspond au secteur de l'ancienne activité.

10%
des surfaces totales actuelles de GMS devenue inactives entre 2005 et 2019

Entre 2005 et 2019, le SCoT a vu 57 610 m² de surfaces de vente en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) devenir inactives, soit 10% des surfaces totales actuelles. Cela correspond à la fermeture de 56 établissements, 24 dans le secteur non-alimentaire et 32 commerces alimentaires.

Ces fermetures concernent principalement le secteur de l'alimentaire avec la fermeture de 16 supermarchés et de 18 maxi-discounts alimentaires. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ces fermetures dans les secteurs alimentaires :

- Les modes de consommation qui évoluent et se tournent vers la vente directe et le local, entrainant des réorganisations dans certains groupes (exemple : le groupe Carrefour qui en 2018 a fermé plusieurs dizaines de carrefour contact sur le territoire) ;
- Les stratégies des groupes de la distribution alimentaire discount, qui relocalisent leurs activités et leurs magasins en laissant des établissements en friche derrière eux.

La vacance commerciale des GMS touche l'ensemble du territoire. On constate ce phénomène sur les grandes surfaces isolées, principalement alimentaires, mais également au cœur des zones commerciales.

Les commerces et services commerciaux de proximité ne sont pas épargnés par ce phénomène. Nous estimons, en 2020, que 14.3% des locaux commerciaux sont vacants sur le territoire du SCoT, soit 556 commerces vacants. La vacance dépasse les 15% sur la CALL et s'élève à 12.7% sur la CAHC. Ce phénomène de vacance touche le territoire de façon inégale, certaines communes comme Aix Noulette, Courrières ou Wingles ont une vacance commerciale de moins de 10% alors que d'autres dépassent largement les 15% (Sallaumines, Billy Montigny ou Avion par exemple). On peut également noter un taux de vacance estimé de presque 19% à Lens avec 133 locaux commerciaux vacants.

La crise économique suite à la pandémie de COVID-19 fragilise de nombreux secteurs économiques et n'épargne pas le commerce. Du fait de la défaillance de grands groupes de distribution, ou de petits commerces indépendants, la vacance commerciale risque d'augmenter dans les mois et années à venir.

Des achats sur internet qui se développent

A l'image de ce que l'on peut observer à l'échelle nationale, le commerce électronique impacte les pratiques commerciales des consommateurs et des professionnels du commerce du territoire.

Toutefois, son importance est difficilement quantifiable à l'échelle du SCoT. L'EMC nous apprend qu'en 2016, les achats de produits anomaux (achats de destination : équipement de la personne, de la maison -hors bricolage jardinage-, culture-loisirs) sont réalisés à 8,5% hors magasin. Ce pourcentage correspond en grande partie au phénomène du e-commerce. La Fédération du e-commerce et de la Vente A Distance (FEVAD) estime qu'entre 2018 et 2020, le chiffre d'affaires réalisé par le e-commerce a augmenté de 11.6% (***Source* : *Baromètre FEVAD/CSA février 2020***).

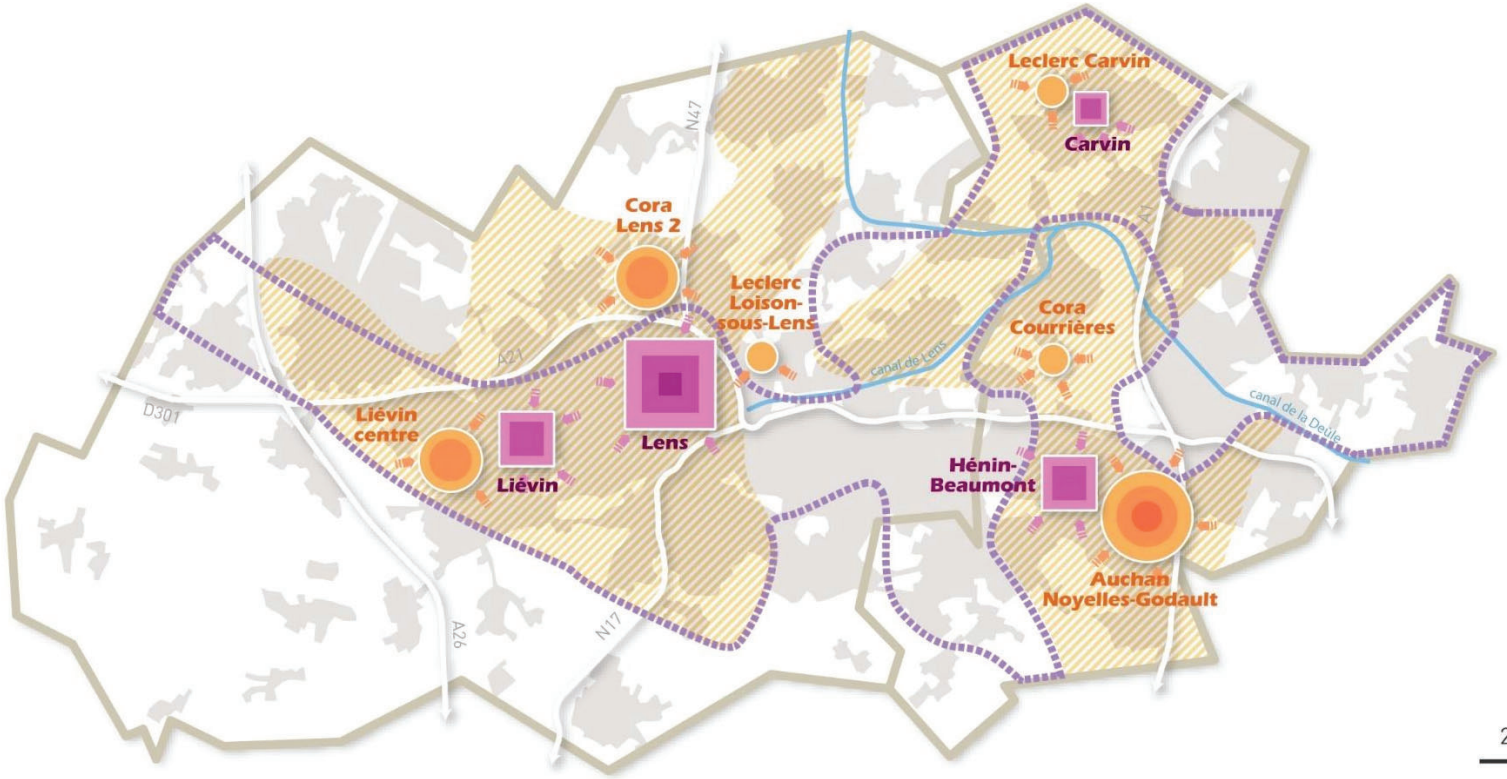
Les achats effectués sur internet touchent certains secteurs plus que d'autres, ainsi l'habillement, le jouet, ou les produits culturels sont particulièrement concernés alors que le secteur du bricolage, jardinage est moins touché. En moyenne, les ventes en ligne représente 10% du commerce de détail (90% des achats ont donc toujours lieu en magasin). Par ailleurs, la FEVAD estime que la moitié des achats en ligne sont réalisées sur des sites d'enseignes de magasin.

Ces pratiques de consommation tournées vers le e-commerce ont été renforcées par la période de confinement suite à la pandémie de

COVID-19. En effet, les consommateurs se sont massivement reportés vers les sites de e-commerce pour pouvoir effectuer un certain nombre d'achat qui ne pouvait plus avoir lieu dans les commerces fermés, notamment dans des secteurs déjà fragilisés (habillement, produits culturels et jouet).

Le développement de ces pratiques et de ces nouveaux comportements d'achat pourrait avoir des conséquences sur le maillage commercial en fragilisant notamment les pôles commerciaux existants : commerces de centres-villes, zones de périphéries vieillissantes qui doivent s'adapter, etc. et en accentuant les besoins fonciers nécessaires aux activités d'entreposage et de logistique.

CARTE DE SYNTHÈSE DE LA PARTIE: «COMMERCE»



POLARITÉS COMMERCIALES PÉRIPHÉRIQUES

- Pôle commercial d'envergure régionale
- Zone commerciale d'envergure secondaire
- Zone commerciale relais

POLARITÉS COMMERCIALES DE CENTRE-VILLE

- centre-ville de plus de 500 commerces
- centre-ville de plus de 300 commerces
- centre-ville de plus de 200 commerces

DENSITÉ COMMERCIALE

- commune comptant au moins 50 commerces actifs

VACANCE COMMERCIALE

- commune où le taux de vacance est supérieur à 11%.

- surface urbanisée

Réalisation : AULA - Juillet 2021



Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre

Les activités commerciales constituent un élément économique important pour le territoire et concentrent **17,4 % des emplois**. Caractérisé par une **présence importante de commerces** (514 574 m² de surface de vente, soit 1 400 m² de surface de vente pour 1 000 hab. contre 1 000 m² au niveau national), ce dernier **s'appuie sur une organisation multipolaire**, faisant apparaître plusieurs pôles commerciaux de rayonnement divers (régional, d'agglomération, etc.). L'offre commerciale du territoire présente la particularité d'être **structurée par un réseau très dense d'enseignes de la grande distribution**.

La majorité des aménagements commerciaux récents se sont **implanté généralement à la périphérie** des villes entraînant ainsi une **importante consommation foncière** et participant à la **désertification des commerces en centre-ville**. De plus, cette **progression** n'est **pas justifiée pour des raisons démographiques** (population en baisse, pouvoir d'achat évoluant de manière faiblement positive), **ni** par la venue de **nouveaux consommateurs de l'extérieur** du territoire. Par contre nous notons que ces évolutions importantes en matière d'établissements ont également lieu à l'extérieur du territoire, augmentant de faite la **concurrence entre les territoires** et **intra territoriale.**

Enfin les **cœurs urbains** historiquement commerçants se voient **délaissés au profit des zones commerciales** par les enseignes de la grande distribution, et in fine, **par les consommateurs également**. Cela doit amener à s'interroger sur le rôle de ces centres-villes en matière d'accueil de la population, et veiller à freiner leur perte d'attractivité en évitant la fuite des activités.

Enjeux

Au vu de ces constats, les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale en lien avec cette thématique sont :

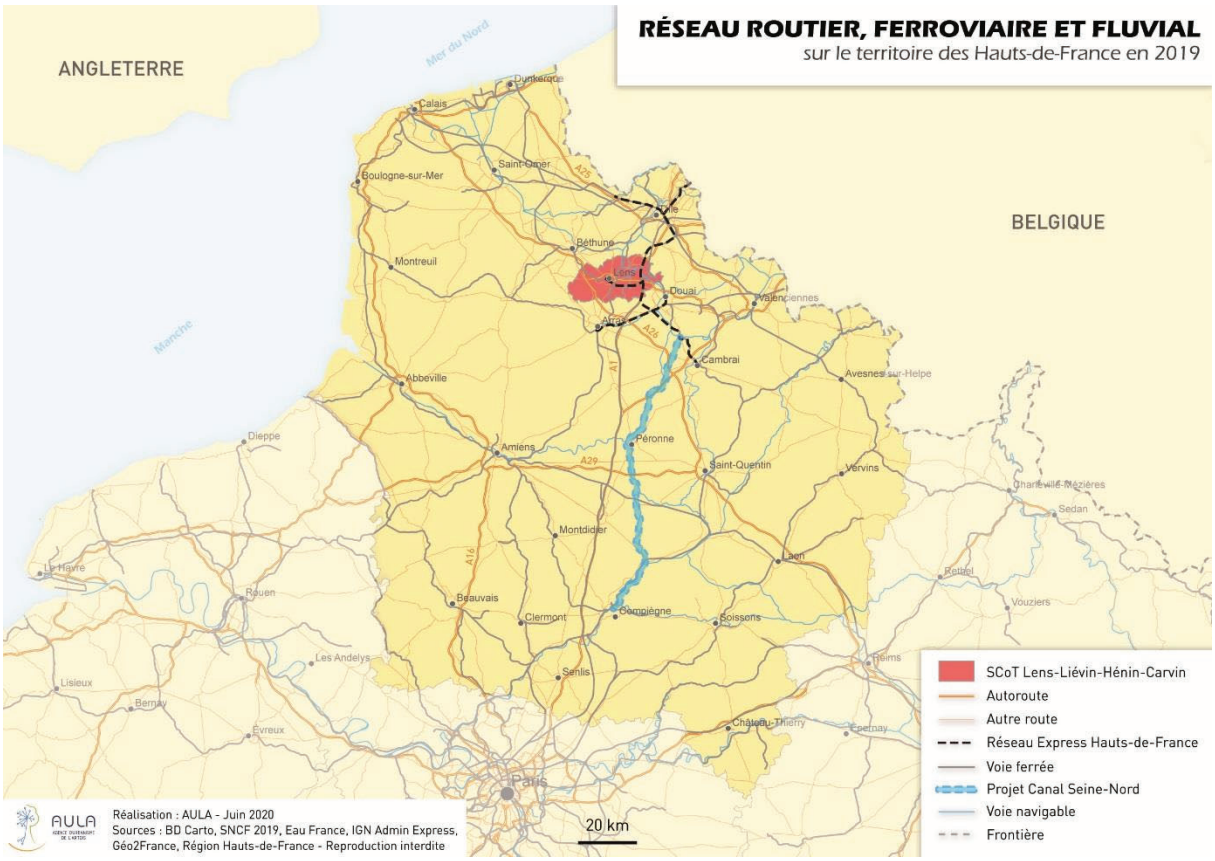
- Définir une stratégie commerciale à l'échelle du SCoT à décliner ensuite à plusieurs échelles pour réguler et accompagner le développement commercial ;
- Renforcer et repenser l'attractivité des centres-villes, dont l'enjeu de redynamisation passe par une action transversale intégrant notamment le commerce et le croisant avec les autres enjeux du centre-ville (habitat, services, etc.) ;
- Accompagner les évolutions du commerce et anticiper les impacts sur les territoires (en matière d'aménagement, d'emplois, de gestion des flux, etc.)

PARTIE 7

MOBILITES ET TRANSPORTS

Un territoire maillé par un réseau d'infrastructures important et complexe

Bénéficiant d'une position stratégique, au sein d'une grande région transfrontalière, le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin est desservi par un réseau d'infrastructures important et complexe.



Réseau routier, ferroviaire et fluvial sur le territoire des Hauts-de-France en 2019
Source : BD Carto, SNCF 2019, Eau France, IGN Admin Express, Géo2France, Région Hauts-de-France

Un réseau routier dense

- **La desserte autoroutière**

Le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin est desservi par un réseau routier dense, support de trafics locaux, d'échanges et de transit, structuré autour de trois autoroutes : l'A1 reliant Lille à Paris, l'A26 reliant Calais à Reims et l'A21, également appelée rocade minière, qui relie l'A26 au niveau de la commune de Bully-les-Mines à l'A2 au niveau de Douchy-les-Mines, en contournant les villes de Lens et Douai. Cette autoroute a pour vocation de relier ces dernières à Valenciennes.

3
autoroutes traversent le territoire

- **Le réseau des routes nationales et départementales**

En plus de l'autoroute A1, les déplacements nord-sud se font également via deux routes nationales : la RN 17 reliant Arras (hors

SCoT) à Lens et la RN 47 reliant Lens à l'ouest de la Métropole Lilloise (hors SCoT).

Pour les déplacements internes au territoire, on retrouve un réseau de routes départementales qui vient compléter le maillage territorial comme par exemple la RD 40, la RD 917, la RD 58, la RD 943, la RD 947, la RD 919, etc.

Un réseau ferroviaire important et structuré

Le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin est également maillé par un réseau ferroviaire dense, composé de 4 axes : à l'ouest, l'axe Hazebrouck/Béthune/Lens/Arras, à l'est l'axe Lille/Douai/Arras, au centre l'axe Lens/Lille via Don-Sainghin un axe traversant le territoire d'ouest en est (Lens - Douai) et d'ouest en est l'axe Lens-Ostricourt.

Ce réseau permet une desserte fine du territoire via l'offre TER régionale ainsi qu'une desserte TGV en gare de Lens.

Le territoire dispose de 18 points d'arrêts dont un pôle d'échanges principal se trouvant à Lens, 2 pôles d'échanges secondaires se trouvant à Libercourt et Hénin-Beaumont, 5 gares se situant à Leforest, Dourges, Billy-Montigny, Avion, Bully-Grenay et 10 haltes ferroviaires situés à : Mazingarbe, Liévin, Loos-en-Gohelle, Vimy, Meurchin, Pont-à-Vendin, Loison-sous-Lens, Sallaumines, Pont-de-Sallaumines, Corons-de-Méricourt.

18
points d'arrêts ferroviaires

Présence d'un réseau fluvial à grand gabarit et d'un aérodrome

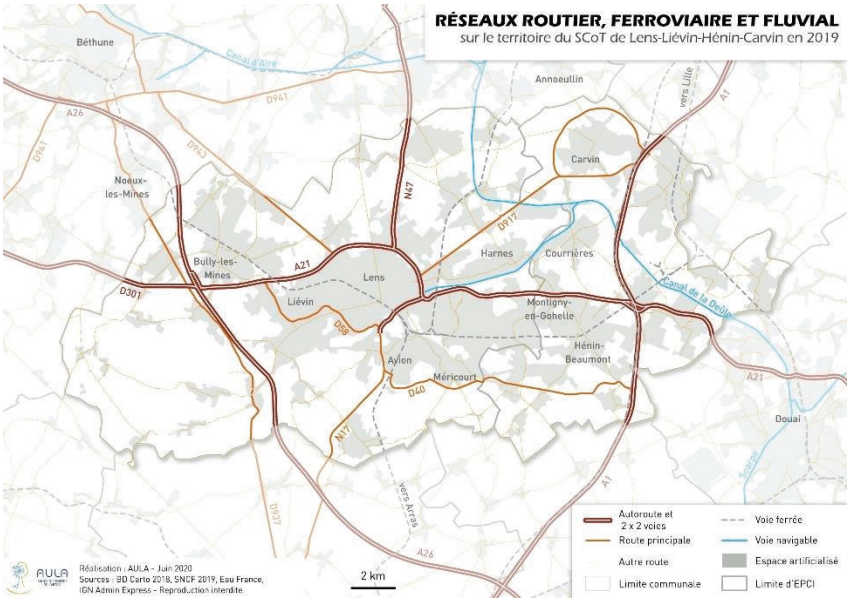
1
liaison fluviale à grand gabarit

Le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin est aussi desservi par le canal de la Haute-Deûle, liaison fluviale à grand gabarit accessible aux péniches de 3 000 tonnes. Cette desserte positionne le territoire sur deux axes : l'axe Dunkerque-Escaut structurant le bassin de navigation Nord/ Pas-de-Calais d'est en ouest et un axe nord-sud reliant le bassin de la Seine au réseau fluvial du Benelux. La Deûle traverse le territoire sur 18 kilomètres. On peut également noter la présence du canal de Lens (section canalisée de la rivière de la Souchez) connecté au canal à grand gabarit mais qui n'est plus utilisé pour du transport fluvial de marchandises. Le réseau fluvial est un atout indéniable pour le tissu économique du territoire et pour envisager un développement des modes alternatifs à la route. Cet atout est encore renforcé avec la perspective du canal Seine-Nord-Europe qui vise à créer une liaison entre la Seine et l'Escaut à grand gabarit européen (Vb), permettant d'accueillir des bateaux d'une longueur allant jusque 185 mètres et jusque 11,40 mètres de large, pouvant contenir 4 400 tonnes de marchandises, soit l'équivalent de 220 camions.

1
aérodrome

Le territoire bénéficie également de la présence de l'aérodrome de Lens-Bénifontaine : cet aérodrome est utilisé pour la pratique

d'activités de loisirs et de tourisme tels que l'aviation légère dont le voltige, le parachutisme mais n'est pas utilisé pour du transport aérien de voyageurs.



Réseau routier, ferroviaire et fluvial sur le territoire du SCoT de LLHC en 2019
Source : BD Carto 2018, SNCF 2019, Eau France, IGN Admin Express

Une organisation spatiale qui impacte fortement la mobilité quotidienne

Tous modes confondus, la moyenne des déplacements par jour et par personne sur le SCoT est de 3,66[19], mobilité moyenne, établie sur la base des résultats de l'EMD de 2006. Si ce chiffre (3,66) est plus ou moins proche des moyennes observées sur des agglomérations voisines tels que l'Artois (3,79 en 2005), le Valenciennois (3,43 en 2011) et le Douaisis (3,64 en 2012), il masque une grande disparité « d'accès » à la mobilité entre les individus.

Les parts modales[20] : une mobilité dépendante de l'usage de l'automobile

63%
des déplacements se font en voiture

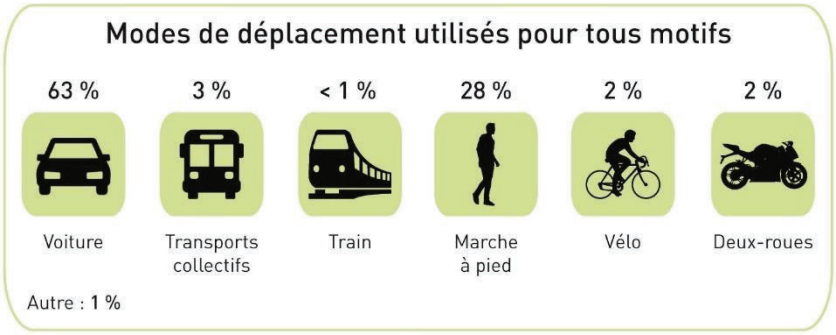
L'Enquête Ménages Déplacements[21] (EMD) réalisée sur le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin en 2006 met en exergue l'utilisation importante de la voiture. En effet, plus de 63 % des déplacements

[19] Nombre de déplacements.

[20] Proportion des déplacements effectués avec ce mode.

[21] Une partie des données utilisées pour décrire et mesurer les pratiques de mobilité des habitants proviennent de l'Enquête Ménages Déplacements (EMD) datant de 2005 - 2006. Le suivi d'autres indicateurs régulièrement mis à jour, nous permet d'estimer que si certaines pratiques ont pu évoluer depuis cette enquête, cela reste dans des proportions très limitées. Les enseignements que l'on peut tirer de l'EMD de 2005 - 2006 restent donc d'actualité.

effectués sur le territoire se font en voiture. Cette part modale est inférieure à celles observées sur l'Artois (71 % en 2005), le Valenciennois (66 % en 2011) et dans le Douaisis (66 % en 2012) mais supérieure à celle observée dans la Métropole Européenne de Lille (57,5 % en 2016).



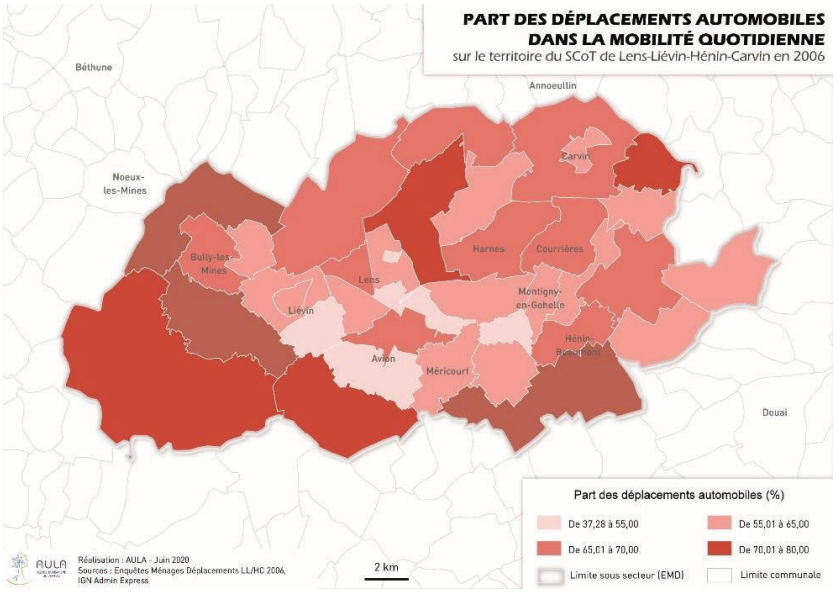
Modes de déplacement utilisés pour tous motifs
Source : EMD, 2005-2006

Parmi les déplacements automobiles, 31 % sont réalisés en tant que passager et 69 % en tant que conducteur. L'usage de l'automobile est donc fortement lié à un usage individuel.

Le taux de remplissage des véhicules est de 1,45 personne par véhicule. A titre de comparaison, il est de 1,32 sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille en 2016 et de 1,39 sur le SCoT du Douaisis en 2012.

1,45
taux de remplissage des voitures

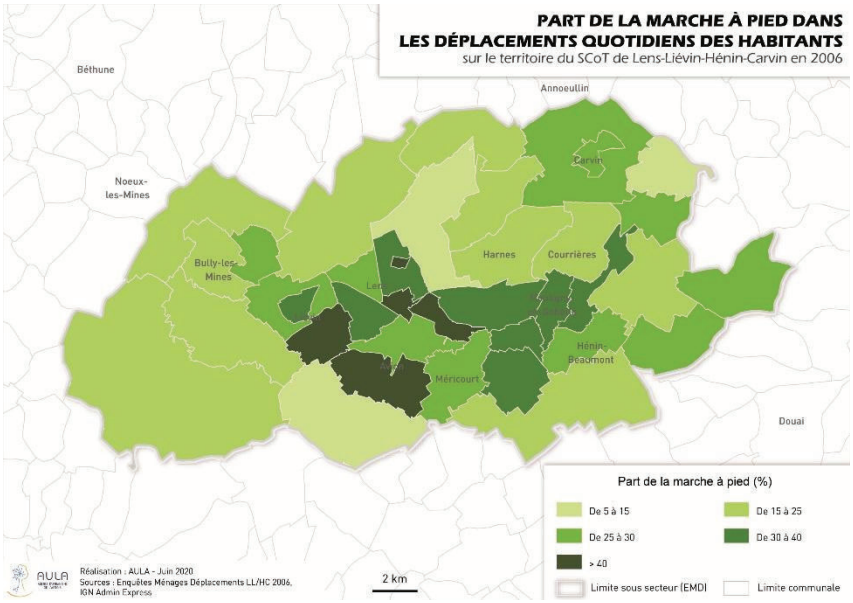
Assez logiquement, on constate que l'usage de la voiture est plus important dans les secteurs périurbains et ruraux que dans les secteurs denses. En effet, la part modale de la voiture dépasse les 75 % dans certaines communes du SCoT.



Part des déplacements automobiles dans la mobilité quotidienne
Source : EMD LL/HC, 2006, IGN Admin Express

28%
des déplacements se font à pied

On note que la marche occupe également une place non négligeable : c'est le deuxième mode de déplacement des habitants sur le territoire. Elle représente 28 % des déplacements, ce qui est plutôt conforme à ce que l'on peut observer sur des agglomérations de taille similaire. En effet, cette part est légèrement supérieure aux parts observées dans le Valenciennois (24 % en 2011) et le Douaisis (24,5 % en 2012) cependant, elle est inférieure à la part observée à l'échelle de la Métropole Lilloise (30 % en 2016). On observe une pratique plus importante de la marche dans les centres-urbains au sein desquels on trouve une plus forte densité de logements, commerces et services.



Part de la marche à pied dans les déplacements quotidiens des habitants
Source : EMD LL/HC, 2006, IGN Admin Express

Ce chiffre ne veut pas pour autant dire qu'il n'existe pas d'enjeu concernant ce mode de déplacement. Une part non négligeable de ces déplacements se fait de manière contrainte, faute d'accès à d'autres moyens de locomotion et dans de mauvaises conditions, dues à un partage de la voirie et un aménagement de l'espace public inadapté. Il y a un réel enjeu à améliorer la place du piéton dans l'espace public afin notamment de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.

4%
des déplacements se font par les transports collectifs

L'usage des transports collectifs (tous modes confondus) quant-à lui, représente un peu moins de 4 % (bus/car + train) de l'ensemble des déplacements des habitants du territoire. Comparativement à d'autres agglomérations, la part des transports en commun est faible : à titre indicatif elle est de 7 % dans le Valenciennois ou sur l'agglomération Amiénoise et de 11 % sur un territoire dense comme la Métropole Lilloise.

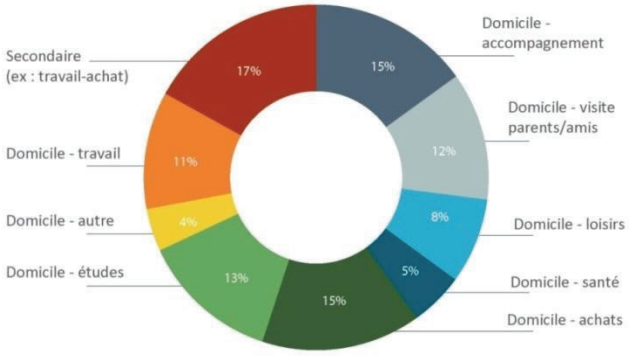
La part modale du vélo est faible, représentant seulement 2 % des déplacements alors même que la distance moyenne des déplacements internes au SCoT (représentant 8 déplacements sur 10) est de 3,1 km. Le faible usage du vélo est cependant comparable à ce qu'on observe

sur les territoires voisins comme le Douaisis, le Valenciennois mais également sur la métropole lilloise.

Des motifs de déplacements variés

Les motifs combinés permettent d'analyser de manière synthétique les déplacements sans tenir compte de « l'ordre » des motifs (« domicile-école » et « école-domicile » sont dans la même catégorie). Les déplacements secondaires sont les déplacements n'ayant ni pour origine ni pour destination le domicile. Ils représentent 23,5% de l'ensemble des déplacements réalisés. Ce chiffre inférieur à un quart nous indique que la grande majorité des déplacements restent en lien direct avec le domicile.

Les déplacements domicile-travail habituel **directs** représentent 11% de l'ensemble des déplacements, moins que les accompagnements ou les achats ou l'ensemble des études (école + université). Il faut cependant garder à l'esprit qu'on ne tient pas compte ici des déplacements vers le travail pour lesquels un motif intermédiaire a été réalisé : par exemple domicile-accompagnement-travail donne un déplacement domicile-accompagnement et un déplacement secondaire.



Motifs de déplacements sur le territoire du SCoT
Source : SMT Artois Gohelle 2006

D'après l'enquête :

- Les déplacements domicile-école s'effectuaient surtout à pied (50 %) et en voiture comme passager (27 %) mais aussi assez souvent en transport collectif (20 %).
- Les déplacements domicile-université s'effectuaient majoritairement en voiture (57 %) mais aussi beaucoup en transport collectif (33 %).
- Les déplacements domicile-achats s'effectuaient surtout en voiture (68 %) et à pied (27 %), peu en deux-roues (4 %), très peu en transport collectif (1 %).

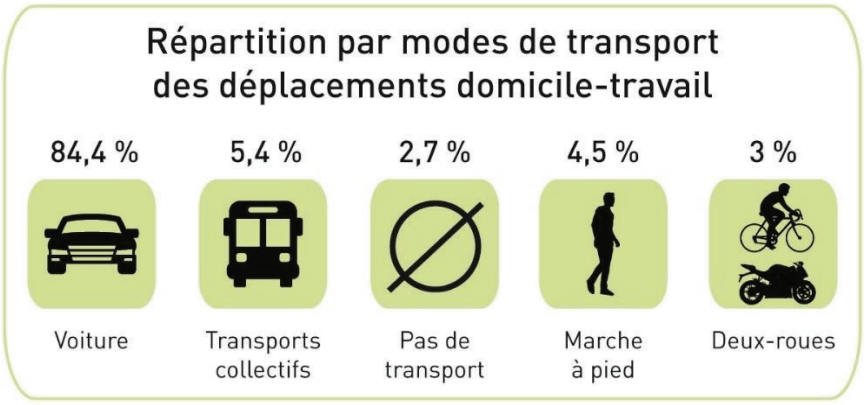
68%
des déplacements « domicile-achats » s'effectuaient en voiture en 2006

- L'accompagnement de et vers le domicile s'effectuait essentiellement en voiture (71 %) et à pied (28 %).
- Les déplacements domicile-autres motifs s'effectuaient en voiture (61 %) et à pied (30 %), un peu en deux-roues (6 %) et peu en transports collectifs (2 %).
- Les déplacements secondaires s'effectuaient surtout en voiture (73 %) et à pied (20 %).

Concernant les déplacements domicile-travail, le recensement INSEE permet d'avoir un suivi actualisé des pratiques (donc des données plus récentes que l'EMD) et notamment de l'usage des différents modes de transport :

- La part modale de la voiture est passée de 81,5 % des déplacements en 2006 à 84,4% en 2016 ;
- La part des transports collectifs est passée de 4,8 % en 2006 à 5,4 % en 2016 ;
- La part de la marche à pied est passée de 6 % en 2006 à 4,5% en 2016.

84,4%
des déplacements « domicile-travail » étaient réalisés en voiture en 2016 selon l'INSEE



Mode de déplacement principal utilisé pour les déplacements domicile-travail
Source : INSEE, 2016

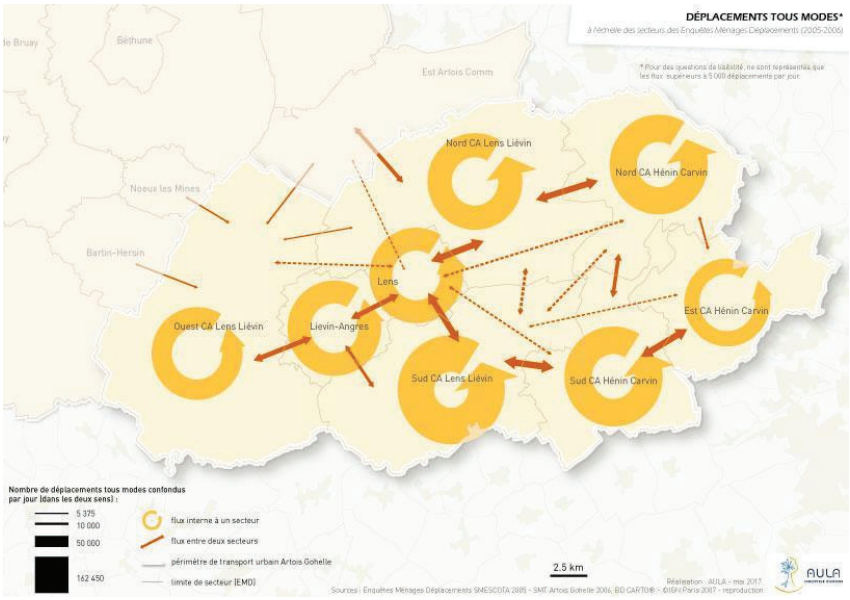
A noter que les tendances nationales montrent une stagnation voire une légère diminution de la mobilité quotidienne (en nombre de déplacements / jour/ personne) mais par contre à un allongement des distances parcourues.

Un territoire avec une organisation spatiale singulière propice à l'usage de l'automobile

Le territoire du SCoT se caractérise par une densité élevée de population organisée autour d'un réseau multipolaire de villes moyennes, héritage du passé minier et industriel du territoire. Dans ce réseau urbain multipolaire, qui n'est ainsi pas organisé selon le schéma classique d'une ville centre et de sa périphérie, se détachent 4 polarités principales qui sont : Lens, Liévin, Hénin-Beaumont et Carvin. L'organisation spatiale de ce territoire est ainsi marquée par la présence d'une large conurbation urbaine, traversant le territoire d'est en ouest, autour de laquelle s'étend un tissu périurbain épars.

Au cours des cinquante dernières années, suite à fermeture progressive des mines et à la désindustrialisation, le territoire a dû faire face à un défi de reconversion économique qui s'est traduit notamment par le développement de nombreuses zones d'activités en périphérie des polarités et par conséquent par un étalement du tissu urbain le long des axes routiers.

Il en résulte aujourd'hui un dispersement et une dissociation des lieux d'habitation, de travail, de commerces et de service entraînant un éclatement des flux propice à un usage de l'automobile plutôt qu'aux transports collectifs.



Déplacements tous modes
Source : SMT Artois Gohelle 2006, BD Carto – IGN Paris 2007

Des flux internes reflétant la multipolarité du territoire

8 déplacements sur 10
sont internes au territoire

L'EMD réalisée sur le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin en 2006 avait mis en évidence l'importance du poids des déplacements internes au territoire : tous motifs confondus, 8 déplacements sur 10 réalisés par les habitants étaient réalisés à l'intérieur du périmètre du SCoT.

3,1 km
longueur moyenne des déplacements internes

L'enquête avait également montré l'importance des logiques de proximité (longueur moyenne des déplacements internes : 3,1 km[22]) avec des micro-bassins de mobilité, les flux internes aux différents secteurs étant plus importants que les flux inter secteurs.

[22] La longueur des déplacements n'est pas fournie par l'EMD. Elle a été reconstituée à l'aide d'une méthode développée par le CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports et l'Urbanisme) et qui ne concerne que les déplacements internes à un périmètre d'enquête des enquêtes ménages déplacements réalisés sur le SCoT de l'Artois et de LLHC (cf. PDU).

Assez logiquement, les flux internes les plus importants se concentraient sur les secteurs qui comportent les principales polarités urbaines : Lens, Liévin, Hénin-Beaumont et Carvin.

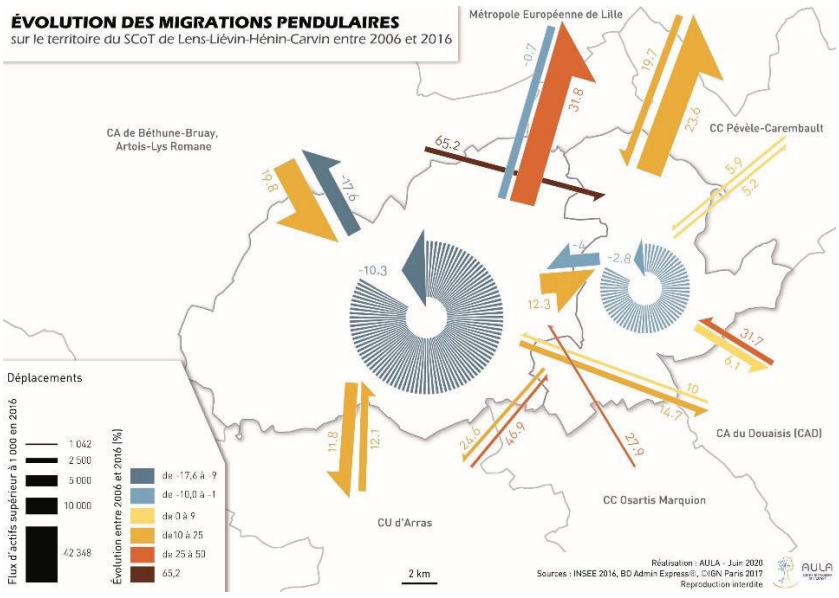
En termes d'usage, la marche est le principal mode pour les déplacements de moins d'un km (environ 7 déplacements sur 10) mais même sur cette distance la voiture représente déjà 25 % des déplacements. Le vélo est plus utilisé entre 1 et 4 km (4 à 6 %) et les transports collectifs sont un peu plus présents au-delà de 3 km (8 à 10%).

Des déplacements domicile-travail qui s'allongent en lien avec les dynamiques de métropolisation

60%
des actifs résident et travaillent sur le territoire

Entre 2006 et 2016, la part des actifs résidant et travaillant sur le territoire du SCoT est passée de 64 % à 60 %. Les flux internes au territoire restent donc majoritaires mais cette évolution traduit la dynamique d'allongement des distances parcourues par les actifs au quotidien.

Les actifs sortant du territoire se dirigent principalement quant-à-eux vers la Métropole Lilloise (42 % des déplacements domicile-travail), soit 20 640 personnes. Ce chiffre progresse d'année en année (+ 27,5 % depuis 2006).



Evolution des migrations pendulaires
Source : INSEE 2016, BD Admin Express, IGN Paris 2017

83%
des flux vers la MEL sont réalisés en voiture

Les flux vers la Métropole Lilloise sont réalisés à 83 % en voiture et 15,6 % en transport en commun ce qui renvoie aux problématiques de congestion du réseau routier et notamment de l'A1 et de la RN 41 mais aussi aux enjeux de développement de l'offre TER permettant d'accéder à Lille (MEL).

Les autres flux domicile-travail sortants se partagent entre les territoires limitrophes dont le Douaisis (12 % des flux sortants), l'Arrageois (13 %) et le Béthunois (14 %).

Le territoire du SCoT polarise également des flux pendulaires en provenance des agglomérations voisines. En 2016, on dénombrait environ 36 870 actifs entrant chaque jour sur le territoire, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2006. Parmi ces flux entrant, 32 % proviennent du Béthunois, 17 % de la Métropole Lilloise, 11 % de l'Arrageois et 10 % du Douaisis.

36 870
actifs entrant chaque jour sur le territoire *(2016)*

Parmi les dynamiques récentes observées, on note sur la décennie écoulée un phénomène d'attractivité sur le territoire d'Hénin-Carvin qui capte notamment des flux d'actifs ouvriers provenant des agglomérations voisines, dont le territoire de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR).

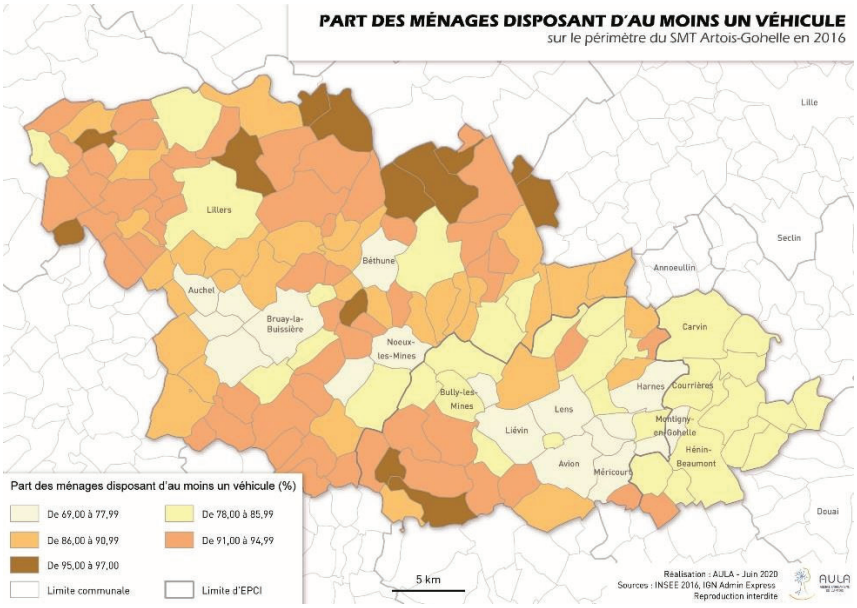
Rappelons que les déplacements vers ou depuis le lien de travail ne représentent qu'une part restreinte de la mobilité quotidienne mais ils occupent une place centrale dans l'organisation d'une journée et influencent les déplacements liés à d'autres motifs.

L'augmentation de la motorisation : une tendance logique face à l'allongement et l'éclatement des flux mais une dépendance à l'automobile problématique

79%
Taux de motorisation des ménages *(2016)*

En comparant les données des différents recensements, on peut voir que l'allongement des déplacements domicile-travail s'accompagne d'une croissance de la motorisation des ménages : le taux de motorisation des ménages est de 79 % en 2016 contre 75 % en 2006 (72% en 1999). Le taux des ménages multi-motorisés (possédant au moins 2 véhicules) a également augmenté, passant de 30 % en 1999, à 36 % en 2006 et à 39% en 2016.

A l'image de l'usage, la motorisation est plus forte dans les zones moins denses.

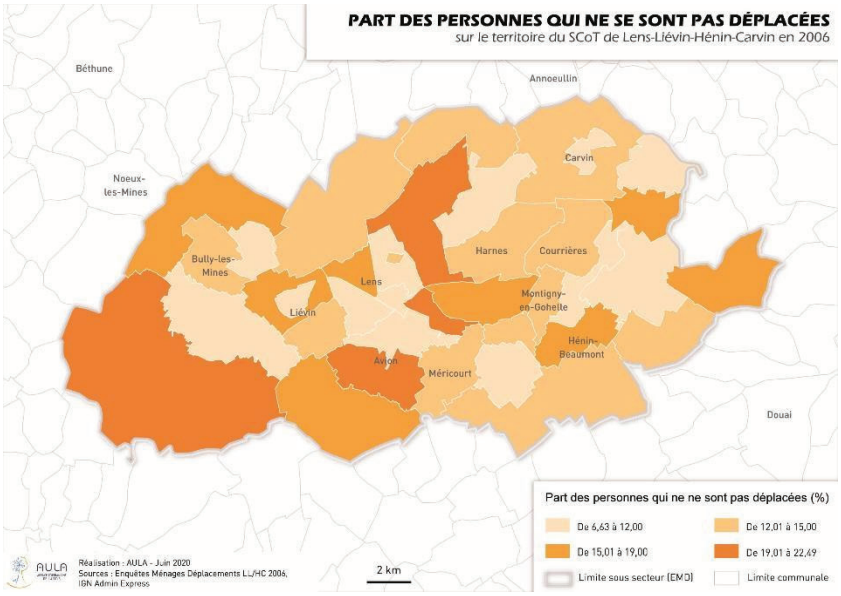


Part des ménages disposant d'au moins un véhicule
Source : INSEE 2016, IGN Admin Express

Si en moyenne la motorisation des ménages est forte du fait de la multi-motorisation, il n'en demeure pas moins que le taux de ménages non motorisés est également élevé dans certains secteurs : jusqu'à 1/3 des ménages pour certaines communes. Ces taux s'expliquent en partie par le coût de revient d'une voiture[23] mais aussi par la présence d'une part importante des ménages et des individus en situation de précarité sur le territoire [cf. fiche Dynamiques démographiques].

Les taux d'immobilité les plus élevés du territoire sont observés au sein de quartiers situés au cœur du tissu urbain de l'ancien Bassin Minier ou on peut noter une concentration des ménages non motorisés, notamment dans les communes de Sallaumines, Noyelles-Sous-Lens, Fouquières-Les-Lens, Montigny-En-Gohelle, le secteur d'Avion, etc. et dans les principales polarités.

[23] *Le coût global d'une automobile est d'environ 5 000 euros par an pour une Citadine (source : Olivier Razemon, 2012), soit près du tiers du revenu médian des ménages du territoire.*



Part des personnes qui ne sont pas déplacées
Source : EMD LL/HC 2006, IGN Admin Express

Remarque :

La non motorisation a un impact fort sur la mobilité ce qui signifie que le non usage de l'automobile n'est pas forcément compensé par l'usage d'autres modes : la non possession d'un véhicule peut donc accentuer la précarité des ménages sur un territoire où l'emploi est localisé en périphérie et multipolarisé.

Avec un taux de motorisation et un usage de l'automobile élevé, les dépenses liées à l'usage de l'automobile ont un impact non négligeable sur le budget des ménages du territoire. En plus de la charge financière permanente que représente l'automobile, les ménages sont également particulièrement sensibles aux fluctuations des prix des carburants avec un risque de précarité énergétique lié à la mobilité en cas de forte hausse des prix.

Des trafics qui reflètent les usages et posent la question des choix d'aménagement et du report modal

Un réseau routier structurant saturé

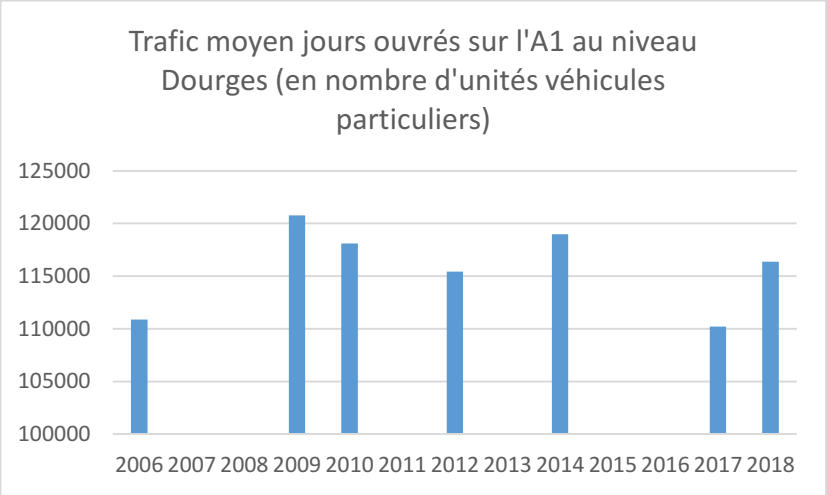
Le territoire du SCoT dispose d'un bon maillage routier et d'une bonne accessibilité routière permettant de se situer à environ à 1h40 de Bruxelles, 2h30 de Paris et 4h30 de Londres. A plus petite échelle, le réseau routier permet de rejoindre la Métropole Européenne de Lille en 38 minutes environ, Arras et Douai en 22 minutes et 26 minutes, Amiens en 1h30, Béthune en 26 minutes et St Omer en 1h00 les temps de parcours vers Lille pouvant être considérablement rallongés en heures de pointe.

Niveau de trafic très
important
sur le réseau routier

On observe ainsi un niveau de trafic très important sur le réseau routier principal ainsi qu'une tendance au report de flux sur les axes secondaires, les automobilistes utilisant de nouveaux itinéraires pour éviter les points durs en heures de pointe.

Autoroute A1
116 000
véhicules/jour ouvré au niveau de Dourges *(2018)*

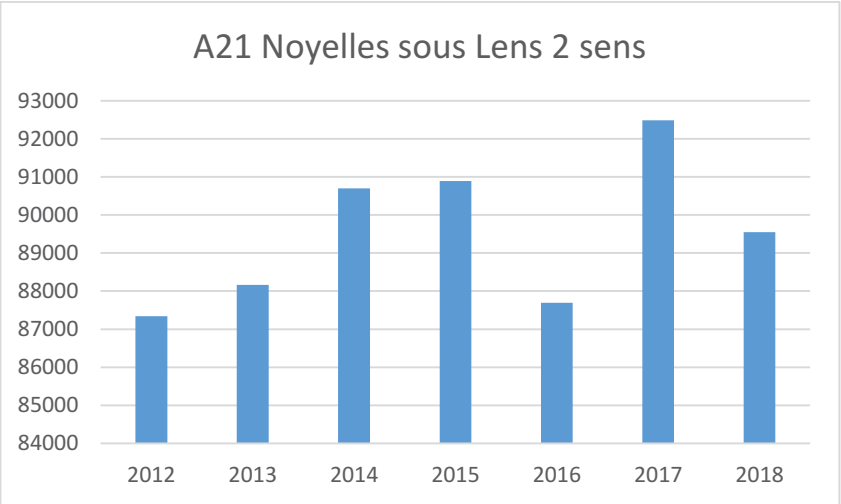
L'autoroute A1, gratuite dans la traversée du territoire, est fortement saturée (116 000 véhicules/jour ouvré au niveau de Dourges 122 000 véhicules/jour ouvré au nord de l'échangeur de Carvin-Libercourt en 2018) en raison de la superposition du trafic de transit vers la Belgique et les Pays-Bas et des échanges interurbains entre le Bassin Minier et la Métropole Lilloise.



Trafic moyen jours ouvrés sur l'A1 au niveau de Dourges
Source : DIR Nord

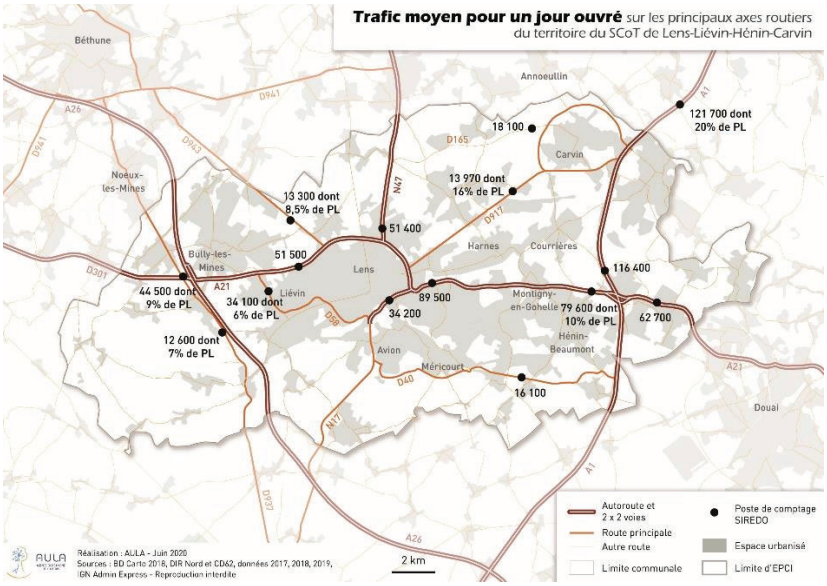
Autoroute A21
90 000
véhicules/jour ouvré entre Lens et l'A1 *(2018)*

Traversant le territoire d'est en ouest, l'A21 est à la fois une autoroute de liaison reliant les principales polarités de l'ex Bassin Minier, un maillon de l'itinéraire bis de l'autoroute A1 permettant de rejoindre ou contourner la Métropole Lilloise via la RN 47 et la RN 41 et la "rocade nord" de la ville de Lens. Son trafic est proche de 90 000 véhicules/jour ouvré en 2018 entre Lens et l'A1. On peut noter également l'importance du trafic sur la RN47 entre Lens et le secteur de La Bassée (51 000 véhicules/jour ouvré), ou encore sur la RD 58 (35 000 véhicules/jour ouvré).



Trafic moyen jours ouvrés sur l'A21 au niveau de Noyelles sous Lens
Source : DIR Nord

A noter l'importance du trafic sur certains axes secondaires comme la RD 165 (environ 18 000 véhicules/jour ouvré) illustrant les reports de trafic du réseau structurant vers des axes secondaires.



Trafic moyen pour un jour ouvré
Source : BD Carto 2018, DIR Nord et CD62, données 2017, 2018, 2019, IGN Admin Express

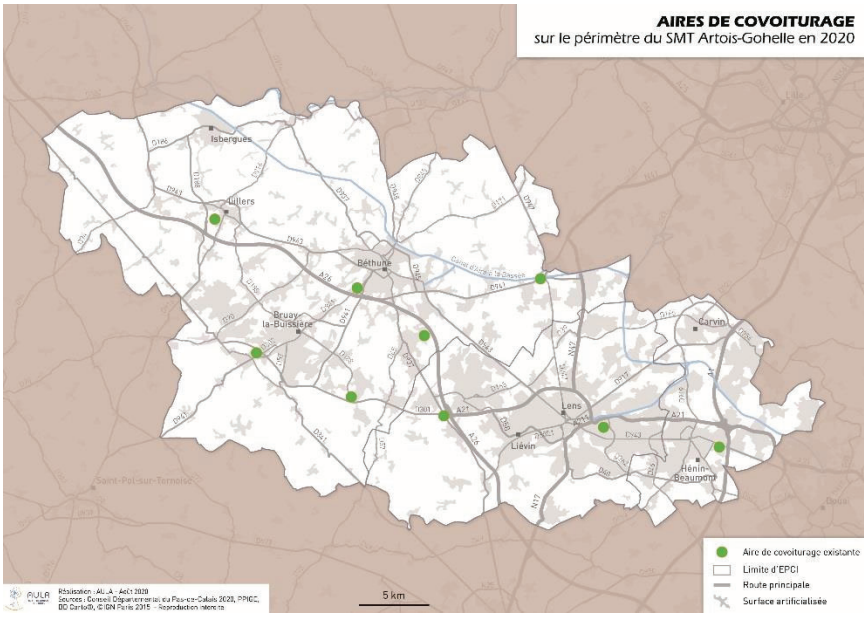
Aujourd'hui, les effets combinés de l'étalement urbain, de la périurbanisation et de la métropolisation lilloise font que les réserves de capacité sont quasi inexistantes en heures de pointe, la saturation qui touchait autrefois l'A1 se diffusant également sur l'ensemble du corridor A21.

Compte-tenu de la forte part modale de l'automobile, les autorités compétentes sont aujourd'hui confrontées à une difficulté, celle de proposer une offre alternative adaptée au contexte local mais aussi cohérente d'un point de vue économique. Aujourd'hui, des solutions sont mises en œuvre afin de soutenir de nouveaux usages de la voiture mais aussi de faciliter les autres modes de déplacements par la complémentarité de plusieurs offres et l'amélioration de l'intermodalité entre les modes.

3
aires de covoiturages

A ce titre, une aire de covoiturage a été aménagée au niveau de l'échangeur RD 937/RD 301 sur la commune d'Aix-Noulette, à laquelle s'ajoute l'aire de covoiturage de Noyelles-sous-Lens, située sur le parking d'Intermarché à proximité de l'échangeur A 21/D 262 et de l'aire de covoiturage de Noyelles-Godault, localisée sur le parking d'Auchan au niveau de l'échangeur 17 de l'autoroute A1.

D'autres aires de covoiturage sont également à l'étude et sept autres sont inscrites dans le Schéma Départemental des aires de covoiturage.



Aires de covoiturage
Source : Conseil Départemental du Pas-de-Calais 2020, PPIGE, BD Carto, IGN Paris 2015

A l'échelle régionale, Hauts-de-France Mobilités (anciennement le SMIRT[24]) a mis en place une plateforme « Pass Pass Covoiturage » permettant de centraliser les initiatives et de faciliter la rencontre entre l'offre et la demande.

Si le co-voiturage est une piste, la densité des flux pose également la question de leur régulation, l'absence de réserve de capacité provoquant une situation de paralysie lorsque des accidents ont lieu en heures de pointe.

Par ailleurs, face à la distanciation accrue des lieux de résidence et de travail, se pose également la question du déplacement évité et du rôle que peut jouer le télétravail.

Le train : une relative stagnation des trafics liée à une offre saturée ?

L'usage du train représente moins de 1 % de l'ensemble des déplacements des habitants du territoire. A titre de comparaison la part du train représente 0,4 % des déplacements des habitants de la Métropole Européenne de Lille.

+4%
évolution de la fréquentation des gares du territoire

Entre 2010 et 2015, les comptages du nombre de montées-descentes en gare réalisés par la Région ont montré qu'il y avait eu une très légère augmentation de la fréquentation sur le territoire du SCoT : + 4 % (soit une augmentation annuelle moyenne de + 0,9 % environ).

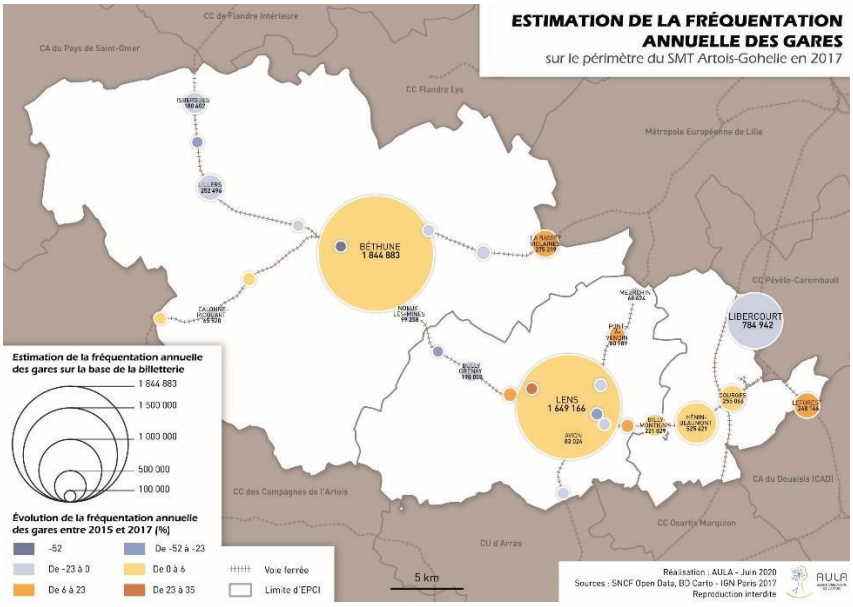
[24] SMIRT : Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports.

Depuis 2015, les données de comptages en gare n'étant plus disponibles, seules les données liées à la vente de titres annuelles nous permettent de suivre l'évolution de la fréquentation des gares. A noter que cette donnée ne prend pas en compte les voyageurs utilisant le réseau TER avec leur abonnement TADAO ou ILEVIA (pour la gare de La Bassée) grâce à l'intégration tarifaire.

Pour la carte ci-dessous, le choix a été fait de prendre comme référence les années 2015 et 2017 pour calculer une évolution de fréquentation car ce sont deux années peu impactées par les mouvements sociaux. On observe entre ces deux années une augmentation d'environ 3 % du nombre de titres vendus en lien avec les gares du territoire (soit une augmentation annuelle moyenne de + 1,59 % environ).

Au regard de l'augmentation des migrations pendulaires vers la Métropole Lilloise notamment, cette faible augmentation de l'usage du train interroge. La saturation des rames en heures de pointes et l'absence de sillons supplémentaires disponibles expliquent en partie la difficulté de l'offre TER à absorber la demande croissante qu'entraine la métropolisation.

Parmi les principaux points d'arrêt du territoire en termes d'offre et de fréquentation, on retrouve les gares de Lens avec 1 649 166 usagers en moyenne par an, de Libercourt avec 784 942 usagers en moyenne par an et d'Hénin-Beaumont avec 525 421 usagers en moyenne par an.



Estimation de la fréquentation annuelle des gares sur le périmètre du SMT Artois-Gohelle en 2017
Source : SNCF Open Data, BD Carto, IGN Paris 2017

A noter que l'offre ferroviaire du territoire a évolué en décembre 2019 suite à la mise en place d'une nouvelle offre TER Hauts-de-France

2019
nouvelle offre TER Hauts-de-France

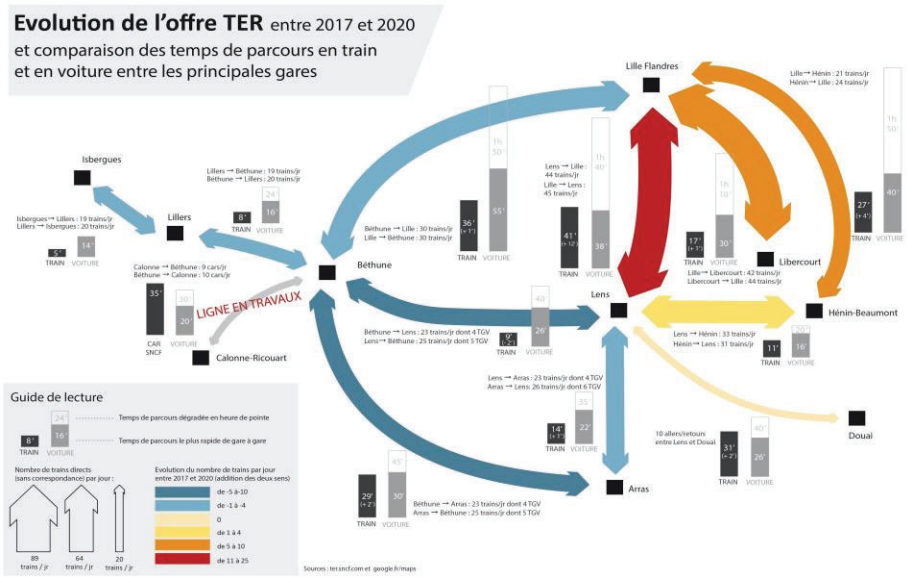
2020[25], permettant ainsi de donner à chaque ligne TER une mission spécifique, une meilleure lisibilité et une réduction des facteurs d'irrégularité. Pour cela de nouveaux itinéraires, horaires et supports d'information ont été mis en place. Cette offre TER permet toujours de relier les principales polarités du territoire entre elles (les trajets internes au périmètre du Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA) peuvent être réalisés avec des titres délivrés par tadao) et les connectent aux agglomérations avoisinantes.

Le niveau de service actuel permet ainsi aujourd'hui, à partir de la gare de Lens (pôle d'échange principal) de rejoindre Lille en 41 minutes minimum, Douai en 31 minutes, Béthune en 9 minutes, Arras en 14 minutes et Hénin Beaumont en 11 minutes.

Depuis la gare de Libercourt, il est possible de rejoindre Lille en 17 minutes. Depuis la gare d'Hénin-Beaumont il est possible de rejoindre Lille en 27 minutes.

Concernant le nombre de trains, les principales évolutions que l'on peut constater sont les suivants : le nombre de trajets entre la gare de Lens et la Métropole Lilloise a fortement augmenté, passant de 31 allers et 34 retours journaliers en 2017 à 44 allers et 45 retours en 2020. Dans une moindre mesure, les trajets vers Lille depuis Hénin-Beaumont et Libercourt ont également augmenté. C'est également le cas du nombre de trajets entre Lens et Hénin-Beaumont. En revanche le nombre de trajets entre Lens et Arras et entre Lens et Béthune ont légèrement diminué.

L'évolution de l'offre TER a globalement renforcé le niveau de service des principales gares, au détriment de certains points d'arrêts secondaires. Cela renforce l'enjeu d'amélioration de l'accessibilité et d'intermodalité au niveau des principaux pôles d'échanges.



[25] Désormais les lignes sont réparties selon 4 catégories : KRONO (TER directs et rapides entre les villes), KRONO **+ GV** (TER directs et à grande vitesse (TER GV) entre les villes), CITI (TER fréquents desservant tous les arrêts des grandes villes) et PROXI (TER de proximité desservant le cœur du territoire régional)

Evolution de l'offre TER entre 2017 et 2020 et comparaison des temps de parcours en train et en voiture entre les principales gares
Source : ter.sncf.com et google.fr/maps

Face à la problématique de saturation des lignes TER en heures de pointe pour les liaisons vers la métropole lilloise, le projet de création d'une nouvelle infrastructure, le Réseau Express Hauts-de-France, portée par la Région, pourrait permettre d'améliorer l'offre de transport de manière significative à l'avenir. Ce projet n'est cependant qu'à l'état de réflexion.

D'autre part, on peut noter qu'il n'existe à ce jour pas de stratégie intégrée faisant le lien entre l'offre ferroviaire et les gares d'une part et les projets urbains d'autre part. Ce principe a pourtant été évoqué dans le cadre du plan d'actions du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et pourrait prendre la forme de démarche de type « contrat d'axe ».

Les transports collectifs urbains : une pérennisation de l'usage qui ne pourra se limiter à un développement de l'offre

L'organisation du réseau de bus urbains relève de la compétence du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle (SMT AG) et est gérée à l'échelle de trois agglomérations (CA Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane, CA de Lens-Liévin et de Hénin-Carvin).

D'après l'EMD, la part modale des transports collectifs urbains était de de 3 % en 2006.

Face à ce constat et afin de positionner le bus comme une alternative crédible à l'automobile, le SMT AG a mis en service un nouveau réseau le 1er avril 2019 articulé autour de 6 lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), dont 4 sur le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin.

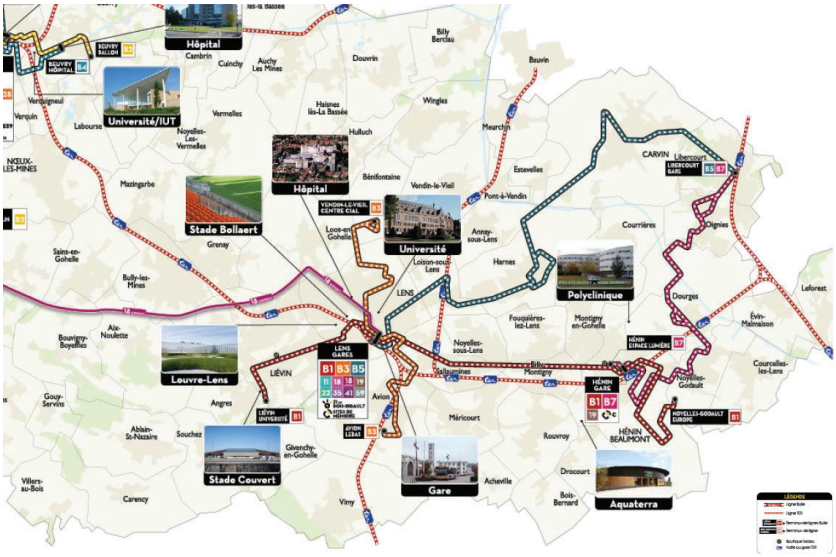
4
lignes de Bus à Haut Niveau de Service sur le territoire

L'objectif des lignes de BHNS est de garantir des temps de parcours plus rapide entre les principales polarités du territoire grâce à des aménagements en site propre, de proposer une fréquence élevée en heures de pointe et de fournir une information voyageur instantanée aux usagers.

Ces lignes structurantes ont également été pensées pour desservir les quartiers où se concentrent les taux de pauvreté les plus importants et les taux de motorisation les plus faibles du territoire.

Aujourd'hui, le réseau tadao est composé de 7 lignes rapides et directes avec des fréquences entre 8 et 30 minutes appelées « Bulles » reliant les grands centres urbains, les quartiers denses et les grands pôles d'intérêt du territoire, 9 lignes « principales » proposant un bus toutes les 30 minutes venant compléter les lignes « Bulles » et permettant de desservir plus finement les quartiers à destination des centres urbains et grands équipements du territoire tels que les gares,

les centres commerciaux, etc. Ce réseau est complété par 19 lignes complémentaires actives toutes les 60 minutes et permettant d'assurer le lien entre les petites et moyennes communes du territoire et pour finir viennent s'ajouter 15 lignes « Duo » répondant à des besoins plus ciblés pour le travail et les loisirs.



Réseau TADAO sur le territoire du SCoT
Source : Tadao

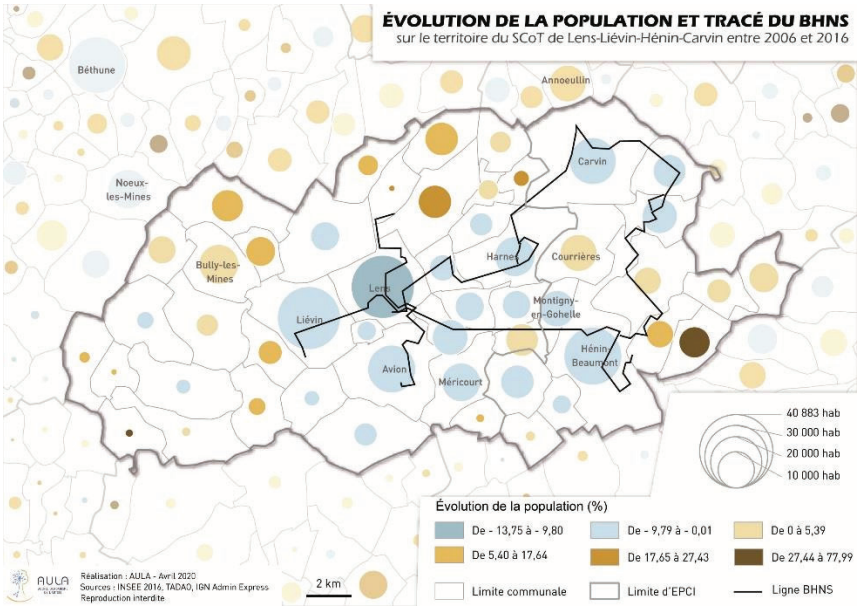
Tadao propose également d'autres services tels que « Allobus » qui est un service à la demande et sur réservation qui dessert en particulier des secteurs moins peuplés ou excentrés et qui est effectué via des minibus et intégré au réseau TADAO, « Proxibus » qui s'adresse aux personnes à mobilité réduite résidant sur le territoire du PMA, les « navettes » et les lignes « chronopro » qui sont un service à destination des salariés qui permettent de relier certaines zones d'activités à des gares TER du territoire. Concernant le territoire du SCoT, 3 zones sont concernées dont Delta 3 à Dourges, la Zone Industrielle du Château à Carvin et la Zone Industrielle du Bois Rigault à Vendin-le-Vieil.

Les anciennes lignes du Conseil Départemental, reprises en partie depuis le 1er septembre 2017 par la Région des Hauts-de-France, complètent également la desserte sur des secteurs situés aux marges du territoire. Rajouter à cela, on retrouve également les circuits scolaires.

Malgré une augmentation constante de la fréquentation au cours des dernières années, le réseau TADAO se heurte à la concurrence de l'automobile et à la difficulté de desservir un territoire multipolaire. La réalisation d'une nouvelle enquête ménages déplacements permettra d'évaluer l'impact de la refonte du réseau TADAO qui a accompagné la mise en place des lignes de bus à haut niveau de service.

Fait marquant, on peut noter que les principales polarités desservies par les lignes BHNS sont également les secteurs qui enregistrent les plus fortes baisses en nombre d'habitants et d'emplois au cours des

dernières années. La réussite d'un tel projet sur le long terme nécessite qu'il soit pris en compte comme un axe structurant au sein des politiques de développement urbain afin de permettre au plus grand nombre d'habiter, de travailler, de consommer, etc. au plus proche de cette nouvelle offre de transport afin d'inciter à son usage.



Evolution de la population sur le territoire du SCoT et réseau du BHNS
Source : INSEE 2016, TADAO, IGN Admin Express

Intermodalité : des progrès à faire dans les correspondances et l'aménagement des pôles d'échanges

Les gares constituent les principaux lieux d'intermodalité du territoire. La problématique du stationnement automobile rencontrée autour des principaux pôles d'échanges ne peut avoir comme réponse unique l'augmentation de la capacité des parkings. Il est nécessaire d'améliorer l'accessibilité à ces différents pôles d'échanges pour l'ensemble des modes de déplacements et de faciliter également le passage d'un mode à l'autre.

Améliorer l'intermodalité entre les modes est un enjeu fort pour l'attractivité des transports en commun. Cela passe par la cohérence entre les différentes offres et par des aménagements concrets (cheminements doux, abris vélo sécurisés, signalétique, etc.).

Les pôles d'échanges doivent avant tout être pensés dans cette optique, permettant une lisibilité optimale des différentes offres de « mobilités » présentes sur les pôles. Si certains réaménagements récents de pôles d'échanges ont été réalisés notamment en lien avec l'arrivée du BHNS, il existe encore une marge de progression importante concernant cet enjeu.

Le développement de nouveaux services de mobilité en gare participe à élargir le choix modal. Dans cette optique, TADAO a par exemple récemment créé un service de location vélo en gare de Lens.

Un usage faible du vélo des potentialités pour développer des cheminements sécurisés

2%
part modale du vélo

Avec une part modale de 2 %, l'usage du vélo reste très marginal sur le territoire alors même que la distance moyenne des déplacements internes au SCoT (représentant 8 déplacements sur 10) est de 3,1 km. Cela s'explique en premier lieu par l'absence d'un réseau cyclable maillé et sécurisé mais aussi par la densité du trafic, y compris sur le réseau secondaire, qui ne permettent pas d'envisager le vélo comme une solution crédible pour les déplacements du quotidien.

Sur le territoire du SCoT, l'état des lieux provisoire, a permis de dénombrer 92 km d'aménagements cyclables existants. Parmi ces aménagements on trouve 26 % de voies vertes, 40 % de pistes cyclables, 26 % de bandes cyclables, 5 % de double-sens cyclables et 3 % de chaussées à voie centrale banalisée.
Les zones de circulations apaisées (zone de rencontre, zone 30), qui ne sont pas comptabilisées dans le linéaire d'aménagements cyclables existants évoqué ci-dessus, favorisent également l'usage du vélo. Environ 30 zones de circulation apaisée ont été recensées (recensement non exhaustif).

Le territoire dispose également d'un réseau important de chemins et voyettes (anciens cavaliers miniers, chemins de halage, chemins agricoles, etc.) pas toujours adaptés à un usage utilitaire du vélo en l'état mais formant un réservoir potentiel pour la création de nouveaux aménagements cyclables. Sur le SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, environ 230 km de linéaire ont été recensés.

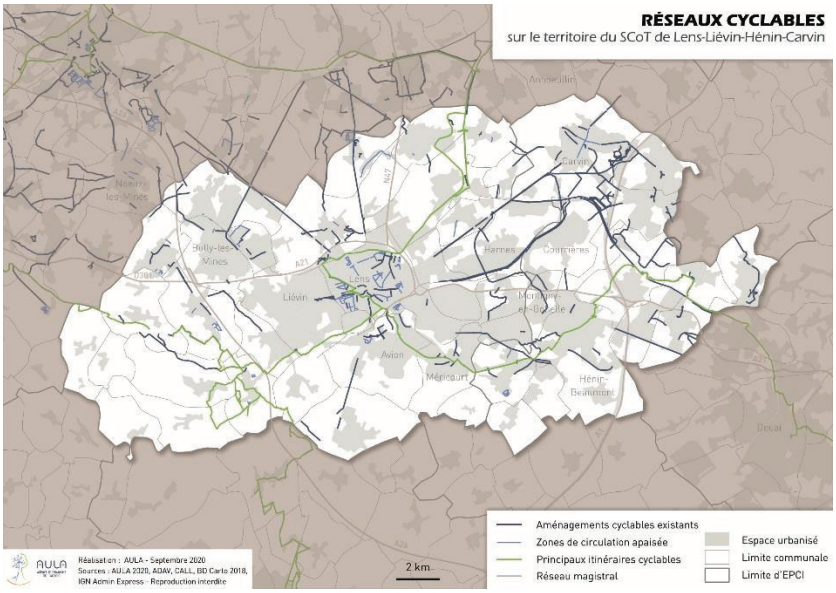
Parmi les aménagements récents, certains axes empruntés par les lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), portées par le Syndicat Mixte des Transports (SMT) Artois-Gohelle, ont fait l'objet d'aménagements cyclables (7 km de voie verte ont été réalisées dans le cadre des 4 lignes BHNS sur le territoire du SCoT).

Outre ces aménagements liés au projet BHNS, les principaux projets récents ou en cours sur le territoire sont plutôt orientés pour un usage touristique même si ces derniers peuvent également répondre à des besoins utilitaires. Parmi ces aménagements la plupart concernent de grands itinéraires cyclotouristiques qui traversent le territoire et s'inscrivent dans le cadre de schémas régionaux, nationaux et européens. Ces principaux itinéraires sont les suivants :

- L'itinéraire national V 32 qui relie Lille à Paris : sur cet itinéraire, le tronçon qui traverse la partie sud du territoire est appelé "véloroute de la mémoire" et relie la Picardie à Liévin, en passant par Arras. La portion qui part de Lens vers la Métropole lilloise est appelée "véloroute de la Deûle et de la Lys". Certaines portions de cette véloroute sont encore en projet.

- La véloroute n°31 dite du Bassin Minier parcours l'ancien bassin minier d'ouest en est, de Lens à Douai, en passant par Hénin-Beaumont. Certaines portions de cette véloroute sont encore en projet.
- l'EuroVélo n°5 est, comme son nom l'indique, un itinéraire européen qui relie le Royaume-Uni à l'Italie. Sur les tronçons traversant le territoire, cet itinéraire reprend principalement les mêmes itinéraires que les véloroutes précédemment citées.

Le projet de la Chaîne des Parcs portée à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA) ambitionne également de créer un réseau de boucles cyclables locales (réseau point-noeuds) couvrant l'ensemble du territoire.



Réseaux cyclables sur le territoire du ScoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin
Source: AULA 2020, ADAV, CALL, BD Carto 2018, IGN Admin Express



L'interconnexion des différents projets, la qualité de l'infrastructure et des itinéraires qui correspondent aux besoins quotidiens des habitants sont autant de critères qui sont déterminants dans la pratique utilitaire du vélo par la population. A ce titre, on observe que plusieurs liaisons clés entre les principales polarités urbaines ou entre les polarités et leur périphérie n'existent pas ou ont fait l'objet d'aménagements cyclables qui ne sont pas conformes aux principes élémentaires de sécurité.

Si l'infrastructure est nécessaire, elle n'est pas suffisante pour espérer augmenter la part modale du vélo. Seule la mise en place d'un « système vélo » peut inciter de manière significative la population à utiliser le vélo dans le cadre de leurs déplacements quotidiens.

Afin de proposer une vision stratégique du développement des aménagements cyclables et plus généralement du système vélo, le SMTAG a enclenché la révision schéma cyclable qui vient en déclinaison et en annexe du PDU.

Le transport de marchandises : un recours aux transports alternatifs à la route en baisse

Transport de marchandises : un territoire fortement générateur de flux routiers

Les établissements commerciaux, industriels, tertiaires ont générés

113 000

mouvements par semaine pour

20 500

établissements en 2015

A l'échelle de l'ex-région Nord-Pas-de-Calais, les flux routiers représentent 84 % du trafic de marchandises générés (***Source : SRCAE***). La densité d'habitants et d'activités économiques font du territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin un important générateur de trafics de marchandises. En 2015, les établissements commerciaux, industriels ou tertiaires du territoire[26] ont générés environ 113 000 mouvements par semaine (enlèvement ou livraison de marchandises) pour environ 20 500 établissements et un peu plus de 117 000 emplois. (***Source : traitement fichier SIRENE 2015 via logiciel FRETURB***).

De manière générale, on constate une saturation du trafic sur les axes autoroutiers entrainant ainsi un report sur les axes secondaires. La localisation de la génération des flux de marchandises reflète ainsi l'organisation spatiale du territoire qui entraine un éclatement des flux permettant d'atténuer certes les problématiques d'accès et de circulation au sein des principales polarités mais la création de nouvelles zones d'activités ou d'extensions de zones pose la question de son impact en matière de flux de poids lourds dans les années à venir sur les axes secondaires.

Un positionnement stratégique, idéal pour l'activité logistique, qui gênera inévitablement de nouveaux flux

La région Hauts-de-France est la troisième région logistique de France derrière l'Ile-de-France et la région Rhône-Alpes. En lien avec le développement des sociétés industrielles et commerciales, la logistique est devenue un élément très important dans l'organisation des échanges. Le positionnement géographique du SCoT, au cœur d'une grande région de 100 millions d'habitants et sa situation à environ 200 km de Paris, Londres et Bruxelles, et à proximité immédiate de la Métropole Lilloise en fait un territoire très sollicité par les professionnels du secteur pour l'implantation d'activités logistiques. A noter la présence du pôle d'excellence Euralogistic à Dourges dont la vocation est de former, diffuser et promouvoir les savoir-faire dans l'ensemble de la région Hauts-de-France et de

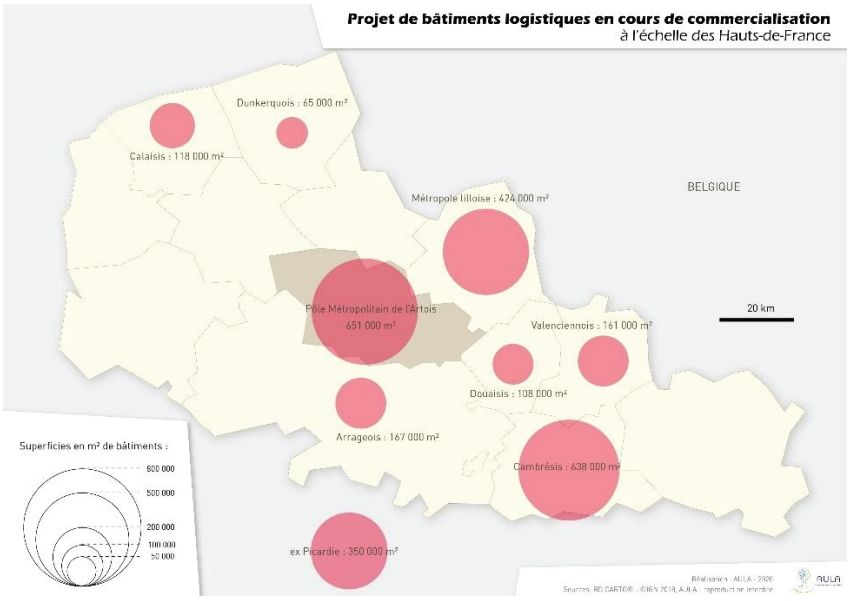
[26] Notons que ces données ne prennent pas en compte le transport de marchandises réalisé par les ménages dans le cadre de leurs achats, qui représente 50% de l'occupation de la voirie liée aux flux générés par le territoire, ni les livraisons à domicile réalisées dans le cadre d'achat sur internet par exemple.

pourvoir les besoins en main d'œuvre qualifiée de la filière logistique régionale.

1,2 M de m²
d'entrepôts sur le territoire

Fin 2017, on dénombre ainsi 1,2 millions de m² d'entrepôts sur le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin. Entre le 1er janvier 2018 et fin 2020, on peut estimer que 0,46 millions de m² supplémentaires seront livrés. Sur la période post 2020, les projets recensés ajouteront 0,55 million de m² supplémentaires. Au total, 100 hectares de bâtiments logistiques viendront donc s'ajouter aux bâtiments existants avant janvier 2018. En termes de ratio bas, on peut estimer qu'en moyenne il convient de doubler la superficie des bâtiments pour estimer la surface des parcelles mobilisés pour les accueillir.

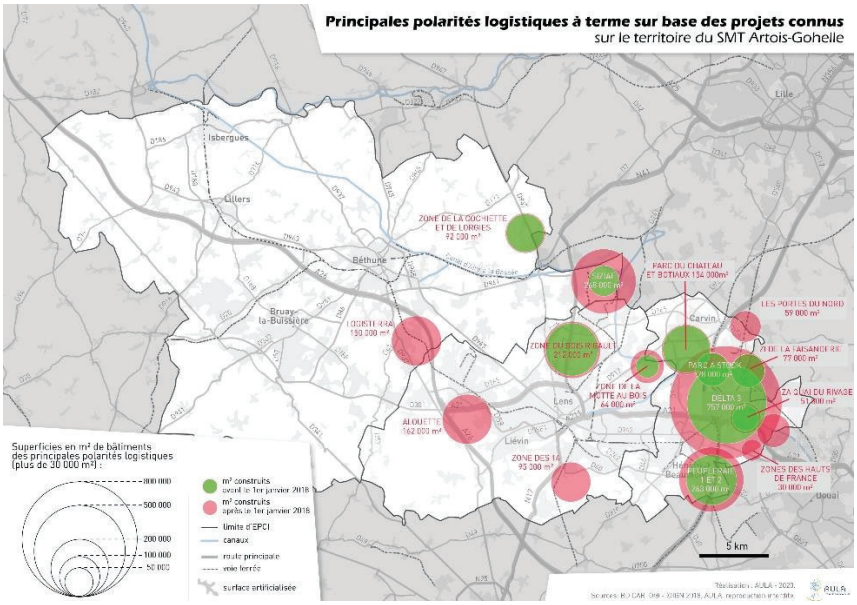
Si la demande des logisticiens est forte, la concurrence entre les territoires est également assez rude à l'échelle des Hauts-de-France.



Projets de bâtiments logistiques en cours de commercialisation à l'échelle des Hauts-de-France
Source : BD Carto, IGN 2018, AULA

Parmi les projets récents et en cours, les principaux secteurs de développement sur le SCoT sont :

- L'Extension de la plateforme DELTA 3 à Dourges : 46 hectares de bâtiments ;
- Le Parc de l'Alouette à Liévin : 17 hectares de bâtiments ;
- La Zone Industrielle des 14 à Avion : 9,5 hectares de bâtiments ;
- Parcolog 2 à Hénin-Beaumont : 8,3 hectares de bâtiments (projet dont le permis n'est pas accordé) ;
- Baytree à Evin-Malmaison : 7,6 hectares de bâtiments.



Principales polarités logistiques à terme sur la base des projets connus sur le territoire du SMT Artois-Gohelle
Source : BD Carto, IGN 2018, AULA

A titre indicatif, on peut estimer que 10 000 m² bâtiments logistiques attirent en moyenne 45 poids lourds. Sur la base de ce ratio, on peut estimer qu'à terme l'ensemble des bâtiments construits attireront près de 10 000 poids lourds.

Malgré les évolutions de motorisation, les externalités négatives liées à cette activité (pollution, bruit, congestion, dégradation du réseau routier, etc.) demeureront une problématique importante dans les années à venir et supposent des investissements majeurs des collectivités pour construire et entretenir les voiries. En effet, L'éclatement des flux de marchandises sur le territoire, conjugué à des problématiques d'incohérences ou de non-respect de la réglementation en vigueur concernant la circulation des poids-lourds, explique en partie le fait que certaines voiries se trouvent être inadaptées pour le trafic poids lourds qu'elles supportent, entrainant ainsi des surcoûts importants dans la gestion du réseau viaire.

Le trafic fluvial

9
sites de transbordement

Le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin est traversé par une liaison fluviale à Grand Gabarit sur laquelle on retrouve 9 sites de transbordement[27] actifs sur lesquels ont été manutentionnées

[27] Site qui permet de décharger des marchandises d'un navire ou d'un aéronef et à les recharger dans un délai raisonnable sur un autre navire ou aéronef. Le terme transbordement peut être utilisé pour la manipulation de marchandises entre : deux navires, un navire et un camion ou un train, ou tout simplement d'un quai d'arrivée à un quai de départ.

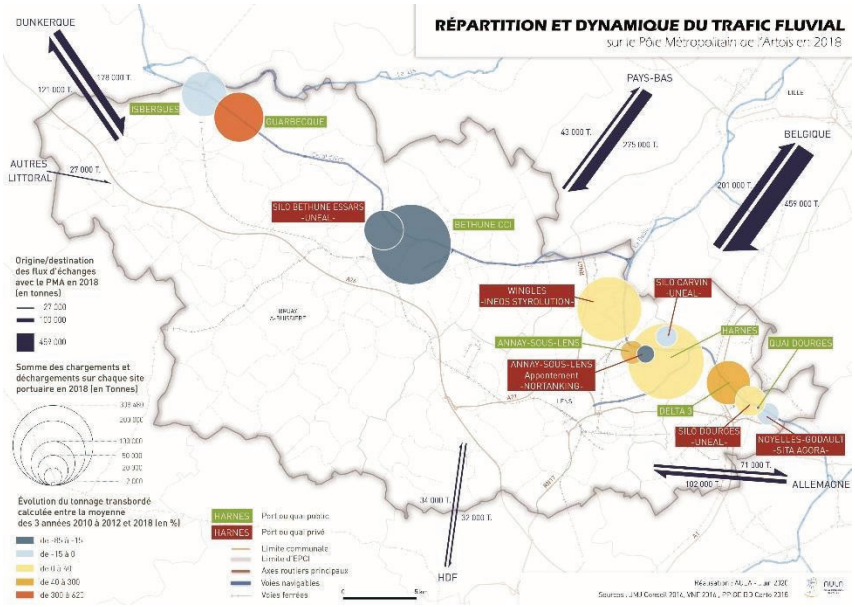
environ 760 000 tonnes de marchandises en 2018. Parmi les 9 sites de transbordement, on retrouve :

- 3 sites publics : le quai de Dourges, le port de Harnes (composé de 2 quais) et le quai d' Annay-sous-Lens ;
- 6 sites privés : le quai de Noyelles-Godault (site Agora), le quai ainsi que le silo de Dourges (site Uneal), la plateforme multimodale DELTA 3 de Dourges, le quai et le silo de Carvin (site Uneal), l'appontement d'Annay-sous-Lens (site Nortanking) et l'appontement de Wingles (site Ineos).

760 000
tonnes de marchandises ont transité sur les sites de transbordement *(2018)*

Après une forte chute du tonnage des sites de transbordement au cours des années 2000 sur le territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA) due notamment à la fermeture d'importants sites industriels utilisateurs de la voie d'eau comme Metaleurop, le trafic fluvial s'est stabilisé autour de 1 400 000 tonnes/an et cela depuis 2010. Aujourd'hui, une majorité des échanges se font en provenance des Pays-Bas et de la Belgique.

Parmi les sites de transbordement du territoire, trois sites ont un trafic qui dépasse les 100 000 tonnes par an. On y retrouve le port public de Harnes où 280 000 tonnes de marchandises ont transité en 2018 et sur lequel transitent essentiellement des déchargements de granulats, l'appontement privé « Ineos » de Wingles, site sur lequel 210 000 tonnes de marchandises ont été manutentionnés et la plateforme conteneurs DELTA 3 de Dourges qui dépasse pour la première fois les 100 000 tonnes de marchandises en 2018. Cette plateforme trimodale – « voie d'eau, fer, route » – a vu son trafic fluvial décoller au cours des dernières années, mais ce dernier ne représente que moins de 1 % des 19 millions de tonnes traités sur le site. Adossée à une zone logistique de plus de 300 hectares, la plateforme créée en 2003 est jusqu'à maintenant plutôt tournée vers la route et le rail.

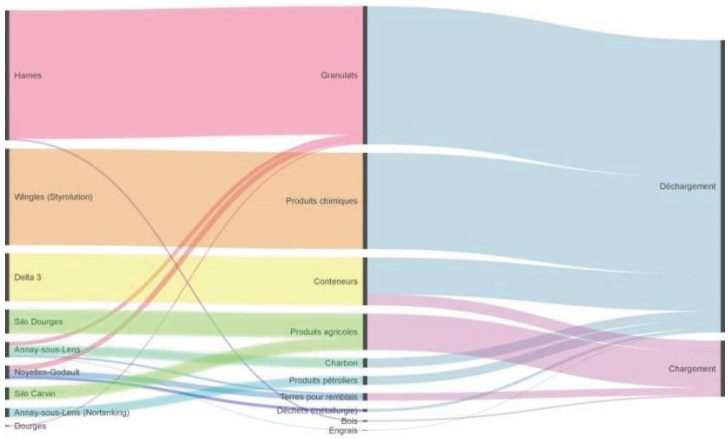


Répartition et dynamique du trafic fluvial sur le PMA en 2018
Source : JMJ Conseil 2016, VNF 2016

La plupart des sites portuaires sont « spécialisés » sur le territoire par un ou deux types de marchandises. Seuls les sites de Noyelles-Godault et d'Annay-sous-Lens font office d'exception avec des marchandises variées. Les trois principaux types de marchandises manutentionnées sur le territoire du SCoT sont les granulats, les produits chimiques et les conteneurs. Ils représentent à eux trois, plus de la moitié des trafics. Environ 70 % des trafics sur le territoire sont des déchargements et 30 % des chargements, ce qui montre que le territoire est plus dans l'importation que l'exportation de marchandises par le trafic fluvial.

70%
des trafics sur le territoire sont des déchargements

Nature des trafics par sites et hiérarchisation selon tonnage manutentionné



source : VNF / IDEES FORMATION ET CONSEILS
réalisation : AULA

Le trafic ferroviaire : des trafics portés par le développement du transport combiné

Le trafic ferroviaire de marchandises concerne à la fois du transport de fret dans des wagons classiques (exemple : céréales) et le transport combiné qui consistent à mettre des caisses mobiles ou des remorques sur des wagons adaptés.

Selon les données émises par SNCF Réseau, on constate un effondrement des trafics de fret « classique » sur l'axe fret ferroviaire principal du territoire (Béthune-Lens-Dourges) depuis le début des années 2000 : le trafic est passé de 130 trains/jour à environ 30 trains/jour entre 2000 et 2018. Cette baisse n'est que l'illustration locale du déclin de l'activité fret ferroviaire en France depuis plusieurs décennies.

En revanche, Le territoire dispose cependant d'une infrastructure d'envergure internationale : la plateforme multimodale DELTA 3. Cet outil a un rôle majeur dans la réorganisation du fret ferroviaire en France et le développement du transport combiné. En 2017, le site a traité le chargement/déchargement de 3 000 trains environ.

Un territoire avec des opportunités de développement futur

La présence de la plateforme DELTA 3, équipement d'envergure internationale, constitue le principal atout pour développer les modes alternatifs sur le territoire. En lien avec cet outil, plusieurs expérimentations ont été lancées ces dernières années, notamment à l'initiative de certaines grandes entreprises implantées sur le territoire comme Décathlon. En effet, en 2017 une nouvelle liaison ferroviaire a été testée depuis la Chine et en 2018 une liaison fluviale entre Duisbourg (Allemagne) et Dourges.

Au-delà de ce site, le territoire possède d'autres réserves de capacités importantes pour développer l'usage de la voie d'eau, associées à des réserves foncières bord à quai, notamment sur le quai de Noyelles-Godault actuellement géré par Sita et sur le port public de Harnes.

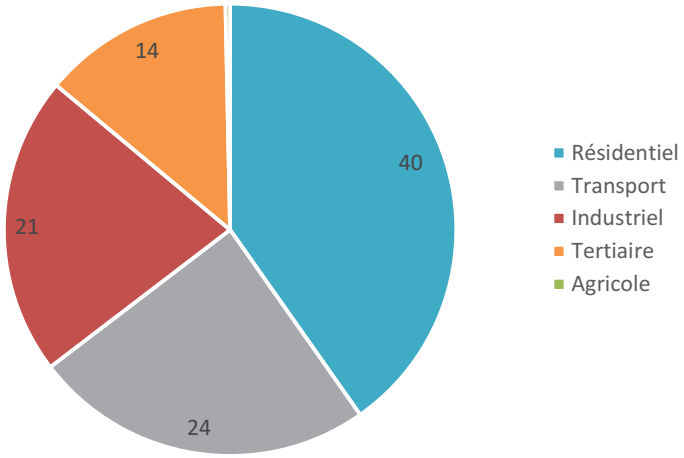
Des projets exogènes au territoire du SCoT Lens-Liévin-Hénin-Carvin semblent dessiner des opportunités de renouveau du fret fluvial tels que le développement des synergies entre les ports maritimes et ports intérieurs à travers l'association « Norlink Ports », le projet du Canal Seine Nord Europe qui va permettre de créer une liaison fluviale à grand gabarit entre les bassins de la Seine et ceux du nord de l'Europe et offrir de nouvelles perspectives de débouchés économiques pour les entreprises du territoire, l'amélioration de la capacité des écluses sur le bassin du Nord-Pas-de-Calais (agrandissement des infrastructures, téléconduite) et de la capacité de nombreux canaux en Belgique, la mise en place de politiques fiscales en faveur du fluvial (taxation des poids lourds en Belgique et en Allemagne, maintien des « aides à la pince »…) et le projet « CAP 2020 » du Grand Port Maritime de Dunkerque qui va multiplier par 5 la capacité de traitement des conteneurs et créer des besoins complémentaires pour permettre la massification dans l'hinterland.

L'impact environnemental du transport et de la mobilité

Le transport est devenu depuis quelques années maintenant une composante quasiment incontournable de toute activité et notamment des échanges de marchandises. Il n'est quasiment plus possible de trouver une activité industrielle, commerciale, agricole, etc. qui soit purement locale, ne demandant pas de moyen de transport entre le lieu de production et le lieu de consommation. Ces transports ne sont pas sans conséquence sur les besoins énergétiques et l'environnement. Les impacts environnementaux du transport de marchandises s'évaluent principalement par ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

La mobilité des habitants représente 16% des consommations énergétiques du territoire et mobilise essentiellement des produits

pétroliers (99%) et représente 24% de la facture énergétique du territoire.

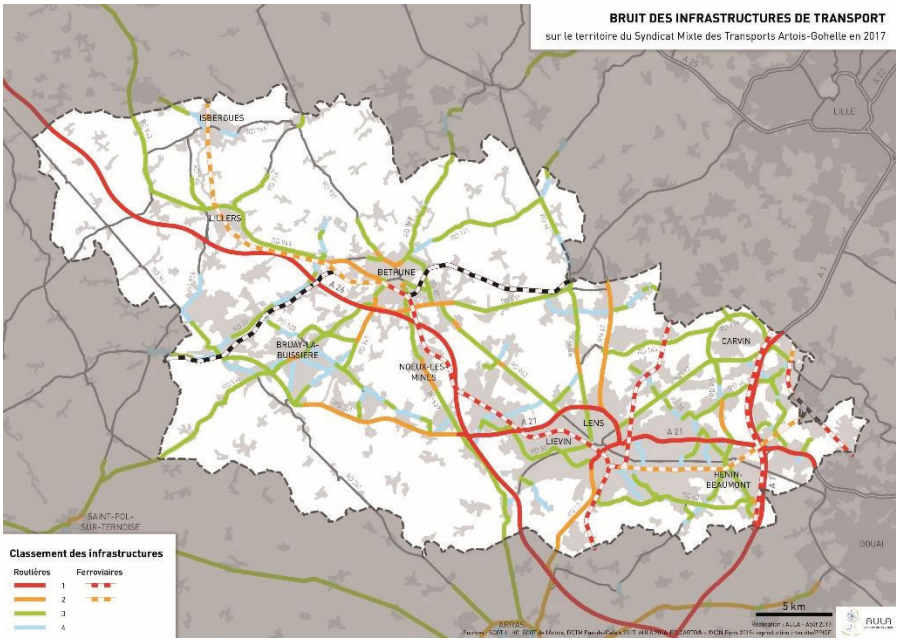


Répartition des dépenses énergétiques par secteur d'activité (en %)
Source : base de données PEGASE, traitement AULA sur la base des données des énergéticiens.

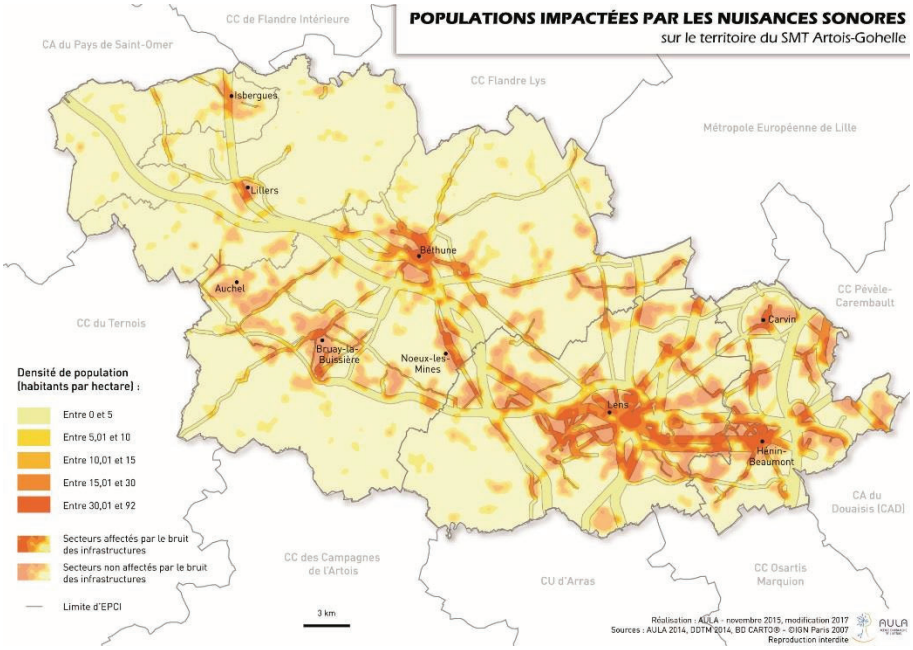
63%
des émissions d'oxyde d'azote
sont issues des transports

D'après Atmo Hauts de France, les émissions de GES liées au transport (en incluant les marchandises) représentent 33% des émissions de GES du territoire. En termes d'émissions de polluants atmosphériques, les transports représentent 63% des émissions d'oxyde d'azote (secteur le plus émetteur) et 25% des particules PM10 et 22% des PM2.5.

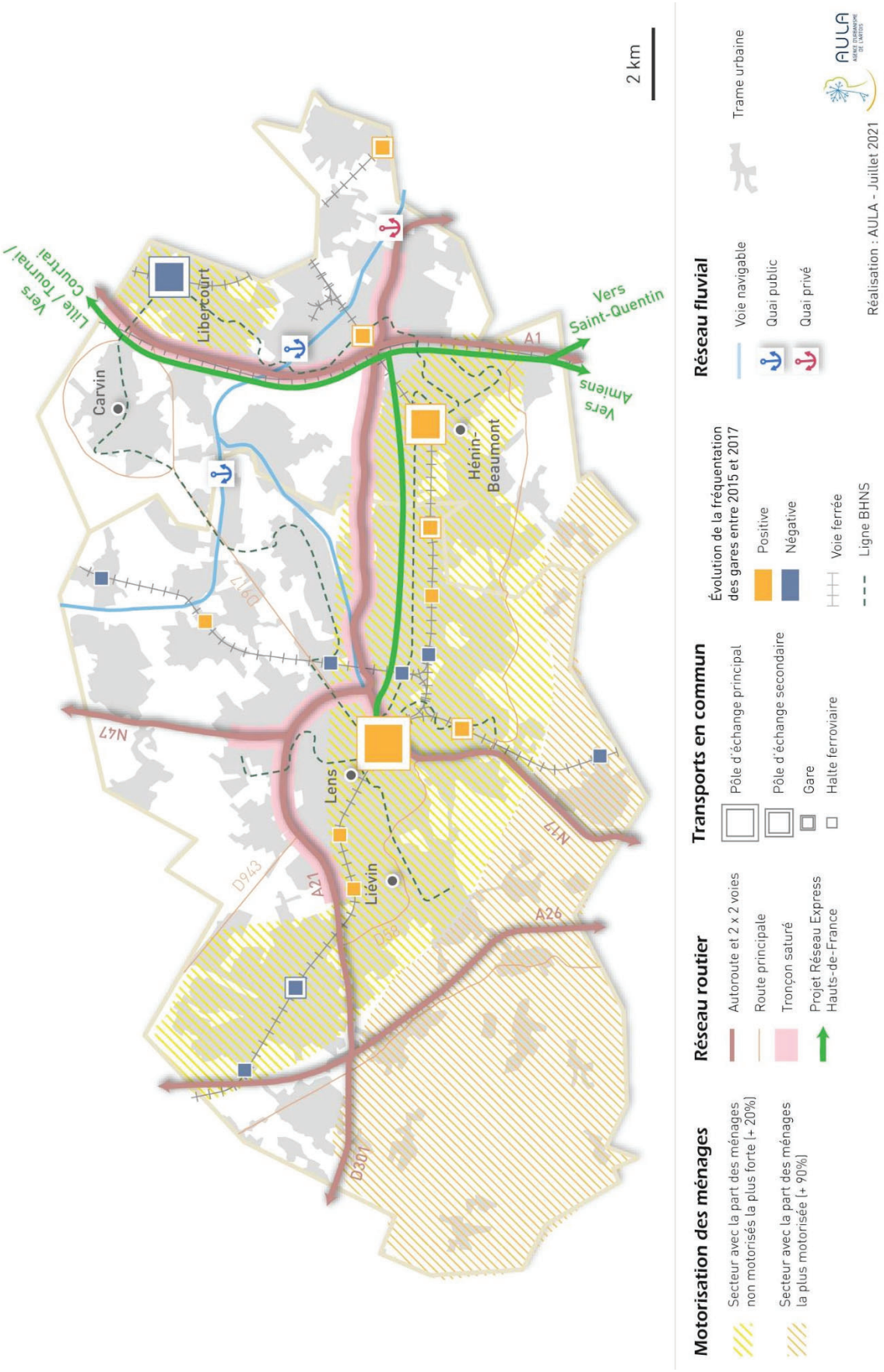
Souvent sous-estimées, les nuisances sonores liées au trafic routier ont un impact sanitaire sur la population. La présence d'une part importante de la population à proximité des axes routiers est un facteur aggravant.



Le bruit des infrastructures de transport en 2017
Sources : SCoT LLHC, SCoT de l'Artois, DDTM Pas-de-Calais 2017, AULA 2016, BD Carto, IGN Paris 2015



Carte des populations impactées par les nuisances sonores
Sources : AULA 2014, DDTM 2014, BD CARTO, IGN Paris 2007


CARTE DE SYNTHÈSE DE LA PARTIE « MOBILITÉS ET TRANSPORTS »
2 km
Vers Lille / Tournai / Courtrai
Vers Saint-Quentin
Vers Amiens
Libercourt
Carvin
Hénin-Beaumont
Lens
Liévin
A1
A21
A26
N47
N17
D917
D943
D301
Motorisation des ménages
Secteur avec la part des ménages non motorisés la plus forte (+ 20%)
Secteur avec la part des ménages la plus motorisée (+ 90%)
Réseau routier
Autoroute et 2 x 2 voies
Route principale
Tronçon saturé
Projet Réseau Express Hauts-de-France
Transports en commun
Pôle d'échange principal
Pôle d'échange secondaire
Gare
Halte ferroviaire
Évolution de la fréquentation des gares entre 2015 et 2017
Positive
Négative
Voie ferrée
Ligne BHNS
Réseau fluvial
Voie navigable
Quai public
Quai privé
Trame urbaine
Réalisation : AULA - Juillet 2021

Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre

Le tissu urbain du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin est composé d'une large nappe urbaine, en extension, structurée non pas suivant le schéma classique d'une ville-centre et de sa périphérie mais autour de plusieurs polarités. Cette **organisation territoriale et l'importance du phénomène de périurbanisation**, dont résulte un dispersement des lieux de vie, de commerce et d'activité, **impacte la mobilité des usagers du territoire**.

La voiture est le mode privilégié de déplacement pour le transport de personnes (63% des déplacements). **Toutefois, ce chiffre masque une grande disparité d'accès à la mobilité**. Alors qu'une grande partie de la population est « hyper-mobile », on observe dans certains secteurs des taux d'immobilité élevés (jusqu'à 45% de ménages non motorisés dans certains quartiers). Le **territoire est peu adapté aux mobilités actives** (marche, vélo…) et l'**usage des transports en commun y est encore faible**. Toutefois, la part relative à ces modes de transports est appelée à progresser en raison de la mise en service récente du nouveau réseau Tadao structuré autour des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Situé à l'un des carrefours de l'Europe et sur un axe de transport international, **le territoire dispose d'un positionnement stratégique pour l'activité logistique**. **La route est le mode principal de transport des marchandise**s (84% du trafic de marchandises à l'échelle de l'ex-Région Nord-Pas de Calais).

Toutefois, bien que **le territoire soit doté d'infrastructures et d'équipements de transport importants** qui constituent autant d'atouts tant pour le déplacement de personnes que de marchandises, on observe une **saturation du réseau routier.** Or, une **progression du trafic à court terme est prévisible**. En effet, on recense actuellement au minimum 70 hectares de bâtiments logistiques en projet sur le territoire, ce qui représente des flux de l'ordre de 5 600 à 11 200 poids lourds supplémentaires par jour. S'agissant du transport de personnes, on constate également une **progression des flux domicile-travail sortants et en particulier à destination de la Métropole Européenne de Lille** et ce même si les flux internes au territoire restent majoritaires.

En outre, l'**usage prédominant de la route est générateur de pollution ou encore de nuisances sonores**.

Enjeux

Au vu de ces principaux constats, les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale en lien avec cette thématique sont :

- Maîtriser les flux routiers (transports de personnes, de marchandises) ;
- Réguler les flux sur le réseau structurant (gestion dynamique en lien avec la MEL et Est-Ouest) ;
- Structurer l'aménagement du territoire en tenant compte des lignes fortes de transports collectifs urbains mais également de l'offre ferroviaire et des gares ;

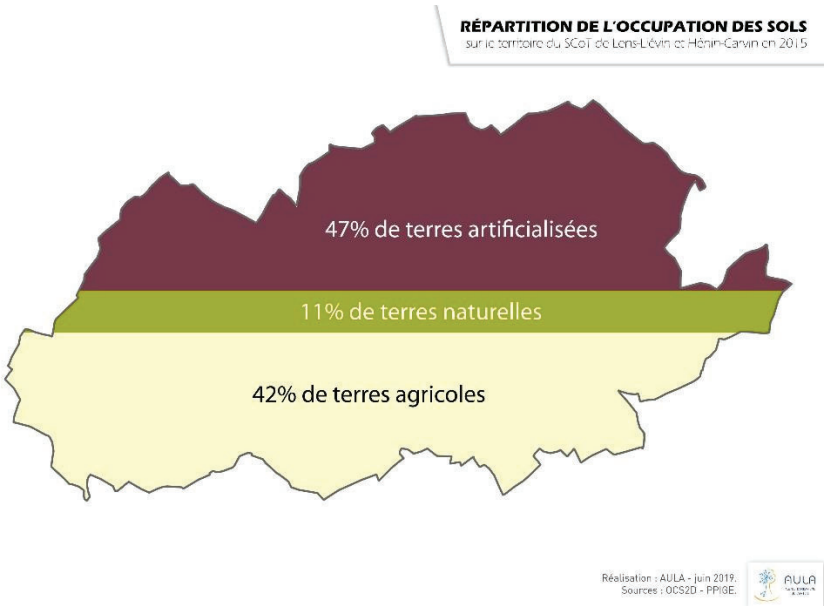
- Développer des formes urbaines propices à la pratique des modes doux en limitant l'étalement urbain ;
- Poursuivre le développement de l'offre ferroviaire vers Lille et améliorer les liaisons est-ouest (desserte avec le Béthunois et le Douaisis) ;
- Accompagner le développement du télétravail pour limiter la saturation des réseaux ;
- Penser des stratégies de développement économiques cohérentes avec les capacités du réseau routier ;
- Développer l'usage de la voie d'eau ;
- Maintenir les embranchements ferroviaires, atouts pour les chargeurs industriels.

PARTIE 8

AGRICULTURE

Une agriculture toujours présente, mais fragile

Situé au cœur du Bassin Minier du Pas-de-Calais, le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin présente une image très urbaine, liée au développement industriel et résidentiel qu'il a connu depuis la fin du 19ème siècle. Or, l'agriculture y est encore bien présente puisqu'elle représente 42 % de la surface du territoire.



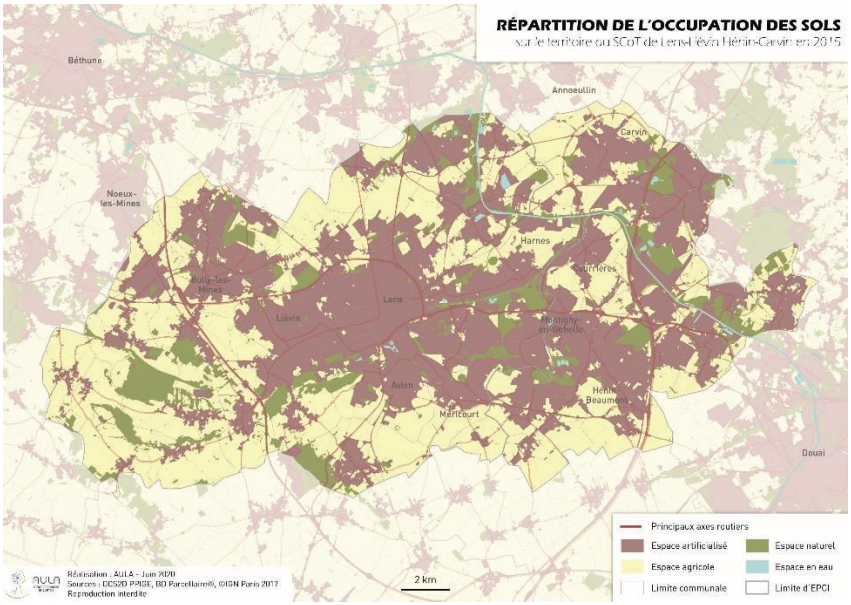
Répartition de l'occupation des sols sur le territoire du SCoT
Source : OCS2D – PPIGE 2015

42%
de terres agricoles en 2015

Ces espaces agricoles sont pourtant soumis à de multiples pressions ; extension résidentielle en périurbanisation, développement de nouvelles zones économiques concentrant notamment des activités consommatrices de foncier (entrepôts de logistique par exemple), infrastructures routières, etc. L'origine de cette situation tient non seulement au dynamisme intrinsèque du territoire mais également à son positionnement au sein de l'espace métropolitain régional, en bordure de la MEL dont l'influence est croissante (cf. fiches « Dynamiques socio-démographique » « Mobilités et Transports »).

Ces multiples pressions s'avèrent donc être des éléments de fragilisation pour les paysages agricoles et ruraux du territoire.

La préservation de ces espaces agricoles revêt d'une importance particulière dans la mesure où ceux-ci concourent à assurer différentes fonctions, telles que nourricière avant toute chose, paysagère et économique. L'agriculture est pourvoyeuse d'emplois directs et indirects, que ce soit dans les secteurs d'activité situés en amont, avec l'agrofourniture par exemple, et en aval dans l'agroalimentaire. Les espaces agricoles du territoire constituent donc une composante identitaire mais également une activité économique importante.



Répartition de l'occupation des sols sur le territoire du SCoT
Source : OCS2D – PPIGE – BD Parcellaire – IGN Paris 2017

Une diminution de la SAU de

- 2% *(entre 2010 et 2020)*

*La majorité des données utilisées dans cette fiche sont issues du dernier Recensement Général Agricole (RGA) qui date de 2010. Les recensements sont organisés tous les 10 – 12 ans. Le prochain recensement est prévu en 2020 pour des données disponibles en 2021. Une vigilance sur l'utilisation de ces données est donc nécessaire et il est par conséquent préférable de considérer ces dernières comme des tendances. **Dès la diffusion des nouvelles données, cette fiche sera réactualisée.***

Une diminution marquée des surfaces agricoles

Depuis quelques années, l'agriculture a connu de nombreux bouleversements liés à l'émergence d'une nouvelle économie mais aussi à l'apparition de nouveaux modes de vie. Ces bouleversements ont notamment fait apparaitre un changement de vocation des sols au bénéfice des espaces artificialisés.

En effet, le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin a connu une accentuation du phénomène de périurbanisation et d'étalement urbain provoquant ainsi une baisse importante de la Surface Agricole Utile (SAU)[28] de 14 % entre 1988 et 2010*, ce qui représente plus de 2 100 hectares (- 4 % à l'échelle des Hauts-de-France, - 7 % à l'échelle du Nord-Pas-de-Calais). Sur la période récente de 2010 à 2020, la SAU a continué de diminuer (-2%) même si le rythme semble ralentir par rapport à la période précédente. Ce recul de la SAU montre bien le phénomène de périurbanisation qui s'installe. De plus, cet étalement urbain et ce changement de vocation des sols entrainent aussi un morcellement des terres agricoles faisant apparaître des « poches » agricoles vouées à disparaitre à terme.

Une diminution des exploitations de

- 21% *(entre 2010 – 2020)*

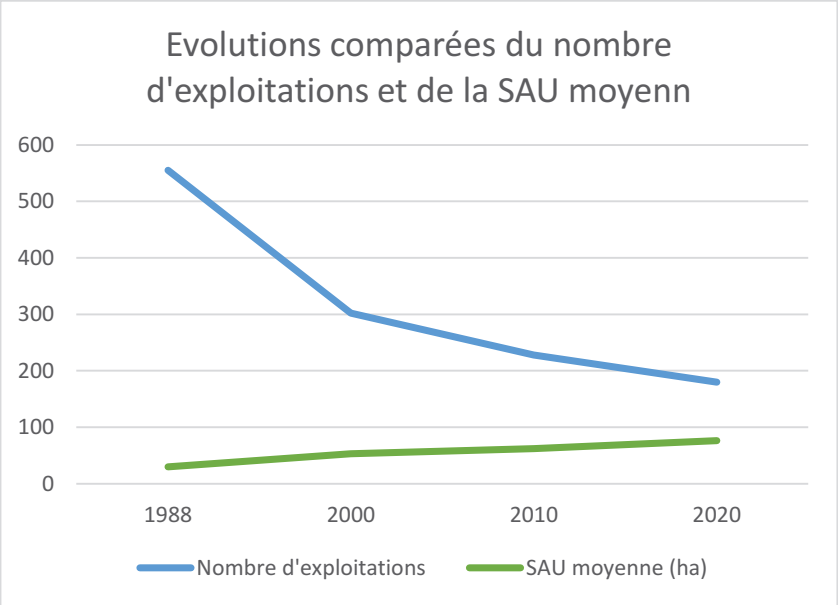
Le nombre d'exploitations agricoles suit une dynamique similaire à celle de la SAU globale. En effet, en 1988 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles est divisé par 2 (-58 %). Cette tendance s'inscrit globalement dans la moyenne départementale (-59 %). Et cette diminution se poursuit sur la période récente avec une perte de 21% des exploitations agricoles entre 2010 et 2020. En 2020, le territoire comptait ainsi 180 exploitations agricoles.

[28] SAU = notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...) – Source : INSEE

Paradoxalement, en dépit de la diminution de la SAU et du nombre d'exploitations agricoles, les structures agricoles connaissent une augmentation de la SAU moyenne des exploitations, passant de 30 hectares en 1988 à 76,5 hectares en 2020, soit légèrement moins que la moyenne départementale (80 hectares) et un niveau supérieur à la moyenne nationale (65 hectares). La SAU moyenne des exploitations a ainsi plus que doublé entre 1988 et 2020. Les exploitations de petite taille sont donc aujourd'hui de moins en moins nombreuses sur le territoire.

SAU moyenne des exploitations

76,5 ha *(en 2020)*



Evolutions comparées du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne
Source : Agreste – Données RGA 2020

Ces évolutions montrent bien l'apparition d'une mutation profonde de l'organisation des structures agricoles.

Parallèlement à ce phénomène, on observe qu'entre 2005 et 2015, 897 hectares de terrains ont été artificialisés dans le périmètre du SCoT, dont 95 % consommés sur l'espace agricole. L'étude de la vocation des espaces consommés sur le territoire permet d'observer que les terres agricoles ont été artificialisées en vue d'être occupées par de l'habitat (1/3 de la superficie totale) ou encore de l'économie (1/5 de la superficie totale) [cf. fiche « Analyse et justification de la consommation foncière »]

897 ha

de terrains ont été artificialisés entre 2005 et 2015

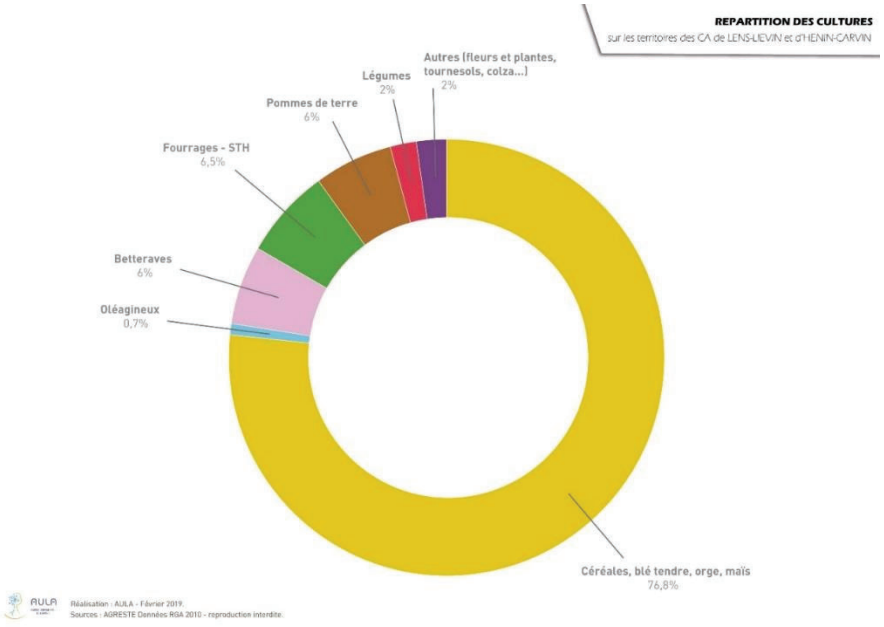
Les terres agricoles constituent une réserve foncière importante et moins coûteuse que le renouvellement urbain ou encore que le réemploi de friches. C'est pourquoi, ces dernières sont bien souvent urbanisées plus rapidement. La gestion économe du foncier agricole, bien non renouvelable et support de l'activité agricole, constitue donc un enjeu important.

Une activité agricole diversifiée fortement tournée vers les productions « végétales »

Bénéficiant d'une terre riche et réputée pour ses qualités pédologiques et agronomiques, le territoire du SCoT s'inscrit dans une région de grandes cultures céréalières et betteravières, ces dernières représentant la majorité des cultures sur le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin (82,8 %).

La répartition des exploitations en termes d'Orientation TEchnico-économique[29] (OTEX) retenues montre que le territoire est fortement tourné vers les productions dites « végétales », et en particulier vers les céréales (76,8 %). En 2010, sur les 14 000 hectares exploités par les agriculteurs, les céréales en occupent les trois quarts, soit 11 000 hectares. Ces derniers produisent essentiellement du blé tendre et de l'orge. D'autres productions spécifiques caractérisent, également le secteur, comme la betterave et la pomme de terre qui occupent respectivement 6 % de la SAU du territoire, soit 870 hectares et 826 hectares. Elles restent des valeurs dominantes dans le secteur des cultures industrielles.

76,8% *(2010)*
de la SAU du territoire est tournée vers la filière céréalière



Répartition des cultures sur le territoire du SCoT
Source : Agreste – Données RGA 2010

11 100 UGB *(2010)*

Depuis quelques années, le paysage de l'élevage évolue et subit la concurrence d'autres productions agricoles, notamment la concurrence grandissante de la production « végétale », mais également la progression d'autres utilisations des sols liées à l'urbanisation et aux infrastructures routières provoquant ainsi la disparition des prairies.

[29] Notion définie par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) pour classer les exploitations selon leur activité principale. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la Production Brute Standard (PBS, soit la valeur monétaire) de la ou les productions concernées dépasse le tiers du total. Elle traduit donc une orientation moyenne globale des exploitations du territoire.

Sur le territoire du SCoT, on recense en 2010, 11 100 Unités Gros Bétails[30] (UGB) contre 12 900 UGB en 1988, soit une baisse de 14 % du cheptel entre 1988 et 2010. Les productions « animales » du territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin sont essentiellement orientées vers les productions bovines, même si la moitié des exploitations dans ce domaine ont disparu depuis les années 2000.

Cette diminution importante s'explique en particulier par les contraintes liées au métier d'éleveur, les crises animales, les réformes de la Politique Agricole Commune (PAC)[31], les obligations environnementales et les conflits générés par la croissance et la pression urbaine. En effet, la cohabitation devient de plus en plus difficile entre les riverains des exploitations et habitants plus généralement, et les agriculteurs. La proximité des exploitations, voire leurs intégrations dans les espaces urbanisés, peuvent poser des questions de sécurité, de détérioration écologique (usure des sols, etc.), des besoins en infrastructures, des problèmes de circulation, des nuisances qu'elles génèrent : bruit, odeurs, rythme de travail, ….

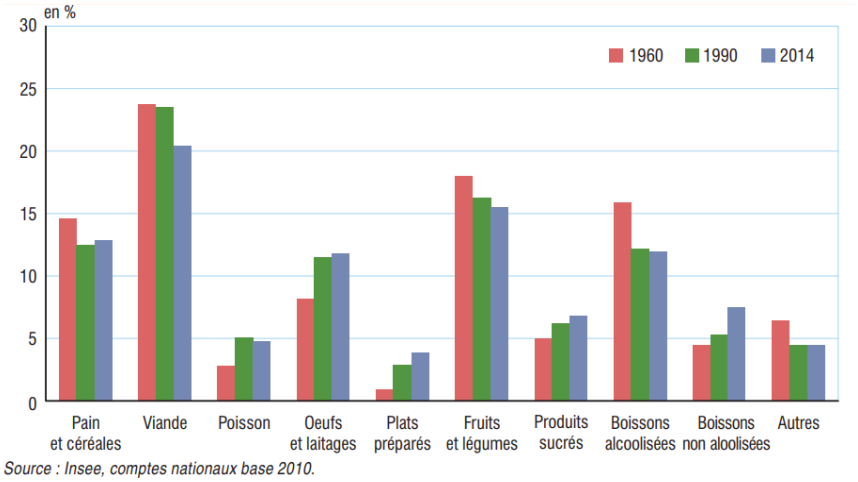
Vers une mutation de la consommation alimentaire

Les habitudes alimentaires des consommateurs, auxquelles l'agriculture doit s'adapter, évoluent de façon constante dans le temps. Sur le plan qualitatif, depuis plusieurs années, en France, la population accorde une attention plus particulière à son alimentation suite notamment à de nombreuses crises sanitaires des années 1990[32]. Le territoire du ScoT n'est pas épargné par ce phénomène. Les consommateurs cherchent ainsi à revenir à des valeurs plus « sures » et recherchent aujourd'hui des facteurs permettant de les rassurer, tels que des produits provenant du territoire national, des produits issus de l'agriculture biologique ou des produits de proximité. Les consommateurs et habitants du territoire sont donc demandeurs de nouvelles manières de se nourrir.

Sur le plan quantitatif, la consommation des produits à également évolué. En effet, on observe une hausse de la demande en produits laitiers et œufs alors que la consommation de fruits, de légumes et de viande a diminué depuis quelques années et s'accentue avec la nouvelle génération. Cela s'explique en partie par les éléments évoqués précédemment (crises sanitaires, prise de conscience, etc.)

[30] Unité employée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces différentes. Les coefficients sont calculés selon l'alimentation des animaux (ex : vache laitière = 1,45 UGB).
[31] La Politique Agricole Commune (PAC) est une politique mise en place à l'échelle de l'Union européenne en 1962, avec pour objectif initial d'augmenter la productivité du secteur agricole et garantir la sécurité alimentaire.
[32] Comme par exemple : la crise de la vache folle, mais aussi avec la prise de conscience de l'impact des choix alimentaires sur l'environnement, le bien-être animal, la santé...

mais aussi par l'évolution des modes de vie qui deviennent plus urbains et qui amènent les consommateurs vers un régime alimentaire de plus en plus tourné vers la praticité. De plus, un plus faible revenu disponible par habitant sur le territoire peut également être une autre raison pouvant expliquer cette diminution de consommation de fruits, de légumes et de viande. [cf. fiche « Dynamiques socio-démographique »].



Composition du panier alimentaire d'un consommateur français
Source : INSEE – 1960, 1990, 2014

Les nouvelles générations ne veulent plus faire de la cuisine dite « corvée ». La difficulté de conservation des produits, le coût, l'augmentation de la distance de plus en plus importante entre le domicile et le travail, la réduction du temps consacré à l'alimentation, poussent de nombreux consommateurs à l'achat de produits faciles à consommer, tels que les pâtes, les plats préparés, …

Consciente de ces évolutions, le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de s'engager en 2017 dans une politique de développement de l'agriculture périurbaine et dans la mise en place d'un réseau alimentaire de proximité (Système Alimentaire Territorial Durable (SATD) afin de répondre à un objectif d'alimentation durable, qui englobe les notions de sécurité alimentaire et de durabilité au niveau de l'usage des ressources naturelles et humaines.

Une présence de l'agriculture biologique en développement sur le territoire

En 2018, d'après le SATD de la CA de Lens-Liévin, 8 fermes produisaient en « bio » sur son territoire, soit 89,3 hectares (0,86 % de la SAU de la CALL). Sur ce territoire, la production « bio » concerne en particulier les produits suivants : pommes de terre, oignons, petits marrons, etc.

8 *(2018)*
exploitations sont engagées dans une agriculture biologique sur la CALL

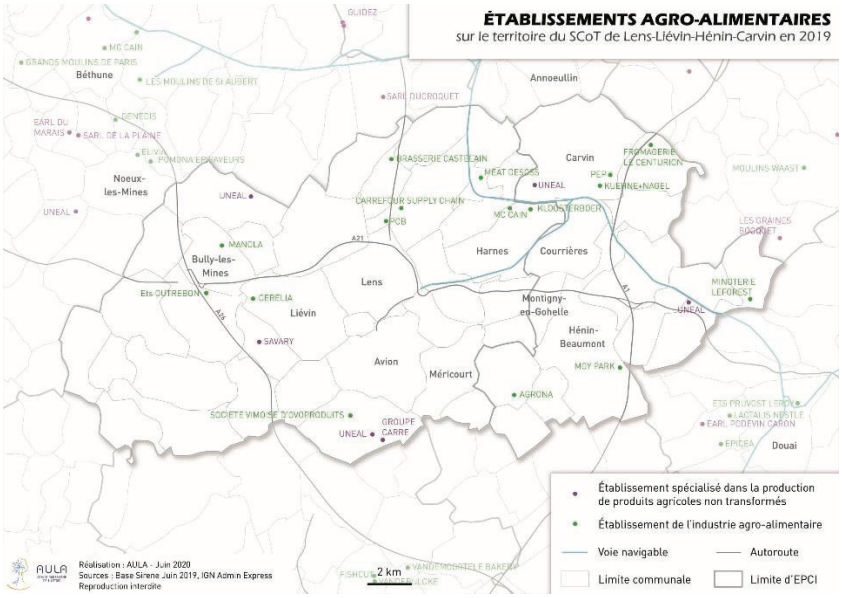
Dans les années à venir, le territoire pourrait voir augmenter son ratio de produits biologiques. En effet, une dizaine d'agriculteurs parmi ceux interrogés dans l'enquête du SATD ont évoqué le souhait de s'orienter à terme vers une agriculture biologique ou durable.

Une forte implantation des Industries Agro-Alimentaires (IAA)[33]

Situé au centre du plus grand bassin de consommation du nord de l'Europe (dans un rayon de 300 km, la région concentre près de 80 millions d'habitants), les Hauts-de-France est la région de prédilection des IAA. Les ressources agricoles, le potentiel agronomique des terres, l'Orientation Technico-Economique (OTEX) expliquent notamment la présence en nombre des entreprises agroalimentaires sur le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin ainsi que l'implantation d'entreprises de transformation, de conditionnement, de négoce, etc.

Comme le montre la carte ci-dessous, l'industrie agroalimentaire est bien implantée sur le territoire. On recense ainsi 74 établissements répartis sur tout le territoire (***Source : INSEE-CLAP***) [34]. Les principales d'entre eux sont représentées ci-dessous.

74 *(2015)*
Industries Agro-Alimentaire recensées sur le territoire



Les établissements Agro-Alimentaires sur le territoire du SCoT
Source : Base SIRENE, juin 2019 – Admin Express 2018

[33] L'Industrie Agro-Alimentaire recouvre l'ensemble des activités industrielles, qui transforment des matières premières issues de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche, en denrées alimentaires destinées essentiellement à la consommation.

[34] *A noter* qu'à partir du mois de septembre 2021, l'établissement du groupe Cérélia, installé à Liévin, va déménager dans la zone Actiparc de Saint-Laurent-Blangy près d'Arras, le groupe ayant pour objectif de regrouper et de développer ses activités sur le site arrageois. Le SCoT de LLHC va perdre un établissement important en volume d'emplois (250 postes), spécialisé dans les pâtes à cuire.

La position de « carrefour » du territoire au sein de la Région lui permet de disposer d'atouts indéniables en termes d'accessibilité. La présence d'infrastructures de transport importantes et denses sur le territoire sont des atouts non négligeables pour l'installation des entreprises de ce secteur.

La proximité d'Industries Agro-Alimentaires et Agro-Industrielles, telles que Moy Park France (société spécialisée dans la fabrication de plats préparés à Hénin-Beaumont), Carrefour Supply Chain (spécialisé dans le commerce de gros de produits alimentaires à Vendin-le-Vieil), Mac Cain Alimentaire (entreprise spécialisée dans le secteur d'activité de la transformation et conservation des pommes de terre à Harnes) sur le territoire du SCoT ou encore Roquette (fournisseur d'ingrédients alimentaires, excipients pharmaceutiques à Lestrem), Tereos (entreprise sucrière à Lillers) et Bonduelle (industrie des légumes en conserves ou surgelés à Renescure) se situant sur les territoires voisins, explique notamment le poids des cultures industrielles, telles que la pomme de terre et la betterave, sur le territoire.

L'Agro-Alimentaire est une vaste filière dans laquelle interviennent de nombreuses activités : culture, élevage, production, transformation, conditionnement négoce, … En Région, les activités de négoce liées aux productions agricoles sont très présentes. Elles maillent le territoire d'emplois et créent de la richesse économique. On retrouve de nombreux acteurs dans le secteur des céréales. Ces entreprises qui assurent ensemble la collecte, la logistique, l'expédition et l'exportation. Sur le territoire régional, d'autres filières s'appuient aussi sur un réseau dense et compétent de négociants – expéditeurs comme la production de pommes de terre.

La diversité est le terme qui caractérise le mieux les IAA de la Région.

Dans les années à venir, les principaux enjeux des IAA seront des enjeux de qualité de l'alimentation. En effet, aujourd'hui, l'alimentation est au cœur des préoccupations de la vie quotidienne des consommateurs.

Une diminution du nombre d'emplois agricoles mais une filière Agro-Alimentaire bien représentée

L'agriculture occupe
0,3% *(2016)*
de l'emploi total

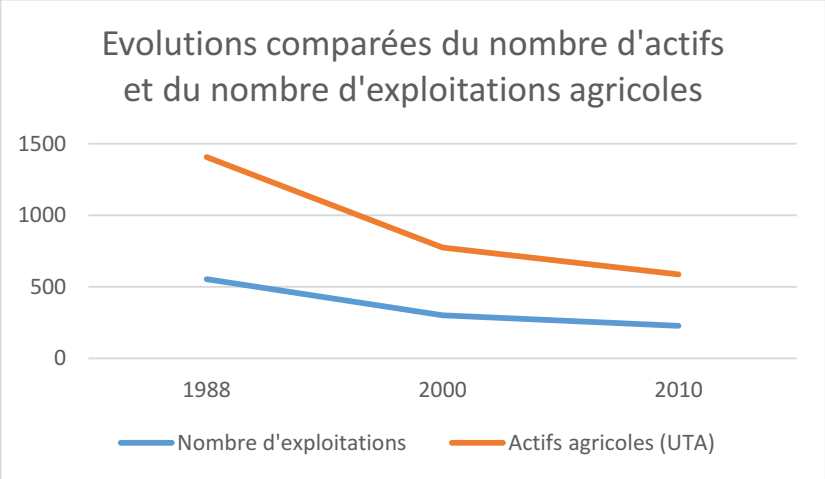
Le secteur de l'agriculture n'occupe, en termes d'emplois directs, qu'une place très modeste sur le territoire, en ne représentant en 2016 pas plus de 0,3 % de l'emploi total, soit moins de 400 emplois tous types de contrat confondus (***Source : INSEE***).

Si l'on se réfère aux dernières données statistiques disponibles avec le RGA 2010, entre 1988 et 2010, le territoire du SCoT a enregistré une baisse à la fois du nombre de chefs d'exploitation et des Unités de

Une diminution des actifs agricoles de
- 57% *(entre 1988 – 2010)*

Travail Annuel (UTA[35]) des actifs agricoles. Comme évoqué précédemment, cette tendance est à mettre en relation avec la diminution du nombre d'exploitations. Le volume de travail sur le territoire de Lens-Liévin-Hénin-Carvin a chuté de 491 UTA, soit une baisse en 2010 de 57 % des emplois par rapport à 1988 (851 UTA). L'agriculture sur le territoire représente en 2010, un volume de travail moyen à 1,60 UTA par exploitation. Sur les 228 exploitations cela représente donc environ 360 emplois directs par an.

Plusieurs raisons à cette diminution, la baisse du nombre d'exploitations d'une part, qui a entrainé une diminution du nombre d'emplois et ce malgré l'agrandissement des exploitations, d'autre part, cela s'explique également par une amélioration des conditions de travail et la modernisation des techniques qui nécessite moins de bras.



Evolutions comparées du nombre d'actifs et du nombre d'exploitations agricoles
Source : Agreste – Données RGA 2010

1 exploitation agricole
génère
9,5 emplois

Pour autant, l'importance de l'agriculture ne doit cependant pas être sous-estimée. En effet, **à l'échelle de la région des Hauts-de-France, on observe qu'en moyenne, une exploitation agricole génère 9,5 emplois[36]**. Aujourd'hui il est donc important de considérer le poids économique du secteur en prenant également en considération les emplois que ce secteur génère en amont et en aval de la production.

Sur le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, on recense en 2017 environ 1 600 salariés dans l'Industrie Agro-Alimentaire (***Source : CCI Hauts-de-France : les industries de l'agro-alimentaire : un pilier de l'économie des Hauts-de-France***) répartis dans les établissements recensés (74 établissements en 2015).

[35] UTA : Unité de Travail annuel équivalent au temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.
[36] *Source* : Publication de la Chambre d'Agriculture des Hauts de France Mai 2018 sur la base du Fichier agroalimentaire partenarial Hauts-de-France CCI-Agroé-Chambre d'agriculture - 2016, ACOSS 2016, MSA 59-62 et MSA Picardie 2015, traitements Chambre d'Agriculture Hauts-de-France

Des enjeux importants de renouvellement générationnel

Le territoire du SCoT est confronté, comme à l'échelle nationale, au vieillissement des chefs d'exploitation en raison notamment au manque de vocation chez les jeunes pour s'installer. Quand en France, 1 agriculteur sur 2 va partir à la retraite dans les prochaines années, sur Lens-Liévin-Hénin-Carvin près d'un tiers des chefs d'exploitation sont âgés de 55 ans et plus (33 %) en 2010, ce qui peut potentiellement présager d'un départ en retraite à moyen terme (5-10 ans).

1/3 *(2010)*
des agriculteurs ont plus de 55 ans et plus

A contrario, les moins de 40 ans représentent seulement 16 % des chefs d'exploitation sur le territoire du SCoT contre 21% au niveau du département (***Source : DRAAF SRISE Hauts-de-France***).

Historiquement, la transmission s'effectuait de façon familiale, de génération en génération. Aujourd'hui, l'activité agricole a évolué vers une transmission au profit d'agrandissement d'exploitations, ou encore à l'installation hors cadre familial qui nécessite une formation mais aussi un accompagnement. Au-delà de la formation des travailleurs agricoles, la mise en relation avec les exploitants en place est un enjeu à venir.

La reprise des exploitations constitue un véritable enjeu sur le territoire dans les années à venir, dont les résultats ne pourront être probants qu'en assurant aux jeunes agriculteurs la pérennité dans le temps de leurs exploitations, notamment en matière de disponibilités foncières.

Vers une diversification de l'activité agricole

Environ 20 % des agriculteurs français vivent en dessous du seuil de pauvreté, soit 1 agriculteur sur 4. C'est pourquoi, les agriculteurs adaptent leurs fermes en diversifiant leurs activités notamment pour augmenter leurs revenus. En France, 1 agriculteur sur 5 développe une autre activité que la culture.

La diversification des exploitations agricoles peut apparaître comme un atout pour assurer leur pérennité. Cette diversification peut prendre différentes formes : transformation de produits agricoles, hébergement, activités de loisirs, travail à façon, etc.

24 *(2010)*
exploitations mènent des activités de diversification

Sur le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, 24 exploitations se sont engagées dans une démarche de diversification principale en 2010. Il s'agit majoritairement d'activité de loisirs ou encore d'hébergement.

Des circuits courts[37] qui se développent

Face à la demande des consommateurs et à la baisse des prix agricoles négociés par les intermédiaires sur des volumes importants, les agriculteurs sont de plus en plus nombreux à mettre en place de la vente directe, ce qui leur permet également de maintenir, voire d'augmenter leurs revenus. En France, 1 agriculteur sur 5 développe de la vente directe.

Les agriculteurs vont également s'orienter vers de la vente en circuit-court, vente faisant appel à un intermédiaire permettant d'assurer le lien entre l'agriculteur et le consommateur. Attention toutefois à ne pas confondre les circuits courts et les circuits de proximité[38].

27% *(2010)*
des exploitations vendent en circuit-court

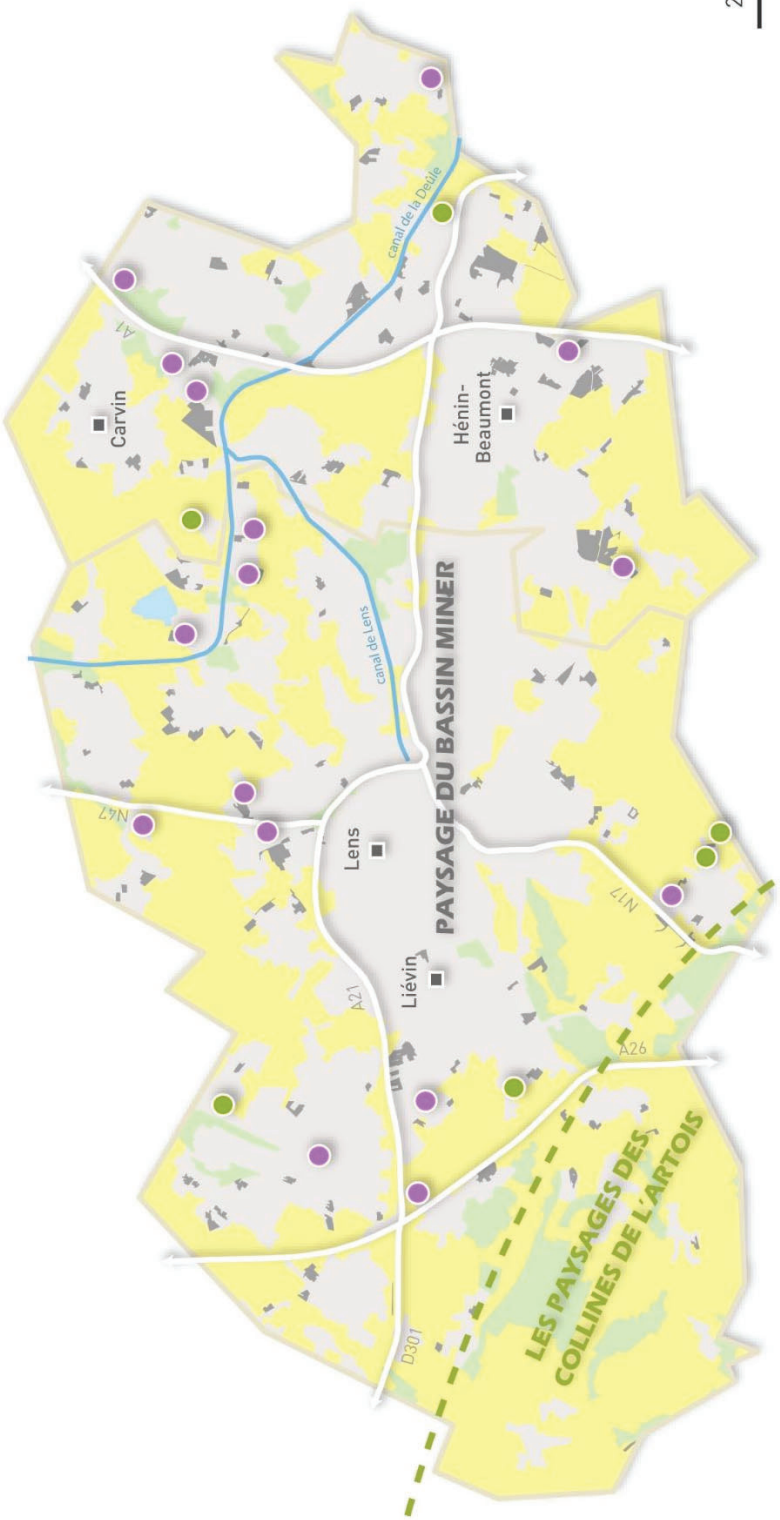
Sur le territoire, 62 exploitations commercialisent en circuit-court en 2010, soit 27 % des exploitations du SCoT de LLHC (38, 5% sur la CA d'Hénin-Carvin, 22,7 % sur la CA de Lens-Liévin) (***Source : Agreste - DRAAF Recensement Agricole***). Cette tendance est supérieure à la moyenne départementale (16,2 %). La vente à la ferme est le circuit court dominant.

Depuis peu, on constate l'apparition de plus en plus marquée, dans de nombreuses communes, des distributeurs automatiques permettant de retirer des produits à toute heure.

Pendant la crise sanitaire du COVID-19, de nombreux Français se sont tournés vers les circuits courts, les produits locaux et de proximité. Mais avec le déconfinement, les agriculteurs commencent à observer une perte parfois importante de ces nouveaux adeptes et consommateurs. Une question se pose donc ; est-ce que la tendance va se maintenir ou est-elle déjà en train de s'essouffler pour revenir à la situation antérieure à la crise sanitaire ?

[37] Les circuits courts désignent les circuits de distribution avec un intermédiaire maximum entre le producteur et le consommateur.
[38] Les circuits de proximité concernent l'ensemble des circuits qui approvisionnent les consommateurs en produits « locaux ».

CARTE DE SYNTHÈSE DE LA PARTIE: «AGRICULTURE»



Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre

Situé au cœur du Bassin Minier du Pas-de-Calais, le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin est marqué par **une urbanisation très présente**, liée à son histoire industrielle et à son développement résidentiel qu'il a connu depuis la fin du 19eme siècle.

Cependant, **l'agriculture y est également bien présente** (42 % de la surface de l'espace) jouant un rôle très important dans le paysage et la protection de l'environnement **mais cette dernière subsiste dans un territoire de plus en plus urbanisé**.

Depuis quelques années, **le secteur agricole évolue et connait de nombreux bouleversements** liés à l'émergence d'une nouvelle économie mais aussi à l'apparition de nouveaux modes de vie. **Ce secteur doit faire face à de nombreux enjeux**, qu'ils soient d'ordre économique (maintien de l'emploi, des exploitations, etc.), environnementaux (protection de la ressource en eau, des sols, de la biodiversité, etc.) et foncier (préservation des terres agricoles).

Le territoire du SCoT a connu depuis de nombreuses années une **accentuation du phénomène de périurbanisation et d'étalement urbain** provoquant ainsi une **diminution importante des surfaces agricoles**, impliquant une **baisse du nombre d'exploitations mais également du nombre d'emplois directs** dans cette activité.

Face à ces évolutions, les chefs d'exploitation connaissent toutefois une **augmentation de la SAU moyenne** de leurs exploitations. La SAU moyenne a ainsi plus que doublé entre 1988 et 2010, ce qui entraine aujourd'hui une **diminution des exploitations de petite taille** sur le territoire du SCoT.

Connue pour être une **terre riche et réputée pour ses qualités pédologiques et agronomiques**, le territoire du SCoT se situe dans une **région de grandes cultures céréalières et betteravières** représentant la majorité des cultures du territoire.

Une **présence importante de l'Industrie Agroalimentaire** est également à noter et doit être prise en considération dans le poids économique du secteur, tout comme les activités qui peuvent intervenir en aval de la production.

Les habitudes alimentaires des consommateurs, auxquelles l'agriculture doit s'adapter, **évoluent de façon constante dans le temps** que cela soit d'un point de vue qualitatif ou quantitatif. C'est pourquoi, consciente de ces évolutions, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de s'engager en 2017 dans

une politique de développement de l'agriculture périurbaine et dans la mise en place d'un Système Alimentaire Territorial Durable (SATD).

Les exploitations agricoles du territoire du SCoT s'orientent progressivement vers une agriculture plus durable, voire biologique pour certains, ainsi que vers la diversification de leurs activités afin d'assurer leur pérennité. De plus, afin de maintenir, voire augmenter leurs revenus, **les exploitants pratiquent de plus en plus souvent la vente directe et la vente en circuit-court**.

A noter que le territoire du SCoT sera confronté dans les années à venir au **vieillissement des chefs d'exploitation** et donc à la question de la transmission de leurs structures agricoles.

Enjeux

Au vu de ces principaux constats, les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale en lien avec cette thématique sont :

- Protéger l'outil de production agricole (= terres agricoles) et définir des ceintures agricoles à protéger dans un objectif de lutte contre l'étalement urbain ;
- Affirmer la vocation des espaces agricoles afin de préserver l'identité du territoire et valoriser son image auprès des habitants et des extérieurs ;
- Préserver une agriculture dynamique et prendre en considération les activités en amont et aval de la production ;
- Favoriser la pérennité et la transmission des exploitations agricoles ;
- Encourager l'innovation et la diversification des activités agricoles ;
- Encourager la mise en place d'une agriculture raisonnée.

PARTIE 9

EQUIPEMENTS ET SERVICES

Un territoire bien doté en équipements et services

Sur le plan de l'organisation urbaine, le territoire du SCoT se caractérise non pas selon le schéma classique d'une ville centre et de sa périphérie mais par un réseau multipolaire de villes moyennes, très proches les unes des autres, héritage du passé minier et industriel du territoire (principe de la conurbation minière). De ce fait, les services et équipements sont répartis sur plusieurs communes et non principalement sur la ville-centre, comme c'est traditionnellement le cas à l'échelle nationale. Ainsi, à taille comparable, certaines communes du territoire peuvent paraitre sous-équipées lorsqu'elles se comparent à d'autres communes du territoire national.

Pour aborder la question du niveau d'équipements des communes, nous nous sommes appuyés sur la classification de l'INSEE qui répertorie les communes en fonction de la diversité et de l'étendue de leur tissu d'équipements et de services, et ce à partir de la Base Permanente des Equipements (BPE).

Une commune est ainsi considérée comme pôle de services si elle possède au moins la moitié des équipements d'une gamme. Trois gammes sont identifiées par l'INSEE :

- **la gamme de proximité comprend un nombre de 27 équipements de base**, dont par exemple un bureau de poste, un salon de coiffure, une supérette, un boulangerie, une école élémentaire, un médecin généraliste, un infirmier, etc. *(cf. liste en annexe)* ;
- **la gamme intermédiaire qui comprend 36 équipements, équipements moins fréquents dans les communes**, dont par exemple une agence bancaire, un supermarché, un magasin de vêtements, une école maternelle, un collège, des services d'aide, une crèche, un bassin de natation, etc.
- **la gamme supérieure avec 47 équipements**, dont par exemple une agence de travail temporaire, un hypermarché, un lycée d'enseignement général et/ou technologique, un lycée d'enseignement professionnel, un centre de santé, des médecins spécialistes, une gare, un théâtre, un cinéma, un musée, etc.

Une commune est donc qualifiée de pôle de services de proximité, dès lors qu'au moins 14 équipements de la gamme de proximité sont situés sur son territoire.

Elle sera qualifiée de pôle de services intermédiaire, lorsqu'elle proposera au moins 18 équipements de la gamme intermédiaire.

Enfin, elle pourra être considérée comme un pôle de services supérieur, dès lors qu'elle proposera 24 équipements de la gamme supérieure.

L'analyse de la cartographie des pôles de services et d'équipements structurants reflète sans surprise la multipolarité du territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin *(cf. carte ci-dessous)*.

1er constat ; seules 5 communes sur les 50 du territoire ne sont pas considérées comme des pôles de services par l'INSEE en raison de l'absence d'un nombre minimum d'équipements et de services. Cela ne signifie pas pour autant qu'elles ne disposent d'aucun service ou équipement mais pas suffisamment pour être classées parmi les pôles de service sur le territoire. Il s'agit exclusivement de communes rurales (Bénifontaine - Bois-Bernard - Carency - Gouy-Servins - Villers-au-Bois).

A contrario, cela signifie que les 45 autres communes offrent à minima les services de base dont a besoin la population.

17
pôles de services intermédiaires

2ème constat ; le territoire compte 25 pôles de services de proximité et 17 pôles de services intermédiaire permettant de répondre aux besoins quotidiens de la population et à ceux un peu moins fréquents.

Enfin, 3ème constat, les trois villes de plus de 20 000 habitants du territoire sont classées par l'INSEE en pôle de services supérieur, Lens avec 39 équipements sur les 47 de la liste, Liévin 37 et Hénin-Beaumont 35. Si ces villes se caractérisent par une offre de services supérieure répondant aux besoins spécifiques des habitants du territoire, le nombre de types d'équipements de la gamme supérieure (soit sa diversité ou son étendue) est inférieur à celui constaté sur d'autres pôles structurants de la Région. A titre d'exemple, les villes de Calais, Dunkerque ou Arras en possèdent 45 sur les 47.

3
pôles de services supérieurs

En revanche, si l'on prend en considération les villes de Lens et de Liévin ensemble, le nombre de types d'équipements grimpe à 47, soit la totalité des équipements de la gamme supérieure pour l'INSEE. Les deux villes disposent d'une offre en équipements de la gamme supérieure plus étoffée que les villes citées ci-dessus en termes de diversité.

La dimension multipolaire du territoire prend avec cet exemple toute sa signification. Celui-ci offre toute la gamme et la palette d'équipements et de services d'une ville-centre dans l'organisation urbaine classique en France, sauf qu'ici cette offre n'est pas concentrée en un lieu mais est « éclatée » sur plusieurs polarités (cf. fiche aménagement de l'espace).

Deux autres exemples illustrent parfaitement la densité du maillage du territoire en équipements, de rang intermédiaire ici :

- les équipements culturels

  Si, dans le domaine de la culture, le Louvre-Lens est l'équipement phare du territoire, il ne doit pas masquer l'importance du réseau d'équipements culturels répartis sur le territoire.

  Sont ainsi recensés de nombreux centres culturels, parmi lesquels le centre culturel « Jean Ferrat » à Avion, « R. Couteure » à Grenay, « La Gare » à Méricourt, « Jean Effel » à

Carvin, le « Travelling » à Courrieres, « l'Escapade » à Hénin Beaumont, « Les mosaïques » à Montigny-en-Gohelle, … sans oublier le « Colisée » à Lens. En plus de ces centres culturels, s'ajoutent des équipements cinématographiques, dont le cinéma « Pathé » à Liévin, le cinéma d'Harnes, le Cinéma « Le Familia » à Avion, le cinéma « Cinéville » à Hénin-Beaumont, le « Cinéligue NPDC » à Rouvroy.

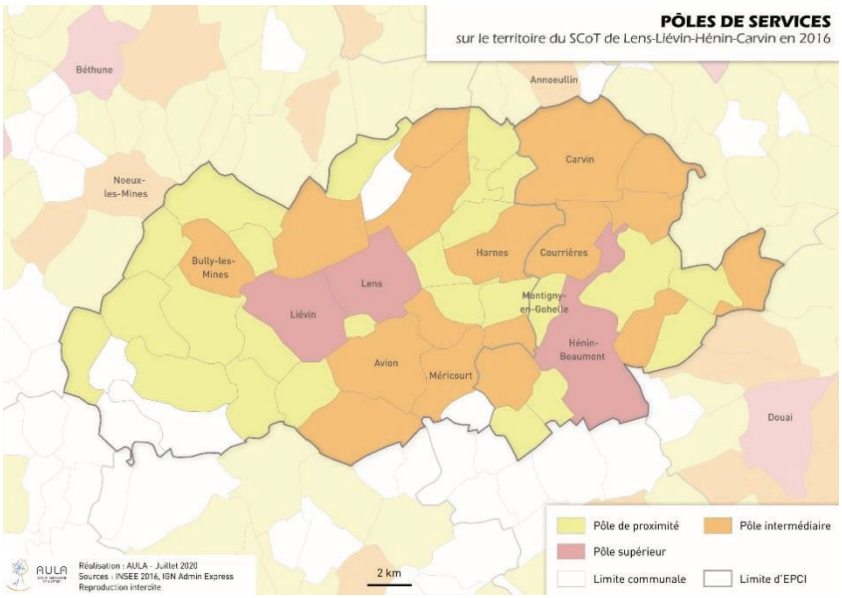
- les piscines

A l'image des équipements culturels, le territoire dispose également d'un bon niveau d'équipement en piscines puisque l'on en recense actuellement 7 en activité (Bully-les-Mines, Avion, Billy-Montigny, Harnes, Courrières, etc.), dont Nauticaa qui est le centre aquatique et de remise en forme de Liévin.

Trois projets de piscine sont en cours ; des constructions neuves sur les villes de Lens (en remplacement de la piscine olympique fermée) et de Carvin (remplacement d'une ancienne piscine par un centre aquatique), et un projet de rénovation sur Leforest.

Au total, le territoire comptera à terme 10 piscines ou équipements nautiques.

Sans revenir sur les différents équipements présentés dans les fiches thématiques, qui confirme une nouvelle fois leur diffusion à l'échelle de tout le territoire, y compris les grands équipements (cf. équipements hospitaliers ou universitaires par exemple), il convient de souligner que le territoire est également doté d'équipements administratifs et judiciaires de rang supérieur, concentrés sur la ville-centre de l'arrondissement qu'est Lens (Exemple : Sous-préfecture – Tribunal d'instance – Centre des finances – etc.).



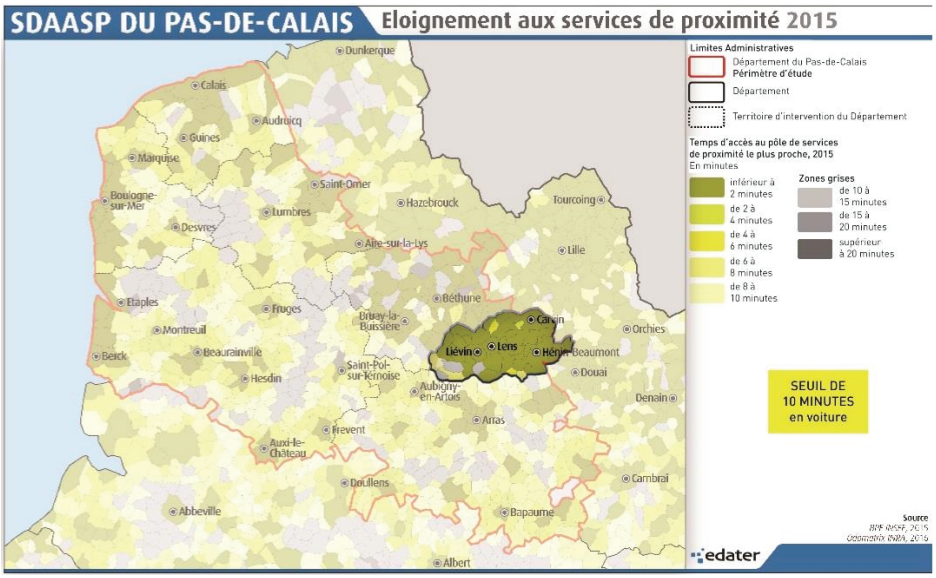
Pôles de services sur le territoire du SCoT
Source : INSEE 2016, IGN Admin Express

Une bonne accessibilité aux équipements et aux services

Découlant de cette organisation multipolaire où l'essentiel des communes disposent à minima d'un tissu d'équipements et de services de proximité et où trois communes sont considérées comme des pôles de services supérieurs, le territoire présente un bon maillage en équipements et services dont l'accessibilité en temps est jugée plutôt aisée pour la population (mode de transport : la voiture).

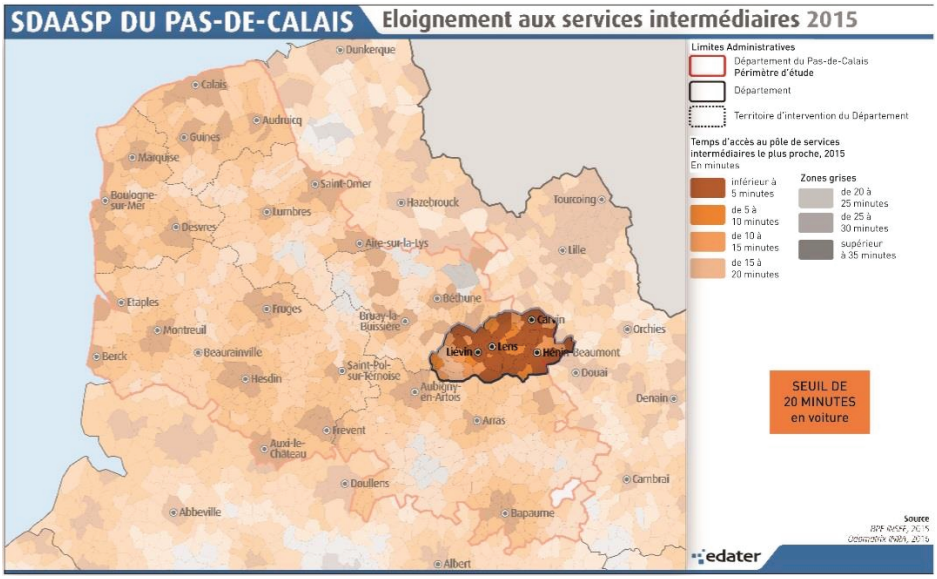
Ainsi, quelle que soit la gamme de services (de proximité, intermédiaire ou supérieure), la population du territoire peut accéder à chacun des équipements dans des temps extrêmement rapides, inférieurs aux seuils admis selon les gammes de services.

Ainsi, quand le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) du Pas-de-Calais fixait, en 2015, le seuil de 10 minutes (en voiture) au-dessus duquel la population pouvait être considérée comme en situation d'éloignement des services de proximité, seules trois communes du territoire se situaient au-dessus de ce seuil.



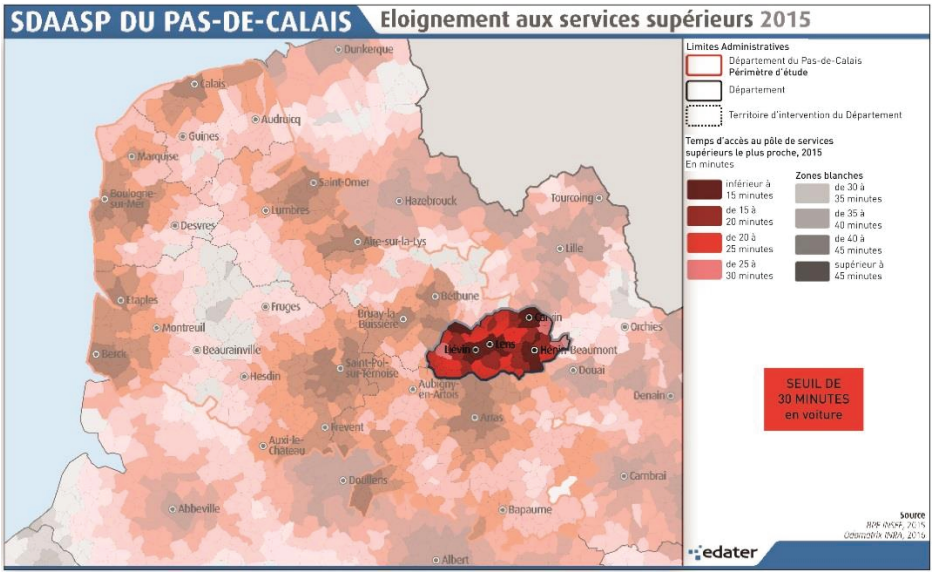
Eloignement aux services de proximité en 2015
Source : SDAASP – Département du Pas-de-Calais – BPE INSEE, 2015

De la même manière, avec un seuil fixé à 20 minutes (en voiture) d'accessibilité des services intermédiaires, aucune commune du territoire se situait au-dessus du temps de trajet. Ce qui était également le cas pour l'éloignement des services supérieurs, dont le seuil d'accessibilité était de 30 minutes (en voiture).



Eloignement aux services intermédiaires en 2015
Source : SDAASP – Département du Pas-de-Calais – BPE INSEE, 2015

Il convient de rappeler que le taux de motorisation des ménages était de 79 % en 2016 contre 75 % en 2006 (72% en 1999). Si la motorisation est plus forte dans les zones moins denses, le taux de ménages non motorisés est également élevé dans certains secteurs : jusqu'à 1/3 des ménages pour certaines communes (cf. fiche transports).



Eloignement aux services supérieurs en 2015
Source : SDAASP – Département du Pas-de-Calais – BPE INSEE, 2015

La population du territoire est majoritairement satisfaite de l'offre de proximité sur le territoire

Si l'ensemble des communes dispose d'un bon niveau d'équipements selon l'INSEE et qu'en plus l'analyse isochronique révèle une

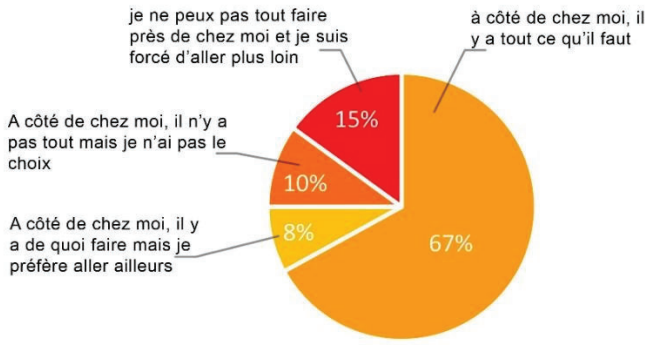
accessibilité facile à ceux-ci, quel que soit la gamme, quelle perception en a de son côté la population ?

Dans le cadre d'une enquête réalisée fin 2019, l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) a cherché à connaitre les usages de la population du territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA). Cette enquête téléphonique a porté sur 1 000 personnes, dont 565 sur le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, qui ont été interrogées sur leurs pratiques dans les thématiques suivantes ; les loisirs, le sport et la culture, la balade et la sociabilité, les achats alimentaires et autres achats hebdomadaires, la santé de proximité et les démarches administratives.

A la question concernant leur degré de satisfaction du maillage de proximité sur ces thématiques, une majorité de personnes interrogées se sont déclarées satisfaites du maillage de proximité en termes de services et d'équipements. Seul le quart des sondés s'estimait contraint par une offre de proximité insuffisante ; « *je ne peux pas tout faire près de chez moi et je suis forcé d'aller plus loin* », et « *à côté de chez moi il n'y a pas tout mais je n'ai pas le choix* ».

La population du territoire est majoritairement satisfaite de l'offre de proximité sur le territoire, mais certains profils sont plus contraints.

Parmi le quart des personnes interrogées insatisfaites du niveau d'équipements et de services de proximité, on retrouve des profils plus âgés que dans l'échantillon global et une surreprésentation des retraités, mais aussi une surreprésentation de ménages avec enfants et notamment de célibataires avec enfants. Enfin ces profils plus contraints sont aussi les moins aisés avec une surreprésentation des revenus de moins de 1 500 € mensuels.



Autre enseignement intéressant de cette enquête, les habitants sont beaucoup plus mobiles qu'on ne le pense, y compris de la part de ménages non motorisés et/ou disposant de revenus limités. Les réseaux d'entraide, notamment familiaux, jouent un rôle non négligeable dans cette mobilité. Il y a d'ailleurs peu de différence entre les personnes motorisées et celles qui ne le sont pas quand elles sont

interrogées sur leurs démarches administratives ou de courses quotidiennes.

Le développement du numérique et ses limites actuelles

Aborder la question des équipements sur le territoire et de leur accès pour la population implique aujourd'hui non seulement d'apprécier leur accessibilité physique (Transports en Commun (TC) – Personne à mobilité réduite (PMR) – etc.) mais aussi numérique.

Dans une société qui a mis l'accent sur la dématérialisation (notamment des actes administratifs[39]), l'accès au numérique représente un enjeu majeur, que ce soit sur le plan économique, social et culturel. En effet, le développement du « Très Haut Débit » apparaît comme un vecteur essentiel de la croissance, de l'attractivité et du développement d'un territoire.

Le développement des technologies numériques et en corollaire des équipements, tels que les ordinateurs, les téléphones portables, etc. ont modifié en profondeur les habitudes de vie et donc par conséquent les enjeux d'aménagement du territoire. L'essor du e-commerce en est un parfait exemple. Les rendez-vous médicaux en ligne également.

Les nouvelles technologies de l'information (internet, etc.) sont perçues comme des outils évitant l'exclusion mais aussi de lutte contre la distance. Il convient désormais de considérer le réseau « Très Haut Débit » comme un équipement incontournable au développement du territoire au même titre que les réseaux de transports.

La majorité du territoire du SCoT bénéficiera de la totalité de la fibre en 2022. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a en profité pour construire sa feuille de route numérique dans un objectif de mettre le numérique au service de l'ensemble de projet de territoire tout en animant et structurant l'écosystème numérique local. Cette feuille de route s'inscrit dans l'approche globale du numérique développée par la Région Hauts-de-France qui vise à :

- Garantir l'équité d'accès au « Très Haut Débit » ;
- Réussir le pari du développement des usages et de l'innovation numérique et sociale ;
- Relever le défi de l'emploi en s'appuyant sur les filières du numérique ;
- Fédérer les acteurs de la transition numérique.

Il en est de même pour la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin qui a adopté un Schéma Des Usages Numériques (SDUN) en décembre 2019. L'objectif étant de favoriser la participation

[39] En 2011, le plan France numérique 2020 prévoyait que « le papier devrait être définitivement abandonné et l'intégralité des démarches administratives devraient être dématérialisées ».

citoyenne, simplifier les démarches administratives, améliorer l'accueil des publics, promouvoir le territoire au niveau économique et touristique.

Cette bonne couverture du territoire, couplée à une présence de points d'accès publics ou privés au numérique, tels que les espaces publics numériques, les médiathèques ou les espaces de coworking, se traduit par la mise en place de nouveaux usages.

Le développement du télétravail en est l'exemple le plus illustratif aujourd'hui, en particulier au sortir de la période de confinement liée à la crise sanitaire qui a vu de nombreuses entreprises recourir au travail à distance, même s'il ne faut pas sous-estimer d'autres usages (formation en ligne – etc.).

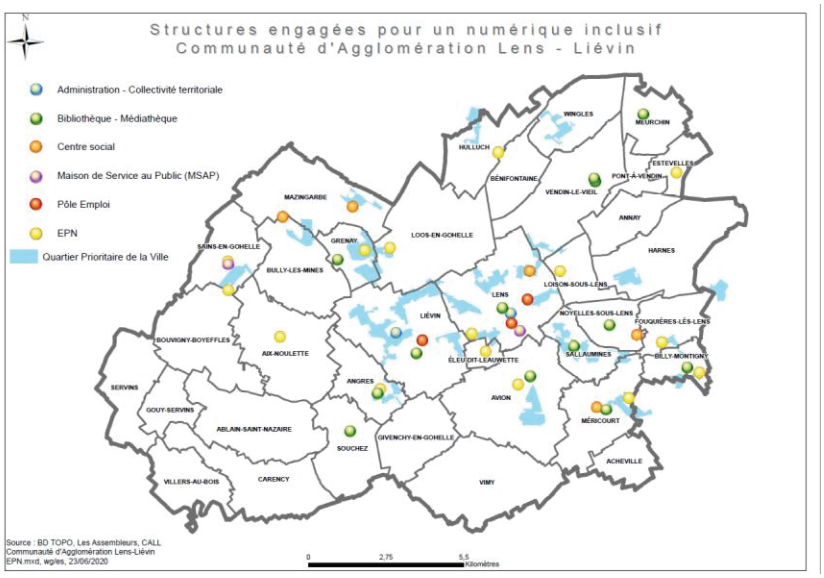
Le télétravail s'effectue actuellement dans 95 % des cas à domicile et touche 10 à 15 % des salariés français, contre 2,6 % en 2000. Ce chiffre progresse rapidement et devrait en principe continuer à augmenter dans les années à venir.

Sur le territoire du SCoT, une étude menée en 2016 par la Mission Bassin Minier (MBM) estimait qu'en 2020 le nombre potentiel de télétravailleurs serait de l'ordre de 20 000 et pourrait atteindre environ les 24 000 télétravailleurs en 2025.

	2020	2025
Population active éligible	101 639	103 632
Potentiels de télétravailleurs :	18 590	23 556
En tiers lieux :	3 718	7 067
A domicile	14 872	16 490

Source : Mission Bassin Minier : Télétravail et tiers-lieux – Quels enjeux et stratégies territoriales pour les collectivités ? - 2017

Cette évolution pose ainsi la question des lieux pour accueillir ces potentiels télétravailleurs. En effet, même si le domicile reste le principal lieu de télétravail, la révolution numérique induit la création de nouveaux lieux, « les tiers lieux » comme des Fablabs ou des espaces de coworking qui vont devenir nécessaires à mesure que le télétravail va se développer. De tels lieux existent déjà sur le territoire. Ils sont au nombre de 15 sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et de 1 sur la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin se situant sur la commune de Carvin (le « 212 »).

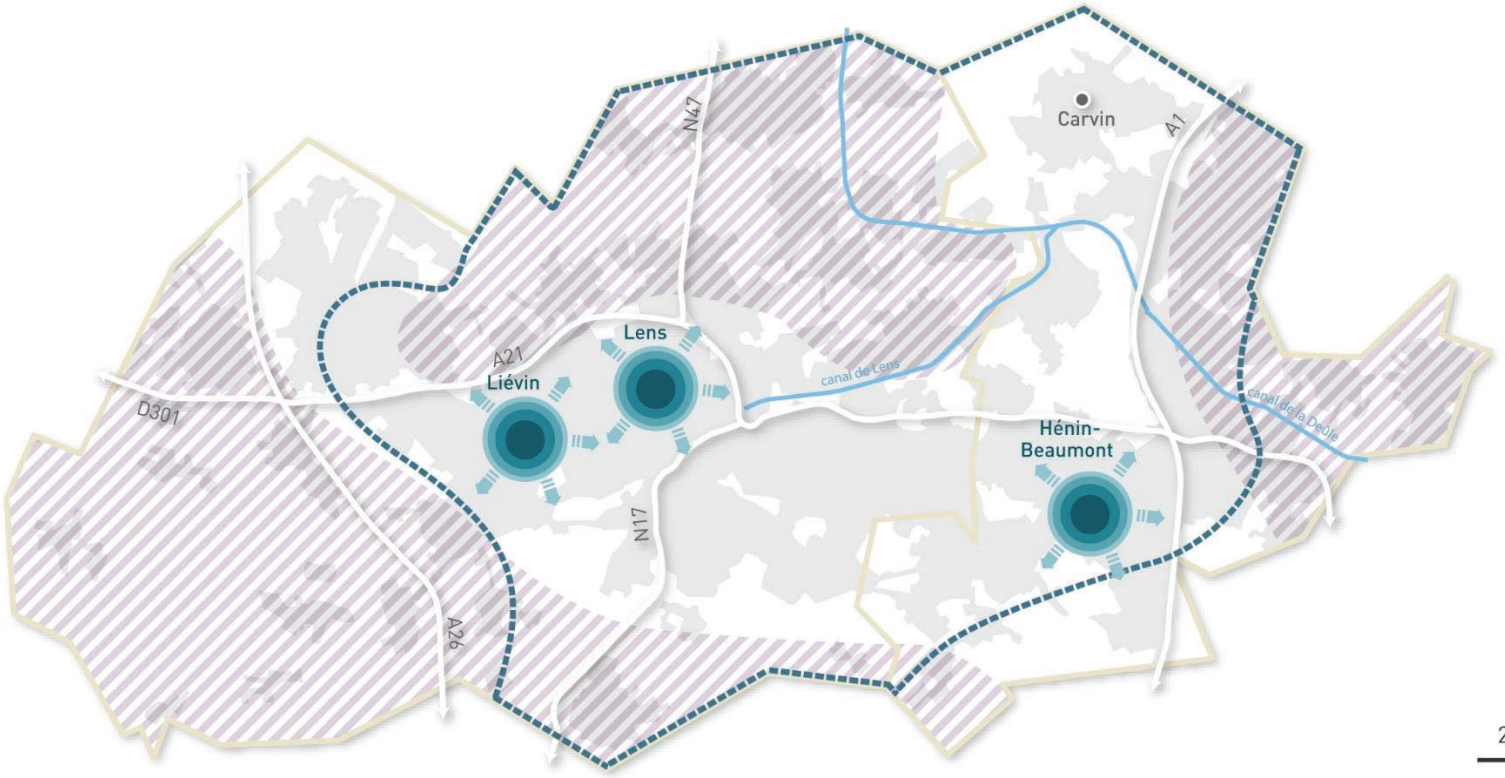


Structures engagées pour un numérique inclusif - CALL
Source : BD TOPO, Les Assembleurs, CALL

Si de nombreux territoires voient dans le numérique l'opportunité de se développer grâce à un meilleur accès aux services, en particulier dans les zones rurales, il faut rappeler que certains publics restent éloignés de l'outil informatique. On estime aujourd'hui en France que 20 à 30 % de la population est confrontée à l'illectronisme, c'est-à-dire en situation de difficulté, voire d'incapacité, à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement. En janvier 2019, le Défenseur des Droits alertait les pouvoirs publics sur le risque lié à une dématérialisation trop rapide et sans précaution des services publics.

L'appropriation de ces nouveaux outils par l'ensemble de la population constitue un enjeu social majeur aujourd'hui pour éviter la « fracture numérique ».

CARTE DE SYNTHÈSE DE LA PARTIE: «ÉQUIPEMENTS»



ÉQUIPEMENTS

Pôle supérieur (commune qui propose 24 équipements de la gamme supérieure)

Concentration des équipements de la gamme intermédiaire (commune qui propose 18 équipements de la gamme intermédiaire)

ACCESSIBILITÉ AUX ÉQUIPEMENTS

Temps d'accès aux pôles de services supérieurs le plus proche (supérieur à 20 minutes)

surface urbanisée

Réalisation : AULA - Juillet 2021

Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre

L'organisation spatiale du territoire du SCoT se caractérise non pas selon le schéma classique d'une ville centre et de sa périphérie mais **par un réseau multipolaire de villes moyennes**, très proche les unes des autres, héritage du passé minier et industriel du territoire. **De ce fait, les services et les équipements sont répartis sur plusieurs communes** et non sur la ville la plus importante comme c'est traditionnellement le cas sur le territoire national.

Les équipements et les services sont des éléments essentiels pour la vie quotidienne de la population mais aussi pour de nombreuses personnes fréquentant le secteur, et notamment les personnes y venant travailler, participant ainsi au rayonnement du territoire.

L'analyse de la Base Permanente des Equipements (BPE) de l'INSEE a permis de qualifier l'offre en équipements et services dont est doté le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin. On constate ainsi que celui-ci est **maillé par un réseau de pôles d'équipements et de services de proximité** qui permet de répondre aux besoins quotidiens des habitants.

Le territoire dispose également d'une **offre en équipements et services intermédiaires et supérieurs bien structurée et géographiquement bien répartie, ce qui les rend aisément accessible à la population** en temps de déplacement selon le SDAPPS. Ceci est confirmée par une enquête menée fin 2019 par l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois dans laquelle les ¾ de la population se déclaraient satisfaits du maillage de services et d'équipements se trouvant à proximité de chez eux.

Le développement actuel des technologies numériques et la progression rapide de l'équipement des personnes en ordinateurs et téléphones portables ont modifié en profondeur les habitudes de vie et par conséquent les enjeux d'aménagement du territoire. L'essor du e-commerce, du télétravail en sont de parfaits exemples.

Il est cependant important de rappeler que même **si de nombreux territoires voient dans le numérique l'opportunité de se développer, dont les zones rurales, des populations restent isolées et éloignées de l'outil informatique** (phénomène du illectronisme). **L'appropriation de ces nouveaux outils par l'ensemble de la population constitue donc un enjeu majeur pour le territoire**.

Enjeux

Au vu de ces principaux constats, les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale en lien avec cette thématique sont de :

- Assurer et maintenir une offre d'équipements et de services adaptée et diversifiée sur le territoire ;
- Renforcer l'accessibilité aux équipements et services des communes les plus éloignées, en particulier les communes rurales ;
- Accompagner la population et les entreprises dans les nouveaux usages du numériques ;
- Lutter contre l'illectronisme ou la « fracture numérique ».

Base Permanente des Equipements de l'INSEE (année 2018)

Composition des gammes d'équipements

Gamme proximité	Gamme intermédiaire	Gamme supérieure
Bureau de poste, relais poste, agence postale	Police, gendarmerie	Pôle emploi : réseau de proximité
Réparation automobile et de matériel agricole	Centre de finances publiques	Location d'automobiles et d'utilitaires légers
Maçon	Banque, Caisse d'Épargne	Agence de travail temporaire
Plâtrier, peintre	Pompes funèbres	Hypermarché
Menuisier, charpentier, serrurier	Contrôle technique automobile	Produits surgelés
Plombier, couvreur, chauffagiste	École de conduite	Poissonnerie
Électricien	Vétérinaire	Magasin de revêtements murs et sols
Entreprise générale du bâtiment	Pressing – laverie automatique	Parfumerie – cosmétique
Coiffure	Supermarché	Lycée d'enseignement général et/ou technologique
Restaurant, restaurant rapide	Librairie, papeterie, journaux	Lycée d'enseignement professionnel
Agence immobilière	Magasin de vêtements	Formation santé
Institut de beauté – onglerie	Magasin d'équipements du foyer	Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)
Épicerie, supérette	Magasin de chaussures	Établissement de santé de court séjour
Boulangerie	Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	Établissement de santé de moyen séjour
Boucherie, charcuterie	Magasin de meubles	Établissement de santé de long séjour
Fleuriste – jardinerie – animalerie	Magasin d'articles de sports et de loisirs	Établissement psychiatrique
École élémentaire	Droguerie, quincaillerie, bricolage	Urgences
Médecin généraliste	Horlogerie, bijouterie	Centre de santé
Chirurgien-dentiste	Magasin d'optique	Structures psychiatriques en ambulatoire
Infirmier	Magasin de matériel médical et orthopédique	Dialyse
Masseur kinésithérapeute	Station-service	Spécialiste en cardiologie
Pharmacie	École maternelle	Spécialiste en dermatologie et vénéréologie
Taxi – VTC	Collège	Spécialiste en gynécologie
Boulodrome	Sage-femme	Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie
Tennis	Orthophoniste	Spécialiste en psychiatrie
Salle ou terrain multisports	Pédicure, podologue	Spécialiste en ophtalmologie
Terrain de grands jeux	Psychologue	Spécialiste en oto-rhino-laryngologie
	Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	Spécialiste en pédiatrie
	Ambulance	Spécialiste en pneumologie
	Personnes âgées : hébergement	Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale
	Personnes âgées : services d'aide	Orthoptiste
	Crèche	Audio prothésiste
	Salle de sport spécialisée	Psychomotricien
	Bassin de natation	Diététicien
	Athlétisme	Personnes âgées : soins à domicile
	Roller, skate, vélo bicross ou freestyle	Enfants handicapés : hébergement
		Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires
		Adultes handicapés : hébergement

		Adultes handicapés : services d'aide
		Travail protégé
		Adultes handicapés : services de soins à domicile
		Aide sociale à l'enfance : hébergement
		Gare
		Parcours sportif/santé
		Théâtre, art de rue, cirque
		Cinéma
		Musée

PARTIE 10

SANTE

Une mortalité élevée et une espérance de vie plus faible qu'à l'échelle nationale

Les indicateurs de mortalité permettent de révéler l'état de santé de la population. L'importance du taux de mortalité, de la mortalité précoce et les causes de décès sont autant d'indicateurs qui mettent en évidence les problèmes de santé de la population.

9,9‰
Taux de mortalité sur le territoire du SCoT contre 8,6 ‰ en France métropolitaine

En 2016, le taux de mortalité, à savoir le nombre de décès de l'année rapporté à la population totale, était de 9,9 ‰ sur le territoire du SCoT, soit un taux supérieur à celui observé à l'échelle départementale (9,7 ‰), régionale (8,9 ‰) et de la France Métropolitaine (8,6 ‰).

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2006	2006-2011	2011-2016	2006-2016
SCoT LLHC	10,2	10,6	10,3	9,8	9,8	9,8	10	9,9
Pas-de-Calais	**10,9**	**10,9**	**10,3**	**9,6**	**9,7**	**9,6**	**9,8**	**9,7**
Hauts-de-France	**11,1**	**10,7**	**9,9**	**9,1**	**9**	**8,9**	**9**	**8,9**
France métropolitaine	**10,8**	**10,3**	**9,7**	**9,2**	**8,9**	**8,5**	**8,7**	**8,6**

Evolution du taux de mortalité pour mille habitants depuis 1968
Source : INSEE, RP1968 à RP2016.

233ème sur 233
Classement de la **CALL** en matière de mortalité tout âge, sexe et cause confondus entre 2010 et 2013

Depuis 1968, on constate que ce taux est resté élevé et relativement stable sur le territoire du SCoT (baisse de 0,3 point entre 1968 et 2016) tandis que la mortalité a baissé de plus de deux points à l'échelle de la France Métropolitaine sur la même période.

Avec un taux quasi-identique dans les années 1960/1970 entre le territoire du SCoT et la France métropolitaine, l'écart à la moyenne nationale n'a donc fait en réalité que s'accroître, ce qui signifie que l'état de santé de la population s'est amélioré moins rapidement qu'à l'échelle nationale.

L'Indice Comparatif de Mortalité permet de constater que, sur la période de 2010 à 2013, les Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin figuraient en fin de classement des 233 Communautés d'Agglomération et Urbaines de France, respectivement 233ème et 231ème, en matière de mortalité tout âge, sexe et toute cause confondus.

231ème sur 233
Classement de la **CAHC** en matière de mortalité tout âge, sexe et cause confondus entre 2010 et 2013

Cet indice exprime le rapport en base 100 du nombre de décès observés sur le nombre de décès qui seraient obtenus si les taux de mortalité pour chaque tranche d'âge étaient identiques aux taux nationaux. Cet indice permet ainsi de comparer des territoires par rapport à l'indice de référence national (100). L'indice 121,6 de la région des Hauts-de-France reflète ainsi une mortalité tous âges et sexe confondus de 21,6 % supérieurs à la mortalité nationale.

	Mortalité tous âge confondus			Mortalité prématurée (inférieure à 75 ans)		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Lens-Liévin	154	131,6	138,3	171,6	154,7	163,6
Hénin-Carvin	143,9	131,5	134,8	162,5	141,9	153,5
Pas-de-Calais	**134,9**	**125**	**128,1**	**145,9**	**133,1**	**140,7**
Hauts-de-France	**125**	**120,5**	**121,6**	**132,3**	**126,1**	**129,7**

Indice Comparatif de Mortalité sur la période de 2010 à 2013
Source : INSEE – Recensement de la population, INSERM Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès – CépiDc. Traitement ORS - NPDC
Clef de lecture : les indices de la population masculine et féminine ne doivent pas être comparés.

Sur la période de 2010 à 2013, la mortalité tous âges confondus a été supérieure de 38,3 % pour la CALL et de 34,8 % pour la CAHC à la mortalité constatée à l'échelle nationale. A titre de comparaison, la mortalité était supérieure de 28,1 % à l'échelle du département et de 21,6 % à l'échelle de la Région par rapport à la mortalité constatée en France.

La mortalité des hommes est nettement supérieure sur le territoire du SCoT (+ 54 % pour la CALL, + 43,9 % pour la CAHC) à la mortalité masculine constatée à l'échelle nationale. L'écart est moindre pour le département (+ 34,9 %) et la région Hauts-de-France (+ 25 %).

La mortalité des femmes est également supérieure à la mortalité féminine observée à l'échelle de la France mais dans une moindre mesure (+ 31,6 % pour la CALL et + 31,5 % pour la CAHC). L'écart constaté à l'échelle des agglomérations du SCoT est ici encore supérieur à ceux constatés pour le département (+ 25 %) et la région Hauts-de-France (+ 20,5 %).

+63,6%
de mortalité prématurée sur la **CALL** par rapport à la France

Les agglomérations de Lens-Liévin et Hénin-Carvin sont également en fin de classement, à savoir respectivement 233ème et 232ème, en termes de mortalité prématurée (survenue avant 75 ans) de la population.

L'analyse de l'Indice Comparatif de Mortalité prématurée (avant 75 ans) met également en évidence une mortalité supérieure de 63,6 % pour la CALL et de 53,5 % pour la CAHC par rapport à la France alors qu'à l'échelle régionale l'écart est de 29,7 %.

+53,5%
de mortalité prématurée sur la **CAHC** par rapport à la France

La mortalité prématurée des hommes est très supérieure à la mortalité constatée à l'échelle nationale (+ 71,6 % pour la CALL et + 62,5 % pour la CAHC), tout comme celle des femmes (+ 54,7 % pour la CALL, + 41,9 % pour la CAHC). Ces chiffres sont également très importants comparativement à ceux du département et plus encore de la Région.

1 043,8 pour 100 000 habitants

Taux de mortalité standardisé sur la **CALL** contre 771, 3 au niveau national

Cette mortalité élevée est confirmée par le Taux de Mortalité Standardisé (TMS)[40] (2008/2014) qui est de 1 043,8 pour 100 000 habitants pour la CA de Lens-Liévin et de 1 013,1 pour 100 000 habitants pour la CA d'Hénin-Carvin alors que le TMS à l'échelle nationale est de 771,3 pour 100 000 habitants (932,7 pour 100 000 habitants en région). Cela signifie qu'en moyenne chaque année, entre 2008 et 2014, la CA de Lens-Liévin a compté environ 650 décès en plus du fait de son TMS élevé que le nombre de décès que l'agglomération aurait pu comptabiliser avec un TMS équivalent à celui de la France métropolitaine. Dans le cas de la CA d'Hénin-Carvin, il s'agit de 300 décès supplémentaires.

1 013,1 pour 100 000 habitants

Taux de mortalité standardisé sur la **CAHC** contre 771, 3 au niveau national

Données	TMS pour 100 000 habitants
Lens-Liévin	1 043,8
Hénin-Carvin	1 013,1
Pas-de-Calais	**977,9**
Hauts-de-France	**932,7**
France	**771,3**

Taux de Mortalité Standardisé (sur l'âge) pour 100 000 habitants (2008/2014)
Source : https://calcul2.or2s.fr/openData/

Les principales causes de décès sont les cancers, en particulier des voies aéro-digestives, et les maladies de l'appareil circulatoire. On note aussi une surmortalité importante par des causes externes pour le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, tels que les accidents, suicides et homicides, avec un taux de 69,2 pour 100 000 habitants contre 58,8 pour 100 000 habitants pour la CA d'Hénin-Carvin.

Données	TMS par cancers	TMS par maladies de l'appareil circulatoire	TMS par causes externes
Lens – Hénin (ARS)	307	267	ABS
Lens-Liévin	299,7	247,7	69,2
Hénin-Carvin	296	254,9	58,8
Pas-de-Calais	**277,7**	**253,9**	**68,5**
Hauts-de-France	**263,9**	**235,2**	**64,1**
France	**224,5**	**195,6**	**54,1**

Taux de Mortalité Standardisé (sur l'âge) pour 100 000 habitants (2008/2014)
Source : https://calcul2.or2s.fr/openData/

[40] Le Taux de Mortalité Standardisé est le taux de mortalité d'une population ajusté en fonction d'une distribution standard par âge. Les taux de décès peuvent être ainsi mesurés indépendamment de la pyramide des âges de la population à des moments et dans des régions différentes. Ce taux est calculé pour 100 000 habitants.

Une espérance de vie
plus faible
qu'à l'échelle nationale

Enfin, l'espérance de vie à la naissance des habitants du territoire est globalement plus faible qu'ailleurs. Elle était pour les hommes (selon les données OR2S 2009-2015) de 73,7 ans sur la CALL et de 74,3 ans sur la CAHC contre 78,7 ans à l'échelle nationale.

L'espérance de vie à la naissance des femmes (82,1 ans pour la CALL et 82,7 ans pour la CAHC) est également plus faible que la moyenne nationale (85,2 ans), même si l'écart est plus réduit que pour les hommes.

Données	Esperance de vie	
	Hommes	**Femmes**
Lens-Liévin	73,7	82,1
Hénin-Carvin	74,3	82,7
Pas-de-Calais	**75,2**	**82,9**
Hauts-de-France	**76,1**	**83,3**
France	**78,7**	**85,2**

Espérance de vie (2009/2015)
Source : https://calcul2.or2s.fr/openData/

L'importance de la mortalité et de la surmortalité ainsi que l'espérance de vie à la naissance constatée sur le territoire témoignent d'un état de santé général de la population locale moins bon qu'à l'échelle nationale.

Des fragilités sociales qui se retrouvent dans l'IDH 4

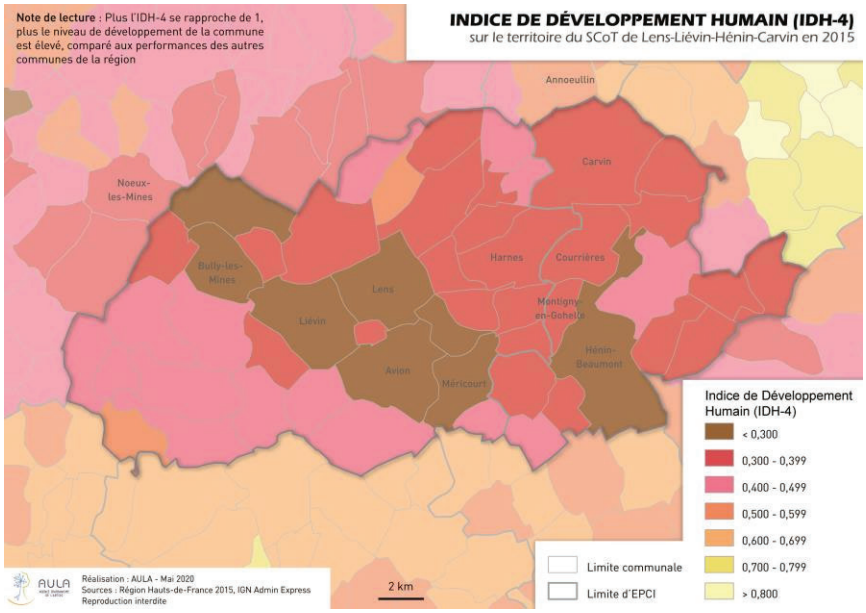
IDH 4
FAIBLE
pour l'ensemble des communes du territoire

L'IDH 4, déclinaison communale de l'Indicateur de Développement Humain (IDH), est un indicateur complexe calculé à partir de trois variables :

- la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine, exprimée par l'indice comparatif de mortalité,
- la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances, traduite par le pourcentage de la population adulte diplômée,
- et la capacité d'accès aux ressources matérielles, représentée par le revenu fiscal médian par unité de consommation.

L'analyse de l'IDH 4 montre que l'ensemble des communes du SCoT ont un niveau de développement humain relativement faible, et en particulier dans le cœur urbain de l'ex-bassin minier (où l'IDH 4 est inférieur 0,300). Paradoxalement, cette situation s'observe également dans les Collines de l'Artois où la population disposant des revenus les plus élevés réside, avec toutefois un IDH 4 sensiblement plus élevé.

Cette analyse vient confirmer les caractéristiques générales du territoire, à savoir une population aux revenus faibles, une part importante de non diplômés et un indice de mortalité important.



Indice de développement humain (IDH4) sur le territoire du SCoT en 2015
Source : Région Hauts-de-France 2015, IGN Admin Express

Une offre de santé de 1er recours comparable à la moyenne régionale

Alors que l'on pouvait s'attendre avec les indicateurs sanitaires dégradés observés précédemment à un déficit de professionnels de santé pour expliquer cette situation, il n'en est rien en réalité au niveau de l'offre de santé de 1er recours, tout au moins par comparaison aux moyennes départementales et régionales.

Ainsi, avec 138 généralistes pour 100 000 habitants, la densité en médecins généralistes (tous modes d'exercice, c'est-à-dire libéraux, semi-libéraux et salariés) sur le territoire de proximité Lens-Hénin[41] est sensiblement supérieure aux moyennes départementale (132) et régionale (136). A l'échelle des EPCI, la densité en médecins généralistes est plus élevée sur la CA de Lens-Liévin que sur la CA d'Hénin-Carvin.

Le constat est similaire en ce qui concerne les pharmaciens et les dentistes puisque le territoire de proximité de Lens-Hénin affiche des densités au moins égales aux moyennes départementale et régionale. Par contre, la situation à l'échelle des EPCI varie selon l'activité ; la densité est plus forte en pharmaciens sur le CA de Lens-Liévin tandis que c'est l'inverse pour les dentistes.

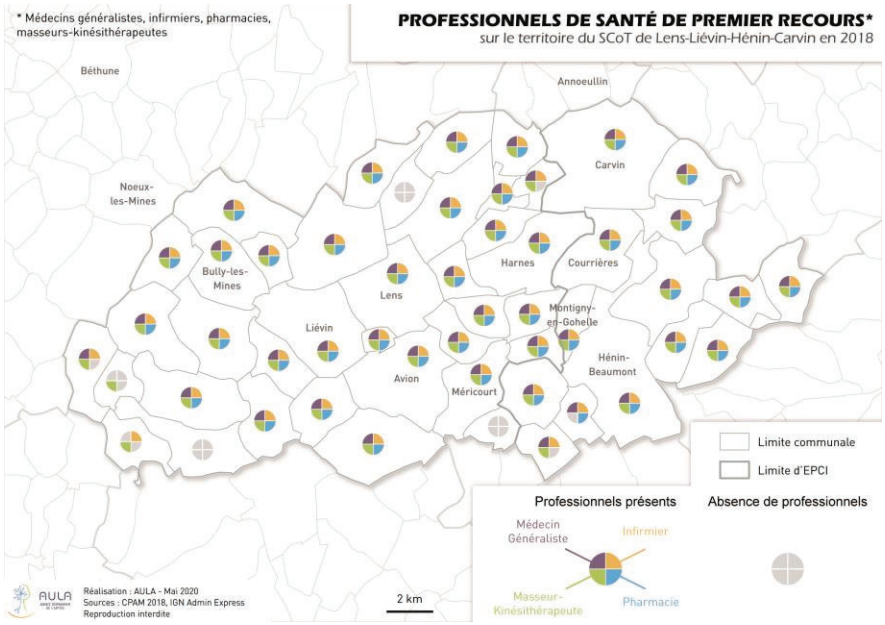
[41] Territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin.

Pour ce qui est des infirmiers et surtout des médecins spécialistes, si les densités de la zone de Lens-Hénin sont supérieures à celle du Pas-de-Calais, elles restent nettement en retrait par rapport à la moyenne régionale.

Données	Densité de professionnels tous modes d'exercice pour 100 000 hab. au 1er janv. 2017				
	Lens-Liévin	Hénin-Carvin	Lens-Hénin	Pas-de-Calais	Hauts-de-France
Médecins généralistes	141	131	138	**132**	**136**
Pharmaciens	119	103	114	**106**	**106**
Infirmiers	865	819	849	**837**	**950**
Dentistes	40	60	47	**46**	**48**

Densité de professionnels tous modes d'exercice pour 100 000 habitants au 1er janvier 2017
Source : Répertoire Partagé des Professionnels de Santé 2017 – ARS

En ce qui concerne l'implantation des professionnels de santé de 1er recours, la répartition est relativement homogène à l'échelle du territoire du SCoT, avec toutefois une moindre présence dans les communes rurales des Collines de l'Artois en particulier.



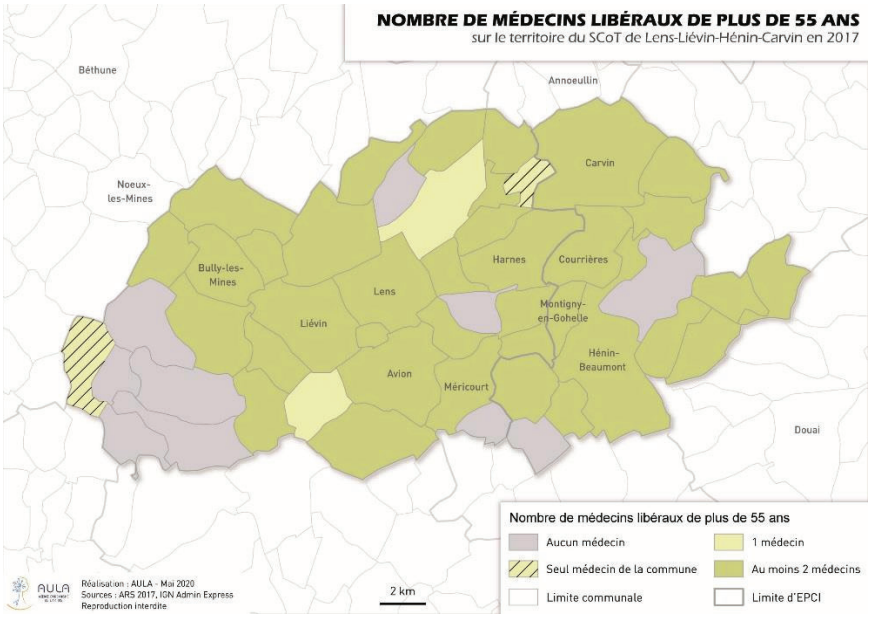
Professionnels de santé de premier recours
Source : CPAM 2018, IGN Admin Express

Un enjeu en termes de démographie médicale concernant les médecins généralistes libéraux

L'analyse de l'âge des médecins généralistes libéraux met en exergue un enjeu important de renouvellement générationnel. En effet, en 2019, environ 60 % des généralistes libéraux installés sur les CA de Lens-Liévin ont plus de 55 ans, soit un taux supérieur à la moyenne française qui est de 53 % (***Source :*** ***https://cartosante.atlasante.fr/*** **-** ***2020***). ***A noter*** que si ce taux est resté stable sur Lens-Liévin entre 2017 et 2019, il a grimpé de 6 points sur Hénin-Carvin durant cette période.

A contrario, la part des jeunes médecins (moins de 40 ans) est nettement plus faible sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (13 %) ainsi que sur l'agglomération d'Hénin-Carvin (15,5 %) par comparaison à l'échelle nationale (19,5 %).

La problématique de renouvellement des médecins généralistes, qui vont partir en retraite dans les cinq à dix prochaines années, est un enjeu majeur pour le territoire en termes de maintien d'une offre de soins de proximité satisfaisante dans un contexte de vieillissement de la population et de retard de santé important. Cette problématique touche globalement l'intégralité du territoire du SCoT.



Nombre de médecins libéraux de plus de 55 ans sur le territoire du SCoT en 2017
Source : ARS 2017, IGN Admin Express

Une médecine spécialisée sous représentée

Si la densité en médecins généralistes est plutôt bonne sur le territoire du SCoT, ça n'est pas le cas de la médecine spécialisée qui est sous représentée, à l'image d'ailleurs du département, par comparaison avec la moyenne régionale.

Une densité de
121
médecins spécialistes pour
100 000 habitants
(contre 147 en Hauts-de-France)

En 2017, la densité y est de 121 médecins spécialisés pour 100 000 habitants, soit plus que le département (116 pour 100 000 habitants), mais nettement moins que la région (147 pour 100 000 habitants).

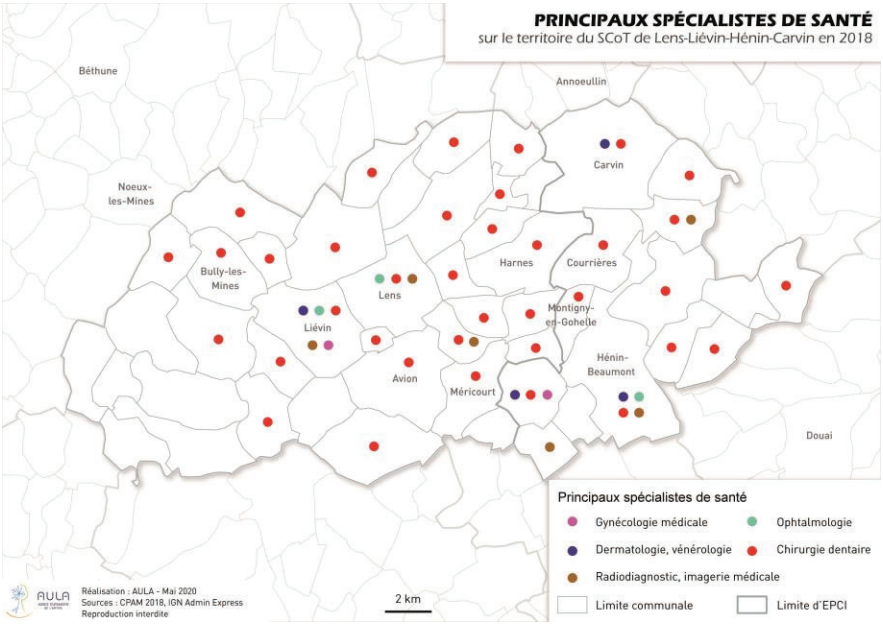
Données	Médecins spécialisés	
	Nombre	**Densité pour 100 000 habitants**
CA Lens-Liévin	284	117
CA Hénin-Carvin	162	130
Lens-Hénin	446	121
Pas-de-Calais	**1 705**	**116**
Hauts-de-France	**8 842**	**147**

Nombre et densité pour 100 000 habitants de médecins spécialisés en 2017
Source : RPPS 2017 – ARS

De façon plus précise, on constate que le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin compte moins de médecins spécialisés par habitant que l'agglomération d'Hénin-Carvin.

Si le territoire du SCoT est sous représenté en spécialistes de santé, pratiquant dans les domaines suivants : la gynécologie, l'ophtalmologie, la dermatologie ou la pédiatrie, l'offre en chirurgie dentaire est quant à elle plus présente.

A noter que la proximité de pôles plus attractifs, tels que la Métropole Européenne de Lille ou l'Arrageois, pour les médecins spécialistes peut en principe compenser le déficit de ces professionnels observé sur le territoire du SCoT.



Principaux spécialistes de santé installés sur le territoire du SCoT en 2018
Source : CPAM 2018, IGN Admin Express

85,9%

de la population de la **CALL** a consulté un médecin généraliste en 2018 alors que le taux national était de 82, 1 %

88,7%

de la population de la **CAHC** a consulté un médecin généraliste en 2018 alors que le taux national était de 82, 1 %

Un bon recours aux médecins généralistes mais plus difficile quant aux spécialistes

Paradoxalement le retard en matière de santé de la population ne s'explique ni par un déficit en professionnels de 1er recours, comme nous venons de le voir, ni par un moindre recours à ceux-ci.

Selon les données de l'ARS, la population du territoire a eu davantage recours, en 2018, à un médecin généraliste qu'à l'échelle nationale. Ainsi, 85,9 % de la population de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a consulté un médecin généraliste et 88,7% sur l'agglomération d'Hénin-Carvin alors que le taux national était de 82,1 %.

Données	Recours aux soins	
	Médecine générale	**Médecine spécialisée**
CA Lens-Liévin	85,9 %	35 %
CA Hénin-Carvin	88,7 %	36,5 %
France	**82,1 %**	**40,8 %**

Recours aux soins en 2018
Source : https://cartosante.atlasante.fr/

Par contre, la situation s'inverse quant au recours aux spécialistes. En 2018, 35 % de la population de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a bénéficié d'un acte de spécialiste et 36,5 % de la population de l'agglomération d'Hénin-Carvin, contre 40,8 % en France.

Ce moindre recours aux spécialistes peut s'expliquer par des causes multiples, comme le manque de praticiens sur le territoire pour certains spécialités, l'éloignement géographique de ces mêmes spécialistes sur le territoire ou à l'extérieur de celui-ci nécessitant de se déplacer pour des populations confrontés à des difficultés de déplacement (y compris d'ordre psychologique) ou encore par un renoncement aux soins de la population en raison de délais d'attente jugés trop longs (rendez-vous) ou faute de moyens financiers (population précaire peu ou pas couverte par une mutuelle).

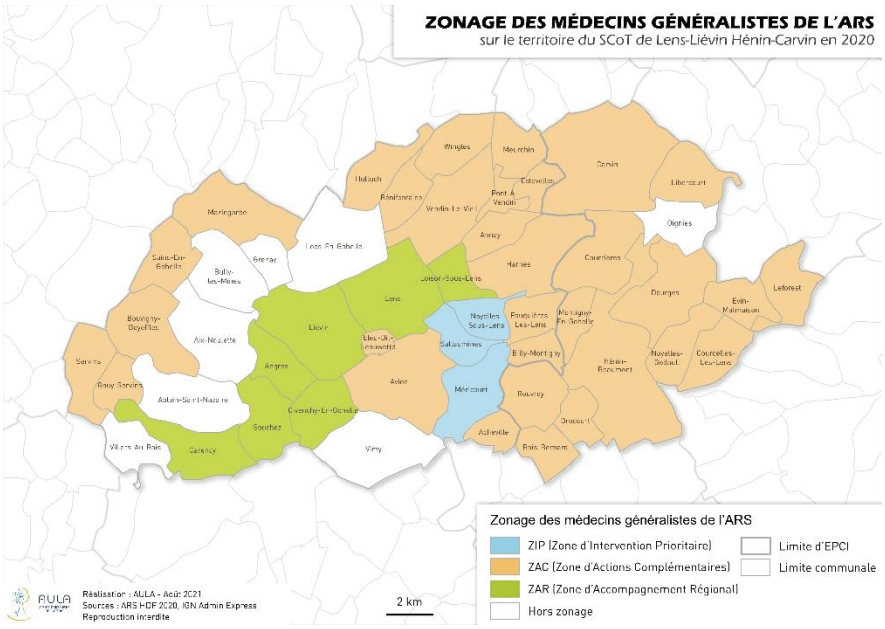
Un territoire en partie couverts par les Zones d'Intervention Prioritaire, d'Actions Complémentaires et d'Accompagnement Régional

Conformément au Code de la Santé Publique, l'Agence Régionale de Santé arrête des zones caractérisées par une offre de soin insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins de médecine générale. Ce zonage est défini suivant une série de critères (densité de médecins, âge et activité des médecins, patientèle moyenne, état de santé et caractéristiques sociales du territoire…). Cette cartographie sert ensuite à attribuer, de façon graduée, des aides financières aux

médecins généralistes (installation, maintien) afin d'inciter ces professionnels à y exercer. Le zonage comporte trois types de zones permettant de graduer le niveau d'accès aux soins et les aides qui pourront être attribuées.

Ainsi, sur le territoire du SCoT, en 2020, 42 communes figurent dans le zonage des médecins généralistes établi par l'ARS.

- 3 communes (Méricourt, Sallaumines et Noyelles-sous-Lens) sont identifiées en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP). Ce type de zone concerne les communes les plus durement confrontées à l'accès aux soins de médecine générale ou potentiellement fragiles et où les dispositifs d'aides ouverts sont les plus nombreux.
- 32 communes sont reprises en Zone d'Actions Complémentaires (ZAC) dont l'intégralité des communes de la CAHC à l'exception de Oignies, hors zonage ARS. Ce zonage concerne des communes moins impactées par le manque de médecins que les précédentes mais qui nécessitent néanmoins de mettre en œuvre des moyens pour éviter que la situation ne se détériore. De façon graduelle, les dispositifs d'aides ouverts sont plus restreints.
- Enfin, depuis le 1er janvier 2020, 7 communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sont compris dans une nouvelle « Zonage d'Accompagnement Régional » permettant l'attribution d'aides régionales par l'ARS.



Zonage des médecins généralistes de l'ARS - 2020
Source : ARS HDF 2020

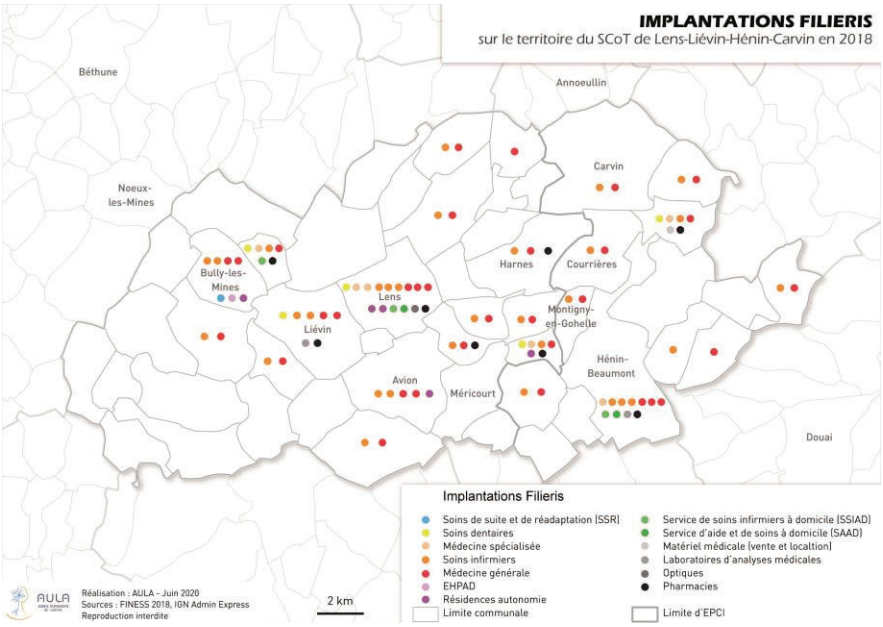
Une offre de santé spécifique et complémentaire issue du régime minier

Si la densité en professionnels de santé de 1er recours est satisfaisante sur le territoire, elle le doit en particulier à l'offre de santé issue du régime minier, gérée par la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) depuis la création du régime spécial de sécurité sociale pour les mineurs en 1946. Celle-ci, réservée aux mineurs et à leurs familles à l'origine, est venue compléter depuis son ouverture à l'ensemble de la population l'offre de santé relevant du régime général de sécurité sociale.

L'offre de la CANSSM, dont l'opérateur est Filieris, est non seulement intéressante en termes de complémentarité de l'offre de santé de l'Assurance Maladie mais elle l'est également par son implantation historique dans les cités minières là où vivaient les mineurs et leurs familles. Ceci permet d'assurer un maillage de proximité nécessaire dans des quartiers miniers où réside encore une population d'ayants droit âgés des mines et qui accueillent aussi une nouvelle population de locataires constitués généralement de ménages avec enfant(s).

Filieris propose une offre de soins variée, structurée autour de centres de santé polyvalents, mais aussi d'établissements de soins et médico-sociaux, des pharmacies, des magasins d'optique,... L'opérateur compte aussi des centres de santé spécialisés.

Sur le territoire, on compte ainsi 97 services, dont un établissement de soins de suite et de réadaptation à Bully-les-Mines, 5 services de soins dentaires, 6 services de médecine spécialisée, 31 services de soins infirmiers, 31 services de médecine générale, 1 EHPAD à Bully-les-Mines, 5 résidences autonomie pour les personnes âgées, 3 Services de Soins d'Infirmiers A Domicile (SSIAD) et ainsi que d'autres services dont 2 laboratoires d'analyses de biologie médicale à Liévin et Hénin-Beaumont, un magasin de matériel médical à Oignies, un magasin d'optique à Lens et 8 pharmacies. Il est à noter que certains services peuvent être regroupés dans une même structure.



Implantations FILIERIS sur le territoire du SCoT en 2018
Source : FINESS 2018, IGN Admin Express

Un bon maillage hospitalier

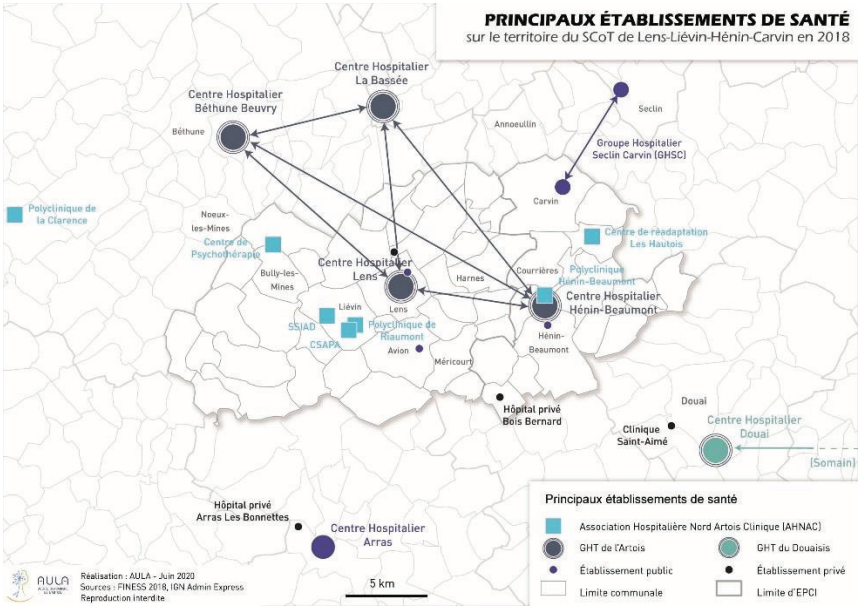
De nombreux établissements hospitaliers sont présents sur le territoire, dont deux équipements principaux, le centre hospitalier de Lens et le centre hospitalier d'Hénin-Beaumont.

Le centre hospitalier de Lens dispose de différents services établis sur son site principal, dont une maternité, et de plusieurs sites détachés comme un EHPAD, des unités de psychiatrie et de santé publique mais aussi un hôpital de jour à Avion.

Cet équipement, édifié en 1934, agrandi et modernisé depuis, est actuellement situé dans le tissu urbain de la ville de Lens. Ces bâtiments anciens n'étant plus adaptés aux besoins ni aux conditions d'accueil et de travail du personnel, il a vocation à être remplacé à court terme par un nouvel établissement moderne qui sera implanté sur un site, aux abords immédiats de l'A21. Outre l'amélioration de l'accès pour la population à une offre de soins de qualité avec des équipements de pointe, la particularité de cet hôpital est l'accent mis sur le numérique du futur, tant sur le plan du suivi des patients (dossier numérique partagé avec les professionnels de santé libéraux etc.) qu'en termes d'organisation interne (logistique 2.0 – bâtiment intelligent – etc.).

Le centre hospitalier d'Hénin-Beaumont est lui composé de 9 sites répartis sur 4 communes : Hénin-Beaumont, Carvin, Evin-Malmaison et Harnes. Ce centre hospitalier, également implanté aux abords immédiats de l'A21, dispose de 3 pôles dont un pôle psychiatrie et santé mentale, un pôle gériatrie et médico technique et un pôle addictologie.

Ces deux structures font partie du Groupement Hospitalier de l'Artois (GHT de l'Artois) qui rassemble les centres hospitaliers de la Bassée et de Béthune-Beuvry situés en dehors du périmètre du SCoT. Le GHT de l'Artois permet aux établissements concernés de se coordonner autour d'une stratégie de prise en charge commune et graduée du patient, formalisée dans un projet médical partagé.



Principaux établissements de santé sur le territoire du SCoT en 2018
Source : FINESS 2018, IGN Admin Express

L'offre hospitalière est complétée par les établissements appartenant au groupe Filieris mais aussi par l'offre sanitaire de l'Association Hospitalière Nord Artois Clinique (AHNAC), créée suite à la mise en place de plusieurs établissements par les « Houillères » du Nord et du Pas-de-Calais, qui à l'époque accueillait la population minière, et qui s'est ouvert depuis à l'ensemble de la population.

Depuis sa création en 1977, l'AHNAC a regroupé ses activités sanitaires au sein de 8 établissements modernes et à la pointe de la technologie. Parmi les établissements se trouvant sur le territoire du SCoT, on recense les polycliniques de Riaumont à Liévin et d'Hénin-Beaumont, le centre de réadaptation fonctionnelle et cardiaque Les Hautois à Oignies, le centre de Psychothérapie Les Marronniers à Bully-les-Mines, auxquels s'ajoutent d'autres établissements ne se trouvant pas sur le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin (polyclinique de la Clarence à Divion, polyclinique du Ternois à Saint-Pol-sur-Ternoise, etc.).

Le Groupe AHNAC propose également une offre médico-sociale afin d'assurer une prise en charge complète du patient. Parmi cette offre, on retrouve sur le territoire du SCoT : 4 EHPAD situés à Bully-les-Mines, Liévin (2) et Noyelles-sous-Lens, un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) et un centre d'études des pneumoconioses situés à Liévin.

28
EHPAD sur le territoire du SCoT

En complément de ces établissements, d'autres structures sont recensées sur le territoire, telles que la clinique privée de Bois-Bernard et l'hôpital de Carvin, qui forme pour ce dernier avec l'hôpital de Seclin un groupement hospitalier.

Par ailleurs, la situation géographique du territoire et son réseau routier développé permet également à la population d'accéder rapidement aux établissements situés dans le voisinage du territoire du SCoT, comme l'offre hospitalière de la Métropole Européenne de Lille (Centre Hospitalier Universitaire de Lille notamment), celle d'Arras (Centre Hospitalier et Hôpital privé des Bonnettes) ou encore de Douai.

Une offre d'hébergement pour personnes âgées dépendantes en dessous de la moyenne départementale

En 2020, le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin comptait 28 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)[42] qui offrent environ 2 309 places d'hébergement (***Source : INSEE Finess 2017***), ce qui représente un ratio de 120 places pour 1 000 habitants de plus de 80 ans, soit un ratio inférieur aux moyennes départementale (136 places pour 1 000) et régionale (157 places pour 1 000). Ainsi, le taux d'équipement du territoire est inférieur de plus de 16 points au taux départemental.

Données	Etablissements pour personnes âgées				
	Lens-Liévin	Hénin-Carvin	Lens-Hénin	**Pas-de-Calais**	**Hauts-de-France**
Personne de + de 80 ans (2016)	13 182	6 320	19 502	**122 014**	**479 570**
Nombre de places en EHPAD	1 540	769	2 309	**10 488**	**46 700**
Nombre de places pour 1 000 habitants de + de 80 ans	118	122	120	**136**	**157**

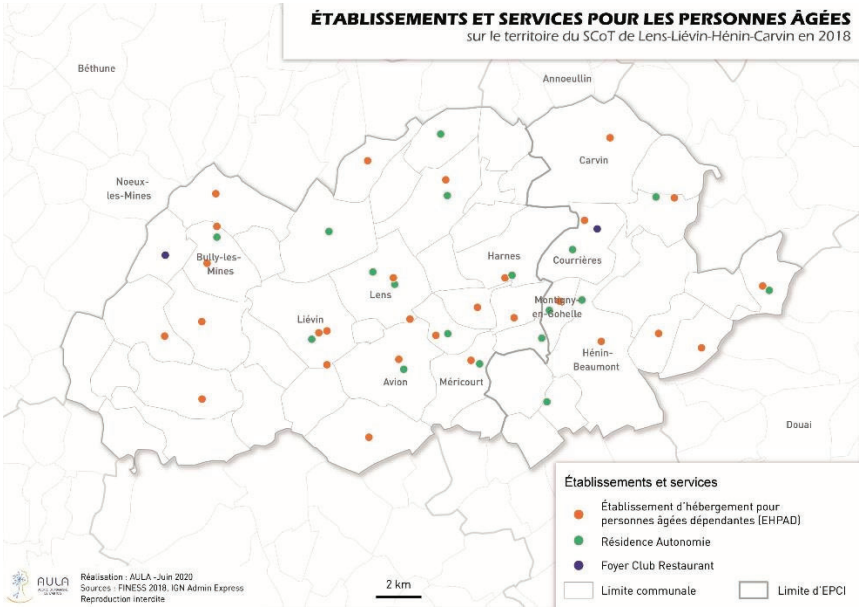
Nombre de places pour les personnes âgées dans les établissements en 2017
Source : INSEE - Finess 2017 – Contrat Local de Santé Lens-Liévin

En 2020, on comptait également sur le territoire 18 résidences autonomies[43] reparties de la façon suivante : 12 résidences sur le

[42] Un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) est une résidence collective médicalisée destinée aux personnes âgées en perte d'autonomie ou dépendantes. Un EHPAD propose un accueil en chambre et fournit obligatoirement des services comme les soins ou les repas.
Les EHPAD s'adressent à des personnes âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien.
[43] Formule intermédiaire entre le domicile et un EHPAD, une Résidence Autonomie (auparavant appelée foyer-logement) est un mode d'hébergement collectif non médicalisé accueillant des personnes âgées autonomes mais qui ont besoin d'un cadre sécurisant et ont besoin occasionnellement d'être aidées.

territoire de la CA de Lens-Liévin et 6 sur la CA d'Hénin-Carvin comprenant 915 places au total.

Sur le plan de la répartition territoriale, on constate une offre globalement bien répartie, de manière homogène des résidences dites « d'autonomies » et des EHPAD, avec une concentration logiquement plus forte dans les communes les plus densément peuplées.



Etablissement et services pour personnes âgées sur le territoire du SCoT en 2018
Source : FINESS 2018

Face à une situation de vieillissement attendu de la population dans les années à venir, la question de l'adaptation de l'offre actuelle en services et en équipements destinés aux personnes âgées, voire à son développement, face aux nouveaux besoins que cette évolution va susciter se posera inévitablement.

Une offre d'équipements variée à destination des enfants et adultes en situation de handicap

Sur la région des Hauts-de-France, près des deux tiers des établissements et services médico-sociaux destinés à l'accueil et à la prise en charge des enfants en situation de handicap sont installés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Le territoire des Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin comptent respectivement 2,3 % et 3 % d'enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH), soit 2 523 allocataires sur le territoire du SCoT en 2016. Ces taux s'inscrivent dans la moyenne départementale, bien qu'il soit légèrement plus élevé pour le territoire de la CA d'Hénin-Carvin, mais sont supérieurs au taux national.

2,3%
d'enfants sont bénéficiaires de l'AEEH sur la **CALL** contre 1,7 % au niveau national

3%
d'enfants sont bénéficiaires de l'AEEH sur la **CAHC** contre 1,7 % au niveau national

Données 2016	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)	
	Nombre d'enfants percevant l'AEEH	**Part d'enfants percevant l'AEEH**
CA Lens-Liévin	1 502	2,3 %
CA d'Hénin-Carvin	1 021	3 %
Département	**8 504**	**2,2 %**
Hauts-de-France	**32 399**	**2 %**
France métropolitaine	**258 740**	**1,7 %**

Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) en 2016
Source : https://calcul2.or2s.fr/openData/

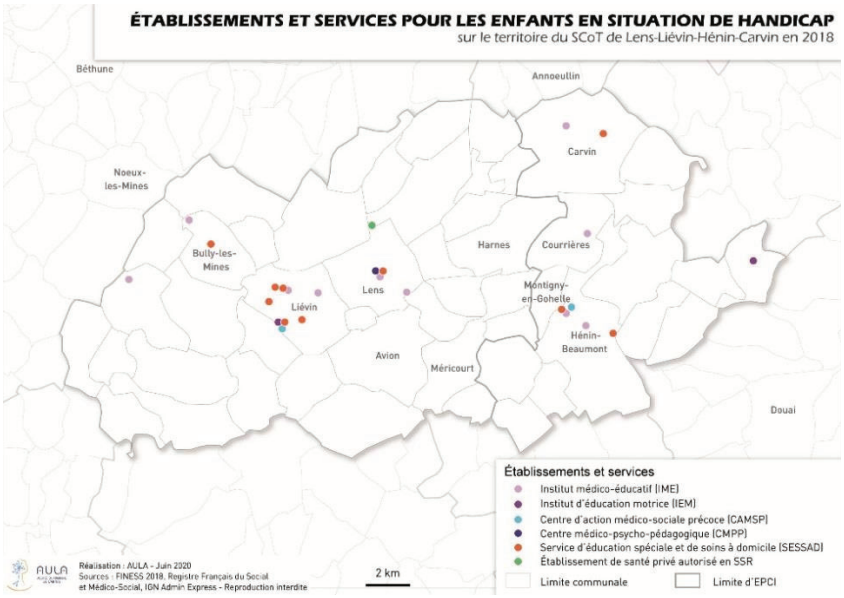
Le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin est bien doté en structures à destination des enfants en situation de handicap. En 2017, il affiche un taux d'équipement de 13 places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans, taux qui est supérieur aux taux départemental (12 pour 1 000) et régional (10 pour 1 000).

Données	Enfants en situation de handicap				
	Lens-Liévin	Hénin-Carvin	Lens-Hénin	Pas-de-Calais	Hauts-de-France
Nombre de places pour 1 000 habitants de 0 -19 ans	13	13	13	**12**	**10**

Nombre de places pour 1 000 enfants en situation de handicap en 2017
Source : Finess 2017 - Contrat Local de Santé Lens-Liévin

Le territoire du SCoT se distingue également par la présence d'un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) à Liévin disposant de 24 places en internat. Outre cet ITEP, d'autres structures d'hébergement et d'enseignement sont implantées sur le territoire. En effet, on retrouve 10 Instituts Médico-Educatifs (IME), 2 Instituts d'Education Motrice (IEM), dont la capacité varie entre 24 (Leforest) et 75 places (Liévin), 9 Services d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) à destination des enfants et adolescents en situation de handicap, etc.

1
Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP)



Etablissements et services pour les enfants en situation d'handicap sur le territoire du SCoT en 2018
Source : FINESS 2018 – Registre Français du Social et Médico-Social

3,5%
de la population de la **CALL** bénéficie de l'AAH contre 2,7 % au niveau national

Comme pour les jeunes, l'accompagnement médico-social des adultes en situation de handicap se décline dans le cadre de différentes structures (hébergement, prise en charge à domicile, etc.).

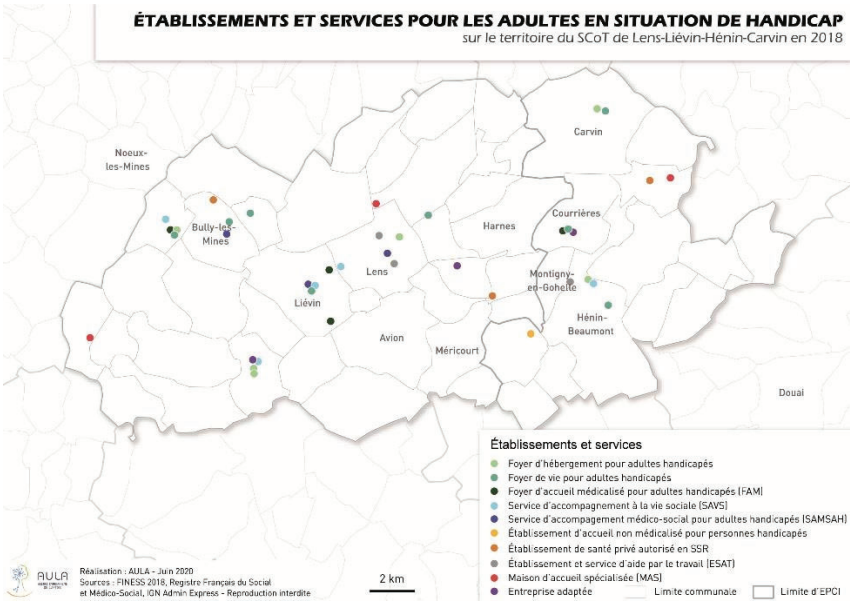
Sur le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin, la part des bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) atteint les 3,5 % de la population et 4 % sur la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, soit 7 348 allocataires au total en 2016. Ces chiffres sont supérieurs aux chiffres départementaux et régionaux et nationaux (respectivement 3 %, 3,2 % et 2,7 %).

4%
de la population de la **CAHC** bénéficie de l'AAH contre 2,7 % au niveau national

	Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	
Données 2016	**Nombre d'allocataires de 20-64 ans de l'AAH**	**Part d'allocataires de 20-64 ans l'AAH**
CA Lens-Liévin	4 854	3,5 %
CA d'Hénin-Carvin	2 494	4 %
Département	**24 925**	**3 %**
Hauts-de-France	**109 149**	**3,2 %**
France	**1 003 510**	**2,7 %**

Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) en 2016
Source : https://calcul2.or2s.fr/openData/

Le territoire de proximité de Lens-Hénin dispose d'une offre variée en termes d'accueil des adultes en situation de handicap, répartie de manière homogène sur le territoire.

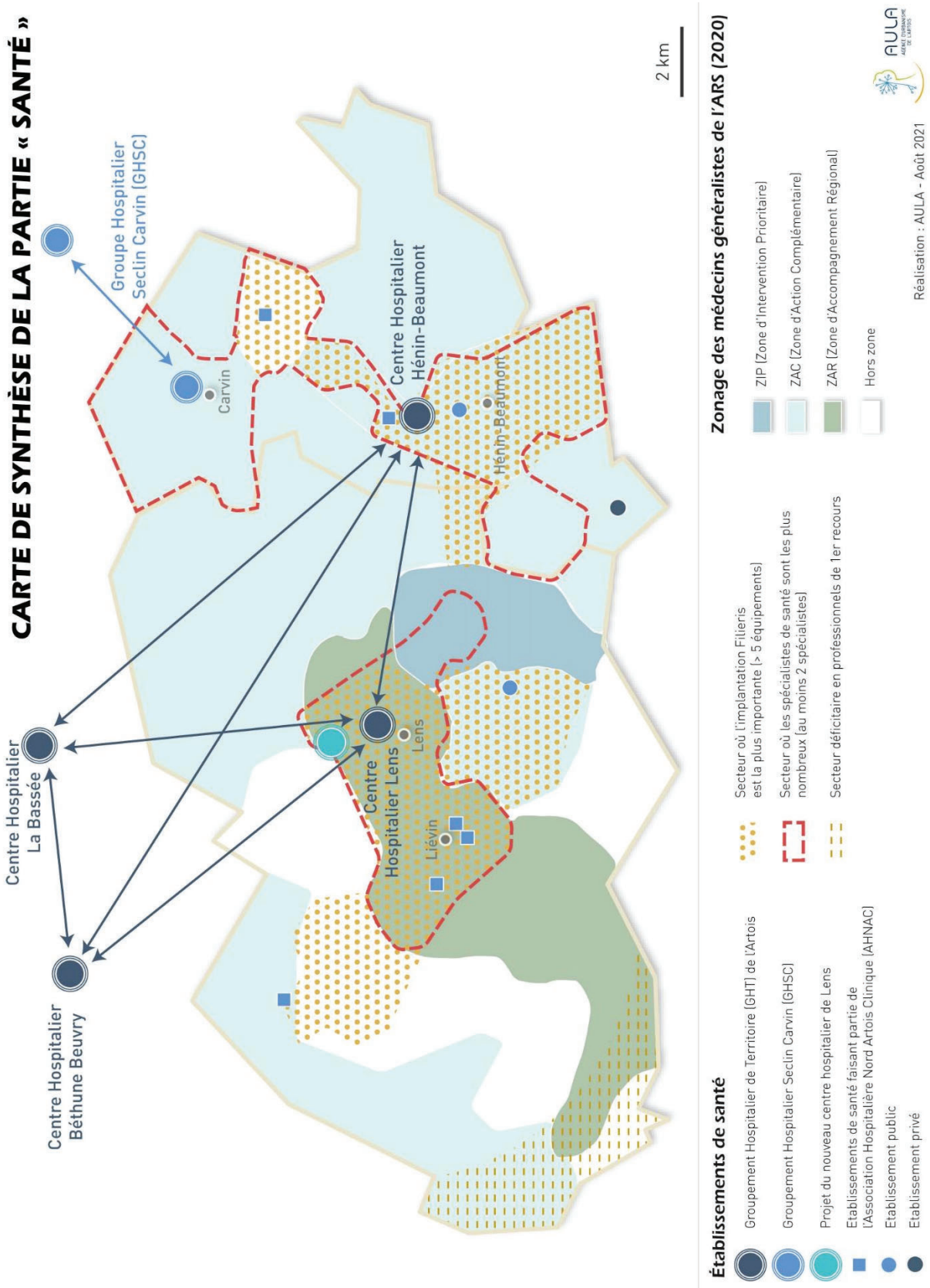


Etablissement et services pour les adultes en situation de handicap sur le territoire du SCoT en 2018
Source : FINESS 2018 – Registre Français du Social et Médico-Social

En 2017, le territoire présentait un taux de places pour adultes handicapés de 9 places pour 1 000 habitants de 20 à 64 ans, soit un taux légèrement inférieur aux taux départementaux et régionaux (10 places pour 1 000 personnes).

Données	**Lens-Hénin**	**Pas-de-Calais**	**Hauts-de-France**
Nombre de places pour 1 000 habitants de 20 à 64 ans	9	**10**	**10**

Nombre de places dans les structures pour les adultes en situation de handicap en 2017
Source : Finess 2017 - Contrat Local de Santé Lens-Liévin


CARTE DE SYNTHÈSE DE LA PARTIE « SANTÉ »
Groupe Hospitalier Seclin Carvin (GHSC)
Carvin
Centre Hospitalier Hénin-Beaumont
Hénin-Beaumont
Centre Hospitalier La Bassée
Centre Hospitalier Lens
Lens
Liévin
Centre Hospitalier Béthune Beuvry
2 km
Zonage des médecins généralistes de l'ARS (2020)
ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire)
ZAC (Zone d'Action Complémentaire)
ZAR (Zone d'Accompagnement Régional)
Hors zone
Réalisation : AULA - Août 2021
Établissements de santé
Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) de l'Artois
Groupement Hospitalier Seclin Carvin (GHSC)
Projet du nouveau centre hospitalier de Lens
Etablissements de santé faisant partie de l'Association Hospitalière Nord Artois Clinique (AHNAC)
Etablissement public
Etablissement privé
Secteur où l'implantation Filieris est la plus importante (> 5 équipements)
Secteur où les spécialistes de santé sont les plus nombreux (au moins 2 spécialistes)
Secteur déficitaire en professionnels de 1er recours

Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre

Au regard de la situation socio-démographique du territoire et des différents indicateurs évoqués dans cette fiche, des **enjeux en matière de santé peuvent être appréhendés**. En effet, la **faible espérance de vie** et l'**importance des taux de mortalité** témoignent d'un **état de santé général dégradé**. Ces propos se confirment avec les nombreux écarts par rapport aux références nationales ainsi que par l'analyse de l'IDH 4.

D'une manière générale, **l'offre de santé de premiers recours, en particulier des médecins généralistes, est comparable aux territoires de référence** et n'explique donc pas cette situation. Il est à noter que le territoire du SCoT sera confronté, dans les cinq à dix années à venir, à un important renouvellement générationnel, ce qui pourrait remettre en cause le bon maillage des soins de proximité offerts actuellement sur le territoire. En effet, **les professionnels de santé sont aujourd'hui de plus en plus âgés, posant la question du maintien de l'offre de santé à son niveau actuel à terme**.

Si la densité en professionnels de santé de premiers recours est satisfaisante sur le territoire, elle le doit en particulier à la **complémentarité entre l'offre de santé relevant du régime général de sécurité sociale et celle issue du régime minier**.

Le retard en matière de santé de la population ne s'explique donc pas par un déficit en professionnels de premiers recours, ni par un moindre recours à ceux-ci, le **taux de recours aux médecins généralistes étant supérieur sur le territoire à la moyenne nationale**.

Si l'offre de premier recours est plutôt bonne sur le territoire, ce n'est pas le cas pour les médecins spécialistes, ce qui pourrait d'ailleurs expliquer en partie le faible recours de la population à ces derniers. Ce ne sont néanmoins pas les seules raisons ; le manque de moyens financiers d'une partie de la population, l'éloignement des médecins spécialistes (sur le territoire ou à l'extérieur) couplé à des difficultés de mobilité… en sont également à l'origine.

Il faut cependant noter que la situation géographique du territoire permet à la population d'accéder aux équipements de santé situés à proximité du territoire du SCoT.

Le territoire du SCoT est un territoire qui est **bien équipé en équipements hospitaliers**. On effet, on y retrouve de nombreux établissements et réseaux, tels que le Groupement Hospitalier de l'Artois (GHT), l'Association Hospitalière Nord Artois Clinique (AHNAC), le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin (GHSC)…

Si la population a tendance à croitre très légèrement, le territoire va par contre être confronté dans les prochaines années à un phénomène de vieillissement de celle-ci. Il y a donc nécessité pour le territoire d'anticiper cette évolution et les futurs besoins de cette population, dans un contexte notamment où l'offre d'hébergement à destination des personnes âgées se trouve, aujourd'hui, en dessous de la moyenne départementale.

Enjeux

Au vu de ces constats, les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale en lien avec cette thématique sont :

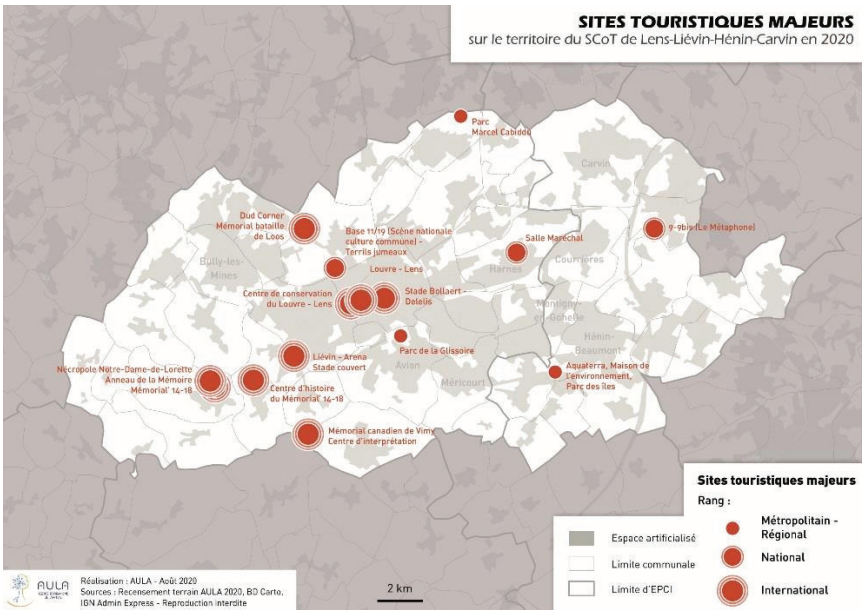
- Développer un environnement, un cadre de vie et l'accessibilité aux équipements favorisant la bonne santé des habitants ;
- Anticiper les évolutions démographiques de la population et des professionnels de santé pour adapter l'offre en équipement de soins
- Favoriser l'accès et la coordination de l'offre de soin et de santé pour conforter le maillage territorial
- Renforcer l'attractivité du territoire envers les professionnels de santé

PARTIE 11

TOURISME

Une offre touristique diversifiée

Depuis quelques années, le territoire construit peu à peu son image touristique et bénéficie aujourd'hui de nombreux atouts qui se sont révélés au fil du temps comme des potentiels économiques à valoriser. La force touristique du territoire est incontestablement liée à la diversité de son offre qui se décline en 3 dimensions majeures étroitement liées, s'entremêlant parfois sur un même site ; le tourisme de mémoire en lien avec l'histoire militaire du territoire, le tourisme culturel avec notamment le Louvre-Lens et enfin le tourisme industriel et l'inscription du Bassin Minier à l'UNESCO.



Sites touristiques majeurs
Source : Recensement terrain AULA 2020, BD Carto, IGN Admin Express

Le tourisme de mémoire

660 000 visiteurs
(2019)
Mémorial Canadien de Vimy

De par l'histoire du territoire qui a été le terrain d'affrontements acharnés lors de la 1ère Guerre Mondiale entre les belligérants, le tourisme de mémoire est le plus anciennement développé. De nombreux monuments, cimetières et musées témoignent de l'âpreté et de la violence des combats. Parmi ceux-ci :

- **Le Mémorial Canadien de Vimy**, situé sur la commune de Givench-en-Gohelle, qui rend hommage aux soldats canadiens portés disparus en France durant la 1ère Guerre Mondiale. Considéré comme le plus prestigieux des monuments canadiens d'Europe, le site, d'une superficie de 91 hectares, a accueilli, en 2019, 660 000 visiteurs (***Source : Office de tourisme de Lens-Liévin***) ;

- **Le centre d'interprétation de Vimy**, situé à quelques centaines de mètres du Mémorial, accueille une exposition

permanente qui, grâce à différentes techniques audio-visuelles, plonge les visiteurs dans l'atmosphère qui régnait à Vimy à l'époque de la grande Guerre. Près de 170 000 personnes ont visité le centre d'interprétation en 2019, dont 41 % originaires de France, 35 % du Royaume-Uni et 16 % du Canada (***Source : Office de tourisme de Lens-Liévin***) ;

- **Le Mémorial 14-18** situé sur le plateau de Notre-Dame-de-Lorette. Constitué d'un ensemble de 3 sites uniques, le Mémorial 14-18 est composé d'une Nécropole Nationale, plus grande nécropole militaire française située au sommet de la colline (275 000 visiteurs en 2019), de l'Anneau de la Mémoire, qui depuis 2014, date de sa construction, rend hommage aux soldats tombés sur le sol du Nord-Pas-de-Calais entre 1914 et 1918, et enfin un centre d'interprétation établi au pied de la colline de Notre-Dame-de-Lorette à Souchez qui présente plus de 3 000 pièces de collection ainsi que des scènes reconstituées permettant d'évoquer la vie quotidienne des soldats dans les abris souterrains. Le centre a accueilli en 2019 près de 20 000 visiteurs, pour l'essentiel français (***Source : Office de tourisme de Lens-Liévin***)

275 000 visiteurs
(2019)
Nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette

D'autres musées de dimension plus modeste tels que le musée d'histoire et d'archéologie d'Harnes ou le musée Alexandre Villedieu à Loos-en-Gohelle viennent compléter les témoignages de l'enfer des combats.

En relation directe avec les affrontements et batailles qui ont ponctué la 1ère Guerre Mondiale, le territoire est parsemé de nombreux cimetières militaires, notamment du Commonwealth, dont le cimetière du Dud Corner et son mémorial de la bataille de Loos-en-Gohelle.

Le tourisme culturel

Depuis 2008, date d'approbation du précédent SCoT, le territoire de Lens-Liévin-Hénin-Carvin a connu un développement culturel sans précédent. Non pas que la culture n'y était pas déjà implantée mais l'arrivée du Louvre à Lens a considérablement étoffé l'offre culturelle du territoire et avec elle sa vocation touristique. Parmi les équipements culturels majeurs du territoire, on recense :

- Le Louvre-Lens

2012
Ouverture du Louvre-Lens

Depuis le 04 décembre 2012 et l'ouverture du Louvre-Lens, le territoire bénéficie d'un équipement culturel phare de renommée internationale, qui s'est imposé comme un exemple représentatif de la reconversion réussie du Bassin Minier. Fruit d'une politique de décentralisation engagée par l'Etat au début des années 2000, le

musée participe ainsi au renouveau de la ville de Lens et de son territoire.

Construit sur l'ancienne fosse n°9 des mines de Lens, le Louvre-Lens est l'un des musées les plus visités en Région avec plus de 3 700 000 visiteurs depuis son ouverture en décembre 2012, dont près de 900 000 visiteurs la 1ère année. Ce musée attire de nombreux visiteurs de tous horizons. Il a accueilli, en 2017, 17 % de visiteurs internationaux. Le public local, originaire de la CA de Lens-Liévin (20 %) côtoie le public régional (65 %), garant de l'ancrage du musée dans son territoire. Situé à un carrefour de l'Europe, le musée attire d'abord ses voisins les plus proches, en provenance de Belgique, des Pays Bas ou du Royaume-Uni, mais aussi un public plus lointain en Europe ou à l'international (tel le Japon en raison notamment de l'origine japonaise de l'architecte du musée).

- Le centre de conservation du Louvre à Liévin

Si le centre de conservation du Louvre, inauguré en 2019, ne sera pas ouvert au grand public mais aux restaurateurs des œuvres et chercheurs du monde entier, il n'en demeure pas un moins un élément majeur qui, avec le Louvre-Lens, constitue un véritable pôle territorial de développement culturel. Ce centre a pour mission première de préserver les collections nationales et notamment celles du musée du Louvre à Paris contre le risque de crue centennale en raison de leur localisation en bordure de Seine (zone inondable), mais aussi d'améliorer leurs conditions de conservation et d'études.

3 700 000
visiteurs depuis son ouverture

- La scène Nationale Culture Commune à Loos-en-Gohelle

En 1990, peu avant la fermeture du dernier puits de mine du territoire, Culture Commune, « association intercommunale de développement artistique et culturel » a été créée et a investi l'un des grands sites de la mémoire minière, le 11/19 de Loos-en-Gohelle. Culture Commune est une scène nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais labellisée par le Ministère de la Culture. Développant chaque année une programmation pluridisciplinaire, elle propose des spectacles dans de nombreux domaines comme les arts de la rue, la danse, le théâtre, la lecture, etc., et permet ainsi de créer des liens divers entre les habitants et la création artistique.

- Le 9-9 bis à Oignies

Situé sur l'ancienne fosse n°9-9 bis à Oignies, deuxième grand site minier du territoire[44], le projet culturel et économique du 9/9 bis s'articule autour de trois composantes ; le site industriel du 9/9 bis en tant que tel, classé aux Monuments Historiques, qui fait l'objet d'un projet de valorisation de l'histoire de la mine du jour (un parcours muséographique est prévu à terme), le Métaphone, salle de

[44] Trois autres sites sont recensés dans le Bassin minier ; la cité des Electriciens à Bruay-la-Buissière, le Musée de la Mine de Lewarde sur l'ancienne fosse Delloye et le site minier de Wallers-Arenberg.

spectacles et “instrument de musique“ à l’architecture contemporaine, inauguré en 2013, et enfin le bâtiment des douches qui accueille, depuis sa réouverture en 2016, des espaces de pratiques et d’accompagnement artistique (studios de répétition, auditorium, plateau de danse) mais également les salles de séminaires situées dans les anciennes chaufferies.

Le tourisme industriel

Lorsque l’activité charbonnière a pris fin en 1990 avec la fermeture du dernier puits de mine à Oignies (le 9/9 bis), le territoire a souhaité dans un premier temps tourner le dos à ce passé minier à la fois récent et douloureux. Ce n’est qu’au début des années 2000, ce qui est somme toute très rapide après 150 ans d’exploitation et un arrêt de l’activité remontant à 10 ans, qu’une prise de conscience du potentiel que pouvait présenter le patrimoine minier a vu le jour.

Le territoire se tourne alors vers de nouveaux projets, pleinement engagé dans l’après-mine, passant par un énorme effort de reconversion, afin de donner une nouvelle vie au patrimoine minier. De nombreux carreaux de fosses (cf. les sites du 11/19 de Loos-en Gohelle ou du 9-9 bis de Oignies), des cités minières, des terrils et cavaliers de voies ferrés supports de la trame verte et bleue, des équipements des Houillères, etc. font alors l’objet de reconversions emblématiques.

En 2008, la CALL a reçu le label de

« Pays d’Art et d’Histoire »

Dès 2008, la Communauté d’Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a reçu le label « Pays d’Art et d’Histoire », attribué par le Ministère de la Culture, pour s’être engagée avec ses partenaires, et en premier lieu l’Office du Tourisme de Lens-Liévin, dans un programme d’actions visant à mettre en valeur les richesses du patrimoine local et ses transformations, et à le faire découvrir au public ; les sites de la Première Guerre Mondiale, le Louvre-Lens, le patrimoine Art Déco (né de la reconstruction d’après la 1ère Guerre Mondiale) et, depuis 2012, l’inscription du Bassin Minier à l’UNESCO.

2012

Le Bassin Minier et son patrimoine architectural, urbain et paysager sont inscrits sur la liste du patrimoine mondiale de l’UNESCO

Outre l’ouverture du Louvre-Lens en 2012, cette année-là a vu également le Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais être inscrit sur la prestigieuse liste du patrimoine mondial de l’UNESCO au titre de « paysage culturel évolutif vivant ». Cette inscription symbolise la reconnaissance de la Valeur Universelle Exceptionnelle de l’histoire humaine et industrielle qui a façonné tout un paysage et une culture.

Fin 2016, les terrils formant la chaîne des terrils du Bassin Minier du Nord de la France ont été classés parmi les sites, perspectives et paysages d’intérêt, au titre de la loi paysages de 1930.

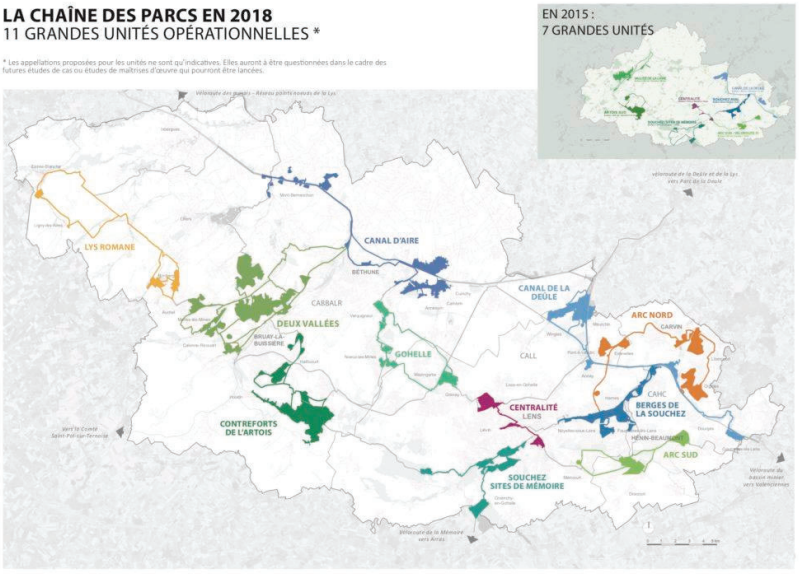
Si l’inscription au patrimoine mondial de l’UNESCO du Bassin Minier implique la conservation et la préservation du patrimoine minier, cela ne signifie pas pour autant que celui-ci doit être sanctuarisé. Bien au contraire, il est amené à évoluer, à se trouver de nouvelles vocations.

Les anciens sites d'extraction, tels que le 11/19 et le 9/9bis, sont engagés dans des projets de reconversion industrielle, chacun sur des champs différents et complémentaires.

Les éléments paysagers (terrils – cavaliers de voies ferrées) ont également trouvé de nouvelles vocations ; lieux d'accueil de la faune et de la flore et réserves de biodiversité, voies vertes et supports d'activités sportives, tels que les randonnées pédestres, le VTT ou des activités de plein-air comme le trail. A ce titre, le Trail des Pyramides Noires, organisé chaque année par la Mission Bassin Minier, rassemble plusieurs milliers de participants et dispose aujourd'hui d'une notoriété nationale. Autre épreuve qui emprunte le territoire pour aboutir sur le site du Louvre-Lens, le marathon de la route du Louvre, organisé par la ligue régionale d'athlétisme, rassemble depuis une quinzaine d'années plusieurs milliers de participants et bénéficie d'une très bonne couverture médiatique. L'ensemble de ces activités donne au territoire une image nouvelle tant pour la population extérieure que pour les habitants, qui le (re)découvrent.

Ces sites sont aujourd'hui très fréquentés preuve du changement d'image. En 2019, le terril de Loos-en-Gohelle a accueilli 150 000 visiteurs venant en majorité de la région (80 %) mais aussi de la région île de France (4,8 %) et d'autres régions (16 %) (***Source : Office de Tourisme de Lens-Liévin***). Sur l'ancien site des cokeries de Drocourt, Aquaterra, la maison de l'environnement de la CA d'Hénin-Carvin, et le Parc des îles ont comptabilisé ensemble plus de 130 000 visiteurs en 2017 (***Source : Hauts-de-France Tourisme***).

Avec la volonté de mettre en valeur ces nouveaux espaces de nature et de loisirs, les agglomérations de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin, dans le cadre du Pôle Métropolitain de l'Artois, se sont engagées depuis quelques années dans la définition d'un projet de liaisonnement des grands espaces de loisirs via les cheminements verts que sont les cavaliers, repris sous le nom de « Chaîne des parcs ». Concept développé par Michel Desvignes, grand prix de l'urbanisme 2011, sous le terme « de l'archipel noir à un archipel vert », la « Chaîne des parcs » a pour vocation de devenir une « chaîne de lieux d'usage », et plus précisément une destination « sport-santé-culture » pour tout public, prenant appui sur l'offre existante pour renforcer la réappropriation des lieux.



La Chaîne des parcs en 2018

N'oublions pas qu'à côté des grands sites de la mémoire et des grands équipements, des initiatives plus locales existent également qui témoignent de la vie des mineurs, tel que le musée de l'école et de la Mine à Harnes ou le centre de la Mine et du Chemin de Fer de Oignies

Enfin, de l'activité minière découle aussi un patrimoine minier immatériel, tel que la fête de la Sainte Barbe, patronne des mineurs. Cette fête traditionnelle se réinvente depuis quelques années illustrant le renouveau du territoire, avec pour objectif d'en faire à terme un rendez-vous incontournable de fin d'année, marqueur de l'identité du territoire.

La présentation des grands axes de développement touristique du territoire ne serait pas exhaustive sans le tourisme lié à l'événementiel sportif, qui contribue aussi au rayonnement national et international du territoire.

Un tourisme lié à l'événementiel sportif

Quand on parle sport sur le territoire, et *a fortiori* à Lens, la 1ère image qui s'impose est le football et le Racing Club de Lens. La notoriété du club des « Sang et or » et de leur stade tout aussi réputé : Bollaert-Delelis, dépasse très largement le territoire du SCoT pour porter les couleurs lensoises à l'échelle nationale, voire européenne les années fastes. L'équipe draine en saison un public considérable originaire des Hauts-de-France, même quand le club ne joue pas parmi l'élite, et le stade Bollaert-Delelis a régulièrement été retenu pour organiser des compétitions sportives internationales de football ou de rugby.

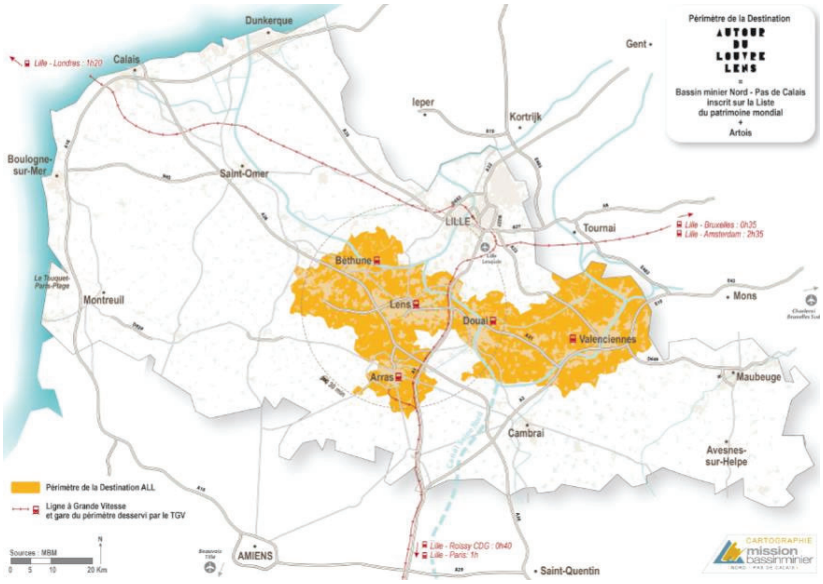
Pour autant, le football ne doit pas éclipser d'autres sports ou événements d'envergure internationale que connait le territoire. Le meeting d'athlétisme en salle de Liévin qui, après plusieurs années d'interruption en raison de la réfection de l'Aréna Stade Couvert, a de nouveau attiré une foule considérable et les médias internationaux en 2020. Cet événement sportif est classé : 1er meeting d'athlétisme indoor au monde. En dehors du meeting d'athlétisme, l'Arena Stade Couvert de Liévin offre également la possibilité d'accueillir d'autres compétitions sportives, des manifestations culturelles et concerts, des salons et congrès.

La destination autour du Louvre Lens - ALL

Créée en 2010 à l'initiative du Conseil départemental du Pas-de-Calais pour accompagner l'arrivée du Louvre-Lens, la Mission Louvre-Lens Tourisme (MLLT) Pas-de-Calais a comme mission de faire émerger sur le territoire une destination touristique fondée sur une expérience différente et innovante afin se démarquer et se hisser au rang de destination internationale. Le parti pris a été d'impulser une nouvelle forme de tourisme culturel axé sur l'histoire et les valeurs du territoire. La marque Autour du Louvre-Lens (ALL) a donc été imaginée associant à l'origine le secteur de Lens-Hénin, le Béthunois-Bruaysis, le Douaisis et l'Arrageois. Avec l'inscription du Bassin Minier à l'UNESCO, le périmètre a été élargi au Valenciennois.

2015
Naissance de « ALL »

En 2015, la destination ALL a été retenu par l'Etat pour faire partie des contrats de destination touristique qui vise à renforcer l'attractivité et la compétitivité des destinations françaises à l'international. D'une durée de trois ans, ce contrat a été renouvelé en 2018.



Périmètre de la destination « Autour du Louvre-Lens »
Source : Mission Bassin Minier – Nord-Pas-de-Calais

Avec ses partenaires, la Mission Louvre-Lens Tourisme Pas-de-Calais met en œuvre autour de cette destination une stratégie dont le fil

rouge est l'innovation et la créativité touristique afin d'imaginer la destination culturelle et évènementielle de court-séjour de demain prenant appui sur la richesse culturelle, architecturale et patrimoniale du territoire.

Les 1ères enquêtes menées par la MLLT confirment l'intérêt que portent les touristes au territoire. Une étude datée de 2015[45] détaille le profil des visiteurs ; 24 % des touristes sont d'origine étrangère (47 % de Belges, 14 % de Néerlandais, 10 % d'Anglais, 6 % d'Allemands, etc.) et 65 % des visiteurs extrarégionaux, qui passent au moins une nuit dans la région. De plus, d'après cette étude, 43 % des sondés visitent un autre site dans le Nord-Pas-de-Calais et 67 % des visiteurs ont une meilleure image de la Région à l'issue de leur visite.

24%
des visiteurs de la destination ALL sont des visiteurs étrangers *(2015)*

Une autre étude de 2017[46] estime que les visiteurs du Louvre-Lens dépensent une somme moyenne de 119 euros par personne (hors frais de transport), soit une dépense globale cumulée de près de 135 millions d'euros[47] entre 2012 et 2017.

La destination ALL semble avoir été relativement épargnée par la crise sanitaire du COVID-19 alors que de nombreuses destinations touristiques souffrent actuellement et voient leur fréquentation s'effondrer. En effet, d'après le cabinet TCI Research qui a analysé 3 300 articles et post partagés sur les réseaux sociaux sur la destination ALL, à peine plus de 400 sont liés au COVID-19, ce qui est pour le cabinet très faible et donc un avantage pour la destination.

Une économie touristique en développement

Si la politique touristique mise en œuvre par les acteurs locaux donne des résultats, comme le démontrent les chiffres de fréquentation des différents équipements, monuments ou sites naturels, les retombées économiques restent encore modestes.

Les chiffres présentés ci-dessous doivent être analysés avec beaucoup de prudence, non seulement en raison de leur ancienneté pour certains mais également de la situation économique difficile en cette année 2020 suite à la crise sanitaire.

L'hébergement et la restauration

+10%
d'établissements de restauration sur les zones d'emploi de Lens-Hénin et de Béthune-Bruay *(entre 2012 - 2015)*

En 2015, les zones d'emploi de Lens-Hénin et de Béthune-Bruay recensées 790 établissements déclarant une activité dans le secteur de la restauration, soit une augmentation de 10 % depuis 2012.

[45] Enquête menée en 2015 auprès de 995 personnes et mis en place par la Mission du Louvre-Lens Tourisme dans le but de mesurer le profil et les comportements des visiteurs de la destination ALL.
[46] Enquête menée en 2017 auprès de 735 personnes.
[47] L'estimation valorise uniquement les dépenses moyennes calculées sur la base des visiteurs extra-régionaux qui ne seraient pas venus dans la région sans le musée, soit un peu plus de la moitié de l'ensemble des visiteurs (hors scolaires).

Le secteur de l'hébergement a enregistré une évolution similaire, l'offre hôtelière enregistrant, entre 2013 et 2016, sur le territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA), l'ouverture de 6 nouveaux hôtels représentants un total de 175 chambres. Début 2016, on recensait 37 hôtels et un peu plus de 1 700 chambres à l'échelle de ce périmètre (***Source : Livret Euralens n°12 : Louvre-Lens, 5 ans ! Chiffres clés et impacts 2012 -2017***).

20
hôtels sur le territoire du SCoT

A l'échelle du périmètre du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, l'offre en hébergement touristique s'est peu à peu structurée depuis l'ouverture du musée. Cependant, la capacité d'accueil reste limitée. En effet, au niveau de la seule agglomération de Lens-Liévin, on recense 10 hôtels rassemblant environ 415 chambres en 2019 (***Source : Hauts-de-France Tourisme***). L'offre haut de gamme (3 et 4 étoiles) est quant à elle très réduite. Pour le territoire voisin, l'agglomération d'Hénin-Carvin, la situation est quasiment identique puisqu'on y recense 10 hôtels (dont un appart hôtel à Dourges) avec une capacité d'accueil d'environ 543 chambres et une offre haut de gamme guère plus importante que sur la CALL, 3 hôtels ayant 3 à 4 étoiles sur ce territoire (***Source : Hauts-de-France Tourisme***). **A noter** l'ouverture du nouvel Hôtel Louvre-Lens en 2018, hôtel 4 étoiles, proposant 52 chambres, un espace de fitness et bien-être, des salles de séminaire, une brasserie, etc. situé à 3 minutes du musée du Louvre-Lens, construit sur un ancien ensemble de maison ouvrière.

	CALL	CAHC	Chambres
Non classé	2	3	147
1 étoile	1	1	103
2 étoiles	3	3	296
3 étoiles	**3**	**2**	**279**
4 étoiles	**1**	**1**	**133**
TOTAUX	**10**	**10**	**958**

Nombre d'hôtels classés sur le territoire du SCoT
Source : Hauts-de-France Tourisme, 1er janv. 2020

Le taux d'occupation de ces hôtels était de 56,3 % en 2019 pour environ 275 000 nuitées, avec une majorité de personnes venant du territoire français (55 %) (***Source : Hauts-de-France Tourisme***).

Ce déficit hôtelier observé est à relativiser au regard de l'offre d'hébergements alternatifs que l'on peut observer sur le territoire (meublés touristiques, gites, etc.), hébergements alternatifs (en cités

minières par exemple) qui ont su surfer sur les tendances actuelles et séduire les touristes, comme en témoigne la hausse des meublés touristiques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. En 2020, sont recensés 85 meublés touristiques pour 383 lits alors qu'ils n'étaient que 15 pour 95 lits en 2012 (***Source : Office de Tourisme de Lens-Liévin***).

En ce qui concerne l'hébergement collectif, ce dernier est peu présent sur le territoire et est concentré au niveau de l'Aréna Stade Couvert de Liévin. Équipé de 100 chambres, il dispose d'une capacité totale de 216 lits**.** Sa proximité des équipements sportifs en fait un équipement privilégié par les équipes sportives internationales lors de leur séjour en France.

L'emploi touristique

Depuis l'ouverture du musée en 2012, on a pu constater sur les zones d'emploi de Lens-Hénin et de Béthune- Bruay une hausse du nombre d'emplois salariés dans les secteurs en lien avec l'activité touristique. En témoigne la hausse du nombre d'emplois salariés entre 2011 et 2018 en lien avec l'activité touristique. En effet, plus de 7 000 emplois ont été recensés, représentant plus de 720 emplois supplémentaires par rapport en 2011 (données URSAAF/Acoss). En termes d'emplois, le secteur de la restauration est le mieux représenté, avec près de 726 emplois créés entre 2011 et 2018.

Attention, il convient de préciser que la totalité des créations d'entreprises ne peuvent être affectées au développement touristique et encore moins à la seule présence d'un équipement, en l'occurrence le Louvre-Lens. Le territoire a connu durant cette période un dynamisme économique qui a généré naturellement de l'ouverture de nouveaux lieux de restauration et la création d'emplois pour les actifs sur le territoire, et ce de manière totalement indépendante de la dynamique touristique.

L'accessibilité aux principaux sites touristiques majeurs

Centre culturel - Le 9-9 bis

Présence d'un bus ou plus, dont un BHNS, accessible en moins de 5min

Présence de pistes cyclables qui relient l'équipement aux communes voisines

Aquaterra, Maison de l'environnement, Parc des îles

Présence d'un bus ou plus, accessible en 10min

Présence de pistes cyclables qui relient l'équipement aux communes voisines

Parc Marcel Cabiddu

Absence de bus

Absence de pistes cyclables qui relient l'équipement aux communes voisines

Salle Maréchal

Présence d'un bus ou plus, dont un BHNS, accessible en 5min

Absence de piste cyclable qui relie l'équipement aux communes voisines

Dud Corner Mémorial bataille de Loos

Présence d'un bus ou plus, accessible en plus de 10min

Présence de pistes cyclables qui relient l'équipement aux communes voisines

Base 11/19 - Terrils jumeaux

Présence d'un bus ou plus, accessible en plus de 10min

Présence de pistes cyclables qui relient l'équipement aux communes voisines

Centre de conservation du Louvre

Présence d'un bus ou plus, dont un BHNS, accessible en moins de 5min

Présence de pistes cyclables qui relient l'équipement aux communes voisines

Musée du Louvre Lens

Présence d'un bus ou plus, dont un BHNS, accessible en moins de 5min

Présence de pistes cyclables qui relient l'équipement aux communes voisines

Stade Bollaert - Delelis

Présence d'un bus ou plus, dont un BHNS, accessible en 5min

Présence de pistes cyclables qui relient l'équipement aux communes voisines

Parc de la Glissoire

Présence d'un bus ou plus, accessible en plus de 10min

Présence de pistes cyclables qui relient l'équipement aux communes voisines

Arena stade couvert de Liévin

Présence d'un bus ou plus, dont un BHNS, accessible en 5min

Présence de pistes cyclables qui relient l'équipement aux communes voisines

Nécropole Notre-Dame-de-Lorette Mémorial 14-18

Absence de bus

Présence de pistes cyclables qui relient l'équipement aux communes voisines

Centre d'Histoire du Mémorial 14-18 Notre Dame de Lorette

Absence de bus

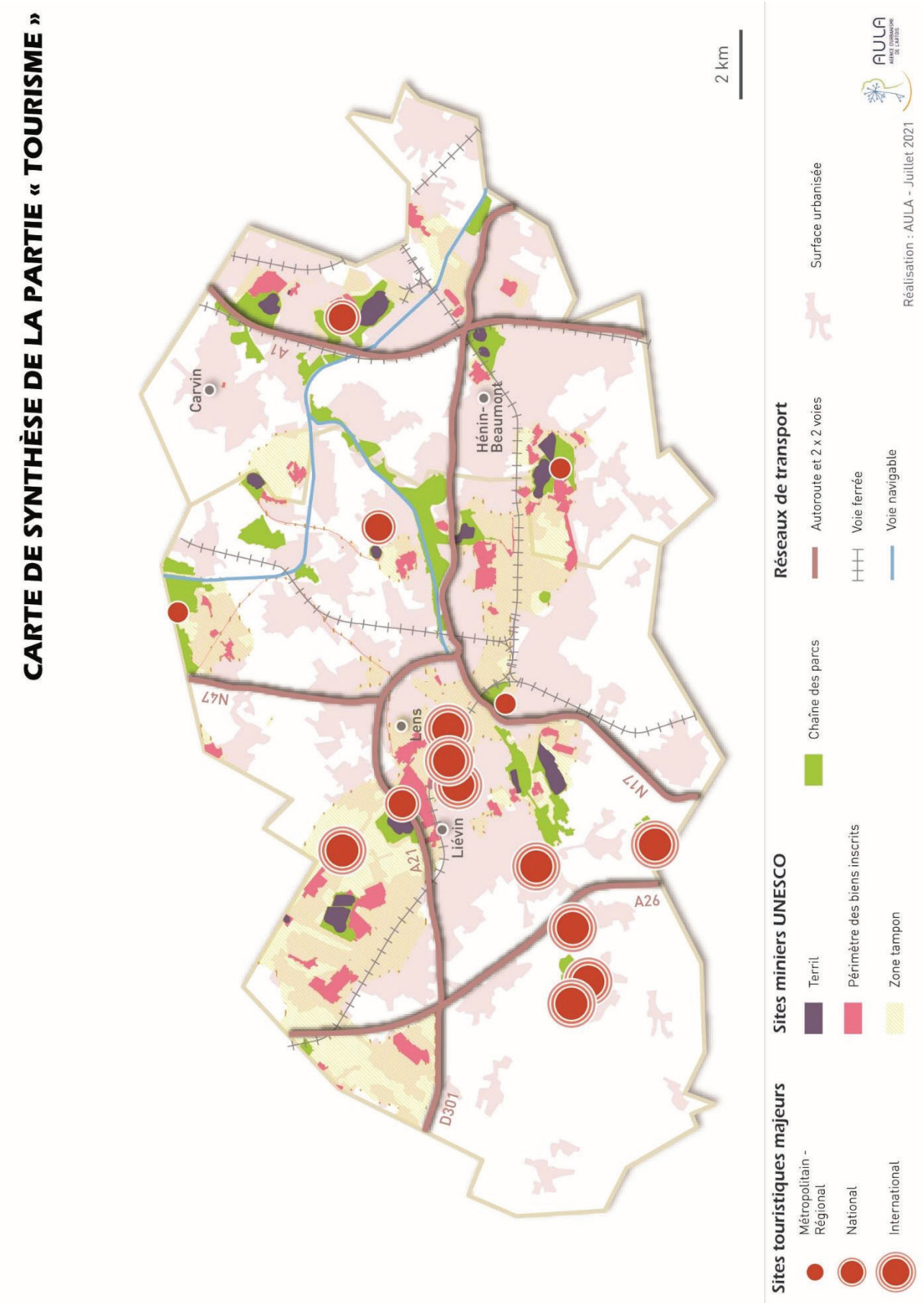
Présence de pistes cyclables qui relient l'équipement aux communes voisines

Mémorial canadien de Vimy Centre d'interprétation

Absence de bus

Absence de piste cyclable reliant l'équipement aux communes voisines

CARTE DE SYNTHÈSE DE LA PARTIE « TOURISME »



Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre

La **fréquentation touristique est une donnée tout à fait récente** pour le territoire. En effet, depuis quelques années, le territoire construit peu à peu son image touristique et tire parti de **nombreux atouts**.

La **force touristique du territoire est incontestablement liée à la diversité de son offre** qui se décline en 3 filières majeures étroitement liées, s'entremêlant parfois sur un même site.

Terrain d'affrontements acharnés lors de la 1ere Guerre Mondiale, le territoire du SCoT a développé depuis de nombreuses années un **tourisme de mémoire**. De nombreux monuments, cimetières et musées témoignent de cette période de la Grande Guerre.

L'arrivée d'un **équipement culturel aussi important que le Louvre-Lens et l'inscription du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais au patrimoine mondial de l'UNESCO ont permis une montée en gamme de l'offre culturelle et touristique** du territoire. En effet, l'inscription du Bassin Minier sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de « Paysage culturel, évolutif et vivant » le 30 juin 2012 et l'ouverture du Louvre-Lens le 04 décembre de la même année ont **favorisé le développement touristique du territoire et cela grâce à leur rayonnement et à leur l'attractivité nationale et internationale**.

Sous l'égide la Mission Louvre-Lens Tourisme et de l'Office de Tourisme, se met progressivement en place un **tourisme de courts séjours, autour de la marque et de la destination « Autour du Louvre-Lens »**. Cette marque permet au territoire d'être positionné en vitrine du tourisme français et permet ainsi de mettre en valeur son patrimoine matériel et historique (classement UNESCO, Louvre-Lens, lieux de mémoire à la Grande Guerre) mais aussi son patrimoine immatériel.

Tourné vers le tourisme de mémoire, culturel et industriel, le territoire tire également profit d'un **tourisme lié à l'événementiel sportif** en raison notamment de la présence du Racing Club de Lens et de l'Aréna Stade Couvert de Liévin qui accueille de nombreux événements, dont le premier meeting d'athlétisme indoor au monde.

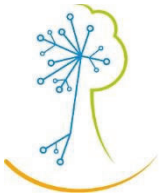
N'oublions pas que de **l'activité minière découlent aussi des paysages particuliers** (terrils, étangs d'affaissement, carreaux de fosses, cavaliers, etc.) **amenés aujourd'hui à se trouver des nouvelles vocations** ; support de la biodiversité notamment à travers la « Chaîne des Parcs » pour la faune et la flore, lieux de pratique d'activités sportives de plein air, telles que la randonnée, le VTT ou le trail. Ces activités concourent aussi à donner une nouvelle image du territoire aux visiteurs et à ses habitants.

Même si les chiffres de fréquentation des différents équipements montrent bien un développement de la filière touristique sur le territoire, les retombées économiques restent encore à conforter.

Enjeux

Au vu de ces principaux constats, les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale en lien avec cette thématique sont de :

- Accompagner le développement touristique du territoire ;
- Veiller au bon maillage des différents équipements présents sur le territoire et à leur connexion à ceux des territoires limitrophes avec lesquels ils constituent une destination à part entière ;
- Encourager le développement d'une offre d'hébergement de court séjour variée ;
- Développer les équipements permettant l'accueil de touristes (stationnement adapté, services, etc.) ;
- S'appuyer sur la dynamique de développement touristique pour renforcer l'attractivité du territoire.



AULA
AGENCE D'URBANISME
DE L'ARTOIS

Agence d'Urbanisme de l'Artois
Centre Jean Monnet 1 - Entrée Piémont - Bât C - 8 avenue de Paris - BP 7 - 62 400 Béthune
Tél : 03.21.56.11.42 - Courriel : contact@aulartois.fr
Site internet : www.aulartois.fr